

Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention - sciences de l'information et des bibliothèques

Spécialité - cultures de l'écrit et de l'image

Les bibliothèques des couvents de femmes à la Révolution d'après l'enquête nationale de 1790-1791 : entre tradition et influences

MERAT, Alix

Sous la direction de Philippe MARTIN
Professeur d'Histoire moderne – Université Lyon 2

Remerciements

S'il est vrai que le mémoire est un travail solitaire, nous avons été guidés et accompagnés, tout au long de cette année, par un certain nombre de personnes. Qu'il nous soit permis de remercier ici tout particulièrement,

Philippe Martin, notre directeur de mémoire, pour sa disponibilité, ses conseils et ses commentaires encourageants,

Fabienne Henryot, qui nous a gentiment fait partager son expérience des études statistiques et qui a nous a fourni une méthodologie dont nous sommes largement tributaires,

Les employés des archives départementales du Rhône et de Haute-Garonne, pour leur accueil et leur patience, ainsi que ceux des archives municipales de Toulouse, qui ont bien voulu répondre à nos questions,

Le personnel des Archives nationales, dont nous sommes aujourd'hui presque une habituée et qui, par leur efficacité et leur bienveillance, nous ont permis d'accéder sans encombre à la plus importante de nos sources, dans un confort de travail dont nous ne saurions nous plaindre.

Enfin, nous remercions chaleureusement nos oncles et tante ainsi que nos parents, pour nous avoir hébergés durant ces divers séjours parisiens et toulousains ; nous remercions également notre père de s'être astreint à la longue et rébarbative tâche de relecture et de correction, gage de qualité.

Résumé : En 1789, la Révolution française balaie et disperse les collections ecclésiastiques des monastères et des couvents du royaume. Une partie seulement de ces collections échappera aux destructions et aux ventes et constituera le fonds des bibliothèques municipales, dons de la République à ses citoyens. La bibliothèque féminine est restée cependant éloignée de ce phénomène paradoxal de patrimonialisation-destruction des collections. Dénigrée pour sa petitesse et sa médiocrité, elle est demeurée en marge de l'histoire. L'enquête nationale sur les bibliothèques religieuses, réalisée en 1790 à la demande du Comité ecclésiastique et conservée dans les Archives nationales, permet de remédier en partie à cette lacune, en dressant un tableau des possessions féminines à la Révolution. Si elle révèle, il est vrai, le poids des traditions, elle prouve également l'existence de collections bien présentes, inscrites dans une logique de pratique qui est celle de la femme en religion.

Descripteurs :

Abstract: *In 1789, the French Revolution swept away and scattered the monasteries and convent's ecclesiastic collections. Only a part of them will escape from the destruction and sales to constitute the foundation of public libraries, gifts of the new Republic to its citizens. The libraries of the female monasteries, however, were not a part of this paradoxical phenomenon of heritage-destruction. Depreciated for their smallness and their mediocrity, they remained on the sidelines. The national survey on religious libraries, carried out in 1790 upon the request of the Ecclesiastic Committee, which is kept in the National Archives, allow us to partially address this concern by establishing the full picture of the female possessions during the French Revolution. If that reveals, true enough, the weight of tradition, it reveals also the existence of significant collections registered in a logic of customs that is those of women in religion.*

Keywords :

Droits d'auteurs

Droits d'auteur réservés.

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

OU



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :
« **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France** »
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/deed.fr> ou
par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San
Francisco, California 94105, USA.

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	11
INTRODUCTION	13
L'ENQUETE NATIONALE DE 1790-1791 : PRESENTATION DE LA SOURCE	17
Une réalisation inespérée dans un contexte de troubles révolutionnaires	17
<i>Le profane et le sacré : la crise du monde religieux au XVIIIe siècle ..</i>	<i>17</i>
<i>Les religieuses françaises dans la Révolution</i>	<i>20</i>
Genèse de la série F17	21
<i>Création d'un cadre législatif</i>	<i>22</i>
<i>La période des visites domiciliaires (février-mai 1790)</i>	<i>23</i>
<i>Le Livre et la Nation : le projet de « bibliographie universelle de la France »</i>	<i>24</i>
Apports et limites de la source	26
<i>Présentation de la source</i>	<i>26</i>
<i>Données communiquées et représentativité</i>	<i>28</i>
<i>Limites et Sources complémentaires</i>	<i>35</i>
LES BIBLIOTHEQUES DES COUVENTS DE FEMMES EN 1790	40
Les communautés de religieuses en 1790	40
<i>La population religieuse féminine en 1790</i>	<i>40</i>
<i>Les couvents de femmes, typologie et répartition</i>	<i>52</i>
Les bibliothèques des couvents de femmes à la Révolution	67
<i>Etat des lieux en 1790</i>	<i>67</i>
<i>Bibliothèques et espace</i>	<i>75</i>
Profil moyen d'une bibliothèque féminine	80
<i>Les inventaires révolutionnaires : analyse, apports et limites</i>	<i>80</i>
<i>Importance et physiologie des collections</i>	<i>88</i>
<i>Les enseignements des inventaires révolutionnaires : organisation intellectuelle et topographique des bibliothèques de femmes</i>	<i>93</i>
HOMOGENEITE ET DIVERSITE DES COLLECTIONS FEMMINES : LA BIBLIOTHEQUE EN PRATIQUE	105
La bibliothèque réelle	105
<i>Possession et usage</i>	<i>105</i>
<i>Tradition, conformité et influences</i>	<i>108</i>
Identité d'ordre ou homogénéité des lectures féminines ?	116
<i>Ordres et bibliothèques</i>	<i>117</i>
<i>Les variations de la Théologie</i>	<i>119</i>

La femme et le livre en religion : Caractères de la lecture féminine	125
<i>Le livre de piété, composant fondamental de la bibliothèque féminine</i>	126
<i>La bibliothèque des couvents de femmes : entre collection laïque et collection ecclésiastique</i>	129
CONCLUSION	131
SOURCES	133
Archives nationales Peyrefitte-sur-Seine	133
<i>F¹⁷ 1168-1179^B : Relevé des bibliothèques des religieux fait sur les inventaires des municipalités (1790-1791)</i>	133
<i>F17 1237 : Etat alphabétique des communautés religieuses féminines dans les départements (1790)</i>	135
<i>D XIX 1-9 : Etat des religieuses par diocèse (1790)</i>	135
Archives départementales du Rhône	135
Archives départementales de Haute-Garonne	136
Bibliothèque municipale de Lyon	136
<i>Textes normatifs (Règles, Constitutions...)</i>	136
BIBLIOGRAPHIE	138
Généralités	138
<i>Dictionnaires et grands ouvrages de référence</i>	138
<i>Ouvrages généraux sur l'histoire du livre, de la lecture et des grands courants de pensées</i>	138
Etudes sur les Ordres et communautés religieuses	138
Etudes sur les bibliothèques ecclésiastiques	139
TABLE DES ANNEXES	141
Répartition de la théologie dans les inventaires et catalogues de l'échantillon traité	143
<i>Bénédictines</i>	143
<i>Calvairiennes</i>	144
<i>Cisterciennes/Bernardines</i>	145
<i>Fontevristes</i>	145
<i>Mathurines</i> <i>Carmélites</i>	146
<i>Dominicaines</i> <i>Clarisses</i>	146
<i>Ursulines</i>	147
<i>Visitandines</i> <i>Non identifiées</i>	148
<i>Congrégation Notre-Dame</i>	149
<i>Compagnie Notre-Dame</i> <i>Bon Pasteur</i>	149
<i>Augustines</i>	149
Tableau des bibliothèques féminines selon F17	150
<i>Etablissements réguliers</i>	150

Erreur ! Source du renvoi introuvable.

<i>Etablissements séculiers</i>	155
<i>Etablissements de chanoinesses régulières</i>	156
TABLE DES MATIERES	157

Sigles et abréviations

A.N : Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine)

A.D.R : Archives départementales du Rhône

A.D.H.G : Archives départementales de Haute-Garonne

INTRODUCTION

L'étude des bibliothèques religieuses françaises de toute nature, qu'elle concerne les collections d'hommes comme de femmes, est un phénomène récent. L'historiographie française ne s'y intéresse que depuis une cinquantaine d'années, grâce à l'impulsion donnée par la publication des premières grandes enquêtes sur le livre : *Livres et société dans la France du XVIIIe siècle*¹, paru sous la direction de François Furet et d'Alphonse Dupront entre 1965 et 1970, ou l'œuvre bien connue d'Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoir et société à Paris au XVIIe siècle (1598-1701)*², publiée en 1969, ont ainsi ouvert la voie à l'étude des bibliothèques modernes, en invitant notamment à l'analyse statistique des livres, et en proposant les premières synthèses. La bibliothèque se distingue des archives, s'individualise et s'émancipe. Mais, ainsi que l'explique Marie-Hélène Froechlé-Chopard³, elle n'en demeure pas moins un sujet d'étude délicat. On lui préfère l'histoire du livre, davantage consensuelle. Henry-Jean Martin avait déjà mis en garde contre les imprécisions et les dangers d'une analyse fondée uniquement sur les inventaires de bibliothèques, source principale de l'historien, caractérisée par un état d'incomplétude souvent rédhibitoire. Il faut attendre la parution de *Histoire des bibliothèques : Les bibliothèques sous l'Ancien Régime (1530-1789)*⁴ pour que les parutions scientifiques concernant ces dernières connaissent un véritable bond quantitatif. Le regain d'intérêt qui touche l'histoire des ordres religieux profite indirectement aux collections de certains de ces instituts, notamment dans la mesure où elles permettent de mesurer leur unité et leur évolution intellectuelle. M. H. Froechlé-Chopard estime ainsi qu'un tiers des travaux recensés entre 1955 et 1997 par la *Bibliographie annuelle de l'Histoire de France* ont été réalisés après 1987⁵. Depuis cette analyse, parue en 2000, la situation n'a que peu évolué. Si la méthodologie a abandonné quelque peu la méthode quantitative, l'attention se portant davantage sur l'origine des livres et leurs usages réels, la discipline, encore aujourd'hui, évolue aux marges de l'histoire du livre et de l'histoire culturelle, au moins en ce qui concerne la France. Depuis la monumentale *Histoire des bibliothèques*, rééditée, corrigée et augmentée en 2009, d'autres études ont été consacrées à la question, mais elles n'éclairent qu'une partie d'un champ d'étude encore peu exploré. Dans ce domaine, les bibliothèques de religieuses accusent un retard particulièrement prononcé, l'historiographie récente s'étant largement concentrée sur les ordres masculins, mieux documentés et dotés de ressources livresques plus conséquentes, et par conséquent, plus dignes d'intérêt. Une analyse générale des bibliothèques de femmes à la Révolution restait encore à faire, même si des incursions avait déjà été menées concernant certains ordres, tels que la

¹ FURET, François (dir.), *Livres et société dans la France du XVIIIe siècle*, Paris, La Haye, 1965-1970.

² MARTIN, Henri-Jean, *Livre, pouvoir et société à Paris au XVIIe siècle (1598-1701)*, Genève, Droz, 1969.

³ FROECHLE-CHOPARD, Marie-Hélène, « Les inventaires de bibliothèques ecclésiastiques, témoins de l'évolution intellectuelle et spirituelle des religieux », in *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 86, n° 217, 2000, p. 494-496.

⁴ *Histoire des bibliothèques françaises, Tome 2, Les bibliothèques sous l'Ancien Régime (1530-1789)*, Paris, Promodis - Éditions du Cercle de la Librairie, 1988.

⁵ FROECHLE-CHOPARD, Marie-Hélène, « Les inventaires de bibliothèques ecclésiastiques, témoins de l'évolution intellectuelle et spirituelle des religieux », op. cit.

Visitation⁶, le Carmel⁷ ou encore les Ursulines⁸, voire certaines régions comme la Champagne et la Bourgogne⁹, l'Eure¹⁰, Paris¹¹, et quelques autres encore¹². Ces diverses études avaient en effet certes prouvé l'existence de bibliothèques dans les couvents de femmes, convenant même de leur petitesse et de leur apparente médiocrité, mais le faible nombre d'exemples, même dispersés sur l'ensemble du territoire national, ne pouvait donner qu'une vision anecdotique du phénomène. Les bibliothèques féminines ne pouvaient qu'en souffrir. Tenues pour pauvres, à la fois sur un plan quantitatif et qualitatif, ces collections ont échappé au phénomène de patrimonialisation du livre au XVIII^e siècle. Oubliées dans les méandres de l'histoire ou dans les fonds des bibliothèques publiques, leur existence et leur composition sont restées longtemps obscures. Par extension, c'est l'ensemble des pratiques liées au livre et faisant intervenir la religieuse qui ont été mises sous l'éteignoir. Les moniales, mendiante, et autres sœurs lisaient-elles ? La question, au mieux, était évacuée. Nous étions loin de parler d'une littérature religieuse féminine. A cette dispersion des études s'ajoute le fait que ces approches individualisées ne permettaient pas la synthèse, ni la comparaison entre ces divers établissements à l'échelle nationale, ni même régionale. Elles étaient pareillement inadaptées pour appréhender les ressemblances et les spécificités propres à chaque ordre, pour mesurer le poids de la conformité et des influences. Or, un changement de perspective est nécessaire pour, sinon réhabiliter, du moins donner un sens à ces bibliothèques de religieuses, et pour comprendre leur place dans le paysage culturel de la France d'Ancien Régime.

Une telle démarche aurait pu être difficile sans les sources nécessaires. Fort heureusement, il existe dans les fonds des Archives nationales de Peyrefitte-sur-Seine un ensemble de tableaux et d'inventaires issus d'une enquête menée par le Comité ecclésiastique entre 1790 et 1791 sur le patrimoine livresque ecclésiastique de la France. Cette enquête n'est en rien inconnue des historiens : Marie-Hélène Froeclé-Chopard¹³ et Fabienne Henryot¹⁴, entre autres, l'ont déjà largement exploitée, l'une pour l'étude des ordres religieux dans leur totalité, la seconde pour celle des bibliothèques mendiante. Mais elle n'a jamais été réellement mise au service d'une étude sur les collections des couvents de femmes. Or, cette source, qui a le mérite de couvrir l'intégralité du territoire, à l'exception d'Avignon, du

⁶ DOMPNIER, Bernard, JULIA, Dominique (dir.), *Visitation et visitandines aux XVII^e et XVIII^e siècles : actes du Colloque d'Annecy, 3-5 juin 1999*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2001.

⁷ HENRYOT, Fabienne, « Les carmes et carmélites déchaussées face aux livres au XVIII^e siècle », in *le Défi de l'Intériorité, le carmel réformé en France (1611-2011)*, Paris, Institut catholique de Paris, 2011.

⁸ SARRE, Claude-Alain, *Ursulines provençales et comtadines : Comment vivre sa soumission (1592-1792)*, Université de Provence (thèse de doctorat), 1995.

⁹ DINET, Dominique, « Les bibliothèques monastiques de Bourgogne et de Champagne au XVIII^e siècle », in *Histoire, économie et société*, 1983, 2^e année, n°2, p. 281-302.

¹⁰ VARRY, Dominique, « *Sous la main de la nation* ». *Les bibliothèques de l'Eure confisquées sous la Révolution française*, Ferney-Voltaire, Centre international d'études du XVIII^e siècle, 2005.

¹¹ BOUSSOULADE, Jean, *Moniales et hospitalières dans la tourmente révolutionnaire : les communautés de religieuses de l'ancien diocèse de Paris de 1789 à 1801*, Paris, Letouzey et Ané, 1962.

¹² DOMPNIER, Bernard, FROESCHLÉ-CHOPARD, Marie-Hélène (éd.), *Les religieux et leurs livres à l'époque moderne*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2000.

¹³ FROESCHLÉ-CHOPARD, Marie-Hélène, « Une porte ouverte sur les lectures des religieux. Les catalogues des bibliothèques à l'époque révolutionnaire », in *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 83, n°210, 1997, p. 15-24. Voir aussi l'article « Le poids des livres dans la Contre-Réforme », in *Les religieux et leurs livres à l'époque moderne*, op. cit.

¹⁴ HENRYOT, Fabienne, « Le livre dans les couvents mendiants à la fin de l'Ancien Régime, d'après l'enquête nationale de 1790-1791 », in *Histoire & Mesure*, XXVIII-2, 2013.

Comtat Venaissin et de la Corse, porte ainsi à notre attention plus d'un millier de bibliothèques de religieuses, en général, et de régulières en particulier. Si elle n'est certes pas dépourvue de limites, ainsi que nous le verrons, elle permet néanmoins de dresser un tableau des collections féminines à la Révolution. Au moyen de cette enquête, nous nous sommes donc appliquées à débroussailler quelque peu le paysage des bibliothèques féminines en 1790. Notre analyse porte principalement sur les ordres religieux féminins, dans la mesure où les congrégations et confréries sont trop peu renseignées pour que leurs résultats aient une quelconque pertinence à l'échelle nationale. Cela ne nous a cependant pas empêché pas d'y faire quelques incursions, avec les précautions que l'on sait.

La première partie de cette étude traite de la source, car on ne peut ignorer que les moyens de sa mise en œuvre aient fortement conditionné les résultats mis à notre disposition. Nous analyserons ainsi les apports et les limites de l'enquête de 1790. Ceci posé, nous aborderons dans un second temps les caractères fondamentaux de la bibliothèque féminine : le cadre temporel et matériel au sein duquel elle se développe, ses caractéristiques physiques –taille et nature des collections- qui l'individualisent du reste des collections ecclésiastiques, et enfin le cadre intellectuel qui renseigne sur ses orientations spirituelles et apostoliques. Dans une dernière partie, nous interrogerons les collections elles-mêmes, c'est-à-dire que nous les confronterons aux textes normatifs censés les encadrer, aux courants spirituels susceptibles de les avoir influencées ; nous comparerons les divers inventaires afin de mieux restituer les parentés et les dissemblances. Nous tenterons, *in fine*, de positionner les religieuses françaises face aux religieux et aux laïcs.

L'ENQUETE NATIONALE DE 1790-1791 : PRESENTATION DE LA SOURCE

UNE REALISATION INESPEREE DANS UN CONTEXTE DE TROUBLES REVOLUTIONNAIRES

La faiblesse des études sur les bibliothèques religieuses d'hommes et de femmes tient donc beaucoup à la pauvreté et à l'ambiguïté des sources, ainsi qu'Henri-Jean Martin l'avait déjà relevé en son temps. Non seulement sont-elles peu nombreuses, mais encore ne permettent-elles pas toujours les comparaisons. Le recours quasi-obligé aux catalogues et inventaires soumet le chercheur à un arbitraire difficilement en accord avec ses exigences d'historien. Si le dépouillage des livres de compte, des correspondances épistolaires et des productions littéraires des couvents permet de construire une vision plus humaine de ces bibliothèques religieuses –et non pas seulement statistique-, ce n'est jamais qu'une vision ponctuelle, relative à une maison, un institut particulier. L'étude des maisons d'hommes a pourtant montré que le paysage des bibliothèques françaises à la Révolution était fort divers : comment comparer des collections de 1000 et 10 000 volumes ? Nous verrons, dans le cas des bibliothèques de femmes, que ces écarts sont beaucoup plus faibles, davantage de l'ordre de 300 et 3000 volumes. Mais ils n'en rendent pas la remarque moins pertinente. Peut-on comparer les bibliothèques parisiennes, connues pour leur grande richesse, aux petites collections rurales ? En outre, peut-on mettre côte à côte des catalogues constitués à des moments différents ? Vues sous cet angle, des sources homogènes et répandues comme les inventaires révolutionnaires représentent un point de départ idéal pour des comparaisons. D'autres historiens l'ont bien compris : comparaison entre les maisons d'un même ordre pour Claude Jolly¹⁵, entre les maisons d'une même région pour Dominique Varry¹⁶ et Dominique Dinet¹⁷. On comprendra alors la valeur que peut avoir cette enquête nationale réalisée entre 1790 et 1791. Sans être dépourvue de défauts, loin s'en faut, elle permet néanmoins d'envisager un état des lieux des collections des bibliothèques de religieuses à la Révolution.

Le profane et le sacré : la crise du monde religieux au XVIIIe siècle

Avant d'évoquer les différentes étapes qui ont amené à la constitution de cette source, il est nécessaire de s'arrêter sur le contexte général dans lequel elle s'inscrit et dont elle reste tributaire.

2 novembre 1789 : les biens ecclésiastiques sont mis « à la disposition de la Nation », en échange de la rémunération du personnel religieux. Quelques jours plus tôt, les 28 et 29 octobre, deux autres décrets avaient déjà suspendu

¹⁵ *Histoire des bibliothèques françaises, Tome 2, les bibliothèques sous l'Ancien Régime (1530-1789)*, Nouvelle édition, Paris, Cercle de la Librairie, 2009, p. 18.

¹⁶ VARRY, Dominique, « *Sous la main de la Nation* » : *les bibliothèques de l'Eure confisquées sous la Révolution française*, Ferney-Voltaire : Centre national d'étude du XVIIIe siècle, 2005.

¹⁷ DINET, Dominique, *Religion et société : les réguliers et la vie régionale dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (fin XVIe- fin XVIIIe siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, 2 vol.

provisoirement l'émission des vœux solennels dans les couvents, interdit à ces derniers de recevoir des novices et établit l'obligation d'un recensement pour tous les religieux et religieuses du royaume¹⁸. Le 13 février de l'année suivante, les vœux solennels sont définitivement interdits, et tous les ordres et congrégations religieuses masculines supprimées. Leurs biens, cédés par l'Etat aux municipalités, sont mis en vente à partir du 17 mars. Désormais, il n'y a plus de retour possible. C'est la fin d'un modèle de vie en communauté qui avait vu le jour aux premières heures du christianisme, et dont l'évolution, à travers les siècles, témoignait des mutations sociales, culturelles et spirituelles de la société française. La Révolution, à cet égard, n'a fait qu'achever un processus engagé depuis plus d'un siècle.

A la veille de la Révolution, en effet, le monde religieux est en pleine crise de confiance. Les quelques 60 000 cahiers de doléance rédigés par le peuple ont bien montré combien la question religieuse était au centre des préoccupations sociales, en appelant à une réformation rapide et radicale de l'institution ecclésiastique. Les ordres réguliers, et à plus forte raison les ordres contemplatifs et mendiants, sont les plus touchés par cette vague de récrimination. Les philosophes du siècle des Lumières les voient comme une atteinte à la liberté individuelle et, en 1763, se réjouissent de voir les jésuites bannis de France. En 1765, l'assemblée du Clergé laisse entendre certaines rumeurs sur l'état de décadence des maisons religieuses. On fait état d'« abus » et de « mœurs détachés » régnant à l'intérieur des couvents. Dans un siècle marqué de plus en plus par la notion d'utilitarisme, on tolère mal que les religieux soient exemptés de payer l'impôt, quand leur entretien reste coûteux pour la nation. L'irritation est d'autant plus forte lorsque les monastères jouissent d'une situation financière confortable. Mais ce sentiment de désaffection à l'égard de l'institution religieuse n'est en rien une création de cette fin de siècle. Certes, après trente années d'une vitalité renouvelée, il trouve dans l'œuvre révolutionnaire son expression la plus aboutie et la plus virulente. Ces origines sont néanmoins bien plus anciennes.

Si, sous Henry IV et au début du règne de Louis XIII, on croit encore au rôle des religieux et à l'efficacité de la prière, les décennies suivantes voient se multiplier les réticences et les oppositions à l'établissement de nouvelles maisons. On commence à penser, dès les années 1620 comme à Beauvais¹⁹, qu'il y a trop de couvents en France. On craint qu'un excès de couvents dans une même ville ne compromette la capacité de chacun à se financer, entraînant leur faillite et contraignant la société à les prendre en charge. De telles considérations touchent jusqu'aux religieux eux-mêmes, qui n'hésitent pas à s'opposer à l'installation d'un couvent voisin, comme les Capucins de Chaumont en Bassigny²⁰ qui refusent en 1659 l'installation des Récollets, de peur de ne plus jouir exclusivement de la charité des habitants ! En outre, la fondation d'une maison religieuse suppose un appauvrissement des ressources financières et foncières de la région, en étendant notamment les biens de mainmorte, stériles pour la société ; d'autant plus que la ferveur religieuse qui étreint encore très largement ce XVII^e siècle favorise les actes de largesse tels que les dons. La pratique des dots de religion, dont le montant se révèle parfois très élevé, est également une source d'inquiétude. En

¹⁸ HASQUENOPH, Sophie, *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France du Moyen-âge à nos jours*, Seyssel, Champ Vallon, 2009.

¹⁹ DINET, Dominique, « Ouvertures et fermetures des maisons religieuses de Bourgogne et de Champagne (fin XVI^e - fin XVIII^e s.) : un révélateur des rapports entre la société et le monachisme ? », in *Journal des savants*, 1998, n°2, p. 169.

²⁰ Ibid., p.169.

réponse à ces préoccupations croissantes des élites, on observe à partir de 1670 un ralentissement brutal du rythme des fondations religieuses, vérifiable dans tout le royaume : nous l'avons observé à Lyon, qui ne connaît aucune création nouvelle après 1665 ; avant nous, Dominique Dinet l'avait également constaté pour les districts d'Auxerre, Langres et Dijon²¹. La cause en revient principalement à l'édit royal de 1666, lequel, en donnant aux autorités locales le pouvoir de s'opposer à une fondation nouvelle, s'assurait d'un certain succès. Aussi, la plupart des maisons nées après cette date sont des communautés séculières, pour beaucoup issues des congrégations nouvelles, qui occupent des bâtiments dont elles ne sont souvent que locataires. Cette vision d'un monde religieux voulant s'accaparer les biens du peuple perdure durant tout le XVIIIe siècle, et pousse ultérieurement les autorités urbaines à vouloir récupérer le moindre bâtiment conventuel délaissé.

Au XVIIIe siècle, l'hostilité des Lumières au monde religieux précipite un peu plus sa fin. Le parallèle est intéressant : c'est entre 1740 et 1780 que le nombre des suppressions conventuelles est le plus fort, période qui correspond également à une intense production philosophique. Mais il serait dangereux de lier les deux phénomènes. La principale cause de fermeture des instituts religieux est avant tout financière. Les maisons de femmes, aux situations souvent précaires, sont les plus touchées, victimes notamment du système de Law qui s'effondre en 1720 en emportant avec lui les économies des petits actionnaires. La Commission des secours, créée en 1727 pour remédier à la situation, en profite pour fermer près de 250 couvents parmi les plus fragiles, en arguant de leur état financier... ou moral²². La notion d'utilité publique est déjà évoquée : seuls devaient subsister ceux qui participaient à l'éducation ou au secours des pauvres et des malades. A Lyon, le premier monastère des religieuses de sainte Élisabeth, rue de la Charité, est ainsi supprimé en 1745, et quatre ans plus tard c'est au tour des Annonciades célestes de Saint-Amour de fermer leurs portes. En 1753, les Visitandines de Sainte-Marie-des-Chânes, criblées de dettes, furent mises devant un choix : en échange de pensions viagères, elles devraient consentir à l'extinction et à la suppression du monastère ; elles pourraient continuer d'y vivre, mais il leur sera interdit de recevoir des novices. Les Bernardines de Lyon, auxquelles on trouva un temporel insuffisant, et qui, en outre, ne bénéficiaient pas de la bienfaisance des autorités ecclésiastiques, connurent le même sort. La cause, bien souvent, en était donc financière, même si ces questions de ressources permettaient aussi d'évacuer les querelles locales. Nous savons, en effet, qu'elle a également pu être doctrinale, au moment des querelles autour de la bulle *Unigenitus*, les évêques locaux se servant de la commission pour se débarrasser des communautés hostiles à leurs idées. Mais si ces disparitions ne peuvent être directement imputées au mouvement des Lumières, celles liées à la Commission des Réguliers, qui s'assemble en 1766 autour de Loménie de Brienne, ami des philosophes, doivent beaucoup à ce courant de pensée. Sous prétexte de combattre les mœurs dissolues de certaines maisons, la commission ferma ainsi près de 426 établissements monastiques sur un total de 2927²³. Elle supprima également neuf ordres, dont les membres passèrent dans le domaine séculier, comme l'Ancienne Observance de Cluny, l'Ordre camaldule, l'Ordre de Grandmont, l'Ordre des Célestins, l'Ordre de saint

²¹ Ibid., p.170-171.

²² REYNES, Geneviève, *Couvents de femmes : la vie des religieuses cloîtrées dans la France des XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Fayard, 1987.

²³ ZANATTA, François, *La résistance à la commission des réguliers, l'exemple du Nord (1766-1780)*, Mémoire de DEA, Droit et Justice mention Histoire du Droit, sous la direction de J. GARNIER, 2000-2001. Pages 73-75.

Guillaume, les Antonins, l'Ordre de saint Ruf, l'Ordre de Sainte Croix et l'Ordre des Servites de Marie. Cette opération permit entre autres de récupérer les revenus de ces établissements. Elle devait largement inspirer le Comité ecclésiastique établi le 12 Août 1789.

La Révolution n'est donc pas l'expression d'un phénomène spontané, mais plutôt l'aboutissement d'un processus engagé depuis plusieurs décennies, l'accumulation de ces coups durs et de ces critiques ayant habitué l'opinion à une remise en cause des ordres monastiques considérés comme inutiles et improductifs, pour reprendre la formulation de Dominique Dinet. Elle révèle, en cette fin de siècle, une société pour qui la vie contemplative n'est plus la référence, pour qui la prière seule ne suffit plus à justifier une existence hors du monde et de ses responsabilités. Enfin, rajoutons que la plupart des contemporains ne désiraient pas la suppression totale des ordres religieux. Seuls 2% des cahiers de doléance l'appelaient de leurs vœux, c'est-à-dire une part infime de la population. La plupart entendaient seulement les réformer.

Les religieuses françaises dans la Révolution

Qu'en est-il des femmes, dont c'est notre principal propos ? L'attitude des révolutionnaires envers elles s'est révélée en effet très ambiguë. Touchées plus tardivement par les lois révolutionnaires, elles ne sont menacées qu'à partir de novembre 1791, et encore leur suppression réelle n'intervient-elle qu'en août de l'année suivante. Le décret qui supprime les maisons masculines ne les affecte guère : seules les contemplatives sont concernées, et encore sont-elles maintenues dans leur couvent. Les religieuses dans leur ensemble ne peuvent cependant plus prononcer de vœux ni recevoir de novices. D'une part, elles sont considérées comme plus utiles au royaume que leurs confrères, notamment les enseignantes et les hospitalières. D'autre part, les Constituants, bercés par la tradition philosophique des Lumières qui voit dans les femmes cloîtrées des prisonnières enfermées contre leur gré, sont persuadés qu'elles retourneront d'elles-mêmes à la vie active, ou comptent sur la médiocrité des pensions allouées pour décourager les plus exaltées. En vérité, les religieuses ne sont pas au cœur des préoccupations parlementaires : d'après Gwenaël Murphy, seuls 10% des cahiers de doléance évoquent les religieuses, et 4,5% leur sont franchement hostiles²⁴. Les considérations économiques préoccupent davantage les Constituants, qui de fait ne s'intéressent guère aux maisons de femmes dont le temporel s'est révélé bien maigre ces dernières années. Plus étonnant encore, il semblerait que la question des femmes ait été évacuée : le 17 décembre 1789, Treilhard, membre du comité ecclésiastique, livre son célèbre plaidoyer devant l'assemblée, durant lequel il disserte longuement sur le sort des moines. Arrivé à la question des femmes, il observe une prudence étonnante. Evoquant la faiblesse du sexe féminin, il juge qu'elles sont dignes de protection, mais « leurs besoins, leurs occupations, leurs goûts, leurs habitudes sont si différents des goûts, des besoins, des habitudes de notre sexe qu'ils méritent un traitement particulier qui sera l'objet d'un autre rapport.²⁵ » C'est l'aveu d'une impuissance, l'incapacité d'admettre l'importance du rôle des femmes dans la société, à travers leurs missions d'assistance et d'enseignement, et le problème que leur disparition poserait sur le plan social. Le

²⁴ MURPHY, Gwenaël, *Les religieuses dans la Révolution française*, Paris, Bayard, 2005, p. 44.

²⁵ Ibid., p. 48.

problème est donc évacué. Ce discours de Treilhard suspend le débat sur le sort des religieuses. Les délibérations du 10 au 13 février sur la suppression des monastères et l'interdiction des vœux solennels ne concernent que les hommes, un député expliquant « Comme vous, je ne dis rien des religieuses, parce que l'intention des assemblées m'a paru décidé à en faire la matière d'une discussion particulière. » Pendant l'année 1790, les députés attendent donc la relance du Comité ecclésiastique à leur sujet, relance qui ne viendra jamais. Le débat ne sera jamais relancé. Par défaut, il aboutit, comme l'explique Gwenaël Murphy, à un « règlement à l'emporte-pièce calqué sur celui des hommes. » Le texte du 13 février 1790 inclut par défaut les religieuses. Autour du sort des femmes pèse ainsi un silence gêné ou indifférent. Le décalage entre les sexes persiste, les pensions de femmes n'étant évoquées qu'en septembre 1790, six mois après les hommes. Entre temps, le mouvement révolutionnaire se radicalise. Les constituants s'irritent de constater si peu de sorties chez les religieuses, et s'agacent plus encore du fait qu'elles accueillent les prêtres réfractaires. L'esprit des débats tourne. Le 30 novembre 1791, une première proposition de l'assemblée présente la suppression des sœurs enseignantes et des sœurs de charité, dont les établissements sont vus comme des lieux de perversion des esprits et de la jeunesse ; tout juste ne les accuserait-t-on pas d'être des foyers de la contre-révolution. En février 1792, Treilhard dénonce certains ordres, tels que les Filles de la Sagesse, les sœurs de la Providence, de saint Thomas de Villeneuve ou l'Union Chrétienne. On les assimile d'ailleurs aux corporations, supprimées en 1791 par la loi Le Chapelier. Ainsi, le 6 avril 1792, les costumes religieux, qui rappellent les pratiques des corporatistes, sont interdits. On observe ainsi un véritable tournant rhétorique, comme l'explique Gwenaël Murphy : « de femmes faibles et victimes, enfermées contre leur gré dans les cloîtres et qu'il faut secourir, elles deviennent des dévotes fanatiques accrochées à leur foi qui n'est que superstition²⁶ ». Le 18 août 1792, toutes les congrégations régulières et séculières, ainsi que toutes les associations religieuses ou laïques, sont supprimées en tant que corporations. Le 1^{er} octobre, les maisons de femmes sont définitivement évacuées. Seules les sœurs de charité des hospices civils sont maintenues, pour la seule raison qu'il n'y a personne pour les remplacer. Elles seront supprimées en 1793. Pour être rétablies cinq ans plus tard.

Ainsi en est-il du devenir des couvents de femmes à la Révolution. Il semblait nécessaire de repositionner ce contexte de troubles révolutionnaires ainsi que la situation particulière des femmes, dans la mesure où leur traitement nous éclaire sur le regard que la société leur porte.

GENESE DE LA SERIE F17

Les constituants ne se sont guère empressés de statuer sur le sort des religieuses, avec les conséquences que l'on a vu. Ils n'ont pas fait preuve de plus de prévoyance en ce qui concerne le devenir des bibliothèques ecclésiastiques. Le 2 novembre 1789, par la nationalisation des biens du clergé, la Nation se retrouve en effet indirectement propriétaire de centaines de milliers de livres, collections des couvents, monastères et abbayes confisquées. Cela n'était certes pas son objectif premier, les constituants étant davantage intéressés par les biens immobiliers dont la vente devait leur rapporter des sommes substantielles. Le décret du 2-4 novembre ne fait donc aucune allusion à ces bibliothèques.

²⁶ Ibid., p.49.

Création d'un cadre législatif

Il faut donc rapidement établir une réglementation pour prévenir les vols et accaparements, tant de la part des officiers municipaux que des religieux, peu ravis de se voir dépossédés de leurs biens. Les bibliothèques de couvents et abbayes font ainsi l'objet d'une législation spécifique dès le 14 novembre : « les dits monastères et chapitres seront tenus de déposer [...] des états et catalogues des livres qui se trouvent dans les dites bibliothèques et archives, d'y désigner particulièrement les manuscrits, [...], de se constituer gardiens des livres et manuscrits [...], enfin d'affirmer qu'ils n'ont point connaissance qu'il ait été soustrait aucun des livres et manuscrits qui étaient dans les dites bibliothèques et archives²⁷. » Ainsi religieux et religieuses se trouvent enjoins de déposer les catalogues de leur bibliothèque auprès de la municipalité. Mais cette mesure ne semble pas avoir été beaucoup suivie : ainsi, dans le cas de Lyon, nous n'avons retrouvé aucun inventaire ou catalogue daté de novembre ou de décembre 1789, et pas davantage aux archives nationales, constat partagé par Dominique Varry pour les couvents de l'Eure²⁸. Les descriptions qui nous sont parvenues font toujours partie des inventaires des biens mobiliers des communautés, issus de décrets ultérieurs. Du reste, lorsque les religieux s'exécutent, c'est avec une mauvaise volonté évidente : Fabienne Henryot évoque des listes de livres incomplètes, voire des comptages grossiers chez les religieux mendiants²⁹. Cela tient autant à l'indifférence et à la paresse des intéressés, qu'à une forme de défiance vis-à-vis d'un pouvoir révolutionnaire que l'on sent avide des richesses des couvents. Les disparitions d'ouvrages, en cette fin d'année, sont d'ailleurs fréquentes chez les ordres monastiques et canoniaux³⁰, traditionnellement plus sensibles à la valeur patrimoniale de leurs bibliothèques. En ce qui concerne les femmes, nous n'avons rien observé de tel, mais sans doute ne se sentaient-elles pas particulièrement visées par ce décret, ne jugeant pas leurs maigres collections dignes d'un catalogue.

Face à l'inertie des couvents, l'assemblée constituante charge les municipalités de s'acquitter de cette tâche : le décret du 26 mars 1790 les enjoint à dresser un inventaire du mobilier, des livres et des papiers. L'article premier prévoit ainsi que « les officiers municipaux se transporteront [...] dans toutes les maisons de religieux de leur territoire [...]. Ils dresseront sur papier libre, et sans frais, un état et description sommaire de l'argenterie, argent monnayé, des effets de la sacristie, bibliothèques, livres, manuscrits, médailles, et du mobilier le plus précieux de la maison, en présence de tous les religieux, à la charge et garde desquels ils laisseront lesdits objets [...].³¹ » Dans les faits, nous avons constaté, à Lyon comme aux Archives nationales, qu'une grande partie des inventaires collectés étaient quelque peu antérieurs à cette date. Beaucoup datent de la deuxième moitié du mois de février 1790, et ont sans doute été rédigés

²⁷ *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements avis du Conseil d'état, publiée sur les éditions officielles du Louvre, Tome 1*, Paris, A Guyot et Scribe, 1824. « 14 (7 et) - 17 novembre 1789 : décret relatif à la conservation des biens ecclésiastiques, et archives et bibliothèques des monastères et chapitres. »

²⁸ VARRY, Dominique, « *Sous la main de la Nation* » : les bibliothèques de l'Eure confisquées sous la Révolution française, Ferney-Voltaire : Centre national d'étude du XVIIIe siècle, 2005.

²⁹ HENRYOT, Fabienne, « Le livre dans les couvents mendiants à la fin de l'Ancien Régime, d'après l'enquête nationale de 1790-1791 », *Histoire & Mesure*, XXVIII-2, 2013.

³⁰ Ibid.

³¹ *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements avis du Conseil d'état, publiée sur les éditions officielles du Louvre, Tome 1*, Paris, A Guyot et Scribe, 1824. « 20 – 26 mars 1790 : décret concernant les inventaires et procès-verbaux à dresser par les municipalités, de l'état des biens des religieux et de leurs personnes. »

conformément au décret du 13 février qui enjoint les possesseurs de biens ecclésiastiques à déclarer les pensions et bénéfices dont ils jouissent. Bien qu'il ne soit jamais question de bibliothèque, il semblerait que les directives du 14 novembre 1789, quoique largement ignorées, soient tout de même parvenues aux couvents, assez pour que les déclarations faites par les religieux et religieuses fin février 1790 mentionnent déjà l'existence de livres, voire en fassent la liste.

La période des visites domiciliaires (février-mai 1790)

Les visites domiciliaires s'échelonnent ainsi entre février et juin 1790. Les agents de la municipalité se rendent dans les monastères où, accompagnés par le supérieur ou la supérieure de la maison, ils font la visite de toutes les pièces, notant ce qu'ils y trouvent avec plus ou moins d'application. La bibliothèque ne fait pas toujours l'objet d'une description systématique ; chez les femmes, c'est même rarement le cas. A Lyon, sur les neuf inventaires retrouvés, seuls sept font mention de livres, mais seulement trois en donnent une liste explicite. Beaucoup se contentent d'énumérer le nombre d'ouvrages, avec plus ou moins de précision : chez les Carmélites, on dénombre ainsi « environ cinq cents volumes et un chaudron de cuivre » ! Chez les Ursulines de Vieille-Monnaie, les agents municipaux se contentent de retranscrire ce que les religieuses leur déclarent, à savoir qu'« elles ne possèdent en communauté qu'un tout petit nombre de livres de dévotion, qu'elles n'ont aucun manuscrit. » Les officiers se sont-ils contentés de cette affirmation, où ont-ils vérifié par eux-mêmes la véracité des faits et, constatant que c'était bien le cas, non pas pris la peine de rapporter le nombre exact d'ouvrages ? Quoiqu'il en soit, le constat général est plutôt décevant : chez les femmes, ce sont pour la plupart des collections vieilles, en mauvais état, dominées par les livres de piété et de dévotion. Les Bénédictines des Chazeaux, à Lyon, possèdent ainsi « environ quatre-cents volumes de dévotions dont plusieurs désassortis », l'inventaire des Bleues célestes mentionne « 110 volumes, tant de l'Écriture Sainte que des vies de Saints et autres ouvrages de morale et de piété ». Chez les mendiants, étudiés par Fabienne Henryot, s'accumulent les vieux ouvrages de théologie, de droit canon et d'histoire ecclésiastique, utilisés dans le cadre de leur profession, qui n'éveillent que le dédain et que l'on énumère avec une grande économie de moyens. Elle rapporte ainsi la description affligeante de la bibliothèque des Carmes de Baccarat, laquelle consiste en « 855 volumes, [...] tous des volumes épais couverts en bois, en cuirs, velain et papier, tous de la plus ancienne impression et presque moitié en lettre gothique, déchirés la plus grande partie et incomplets en totalité³² », commentaire plutôt navrant et visiblement répandu. Les bibliothèques des établissements monastiques et canoniaux semblent un peu plus fournies, sans doute parce que la part de la théologie y est moins importante, et l'ouverture sur les sciences profanes plus marquées. Les *Encyclopédies* que l'on y trouve font le bonheur des révolutionnaires, qui les voient déjà occuper les rayons de leurs futures bibliothèques publiques. La bibliothèque des Mauristes de Bonne-Nouvelle, étudiée par Daniel Odon-Hurel, que le catalogue de 1777 révélait composée à 70% d'œuvres profanes (histoire,

³² HENRYOT, Fabienne, « Le livre dans les couvents mendiants à la fin de l'Ancien Régime, d'après l'enquête nationale de 1790-1791 », *Histoire & Mesure*, XXVIII-2, 2013.

droit et médecine en tête)³³, a dû susciter bien plus d'enthousiasme, à cet égard, que les bibliothèques de femmes ou de mendiants.

Il faut bien évidemment relativiser ce constat. Les officiers municipaux projettent sur les collections ecclésiastiques leur propre culture intellectuelle, laquelle, nous le verrons, ne correspond guère au contenu de ces bibliothèques. S'ils prennent la peine, par exemple, de noter l'existence de quelques grands titres qui leur sont familiers, telle *l'Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, ils sont en revanche bien plus ignorants en ce qui concerne la spiritualité du XVIIe siècle, majoritaire dans les couvents de femmes. Face à la perspective de devoir retranscrire des centaines d'auteurs obscurs dont les noms ne leur évoquent rien, plus encore lorsqu'il s'agit d'ouvrages en latin, beaucoup se réfugient derrière l'excuse de la médiocrité pour ne pas avoir à s'exécuter. Au mieux repèrent-ils les grandes catégories qui constituent la théologie, telles que les Ecritures saintes, les l'hagiographie ou l'ascétique. Chez les Bénédictines de l'abbaye de Saint-Pierre de Lyon, par exemple, les officiers municipaux, probablement assistés des religieuses, repèrent les différents formats et les principaux sujets d'étude de la bibliothèque, mais se gardent bien de lister les 1749 ouvrages qui la composent, sans doute effrayés par la charge de travail: « Treize volumes in-folio, deux-cents quatorze volumes in-quarto, quinze cents vingt-deux dits in douze, tous les quels volumes contiennent des histoires, Bibles et autres sujets de piété » rapportent-ils ainsi. Même chez les plus assidus, la lassitude finit parfois par prendre le dessus: l'inventaire des Visitandines de l'Antiquaille, de loin le plus complet de tous les inventaires de maisons de femmes retrouvés à Lyon, après avoir vaillamment énuméré une trentaine de titres, finit par se résoudre à un simple comptage des volumes restants, indiquant seulement la présence d'un « grand nombre de livres ascétiques anciens et modernes. » Le degré de sérieux varie donc selon les préposés aux inventaires et la qualité de ces derniers s'en ressent: de longueur variable, de quelques feuillets à plusieurs dizaines de pages, ils peuvent se livrer à une description systématique des pièces visitées comme n'en faire qu'une simple esquisse. Mais la paresse des officiers municipaux seule ne peut suffire à expliquer un constat de pauvreté aussi répandu, observable tant chez les religieuses que chez les mendiants³⁴: il trahit l'existence de collections anciennes, pleines de « bondieuseries », dont les révolutionnaires, épris des Lumières, n'ont que faire.

Le Livre et la Nation : le projet de « bibliographie universelle de la France »

A la fin de l'année 1790, les procès-verbaux, transmis aux autorités centrales, donnent une estimation du patrimoine livresque détenu par les établissements religieux français. On peut déjà avancer le chiffre de 4 168 439 volumes imprimés et 25 973 manuscrits³⁵. La question du devenir de ces livres se pose alors. Doivent-ils être vendus comme biens nationaux, à l'instar des couvents et des églises ? Le

³³ ODON-HUREL, Daniel, Les mauristes de Bonne-Nouvelle d'Orléans et leur bibliothèque au XVIIIe siècle, in *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 83, n°210, 1997, p. 188. La bibliothèque, rappelons-le, était publique.

³⁴ HENRYOT, Fabienne, « Le livre dans les couvents mendiants à la fin de l'Ancien Régime, d'après l'enquête nationale de 1790-1791 », in *Histoire & Mesure*, XXVIII-2, 2013.

³⁵ *Histoire des bibliothèques françaises, Tome 3, les bibliothèques de la Révolution et du XIXe siècle (1789-1914)*, Nouvelle édition, Paris, Cercle de la Librairie, 2009, p. 21. Cette première statistique générale portant sur les bibliothèques ecclésiastiques des 83 départements date du 23 février 1791; elle est donc probablement incomplète, puisqu'à cette date, le recensement n'est pas achevé pour tous ces établissements. Pour notre part, nous avons comptabilisé 4 260 869 volumes, manuscrits compris, au terme du dépouillement de F¹⁷.

décret du 28 octobre 1790 exclut finalement les bibliothèques ecclésiastiques de la vente : « Il sera fait une distinction des livres et autres objets à conserver, d'avec ceux qui seront dans le cas d'être vendus ». La question qui désormais se pose est celle de la mise en valeur de ce patrimoine monumentale, dont les constituants n'avaient probablement pas prévu la démesure. Les enjeux sont considérables alors que les révolutionnaires s'appliquent déjà à répandre l'instruction et à la rendre accessibles à tous. Fin 1790, une commission constituée d'académiciens des arts et des sciences se réunit au Collège des Quatre Nations. Le 2 décembre, Lefèvre d'Ormesson, bibliothécaire du Roi, propose d'établir, à partir des inventaires et catalogues de chaque établissement devenu bien national, un catalogue général des livres détenus par la Nation : ce qu'il appelle une « bibliographie universelle de la France », une sorte de catalogue collectif avant l'heure³⁶. Peut-être l'objectif réel de d'Ormesson est-il de réunir à la bibliothèque royale les joyaux littéraires de la France. Quoiqu'il en soit, le projet révèle surtout une volonté ambitieuse mais novatrice : harmoniser la politique documentaire des futures bibliothèques publiques à l'échelle du territoire.

A cet effet, dès le 15 décembre 1790, une *Instruction* est envoyée aux districts, accompagnée de tableaux récapitulatifs que les administrations doivent remplir en s'appuyant sur les chiffres transmis par les municipalités. Ces tableaux doivent ainsi permettre de dénombrer les livres confisqués dans chaque communauté religieuse, afin d'obtenir une idée du nombre total d'ouvrages dont la Nation est désormais propriétaire.

En parallèle, des travaux de bibliographie sont entrepris. Le projet comprend deux phases : le triage des ouvrages envoyés aux « dépôts littéraires » (souvent des biens nationaux dévolus à cet usage, comme l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre de Lyon qui accueille les livres confisqués dans les couvents masculins jusqu'en 1793), et le catalogage. A partir de mai 1791, des instructions sont ainsi envoyées aux municipalités pour la confection des catalogues. Il s'agit de créer une norme : le tout premier code normalisé de catalogage³⁷. Mais le projet se heurte bien vite aux réalités du terrain. Le personnel employé à cette tâche n'a pas reçu de formation particulière : ce sont autant de bibliothécaires qui s'improvisent pour l'occasion, issus de tous les corps de métiers³⁸. Les règles de catalogage ne sont guère comprises par ces petites mains, et les moyens financiers font défaut. Les dépôts littéraires tardent à se constituer. Certaines bibliothèques n'ont pas été collectées, et gisent dans leur ancien local, à l'abandon. A Lyon comme ailleurs, les bibliothèques de femmes, pour la plupart, demeurent dans leurs établissements jusqu'à la suppression définitive des maisons de religieuses le 1^{er} octobre 1792. Lorsque ces dépôts existent, les bibliothécaires font souvent le constat d'une masse de livres, entassés parfois en vrac, parfois à même le sol, et dont la seule vue est démoralisante. Les conditions de conservation sont quelque fois effroyables : à Saint-Pierre de Lyon, des centaines de livres brûlèrent suite à l'explosion de plusieurs bombes près de l'ancienne abbaye, lors du siège de la ville en 1793, et ceux qui échappèrent aux flammes pourrissent à cause de la pluie qui s'infiltrait par

³⁶ FAYET-SCRIBE Sylvie, CANET Cyril, « Histoire de la normalisation autour du livre et du document : l'exemple de la notice bibliographique et catalographique : De la Bibliographie générale et raisonnée de la France (1791) à la Description bibliographique internationale normalisée (1975) », Revue *Solaris*, Décembre 1999-Janvier 2000.

³⁷ Ibid.

³⁸ VARRY, Dominique, « *Sous la main de la Nation* » : les bibliothèques de l'Eure confisquées sous la Révolution française, Ferney-Voltaire : Centre national d'étude du XVIIIe siècle, 2005.

les plafonds défoncés³⁹. A cela s'ajoute les distributions de livres aux couvents : sans doute trop heureux de se débarrasser des ouvrages de piété, dont le nombre encombre les dépôts, les districts se montrent remarquablement généreux en abandonnant un certain nombre de volumes aux religieux qui en faisaient la demande. Ainsi les Carmes déchaux de Pont-à-Mousson et les Récollets d'Apremont, purent-ils récupérer une centaine de volumes⁴⁰. A cet égard, le projet de bibliographie universelle est un échec. Un certain nombre de fonds ne seront jamais catalogués. Parmi ceux qui le sont, les catalogues ainsi confectionnés ne sont guère fiables. Beaucoup d'ouvrages ont déjà disparu, qu'ils aient été emportés par les religieux, subtilisés par des bibliothécaires peu regardants ou simplement endommagés lors du transfert des fonds. Il arrive également que l'on se débarrasse des ouvrages les plus fréquents : connaissant la forte redondance des collections religieuses, dominées, au moins chez les femmes, par une centaine d'auteurs classiques, les pertes ont sans doute été considérables. Ces catalogues ne reflètent donc qu'en partie le patrimoine livresque de la France. Le Directoire mettra un terme définitif au projet. Seuls resteront les cartes à jouer qui servaient à référencier les ouvrages.

Si le projet d'une « bibliographie universelle » est finalement abandonné, l'effort entrepris n'a pas été nécessairement vain. Outre les cartes à jouer, anecdotiques, il demeure ainsi, aux Archives nationales, les tableaux renseignés par les districts et transmis aux Comités dans le courant de l'année 1791. Cette source est localisable sous les cotes F¹⁷ 1168-1179^B des Archives nationales, site de Peyrefitte-sur-Seine. Elle constitue ce que nous appelons l'enquête nationale de 1791, dans la mesure où elle chiffre, monastère par monastère, département par département, le nombre de livres possédés par les établissements religieux à la Révolution.

APPORTS ET LIMITES DE LA SOURCE

L'ensemble de ces tableaux constituent le *Relevé des bibliothèques des religieux faits sur les inventaires des municipalités*.

Présentation de la source

Ces *Relevés* se présentent sous la forme de tableaux pré-imprimés comportant huit colonnes, et listant pour chaque département le nom des maisons religieuses, leur observance, la municipalité à laquelle elles sont rattachées, le nombre de volumes détenus, avec une mention spéciale pour les manuscrits. Les colonnes portent ainsi les dénominations suivantes : « Nom des maisons religieuses », « Ordre », « Nom des municipalités », « Nombre des imprimés », « Manuscrits », « Total », « Volume des cartons et liasses de titres », « Médailles et antiques ». Nous ne nous sommes focalisées que sur les six premières rubriques, les liasses de titres et les médailles ayant été mises de côté, car n'apportant que peu d'informations complémentaires, surtout au vu de notre sujet d'étude. Les maisons de religieux et de religieuses y sont listées selon trois configurations : dans la plupart des cas, les établissements masculins viennent en premier, directement

³⁹ NIEPCE, Léopold, *Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon*, Lyon, Librairie générale Georg, 1876, p. 128-129.

⁴⁰ HENRYOT, Fabienne, « Le livre dans les couvents mendiants à la fin de l'Ancien Régime, d'après l'enquête nationale de 1790-1791 », *Histoire & Mesure*, XXVIII-2, 2013.

suivis par les couvents de femmes, sans que rien ne permette de repérer clairement le passage des premiers aux secondes. Plus rarement, des tableaux spécifiques sont dédiés à chacun des deux sexes, c'est-à-dire qu'un tableau vierge sépare maisons d'hommes et maisons de femmes. Enfin, dans certains cas heureusement peu répandus, les établissements religieux sont listés sans distinction de sexe. La seconde configuration est bien évidemment la plus commode, la moins susceptible de nous induire en erreur. La première suppose de distinguer le moment de transition, ce qui n'est pas toujours évident lorsque l'observance n'est pas clairement mentionnée : la seule mention « abbaye de », « prieuré de » ne suffit alors pas à nous renseigner sur les occupants réels. La dernière est très problématique, car il devient alors très difficile de distinguer les établissements de femmes qui ne sont pas identifiés comme tel. A cet égard, nous avons remarqué que si la colonne « ordre » est renseigné pour la majorité des couvents d'hommes, chez les femmes, cela est moins systématique. La mention « religieuses » remplace parfois l'ordre, mais il arrive également que la colonne en question ne soit tout simplement pas renseignée. Ces occurrences ne sont heureusement pas majoritaires, mais elles constituent un handicap de plus à surmonter. Il n'est donc pas impossible que nous ayons accidentellement négligé quelques établissements, surtout parmi les abbayes royales et les prieurés pour lesquels les informations sont les plus partielles, n'ayant pas eu le temps de noter toutes les maisons pour lesquelles nous avons des doutes en vue de les identifier plus tard.

Outre ces données numériques, qui, somme toute, tiennent peu de place, les *Relevés* contiennent également les inventaires et catalogues de bibliothèques de ces communautés, adressées à Paris par les municipalités, et contenant parfois des états de leurs biens et de leurs personnels. Ils sont conservés dans les dossiers de chaque département, et représentent, en volume, les trois-quarts de la source. Les catalogues de bibliothèques masculines sont très largement majoritaires. Les différents cartons renferment également quelques catalogues de dépôts littéraires.

L'enquête couvre tout le territoire français tel qu'il se présente en 1791, à l'exception du Comtat Venaissin et d'Avignon, qui ne seront rattachés à la France qu'en fin d'année. La Corse semble avoir été laissée de côté, peut-être en raison de la distance et de son histoire particulière qui en faisait encore récemment une république autonome. Aucun chiffre n'a en effet été transmis concernant les couvents de l'île, masculins comme féminins, quand bien même un tableau lui ait été réservé dans les *Relevés*. L'enquête concerne, en outre, tant les ordres religieux que les congrégations, séculières ou régulières ; elle liste aussi quelques chapitres cathédraux. Concernant les femmes, la plupart des maisons identifiées sont cependant affiliées à un ordre religieux, ce qui n'est pas nécessairement représentatif de la répartition des couvents de femmes à cette époque. La part des congrégations est ainsi largement sous-estimée : pour les seules congréganistes hospitalières, Marie-Claude Dinet-Lecomte dénombrait plus de 1500 couvents en 1789⁴¹, soit bien plus que le nombre total de maisons identifiées par l'enquête. Probablement que les communautés séculières, principalement tournées vers le soin des malades et l'assistance sociale, n'apparaissent pas comme des lieux de

⁴¹ DINET-LECOMTE, Marie-Claude, *Les sœurs hospitalières en France aux XVIIe et XVIIIe siècle : la charité en action*, Paris : H. Champion, 2005.

détention de la connaissance, et l'existence de bibliothèques devait y être pour beaucoup ignorée, ou jugée négligeable⁴².

Au total, les *Relevés* mentionnent 1160 maisons de religieuses en 1790. Ce nombre est probablement bien en-deçà de la réalité, si on en juge les chiffres donnés plus hauts pour les congrégations hospitalières. En croisant F¹⁷ avec deux sources complémentaires (F¹⁷1237 qui liste les couvents féminins à la Révolution et DXIX, qui propose un état des religieuses par communauté), sources sur lesquelles nous reviendrons ultérieurement, le nombre total de couvents de femmes identifiés est ainsi porté à 1433. Ces sources ne mentionnant pas nécessairement les mêmes établissements, ni ne mentionnant le même nombre total de couvents par départements, si nous prenons toujours la somme la plus haute pour chaque département, nous atteignons 1518 couvents supposés. Nous ne retiendrons ce nombre que pour la démonstration car il n'est qu'hypothétique : l'association de F¹⁷ et de DXIX n'a permis d'identifier avec certitude que 1433 établissements de femmes. Ainsi avons-nous déjà une idée des limites de cette enquête. Mais le constat est plus décevant encore lorsque l'on s'intéresse aux bibliothèques de ces communautés religieuses, principal sujet de cette source.

Données communiquées et représentativité

Sur 1160 maisons, seules 382 bibliothèques ont été communiquées. La plus grande partie des collections de ces établissements féminins est ainsi « non renseignée » ; parfois est seulement indiquée l'existence d'un « petit nombre de livres », sans autre précision. En outre, 9 départements ne sont pas du tout documentés, soit qu'il n'y soit fait aucune mention de couvents féminins, comme pour la Haute-Loire et les Pyrénées-Orientales, soit que les établissements identifiés ne mentionnent pas de bibliothèque, comme c'est le cas pour les Hautes-Alpes, l'Aube, la Corse, l'Eure-et-Loir, le Gers, le Haut-Rhin et le Tarn. Au total, seulement 33% des bibliothèques des communautés de femmes ont donc été renseignées. La perte est plus grande encore si l'on compare l'enquête de 1791 aux deux autres sources complémentaires que nous avons déjà évoquées. Rapporté à 1433 couvents, le pourcentage de bibliothèques communiquées tombe à 26,66%. Si l'on suppose l'existence de 1518 couvents de femmes en 1791, il chute à 25,16%.

Département	Nombre de couvents de femmes mentionnés par F ¹⁷	Nombre total réel de couvents de femmes (toutes les sources)	Nombre total supposé de couvents de femmes (en prenant la valeur la plus haute des deux colonnes précédentes)	Nombre de couvents de femmes dont la bibliothèque est énumérée (F ¹⁷)	Pourcentage des bibliothèques renseignées (calculé sur le nombre total supposé de couvents)
AIN	12	17	17	5	29,41%

⁴² SEICHEPINE, François, « Instruire les âmes et guérir les corps : les bibliothèques communes des hôpitaux de Bourgogne aux XVIIe et XVIIIe siècles », in LE PAGE, Dominique, LOISEAU, Jérôme et RAYWEL, Alain (dir.), *Urbanités : vivre, survivre, se divertir dans les villes (XVe-XXe siècle)*, Editions universitaires de Dijon, 2012.

L'enquête nationale de 1790-1791 : présentation de la source

AISNE	12	21	21	6	28,57%
ALLIER	7	14	14	2	14,29%
BASSES-ALPES	9	8	9	2	22,22%
HAUTES-ALPES	4	3	4	0	0%
ARDECHE	1	5	5	1	20%
ARDENNES	8	4	8	3	37,5%
ARIEGE	3	4	4	2	50%
AUBE	9	11	11	0	0%
AUDE	12	3	12	1	8,33%
AVEYRON	14	13	14	2	14,29%
BOUCHES-DU-RHONE	33	44	44	8	18,18%
CALVADOS	2	20	20	1	5%
CANTAL	11	13	13	2	15,38%
CHARENTE	10	17	17	3	17,65%
CHARENTE-INFERIEURE	6	11	11	6	54,55%
CHER	13	18	18	4	22,22%
CORREZE	9	11	11	2	18,18%
CORSE	-	-	-	-	-
COTE-D'OR	21	20	21	7	33,33%
COTES-DU-NORD	9	16	16	6	37,5%
CREUSE	5	5	5	3	60%
DORDOGNE	18	29	29	1	3,45%
DOUBS	12	15	15	6	40%
DROME	14	12	14	2	14,29%
EURE	11	29	29	8	27,59%
EURE-ET-LOIR	5	3	5	0	0%
FINISTERE	13	17	17	7	41,18%
GARD	21	21	21	4	19,05%
HAUTE-GARONNE	22	31	31	6	19,35%
GERS	15	11	15	0	0%
GIRONDE	16	17	17	6	35,29%
HERAULT	9	17	17	1	5,88%
ILLE-ET-VILAINE	15	23	23	7	30,43%
INDRE	4	6	6	1	16,67%
INDRE-ET-LOIRE	18	22	22	11	50%
ISERE	23	26	26	3	11,54%
JURA	17	26	26	5	19,23%
LANDES	7	7	7	2	28,57%
LOIR-ET-CHER	9	7	9	2	22,22%
HAUTE-LOIRE	-	24	24	-	-
LOIRE-INFERIEURE	3	17	17	1	5,88%
LOIRET	12	16	16	7	43,75%
LOT	21	22	22	4	18,18%

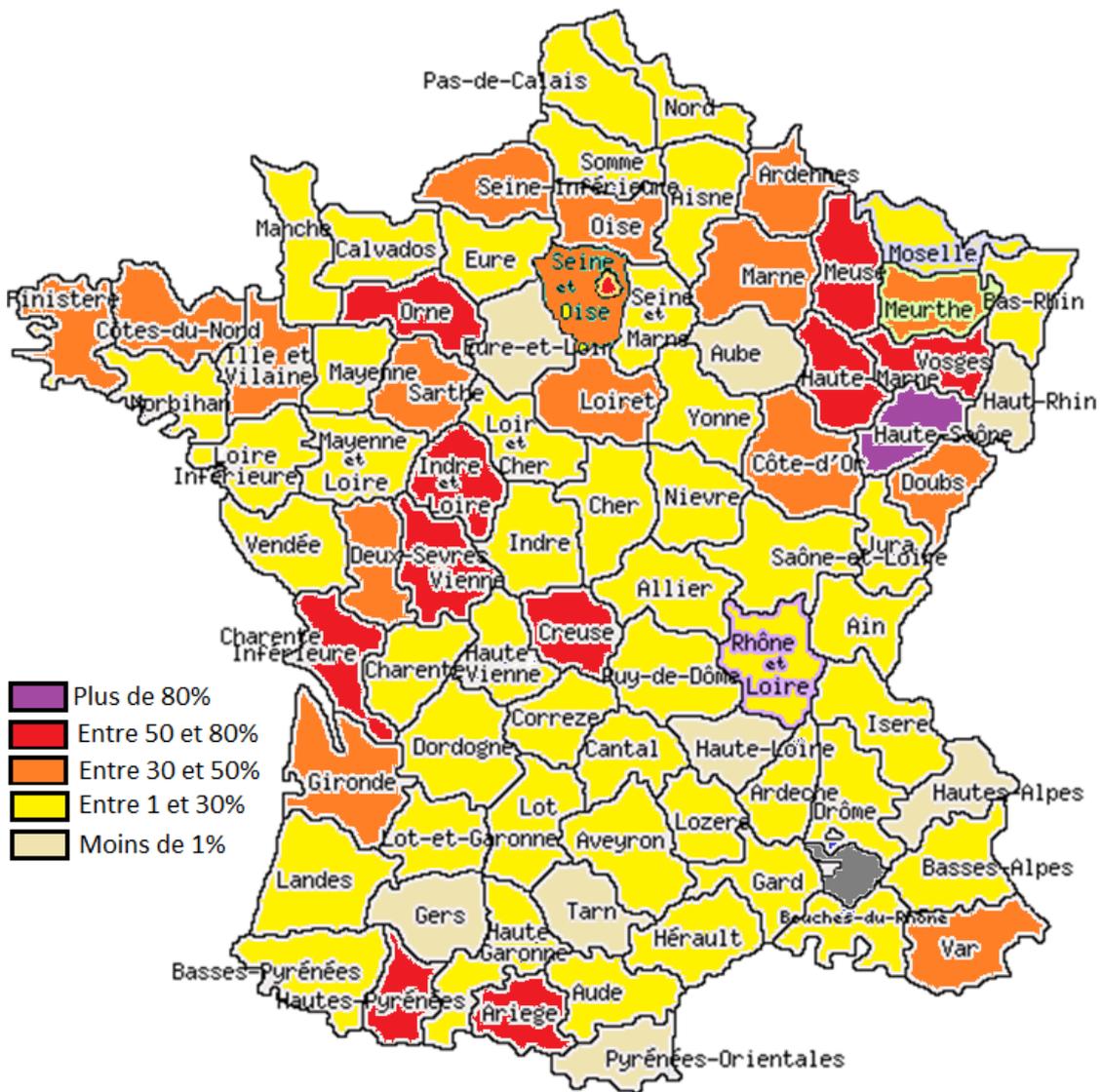
L'enquête nationale de 1790-1791 : présentation de la source

LOT-ET-GARONNE	20	25	25	5	20%
LOZERE	4	3	4	1	25%
MAINE-ET-LOIRE	17	20	20	2	10%
MANCHE	12	9	12	2	16,67%
MARNE	15	19	19	8	42,11%
HAUTE-MARNE	11	15	15	9	60%
MAYENNE	5	12	12	2	16,67%
MEURTHE	28	35	35	17	48,57%
MEUSE	21	23	23	13	56,52%
MORBIHAN	8	8	8	2	25%
MOSELLE	10	23	23	4	17,39%
NIEVRE	12	16	16	2	12,5%
NORD	81	51	81	2	2,47%
OISE	13	13	13	4	30,77%
ORNE	10	13	13	7	53,85%
PAS-DE-CALAIS	30	30	30	7	23,33%
PUY-DE-DOME	16	34	34	4	11,76%
BASSES-PYRENEES	10	6	10	1	10%
HAUTES-PYRENEES	1	2	2	1	50%
PYRENEES-ORIENTALES	-	3	3	-	-
BAS-RHIN	7	2	7	1	14,29%
HAUT-RHIN	7	1	7	0	0%
RHONE-ET-LOIRE	27	36	36	7	19,44%
SAONE-ET-LOIRE	14	24	24	4	16,67%
HAUTE-SAONE	8	8	8	7	87,5%
SARTHE	18	22	22	9	40,91%
SEINE	80	82	82	42	51,22%
SEINE-INFERIEURE	30	42	42	13	30,95%
SEINE-ET-MARNE	16	21	21	5	23,81%
SEINE-ET-OISE	15	22	22	8	36,36%
DEUX-SEVRES	15	13	15	6	40%
SOMME	17	11	17	4	23,53%
TARN	14	14	14	0	0%
VAR	12	11	12	4	33,33%
VENDEE	8	10	10	1	10%
VIENNE	23	26	26	13	50%
HAUTE-VIENNE	14	17	17	4	23,53%
VOSGES	12	16	16	8	50%
YONNE	3	19	19	3	15,79%
TOTAL	1160	1433	1518	382	25,16%

Près des deux-tiers des collections religieuses féminines n'ont donc pas fait l'objet d'un chiffrage. Ce constat se vérifie également à travers les catalogues collectés. Leur nombre est en effet très faible : sur les 383 bibliothèques renseignées, seules 38 font l'objet d'un inventaire, soit à peine 10%. Cela traduit déjà l'une des grandes faiblesses de cette source: en ce qui concerne les femmes, elle est largement incomplète. Pour exemple, la même analyse menée chez les hommes par Fabienne Henryot indique que les données ont été transmises pour 70,3% des établissements conventuels masculins⁴³. C'est sans doute insuffisant, surtout pour des établissements masculins, mais au regard de nos résultats, plutôt satisfaisant.

Sans surprise, les départements les mieux renseignés sont ceux de la région parisienne (à l'exception de la Seine-et-Marne où seuls 5 couvents sur 21 ont été documentés) et du nord-est de la France, départements soumis à l'influence possiblement décisive de la capitale. On distingue également un axe Bordeaux-Paris et un axe Rennes-Brest, qui s'expliquent peut-être par la présence de grandes métropoles (Tours, Poitiers, La Rochelle) où le travail a pu être davantage encadré qu'en province. Les bons résultats de la Creuse (60% de données communiquées), ou encore des Hautes-Pyrénées et de l'Ariège (50% de données communiquées), régions à dominance montagnarde où l'on s'attendrait davantage à ce que l'information circule mal, s'expliquent par le faible nombre de couvents recensés – respectivement 2, 4 et 5 maisons- qui faussent les statistiques. Il est bien évident que 50% de données communiquées dans un département qui ne comprend que deux couvents n'est guère comparable à ce même chiffre dans un département qui en compte trente-cinq, comme la Meurthe. Dans la même logique, les résultats spectaculaires de la Haute-Saône (87,5% de couvents renseignés), quoique conformes à la tendance régionale, doivent être quelque peu nuancés par le fait que l'on n'y recense que 8 couvents : peut-être y trouvait-on alors des administrateurs particulièrement zélés, mais rien n'est moins sûr. N'oublions pas également que l'on raisonne encore beaucoup en termes de districts, les départements étant une création de l'année précédente, ce qui relativise encore ces constats.

⁴³ HENRYOT, Fabienne, « Le livre dans les couvents mendiants à la fin de l'Ancien Régime, d'après l'enquête nationale de 1790-1791 », in *Histoire & Mesure*, XXVIII-2, 2013.



Pourcentages de données communiquées par département⁴⁴

En règle générale, néanmoins, les données restent abondantes dans le Nord, tandis que le Centre et le Sud sont moins documentés que le reste du pays. Les Pyrénées-Orientales, le Gers, le Tarn, les Hautes-Alpes, la Haute-Loire, l'Aube, l'Eure-et-Loir, et le Haut-Rhin, comme nous l'avons déjà signalé, ne font mention d'aucune bibliothèque, quand bien même on y trouve une quinzaine de couvents, comme pour le Gers et le Tarn. Il est peu probable qu'aucune de ces collections n'ait été estimée, sinon qu'elles n'ont pas été transmises aux comités. Il serait intéressant de savoir s'il existe une corrélation entre le pourcentage de données communiquées et l'éloignement avec Paris : à regarder la carte, on pourrait le penser, mais il nous faudrait plus que des chiffres pour le prouver. Du reste, cela n'est pas vérifiable chez les mendiants, étudiés par Fabienne Henryot : l'Ouest s'y révèle assez démuné, même en Bretagne et en Poitou-Charentes, régions plutôt désertes concernant les collections féminines, tandis que le Sud affiche des chiffres

⁴⁴ La Mayenne-et-Loire est la toute première appellation du Maine-et-Loire, créée par l'Assemblée Constituante en février 1790 pour remplacer l'ancienne province d'Anjou. Elle associe la Loire et l'un de ses affluents, la Mayenne. A Angers, la Mayenne se mêle aux eaux de la Sarthe et du Loir et prends le nom de Maine. Les Angevins auraient donc demandé aux constituants que le département changea de nom pour s'appeler Maine-et-Loire. Il semble cependant que la dénomination du département ait été encore indécise à l'époque, et que le passage exact de l'une à l'autre ne soit pas évident. Si le terme Mayenne-et-Loire est encore employé dans les textes jusqu'en 1797, les *Relevés* adoptent déjà l'appellation Maine-et-Loire. Tributaire d'un fond de carte, nous avons conservé l'appellation Mayenne-et-Loire, en gageant que le lecteur attentif saura ce qu'il en est.

acceptables, notamment en Haute-Garonne et dans le couloir rhodanien⁴⁵. Le Nord-Est de la France reste cependant le grand gagnant, tant chez les hommes que chez les femmes.

Les raisons de ces disparités sont multiples. Lorsque les bibliothèques étaient trop petites, les officiers municipaux ne jugeaient pas nécessaire de les prendre en compte ; à l'inverse, des collections trop abondantes les auront découragés. Dans le cas des bibliothèques féminines, de petite taille comme nous le montrerons ultérieurement, la première explication est sans doute la plus plausible. En effet, la conception même de bibliothèque n'est pas évidente chez les communautés de femmes, qui pratiquent encore largement la dispersion des ouvrages dans diverses parties du couvent (réfectoire pour la lecture du midi, infirmerie pour le soin des malades, salle de la communauté pour les lectures collectives). Certaines communautés possèdent également des livres « aux particulières », c'est-à-dire possédés en propre par chaque religieuse et conservés dans leur cellule. Sans doute les officiers municipaux ne se sont-ils pas toujours donné la peine de rassembler ces collections et de les comptabiliser. Et même dans les établissements possédant une salle de bibliothèque, ou à défaut des armoires pour entreposer les livres, le recensement a pu être très approximatif pour des officiers ne percevant pas toujours l'enjeu de la démarche. En outre, la charge de travail que représentaient les relevés a pu paraître trop lourde pour de petites municipalités prises dans les événements révolutionnaires ; d'autres pouvaient ne pas avoir suffisamment d'effectifs pour s'acquitter de cette tâche. Dans ces cas, on aura privilégié les bibliothèques d'hommes, auxquelles on attribuait une plus grande valeur.

Les chiffres varient également selon l'ordre auquel appartiennent ces couvents. A cet égard, nous ne nous intéresserons qu'aux maisons appartenant à des ordres religieux ; nous laisserons de côté les congrégations qui ne représentent que 20% des collections énumérées, et dont la grande variété rendrait l'analyse quelque peu dérisoire.

Pourcentage de données communiquées par ordre religieux :

Règle	Ordre	Nombre de maisons dont la bibliothèque est énumérée (F17)	Nombre total de maisons (F17+ DXIX)	Pourcentage de données communiquées	Nombre moyen de livres détenus par les bibliothèques de l'ordre
Règle de saint Augustin	Augustines	11	29	36,67%	355 volumes
	Dominicaines	10	48	21,28%	607 volumes
	Annonciades célestes et annonciades rouges	23	46	50%	246 volumes
	Visitandines	27	104	25,96%	644 volumes
	Ursulines	70	242	28,93%	389 volumes
	Verbe Incarné	1	2	50%	300 volumes

⁴⁵ HENRYOT, Fabienne, « Le livre dans les couvents mendiants à la fin de l'Ancien Régime, d'après l'enquête nationale de 1790-1791 », in *Histoire & Mesure*, XXVIII-2, 2013.

Règle des Trinitaires	Mathurines	1	2	50%	974 volumes
Règle de saint Benoît	Bénédictines	38	185	20,54%	612 volumes
	Bernardines et Cisterciennes	26	97	26,8%	512 volumes
	Fontevristes	6	40	15%	481 volumes
	Feuillantines	2	2	100%	500 volumes
	Célestines	0	2	0%	-
Règle de saint Bruno	Chartreuses	0	1	0%	-
Règle du Carmel	Carmélites	28	65	43,08%	634 volumes
Règle de sainte Claire	Franciscaines non spécifiées	0	12	0%	-
	Clarisses	28	99	28,28%	197 volumes
	Elisabéthines du Tiers Ordre de saint François	9	39	23,08%	670 volumes
	Capucines	2	4	50%	700 volumes
	Récollettes	1	3	33,33%	629 volumes
	Cordelières	4	5	80%	209 volumes
Règle de sainte Brigitte	Brigittines ou religieuses de l'Ordre de Saint Sauveur	1	4	25%	200 volumes
Règle de Grandmont	Grandmontaines ou religieuses de l'Ordre de Grandmont	0	1	0%	-
Non identifiée	Non identifiées	3	6	50%	525 volumes

L'ordre le mieux documenté est celui des Feuillantines, avec 100% de données communiquées. Mais étant donné qu'il ne compte jamais que deux couvents en France, cela n'est guère étonnant. De même n'accorderons-nous que peu de considération aux chiffres des Capucines, Cordelières, Récollettes, des Mathurines ou encore ceux du Verbe Incarné, ordres pour lesquels nous n'avons recensés que peu de maisons. Plus pertinents sont les chiffres des Annonciades et du Carmel : les bibliothèques y sont de loin les mieux documentées, avec 23 maisons renseignées sur 46 pour les premières, et 28 maisons sur 65 pour les secondes. Pour la majorité des ordres, seules 25% des bibliothèques ont été renseignées, avec quelques faiblesses du côté des fontevristes (15%) et des bénédictines (20,54%). Ces statistiques sont difficilement explicables, car les mécanismes qui pourraient sous-tendre ces phénomènes ne se vérifient pas d'un ordre à l'autre. Ainsi, l'importance quantitative d'un ordre n'est pas déterminante : malgré leur nombre important, les Ursulines sont plutôt correctement documentées (29%), tandis que les Dominicaines, quoique moins nombreuses, ne sont pas mieux renseignées (21%). Il ne semble pas y avoir non plus de lien entre la taille moyenne des collections de ces ordres et le pourcentage de données communiquées. Ainsi, parmi les observances les mieux renseignées, les carmélites

jouissent certes de bibliothèques conséquentes de plus de 600 ouvrages, mais cela n'est guère le cas chez les Annonciades qui, avec une moyenne de 246 volumes, détiennent parmi les collections les plus petites. Inversement, les Bénédictines possèdent des collections plutôt conséquentes malgré la faible proportion de données communiquées, tandis que les Fontevristes se maintiennent à un niveau honorable avec 480 volumes. Enfin, les résultats des Augustines doivent être considérées avec précaution, car la famille des religieuses de saint Augustin est très étendue : il s'agit d'un terme générique qui peut renvoyer à plusieurs ordres et congrégations religieuses se réclamant de l'esprit augustinien. N'ayant pas pu déterminer avec précision à quel ordre ou congrégation ces couvents se rattachent, nous ne saurions en tirer une quelconque conclusion.

Limites et Sources complémentaires

F¹⁷ n'est donc pas une source absolue. Non seulement est-elle incomplète en ce qui concerne les couvents de femmes, mais encore l'est-elle aussi au regard du nombre de bibliothèques renseignées. A cet égard, l'enquête nationale de 1791 semble sensiblement moins fiable que les inventaires révolutionnaires conservés dans les archives départementales, alors même que la première devrait normalement découler des seconds. Sans doute devons-nous y voir les aléas du transport, ou encore la paresse des administrations provinciales ; il arrive même que ces dernières sous-estiment volontairement, dans leur rapport à Paris, le nombre de volumes, afin d'éviter que la capitale ne s'approprie une partie des confiscations⁴⁶. Quoi qu'il en soit, nous avons pu constater une certaine discordance entre les données parisiennes et locales. Ainsi, dans le cadre de notre étude sur les couvents lyonnais, avons-nous pu comparer les données fournies par les archives départementales du Rhône et celles apportées par F¹⁷, et relever plusieurs dissonances. F¹⁷ n'avait pas connaissance des collections des Bénédictines de Saint-Pierre ou des Chazeaux, pas plus que de celles des Clarisses ou des Ursulines de Saint-Just : quatre bibliothèques féminines pourtant bien présentes dans les archives du département, parmi lesquelles celle de l'abbaye millénaire de Saint-Pierre de Lyon, riche de 1749 ouvrages⁴⁷. En revanche, F17 indiquait que les Franciscaines des Deux-Amants auraient détenues 600 volumes, quoique la série Q n'en fasse aucune mention, et évoquait le nombre étonnamment précis de 712 volumes pour les Clarisses, contre « environ 500 volumes » pour le département. L'état dont nous disposons pour ces dernières datant de septembre 1792, peut-être cela signifiait-il qu'un certain nombre de livres avait été soustrait dans l'intervalle, ou peut-être cela confirmait-il simplement notre suspicion à l'égard de la source parisienne. Outre les bibliothèques absentes des *Relevés*, nous ne comptons plus le nombre de couvents identifiés dans les états des fonds des différentes archives départementales mais absents de l'enquête de 1791. Il serait d'ailleurs très intéressant de relever le nombre total de couvents féminins existants à la Révolution en s'appuyant sur ces sources locales : nous aurions ainsi une vision par plus précise de la population religieuse féminine de cette fin de siècle. La tâche, cependant, dépasse clairement nos capacités de chercheur isolé.

⁴⁶ VARRY, Dominique, « *Sous la main de la Nation* » : les bibliothèques de l'Eure confisquées sous la Révolution française, Ferney-Voltaire : Centre national d'étude du XVIIIe siècle, 2005.

⁴⁷ MERAT Alix, *Le livre et la lecture dans les couvents de femmes à Lyon à la Révolution, à travers le spectre des inventaires révolutionnaires*, Lyon, Université de Lyon 2 (mémoire de Master 1), 2013. Tous les chiffres relatifs aux bibliothèques des couvents de femmes à Lyon sont tirés de ce précédent travail.

A ces insuffisances documentaires, s'ajoutent d'autres écueils. Ainsi doit-on se méfier des données fournies : certains couvents sont localisés dans les mauvais départements, comme pour l'abbaye royale cistercienne de la Virginité des Roches-l'Evêque, située en Maine-et-Loire et non dans le Loir-et-Cher, ou encore la congrégation de Notre-Dame de Chatel-sur-Moselle, localisée en Moselle et non dans les Vosges. Il arrive également qu'une communauté soit mentionnée deux fois, telles les Ursulines du Faouët, citées à la fois dans le Finistère et dans le Morbihan : les redites traduisent la difficulté qu'il y a à harmoniser les résultats au niveau national. Cela nécessite donc de vérifier systématiquement la localisation des couvents, ce qui est parfois malaisé. Les limites de ces nouveaux départements étant encore récentes, les erreurs sont fréquentes, surtout dans les zones frontalières. En outre, certains départements n'existent pas encore, comme le Tarn-et-Garonne, créé en 1808 à partir de morceaux détachés des départements de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot et de Lot-et-Garonne ; c'est également le cas des départements d'Île-de-France, issus de la dissolution de la Seine et de la Seine-et-Oise en 1964 : il faut alors savoir replacer les couvents dans les limites des anciennes entités territoriales, ce qui exige parfois de se reporter aux cadastres datant de cette époque pour ne pas faire d'erreur. Comme nous l'avons déjà mentionné, leur identification peut également s'avérer problématique lorsque l'ordre n'est pas renseigné : ainsi en est-il des religieuses de Narbonne, de Digne ou de celles de l'Abbaye royale du Bourg, dans l'Eure, que nous n'avons pu rattacher à une observance particulière. Par défaut, nous les avons traitées comme des régulières, majoritaires dans les *Relevés*. Enfin, il est possible que des erreurs aient été commises concernant l'observance même de ces couvents de femmes ; faute d'avoir systématiquement recours aux archives départementales pour s'en assurer, nous supposons que la marge d'erreur reste raisonnable.

Pour autant, cette source ne doit pas être négligée. Quoiqu'incomplète et approximative qu'elle puisse être, nous verrons qu'elle offre des ordres de grandeur tout à fait crédibles. L'insuffisance des données incite, il est vrai, à la prudence et à la réserve ; cependant elle porte également sa propre signification, à savoir que la localisation géographique influe considérablement sur le développement matériel et intellectuel d'un couvent. Elle trahit déjà la médiocrité et la faible visibilité de ces collections féminines, ainsi que le peu d'estime dans lequel on les tient. Que les bibliothèques de religieuses soient moins documentées que celles des hommes est significatif du regard que l'on porte alors sur les couvents de religieuses, où la culture de l'écrit résulte davantage d'une erreur de parcours que d'un choix intellectuel volontaire. Nous verrons, à travers cette étude, combien cela est faux. En outre, il n'est pas certain que davantage de données changent considérablement la donne. Même si l'étude ne couvre pas toutes les bibliothèques existantes, elle concerne la majeure partie des départements ainsi que la plupart des ordres, parmi lesquels les plus représentatifs des XVIIe et XVIIIe siècles, tels que la Visitation ou les Ursulines. L'enquête nationale de 1791 est surtout l'une des principales sources dont nous disposons pour l'étude des bibliothèques de femmes à la Révolution, la seule à offrir une vue d'ensemble d'un patrimoine livresque national autrement dispersé dans les archives des différents départements. Il importe seulement de bien soupeser les apports et limites de la source.

Enfin, pour remédier à ces faiblesses, demeure le recours à des sources complémentaires. Dans l'idéal, il aurait été intéressant de dépouiller quelques archives départementales, afin d'obtenir des éléments de comparaison. N'ayant ni le temps ni les moyens de nous porter dans plusieurs lieux à la fois, nous nous

contenterons des données récoltées aux archives du Rhône dans le cadre de notre mémoire de Master 1 (données qui malheureusement ne concernent que Lyon *intra-muros*), et de celles que nous sommes allées chercher à Toulouse (et également très parcellaires en raison de l'incendie de 1942). Nous nous serons surtout appuyées sur deux autres sources parisiennes, conservées aux Archives nationales : DXIX 1-9 et F¹⁷1237. Si elles n'indiquent rien sur l'existence ou non de bibliothèques conventuelles, elles permettent cependant de compléter en partie le tableau des couvents féminins à la Révolution.

L'Etat des religieuses par diocèses (1790) occupe les neufs premiers cartons de la sous-série DXIX. Dédiée au Comité ecclésiastique (assemblée créée le 12 août 1789 et chargée à partir de 1790 de la suppression des ordres religieux, de la Constitution civile du Clergé et de la confiscation de ces biens), la sous-série rassemble des états de religieux et de religieuses, des déclarations sur l'intention ou non de sortir des couvents, ainsi que tout un ensemble de lettres, de titres et de déclarations diverses regardant les affaires du culte. Nous nous sommes principalement intéressées aux états de religieuses. Ils se présentent sous la forme de tableaux listant, pour chaque diocèse, le nom de la municipalité où réside le couvent, l'ordre auquel il appartient, le nombre de choristes et le nombre de converses dans deux colonnes distinctes, avec parfois mention de tourières, de domestiques, de pensionnaires, de religieuses étrangères à la communauté, de novices ou de postulantes, dans les colonnes correspondantes selon qu'elles appartiennent à la catégorie des professes ou des converses. Les Bénédictines de la Madeleine à Paris distinguent ainsi 17 choristes, 1 novice choriste ; 6 converses, 1 novice converse et 1 sœur donnée⁴⁸. Le degré de précision varie donc considérablement selon les établissements : pour la plupart, seules les choristes et converses sont mentionnées, sans autre détail ; les novices et les tourières font l'objet d'un dénombrement moins systématique mais relativement fréquent. Les Ursulines de Saint-Cloud-les-Paris font ainsi mention de 20 choristes, de 2 novices de chœur, d'une religieuse d'Argentat, et de 5 converses⁴⁹. Il arrive enfin que les colonnes soient renseignées avec un luxe de détails, tel les bénédictines du Val-de-Grâce, à Paris, pour lesquelles il est indiqué l'existence de 15 choristes, « dont 2 novices reçues à la profession », et de 6 converses, « dont 2 sœurs données en qualité d'organistes »⁵⁰. Chaque diocèse constitue un dossier comportant, outre ces tableaux, les états de religieuses proprement dits envoyés par les administrations locales à Paris. Il s'agit de déclarations rédigées par les religieuses, dans lesquelles elles précisent le but de leur institut et listent le nom et l'âge de leurs membres, conformément aux directives qu'elles ont reçu : les Bénédictines de la rue Saint-Louis, à Paris, intitulent ainsi leur déclaration « Réponse des religieuses bénédictines [...], en obéissance aux ordres qu'elles ont reçu d'envoyer à l'archevêché et à l'assemblée nationale un état contenant le nombre, les noms, les âges de tous les sujets qui composent leur communauté, et de l'objet de leur institution. » Les Cisterciennes de Maubuisson-les-Pontoise précisent qu'il s'agit d'un « Etat [...] fourni en conformité d'une lettre écrite par monsieur Treilhard, président du comité ecclésiastique à l'Assemblée nationale à Mrs. l'archevêque de Paris le 12 mars 1790, adressée à cette communauté par MM. les grands vicaires à l'effet de s'y conformer suivant autre lettre signée de Mr Gervais secrétaire de

⁴⁸ A.N, DXIX 7, *Etat des religieuses par diocèses (Paris, Poitiers, Saint-Dié, Saint-Malo)*.

⁴⁹ Ibid.

⁵⁰ Ibid.

l'archevêché en date du 21 de ce mois de mars. » A Paris –diocèse que nous avons étudié plus en détail-, ces états ont été rédigés entre le 3 mars et le 8 avril 1790, la majorité dans la vingtaine du mois de mars. Cet *Etat* des religieuses a donc été constitué à peu près au même moment que les *Relevés des bibliothèques*, datés du début de l'année 1790 (de février à mai essentiellement). Cette proximité dans les dates de rédaction nous permet de croiser les deux sources sans trop de scrupules. L'*Etat* des religieuses mentionne ainsi 1182 couvents de femmes, soit un peu plus que les *Relevés*, pour 29 760 religieuses. Il permet d'établir un tableau de la population religieuse féminine en 1790, et, à travers le nombre de novices et de postulantes, de mesurer la vitalité de ces communautés. Cette source reste néanmoins sujette aux mêmes réserves que l'enquête sur les bibliothèques, surtout en ce qui concerne la localisation des couvents : le classement a été en effet établi par diocèses, non par départements, ce qui exigeait de notre part que nous replaçions les maisons dans les départements correspondants, avec les difficultés que l'on a déjà évoquées. Lorsque les états des fonds des archives départementales ne permettaient pas de localiser clairement un établissement, c'est avec une forte part d'arbitraire que nous le placions dans tel ou tel département, d'après la toponymie qui s'en rapprochait le plus. En revanche, l'identification de ces établissements est sensiblement plus aisée que pour les *Relevés*, dans la mesure où pour chaque ligne du tableau correspondait une déclaration papier dans laquelle les religieuses explicitaient clairement l'observance suivie par leur communauté et le but de leur institut. Il n'y a ainsi aucun établissement que nous ne soyons parvenu à identifier, contrairement aux autres sources. Des erreurs ont néanmoins pu se glisser dans les tableaux ; lorsque la transcription était claire et lisible, nous n'avons pas pris la peine de vérifier dans la déclaration l'exactitude de l'information.

F¹⁷ 1237 est l'une des nombreuses composantes de la sous-série F17. Elle propose un état alphabétique des communautés religieuses dans les départements en 1790, et notamment un état des maisons de religieuses. Elle se présente sous la forme d'un tableau s'étalant sur vingt-quatre pages, divisé en sept colonnes : « Numéro des départements », « Nom des maisons ou des lieux où elles sont situées », « Noms des districts », « Nom des Cantons », « Ordre et Qualité », « Date de l'inventaire », « Observations », ces dernières se réduisant principalement à la mention ou non d'un inventaire de bibliothèque au moyen de l'annotation « Bibl. » ou « Bib. ». Au premier abord, cette source semble très prometteuse, puisqu'elle indique pour chaque couvent mentionné si un inventaire de bibliothèque a été transmis. Elle permet notamment de vérifier le nombre d'inventaires présents dans les *Relevés*. Malheureusement, cet état alphabétique se révèle très largement incomplet : il ne liste que 364 couvents de femmes et seulement 25 inventaires. Faute d'informations complémentaires, nous ne sommes pas parvenues à déterminer précisément comment cette source avait pu voir le jour, ni quelle logique avait présidé à sa constitution. La colonne « Date de l'inventaire » laisse à penser qu'elle fait la liste de tous les établissements pour lesquels un inventaire des biens et revenus a été communiqué à Paris, que ces inventaires traitent ou non des bibliothèques conventuels. Les 364 couvents mentionnés ne correspondent pas, en effet, aux 382 maisons pour lesquels une bibliothèque a été énumérée par les *Relevés* : alors qu'aucune bibliothèque n'a été renseignée pour Lille, F¹⁷ 1237 mentionne pas moins de quatorze couvents et autant d'inventaires. Nous supposons donc que les inventaires qui ne contiennent pas de mention d'une bibliothèque sont probablement conservés dans une autre sous-série des Archives nationales, peut-être F¹⁹. Etant donné la faible

documentation disponible concernant les communautés de femmes, cela expliquerait peut-être pourquoi si peu de couvents sont mentionnés. Quoiqu'il en soit, douze départements ne sont pas du tout représentés : l'Aisne, l'Ardèche, l'Aude, l'Aveyron, les Bouches-du-Rhône, le Calvados, le Cantal, la Dordogne, l'Eure-et-Loir, l'Indre, le Jura et les Pyrénées-Orientales. Difficile d'y voir là une quelconque logique, sinon le plus pur arbitraire : certains de ces départements, tels que les Bouches-du-Rhône ou le Jura, présentent une forte population religieuse, alors que d'autres, comme les Pyrénées-Orientales, sont plutôt déserts. Outre cet état d'incomplétude, cette source est délicate d'utilisation dans la mesure où l'information fournie demande à être constamment vérifiée. Non seulement les erreurs de transcription sont-elles nombreuses, mais les numéros de département s'avèrent souvent inexacts. Dans la majorité des cas, la faute tient à un chiffre près : elle peut être due à une erreur de localisation de la part des administratifs chargés de la rédaction de cet état, ainsi Briançon est-il situé dans les Basses-Alpes (04) et non dans les Hautes-Alpes (05), Charlieu en Saône-et-Loire (68) plutôt qu'en Rhône-et-Loire (69) ; elle peut tenir également à la méconnaissance des numéros décernés à chaque département, ainsi Fécamp se voit-il allouer le numéro 73 (Seine-et-Marne) plutôt que le numéro 72 (Seine-Inférieure) qui serait plus juste, et La Flèche le numéro 71 (Seine, plus communément appelé Paris) à la place du numéro 70 (Sarthe). Enfin, deux villes n'ont pas pu être identifiées : Mâsle, prétendument dans la Haute-Marne (50), et Saint-Goudrin ou Saint-Gondrin dans le Gers (31). Mais c'est moins ses défauts que son incomplétude qui limitent l'intérêt de cette source à nos yeux : nous ne nous y référerons donc que peu dans cette étude.

L'enquête nationale de 1790 sur les bibliothèques religieuses s'est donc peu préoccupée des collections féminines. A peine 33% des couvents mentionnés par les *Relevés* ont été renseignés, sans doute bien moins si l'on se rapporte au nombre réel de couvents féminins en France à la Révolution. Et parmi ceux qui l'ont été, le nombre d'inventaires et de catalogues transmis est dérisoire : 38 seulement. Au vu de la faible part de données communiquées, c'est donc avant tout par accident que ces bibliothèques de femmes se trouvent portées à notre attention. Incomplète, imparfaite, cette source est cependant la seule dont nous disposons pour une étude à large spectre des bibliothèques de religieuses, à un moment donné de leur histoire. Elle nous permet ainsi des comparaisons entre les différents ordres religieux ainsi qu'entre départements ; elle autorise un regard plus ou moins objectif sur le patrimoine livresque des religieuses françaises en 1790, avant que la tourmente révolutionnaire n'achève de disperser et de rendre anonyme ces collections conventuelles. Certes, nous n'ignorons pas que vouloir dresser le portrait des collections religieuses féminines à partir d'informations si éparses peut paraître quelque peu ambitieux, et c'est pourquoi nous ne manquerons pas de comparer nos résultats aux recherches menées par d'autres chercheurs dans certains départements ou sur certains ordres.

LES BIBLIOTHEQUES DES COUVENTS DE FEMMES EN 1790

LES COMMUNAUTES DE RELIGIEUSES EN 1790

Sous l'Ancien Régime et jusqu'à la Révolution, les religieux représentent une part non négligeable de la population, quoique infiniment inférieure aux forces laborieuses du petit peuple. Cette division particulière de la société française est bien connue, un lieu commun de l'historiographie moderne immortalisé par le fameux triptyque « Noblesse, Clergé, Tiers Etat ». Plusieurs études, parmi lesquelles celle de Jean-Claude Toutain⁵¹, ont depuis longtemps fixé les chiffres de la population d'Ancien Régime : sur une population totale de 28 millions d'habitants –pour une population active de 10 millions d'individus-, la Noblesse représenterait environ 400 000 âmes, le Clergé 120 000, le reste constituant ce que l'on nomme commodément le Tiers Etat, c'est-à-dire un ensemble assez hétéroclite de travailleurs journaliers, de paysans propriétaires fermiers, d'artisans et de bourgeois des villes, aux origines et aux situations sociales fort diverses. Le clergé pèse donc moins par le nombre de ses membres que par son influence, ses richesses supposées et son rôle dans la société d'Ancien Régime.

A la veille de la Révolution, on compte ainsi 120 000 religieux, donc 80 000 réguliers. Le chiffre est relativement connu. Ce qui l'est moins, c'est la part des femmes dans cette population religieuse : d'après Sophie Hasquenoph⁵², elle représenterait ainsi 68,75% des effectifs des réguliers⁵³, soit 45,83% de l'ensemble du Clergé. Ces chiffres éveillent déjà notre intérêt, en ce qu'ils supposent deux tendances : d'une part, que le monde régulier est majoritairement féminin, d'autre part, que ces religieuses sont moins affectées par la crise des vocations que leurs confrères masculins, en dépit des difficultés financières qui les touchent de plein fouet. Nous avons tâché de vérifier ces différents constats, bien que l'état d'incomplétude de nos sources ne nous facilite guère la tâche.

La population religieuse féminine en 1790

*L'Etat des religieuses par diocèses*⁵⁴ fait mention de 29 760 religieuses pour 1182 couvents en 1790. 81,19% d'entre elles sont affiliées à un ordre, soit 24 163 religieuses pour 924 communautés, tandis que les congrégations et communautés séculières ne comptent que 5597 religieuses pour 258 maisons. Cependant, il faut relativiser cette prépondérance écrasante des communautés régulières, en rappelant que nos sources ignorent largement les communautés à vœux simples. Ces dernières sont certainement bien plus nombreuses que les premières, notamment dans la mesure où les conditions pour la fondation d'une maison nouvelle deviennent draconiennes pour les instituts réguliers à partir de 1660. Parallèlement à ce ralentissement, on observe un mouvement de création de congrégations

⁵¹ TOUTAIN, Jean-Claude, *La population de la France de 1700 à 1959*, Paris, Institut de Science Economique Appliquée, 1963.

⁵² HASQUENOPH, Sophie, *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France : du Moyen-âge à nos jours*, Paris, Champ Vallon, 2009.

⁵³ Soit un rapport de 55 000 femmes sur 80 000 réguliers des deux sexes.

⁵⁴ A.N, DXIX 1-9, *Etat des religieuses par diocèses (1790)*

séculières féminines nouvelles entre 1650 et 1710, mouvement qui intervient donc au moment où l'élan premier de la Contre-Réforme commence à s'essouffler. C'est ainsi qu'apparaissent les Filles de la Charité en 1633 ou les Dames de Saint-Maur en 1686, religieuses à vœux simples vivant en communauté mais ne portant pas le voile. Il serait donc imprudent de sous-estimer l'importance de ces instituts séculiers. Nous n'avons malheureusement pas de chiffres les concernant, mais les études de Marie-Claude Dinet-Lecomte sur les religieuses hospitalières nous offrent une certaine échelle de mesure : elle dénombre notamment 6500 congréganistes (dont un tiers de filles de la Charité) pour 1572 établissements⁵⁵. La comparaison avec nos chiffres est affligeante, sinon révélatrice des limites de nos sources : l'auteur énumère ainsi 85 établissements de Filles de la Sagesse, pour 361 religieuses ; nous n'en avons relevé pour notre part que 7, pour 16 religieuses. De la même manière, nous n'avons retrouvé que 19 couvents de Filles de la Charité sur les 430 mentionnés par l'auteur, soit à peine 179 religieuses sur les 2000 existantes. Le constat est légèrement meilleur concernant les Filles de saint Thomas de Villeneuve (8 couvents sur 62 mentionnés, 96 religieuses sur 350), mais guère fantastique. Nous estimons ainsi que moins de 5% des données ont été communiquées concernant les instituts séculiers. Aussi cette étude, ainsi que nous l'avions en partie annoncé plus haut, concernera-elle surtout les ordres religieux, pour lesquels nos résultats sont plus concluants. Cela ne nous empêchera pas d'exploiter les chiffres des communautés séculières, mais avec les réserves que l'on sait.

Mais avant d'étudier plus en détail ces différentes communautés, intéressons-nous à la population féminine en 1790, telle que l'*Etat des religieuses* nous la dépeint. Ces quelques 30 000 âmes pieuses sont en effet réparties inégalement sur le territoire.

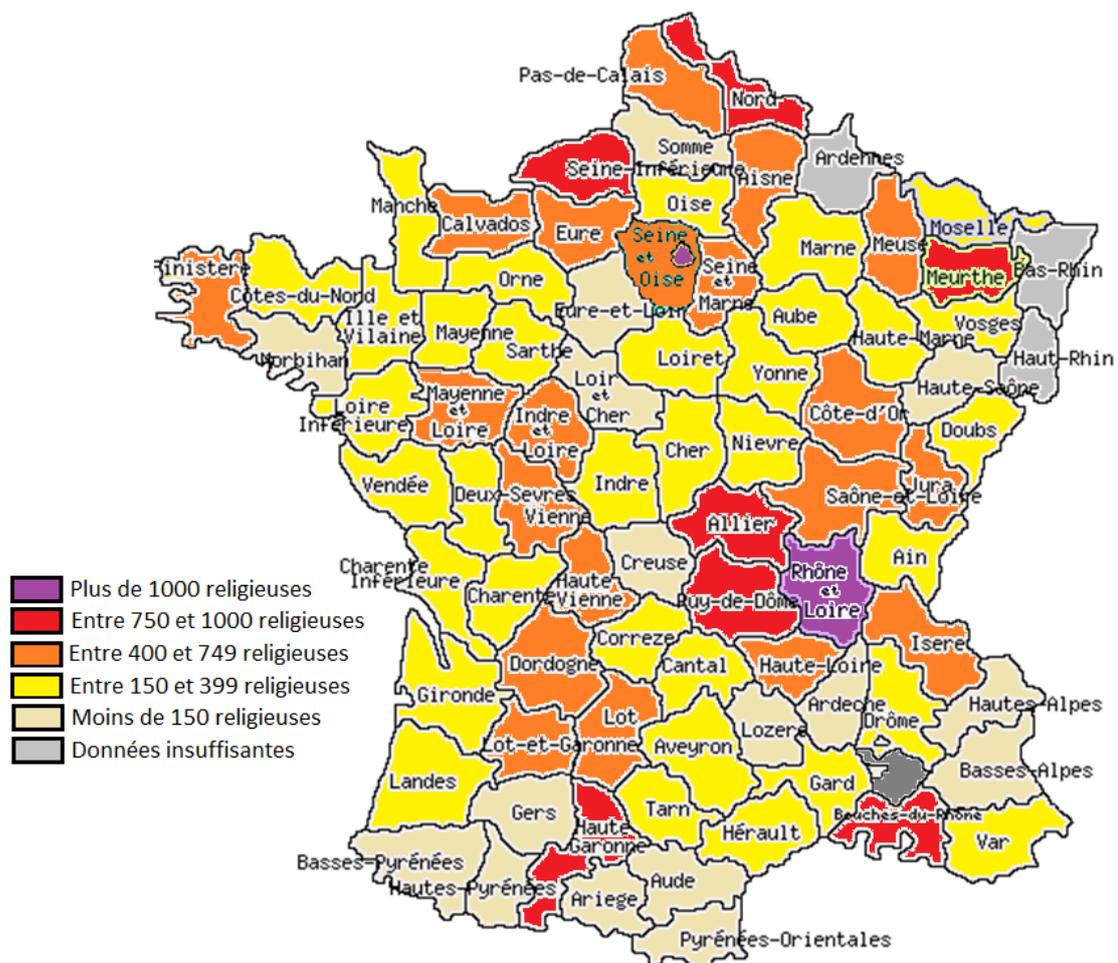
Départements	Nombre de maisons renseignées par XIX	Nombre total de maisons toute source confondue	Nombre de religieuses (d'après DXIX)
AIN	13	17	301
AISNE	20	21	446
ALLIER	14	14	833
BASSES-ALPES	5	8	89
HAUTES-ALPES	2	3	39
ARDECHE	5	5	119
ARDENNES	-	4	-
ARIEGE	3	4	74
AUBE	11	11	221
AUDE	2	3	42
AVEYRON	12	13	257
BOUCHES-DU-RHONE	39	43	833
CALVADOS	19	20	648
CANTAL	13	13	339
CHARENTE	15	17	267

⁵⁵ DINET-LECOMTE, Marie-Claude, *Les sœurs hospitalières en France aux XVIIe et XVIIIe siècle : la charité en action*, Paris : H. Champion, 2005.

CHARENTE-INFERIEURE	8	11	249
CHER	17	18	336
CORREZE	10	11	257
CORSE	-	-	-
COTE-D'OR	19	20	470
COTES-DU-NORD	11	16	294
CREUSE	2	5	50
DORDOGNE	28	29	570
DOUBS	15	15	366
DROME	12	12	240
EURE	24	29	489
EURE-ET-LOIR	3	3	102
FINISTERE	14	17	454
GARD	15	21	255
HAUTE-GARONNE	29	31	759
GERS	7	11	120
GIRONDE	15	17	396
HERAULT	15	17	378
ILLE-ET-VILAINE	15	23	230
INDRE	6	6	179
INDRE-ET-LOIRE	18	22	462
ISERE	18	26	415
JURA	25	26	679
LANDES	7	7	181
LOIR-ET-CHER	1	7	11
HAUTE-LOIRE	24	24	496
LOIRE-INFERIEURE	11	17	321
LOIRET	13	16	324
LOT	21	22	446
LOT-ET-GARONNE	21	25	491
LOZERE	3	3	49
MAINE-ET-LOIRE	15	19	472
MANCHE	8	9	233
MARNE	14	19	396
HAUTE-MARNE	8	15	203
MAYENNE	8	12	206
MEURTHE	31	36	781
MEUSE	19	23	473
MORBIHAN	5	8	127
MOSELLE	18	23	399
NIEVRE	14	16	244
NORD	29	51	778
OISE	10	13	274
ORNE	12	13	295
PAS-DE-CALAIS	23	30	592
PUY-DE-DOME	34	34	901
BASSES-PYRENEES	5	6	120
HAUTES-PYRENEES	2	2	47
PYRENEES-ORIENTALES	3	3	62
BAS-RHIN	-	2	-
HAUT-RHIN	-	1	-
RHONE-ET-LOIRE	31	36	1010
SAONE-ET-LOIRE	24	24	586
HAUTE-SAONE	5	8	146

SARTHE	12	22	268
SEINE	66	82	2091
SEINE-INFÉRIEURE	38	42	976
SEINE-ET-MARNE	17	21	453
SEINE-ET-OISE	20	22	525
DEUX-SEVRES	9	13	186
SOMME	3	11	51
TARN	14	14	278
VAR	9	11	178
VENDEE	7	10	172
VIENNE	20	26	463
HAUTE-VIENNE	16	17	540
VOSGES	14	16	307
YONNE	18	19	361

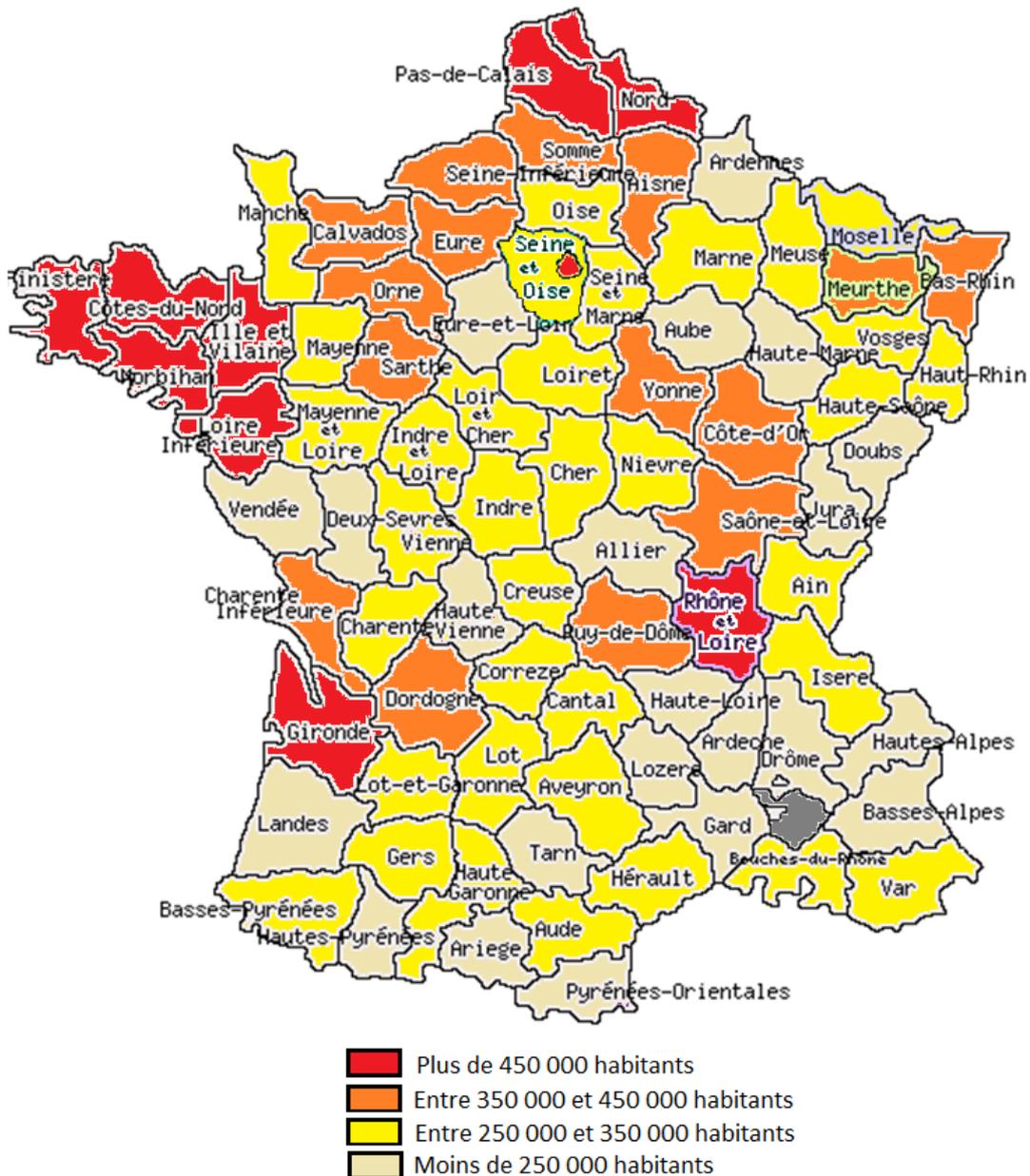
Le département de la Seine domine très largement avec 2091 religieuses en raison de la très forte concentration de couvents à Paris. En province, des bassins de vie émergent, notamment dans le nord-ouest et l'est autour des grandes métropoles lilloise et lyonnaise. Le Rhône-et-Loire, avec 1010 religieuses recensées, est ainsi le deuxième département le plus peuplé après Paris. Cela tient au rayonnement de Lyon, centre économique, intellectuel et religieux depuis le XVII^e siècle, spécialisé notamment dans la production de livres de piété : la ville a pu profiter du séjour de quelques théologiens célèbres, comme Saint-François de Sales ; elle a également vu naître l'Ordre du Verbe Incarné et accueilli une dizaine de fondations nouvelles qui ont à leur tour essaimé dans les environs. Les départements frontaliers, Allier et Puy-de-Dôme, avec respectivement 833 et 901 religieuses, participent d'ailleurs de la tendance régionale ; en règle générale, c'est tout le bassin rhodanien qui profite de l'influence lyonnaise, à l'exception de l'Ardèche. La Haute-Garonne, avec 31 communautés pour 759 religieuses, et les Bouches-du-Rhône avec 43 maisons et 833 religieuses, concentrent une bonne partie de la population religieuse féminine du sud de la France, autrement clairsemée : le Sud-Est compte en moyenne 15 couvents par département, le Sud-Ouest guère plus de 12. En comparaison, le Nord-Ouest atteint 25 couvents par département, et le Nord-Est, quoique moins actif, obtient néanmoins une moyenne de 18 couvents. Les régions montagneuses, Pyrénées et Alpes en tête, sont en effet peu peuplées, avec une moyenne de 78 religieuses dans les départements pyrénéens et de 64 religieuses dans les départements alpins. Le Centre, également, est quelque peu déserté : 15 couvents en moyenne, et des chiffres parfois très bas (50 religieuses dans la Creuse, 11 dans le Loir-et-Cher) qui s'expliquent autant par la faible accessibilité de la région que par l'insuffisance des données fournies par DXIX (dans le Loir-et-Cher, une seule communauté a été renseignée sur 7 existantes, 2 sur 5 pour la Creuse). L'Ouest, enfin, avec 16 couvents moyens et une population correcte, apparaît comme une région intermédiaire, ni fortement pourvue, ni particulièrement démunie. Enfin, la population religieuse féminine semble appliquer les tendances démographiques habituelles, en se fixant le long des fleuves ou dans les Estuaires : les densités les plus importantes se concentrent ainsi dans la vallée de la Loire, de la Seine et du Rhône, délaissant la façade atlantique, les massifs montagneux et l'intérieur des terres.



Répartition de la population féminine par département

Cependant, un simple état des lieux de la population religieuse féminine en 1790 ne témoigne en rien de la vitalité des différentes régions, surtout si on omet de la mettre en relation avec la population totale de ces départements. Les chiffres fournis par le comité de révision en 1790, bien que sujet à caution, montrent ainsi que les départements où la concentration de religieuses est la plus forte sont également, pour la plupart, ceux où la population est la plus élevée. C'est notamment le cas pour la Seine et le Rhône-et-Loire, en tête du classement, ainsi que pour les régions du nord-ouest. Le sud est effectivement moins peuplé que le reste du pays, et cela s'en ressent chez les religieuses qui se concentrent surtout dans les capitales régionales que sont Toulouse et Marseille, justifiant ainsi l'existence de taux considérables pour la région. Plus étonnant est le cas de la Gironde ou de la Bretagne, régions densément peuplées où les religieuses sont pourtant peu présentes.

Cela peut s'expliquer en partie par le taux de données communiquées, puisque le nombre de religieuses n'a été renseigné dans le Morbihan que pour 5 des 8 couvents identifiés. De même, dans les Côtes-du-Nord, seuls 11 couvents sur 16 ont été documentés. Cela cependant ne se vérifie pas en Gironde, où 15 des 17 couvents ont transmis le nombre de leurs membres : nous sommes donc assez proches des chiffres réels, au moins en ce qui concerne les régulières. En outre, DXIX couvre 82,48% des couvents renseignés par l'ensemble des sources, soit 1182 communautés sur 1433, ce qui en fait une source relativement fiable.

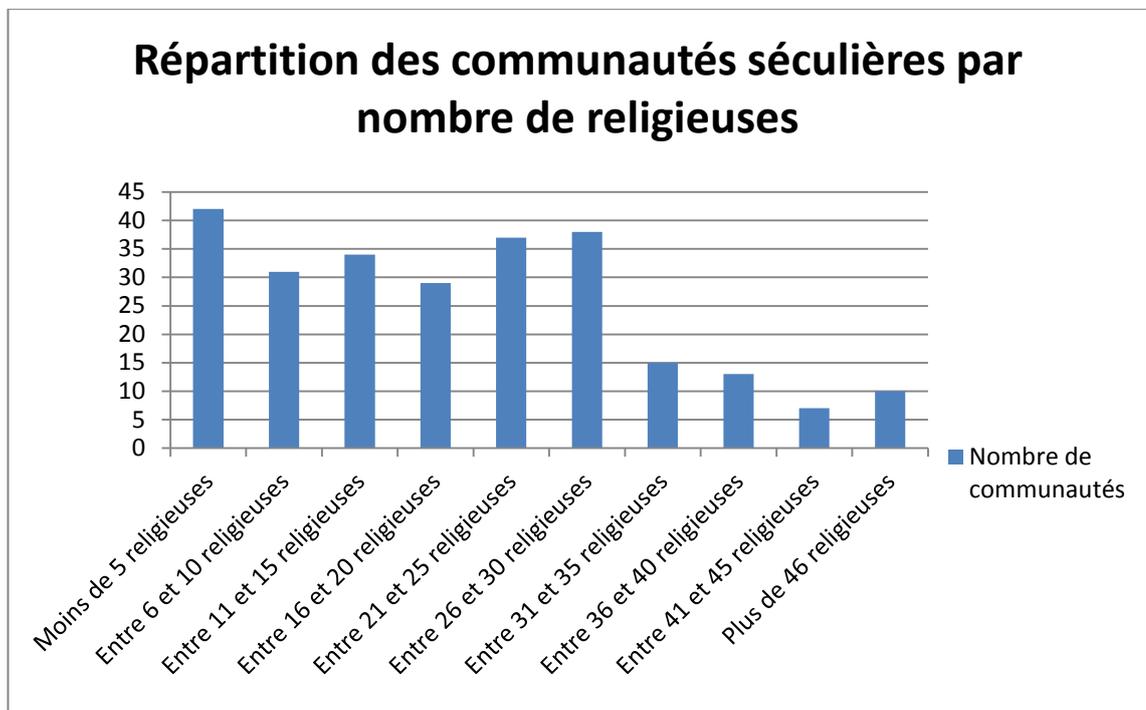


Répartition de la population totale par département en 1790

A l'inverse, le cas de la Vienne, de la Haute-Vienne et de l'Indre-et-Loire, départements marqués par une population féminine plutôt importante comparativement à une population totale se situant dans la moyenne des départements, nous incite à prendre en compte une autre donnée, à savoir la vitalité

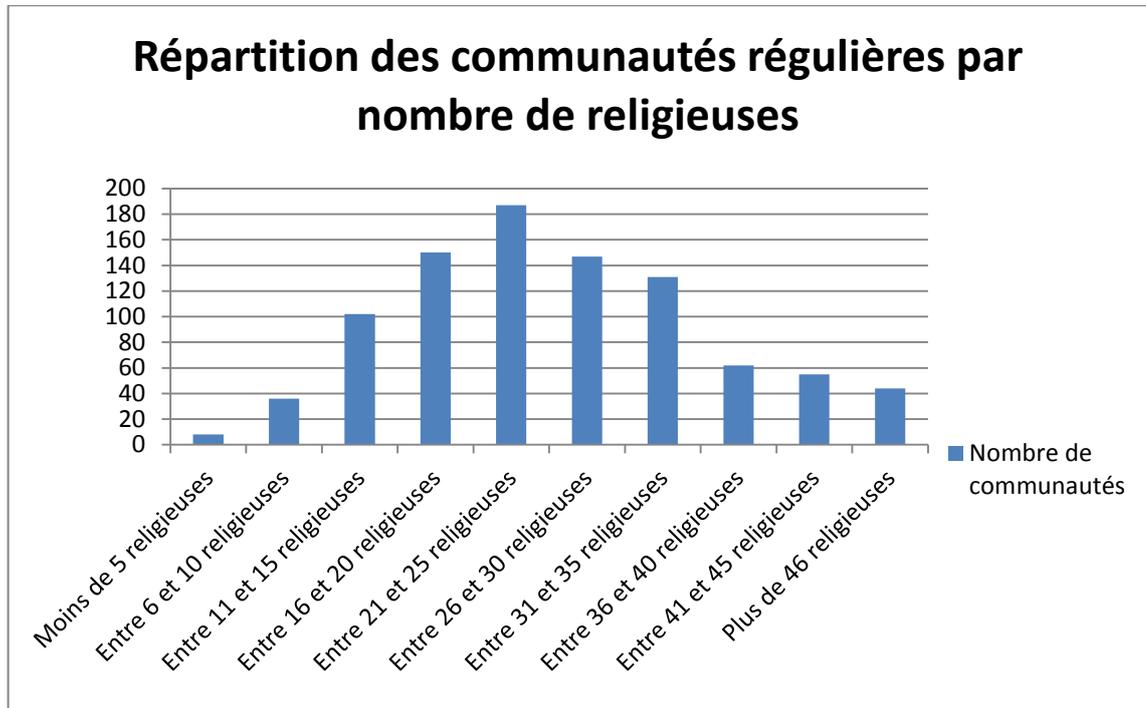
de ces communautés. Cette vitalité peut notamment se mesurer à travers la population moyenne des couvents et leur composition.

Ainsi, avec 29 760 religieuses pour 1182 couvents, une communauté type compte 25 religieuses environ. Les communautés régulières semblent cependant plus peuplées que les séculières : 26 religieuses en moyenne chez les régulières, 21 chez les séculières. Cela tient pour beaucoup à la présence de petites communautés chez les congrégations hospitalières, notamment parmi les Hôtels-Dieu, probablement parce que le soin des malades n'exige pas de disposer d'un personnel important : la moyenne y est de 16 religieuses, bien que les écarts soient considérables. Les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Nonancourt, dans l'Eure, ne sont qu'au nombre de deux, tandis que l'Hôtel-Dieu de Bayeux compte trente-sept hospitalières. Les disparités sont plus importantes encore entre les différentes congrégations : si les Filles de la Sagesse ne comptent en moyenne que 3 religieuses (5 couvents renseignés), les religieuses-filles de Notre-Dame, fondées par Jeanne de Lestonnac, possèdent des communautés très étoffées de 29 membres en moyenne.



L'amplitude est moins importante chez les régulières : seules 8 communautés sur 924 comptent moins de 5 religieuses, et seulement 44 en ont moins de 10, soit moins de 5% de l'ensemble des couvents. Il s'agit pour la plupart de communautés victimes de la Commission des Secours auxquelles il a été interdit de recevoir des novices et qui n'ont pas pu se renouveler. Notons le cas extrême des Clarisses de Roquefort, dans les Landes, réduites à un seul individu : une religieuse converse qui, dans sa déclaration, rapporte que son couvent a été fermé il y a cinquante ans de cela et qu'elle en est la dernière représentante. C'est également le cas des Bernardines du Prieuré de Costejean, à Saint-Antonin-Noble-Val, dont il ne demeure que l'abbesse. Mais ces cas sont l'exception qui confirme la règle : 66% des communautés régulières féminines possèdent encore entre 16 et

35 religieuses en 1790, 17% dépassent même les 36 religieuses. Au total, 84% de ces communautés ont plus de 16 religieuses.

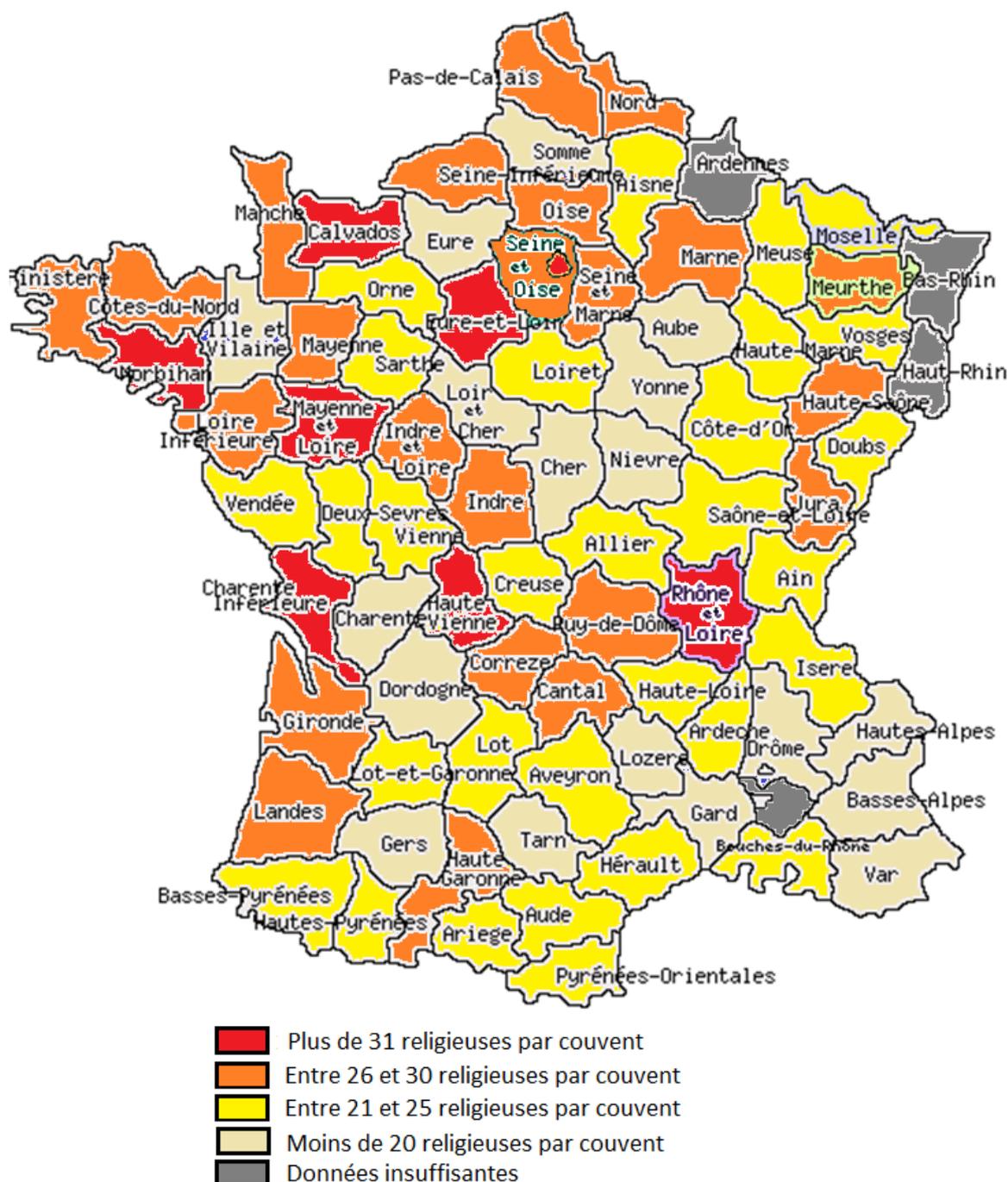


A partir de cette population conventuelle moyenne, il est possible d'appréhender la vitalité réelle de la population féminine dans son ensemble, mais également pour chaque région, vitalité mesurée au croisement du nombre de couvents et de religieuses dans les limites d'un même département. Ainsi observe-t-on un phénomène inverse à nos précédentes observations : l'Ouest, qui ne se démarquait ni par sa population de religieuses, ni par le nombre de ses couvents, concentre en réalité des communautés de taille importante, signe indéniable de vitalité. Ainsi les couvents du Morbihan possèdent-ils une moyenne de 32 religieuses par couvent.

Le Sud-Ouest est moins dégarni qu'il n'y semblait : en Charente-Inférieure, en Gironde et dans les Landes, les communautés, quoique peu nombreuses, sont de belle taille ; 31 religieuses en moyenne par couvents en Charente-Inférieure, 26 en Gironde et dans les Landes. Le nord du Massif central abrite également d'importantes communautés, notamment dans la Haute-Vienne où la population moyenne par couvents atteint les 34 individus, tandis que la Corrèze et le Cantal, avec 26 religieuses, maintiennent des taux légèrement au-dessus de la moyenne. A l'Est, malgré des densités de population supérieure à la moyenne nationale, les communautés de femmes sont de taille médiocre. Dans le couloir rhodanien, seul le Rhône-et-Loire se distingue, la Saône-et-Loire, l'Ain et l'Isère tutoyant la moyenne sans l'atteindre avec respectivement 24 religieuses en moyenne par couvent pour la première, et 23 pour les seconds.

Certaines constantes demeurent, cependant, puisque le Sud-Est et le Centre affichent des résultats médiocres, voire réellement faibles : le Loir-et-Cher, où seule une communauté est renseignée, affiche ainsi une moyenne de 11 religieuses ; plus concluant, les 14 communautés documentées de la Nièvre

comptent en moyenne 17 membres, tandis que l'Aube et le Cher atteignent péniblement les 20 religieuses par couvent.



Population moyenne des couvents par département

Observons que les bons résultats des départements de la façade atlantique, Bretagne, Charente-Inférieure et Gironde tout particulièrement, rappellent les variations de la population totale en 1790, analysées quelques lignes plus haut : les couvents ont sans doute profité de la vitalité démographique de ces régions, qu'ils aient naturellement suivis le mouvement ou qu'ils aient dû s'adapter aux demandes

des populations. Il y a en effet une corrélation étroite entre la taille des communautés et le « besoin en religieuses » de la ville qui les abritent. Cela a été observé à Lyon, où le mouvement de fondation d'un couvent résulte autant des pressions des populations réclamant de leurs vœux tel ou tel institut que de la dévotion soudaine d'un bienveillant donateur.

Enfin, nous bénéficions de deux derniers indicateurs pour mesurer la vitalité de cette population religieuse: le nombre de novices et de postulantes, d'une part, et l'âge des religieuses, d'autre part. En ces temps de crise, le fait que des jeunes filles rejoignent le couvent témoigne de la survivance du mode de vie religieux chez les femmes, à la fois comme idéal et comme pratique de vie. Leur nombre est infime, puisqu'elles ne sont que 370 en 1790 d'après l'*Etat des religieuses* : 1,24% seulement de la population totale. Cela concerne néanmoins 157 communautés, soit 13,28% des couvents renseignés, ce qui n'est pas négligeable. En outre, il est probable que ce chiffre soit inférieur à la réalité, dans la mesure où il n'existe pas de colonne dédiée à cette catégorie dans l'*Etat des religieuses* : il s'agit d'une indication supplémentaire qui ne fait pas l'objet d'une mention obligatoire. Il est probable que le nombre de novices et de pensionnaires n'ait pas été renseigné pour tous les couvents. Il n'en demeure pas moins que plus d'un couvent sur dix, à la veille de la Révolution, ont encore un avenir. Les communautés comptent en général entre 1 et 3 novices, rarement plus. Le cas des chanoinesses de Lons-le-Saulnier, dans le Jura, est à cet égard exceptionnel, avec 23 novices pour 25 professes. Il est possible qu'il s'agisse là d'une erreur, induite par une confusion avec les converses, dont il n'ait fait nulle part mention. Certaines régions, en outre, sont plus favorisées que d'autres. Le Nord et la région parisienne, sans surprise, concentrent le plus grand nombre de novices. Dans le Nord-Ouest, les communautés du Calvados et de l'Eure attestent d'une certaine vitalité avec un total de 18 novices pour, respectivement, 5 et 6 couvents concernés. Les chiffres de la Haute-Vienne semblent aller dans le sens des constatations précédentes : avec 16 novices, le département confirme son dynamisme. Dans les régions montagneuses et le Centre, néanmoins, les communautés féminines semblent frapper d'une certaine léthargie, leur taux de renouvellement étant de fait très bas.

Départements	Nombre de couvents	Nombre de novices et de postulantes	Départements	Nombre de couvents	Nombre de novices et de postulantes
AIN	1	2	LOIRET	1	2
AISNE	1	2	LOT	-	-
ALLIER	2	3	LOT-ET-GARONNE	5	6
BASSES-ALPES	1	3	LOZERE	-	-
HAUTES-ALPES	1	1	MAINE-ET-LOIRE	-	-
ARDECHE	-	-	MANCHE	-	-
ARDENNES	-	-	MARNE	1	2
ARIEGE	-	-	HAUTE-MARNE	2	4
AUBE	2	5	MAYENNE	1	5
AUDE	-	-	MEURTHE	4	6

AVEYRON	1	2	MEUSE	-	-
BOUCHES-DU-RHONE	3	4	MORBIHAN	1	4
CALVADOS	5	18	MOSELLE	2	4
CANTAL	1	1	NIEVRE	2	6
CHARENTE	1	1	NORD	6	13
CHARENTE-INFERIEURE	2	3	OISE	-	-
CHER	2	5	ORNE	2	4
CORREZE	3	6	PAS-DE-CALAIS	3	3
COTE-D'OR	2	5	PUY-DE-DOME	5	8
COTES-DU-NORD	4	7	BASSES-PYRENEES	-	-
CREUSE	-	-	HAUTES-PYRENEES	1	1
DORDOGNE	4	8	PYRENEES-ORIENTALES	-	-
DOUBS	2	7	BAS-RHIN	-	-
DROME	-	-	HAUT-RHIN	-	-
EURE	6	18	RHONE-ET-LOIRE	4	7
EURE-ET-LOIR	-	-	SAONE-ET-LOIRE	5	11
FINISTERE	4	9	HAUTE-SAONE	-	-
GARD	4	6	SARTHE	-	-
HAUTE-GARONNE	3	5	SEINE	12	33
GERS	-	-	SEINE-INFERIEURE	7	13
GIRONDE	2	7	SEINE-ET-MARNE	1	1
HERAULT	2	6	SEINE-ET-OISE	5	17
ILLE-ET-VILAINE	3	8	DEUX-SEVRES	2	4
INDRE	-	-	SOMME	1	1
INDRE-ET-LOIRE	1	4	TARN	3	5
ISERE	-	-	VAR	-	-
JURA	2	26	VENDEE	1	1
LANDES	2	4	VIENNE	3	7
LOIR-ET-CHER	-	-	HAUTE-VIENNE	5	16
HAUTE-LOIRE	2	3	VOSGES	-	-
LOIRE-INFERIEURE	3	7	YONNE	-	-

Quant à l'âge des religieuses, nous nous contenterons des données relatives aux départements de la Seine, de Lyon et de la Haute-Garonne. La raison en est exclusivement matérielle : nous ne pouvons pas prendre en photo l'intégralité des déclarations des religieuses, qui seules mentionnent les âges. Nous nous sommes donc limitées au cas de Paris, que nous comparerons à nos recherches lyonnaises et toulousaines.

Dans le diocèse de Paris, les déclarations renseignent 75 communautés de femmes, soit 2289 religieuses. Notons déjà les spécificités d'une enquête faite à l'échelle d'un diocèse : les résultats fournis ne correspondent pas aux chiffres donnés plus haut pour le département de Paris (66 communautés, 2091 religieuses) parce que les frontières départementales et diocésaines ne se recoupent pas. Ainsi, les communautés de Saint-Germain-en-Laye, de Corbeil, d'Argenteuil et de Versailles, quoiqu'elles relèvent du diocèse de Paris, sont administrativement rattachées au département de la Seine-et-Oise. Ayant choisi de conserver uniquement l'échelle départementale, nous avons donc retranché leurs effectifs de la population parisienne. Néanmoins, pour cette étude sur l'âge des communautés de Paris, nous conserverons les chiffres du diocèse, plus proches d'une unité de corps. En 1790, le constat est celui d'une population vieillissante : les religieuses parisiennes ont en moyenne 58 ans. La part des jeunes est faible : sur 2289 religieuses, seules 359 ont moins de 30 ans ; elles représentent ainsi à peine 15% de la population générale des couvents. Cinq communautés n'ont même aucune religieuse qui n'ait pas dépassé la trentaine. Le cas le plus extrême est celui des Ursulines du faubourg Saint-Jacques, où aucune n'a moins de 39 ans. A l'inverse, les religieuses de plus de 60 ans représentent plus du quart de la population féminine. Dans certaines communautés particulièrement âgées, elles peuvent même atteindre la moitié des effectifs, comme pour les Bénédictines de Jarcy près Briec-Comte-Robert (52,38%), ou à moindre égard, les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Paris (45,31%). Cependant, la grande majorité (58%) de ces femmes a entre 30 et 60 ans. Tous les âges sont représentés : la plus jeune n'a que 18 ans quand la doyenne est âgée de 96 ans.

Dans les grandes lignes, ce constat est partagé en province. Paris, néanmoins, semble jouir d'un meilleur dynamisme que les capitales régionales : sa population de religieuses y est légèrement plus jeune, et le nombre relativement important de novices lui assure un meilleur taux de renouvellement de ses communautés. Comparativement, à Lyon *intra-muros*, la moyenne d'âge est de 49 ans, et les jeunes femmes ne représentent que 10% de la population conventuelle. On ne dénombre, du reste, qu'une seule novice, une ursuline âgée de 17 ans. En outre, les communautés urbaines semblent sensiblement plus dynamiques que celles établies dans les villages et les bourgs : en Haute-Garonne, les couvents des communes rurales de Saint-Gaudens, Beaumont, Muret et Castelsarrasin⁵⁶ abritent des communautés âgées : l'âge moyen, dans ces campagnes, est de 49 ans. Les Ursulines de Castelsarrasin sont âgées en moyenne de 52 ans, seules deux religieuses ayant ainsi moins de la quarantaine. A Toulouse, cette tendance au vieillissement des populations conventuelles est contrebalancée par la présence de communautés plus jeunes, essentiellement séculières : au Bon Pasteur et chez les

⁵⁶ A.D.H.G., 1 L 1093, *Etat nominatif des ex-chanoinesses, sœurs converses et congréganistes, districts de Montsarrasin, Beaumont, Muret, Rieux, Saint-Gaudens, Mont-Unité, Villefranche (1792-1794)*. Les âges ont été calculés sur 1790 pour respecter la cohérence des sources.

Filles de la Providence, l'âge moyen est de 37 ans, une moyenne qui se retrouve rarement chez les régulières.

Ce vieillissement de la population religieuse est néanmoins moins marqué chez les femmes que chez les hommes. La crise des vocations est en effet très sensible dans les communautés masculines : dans l'Hérault, Gérald Cholvy a ainsi pu établir que les Franciscains du Languedoc avaient perdu 26% de leurs effectifs entre 1767 et 1790⁵⁷, soit environ trois religieux par an. En moins d'un siècle, la population active des diocèses de Montpellier, Béziers, Agde, Lodève et Saint-Pons de Thomières serait ainsi passée de 482 religieux en 1696 à 270 en 1789, soit une perte de 44%. En outre, indépendamment de ces réductions, les communautés d'hommes sont toujours de plus petite taille que les maisons de femmes : à Toulon comme à Aix-en-Provence, les établissements masculins comptent en moyenne dix religieux⁵⁸. Même chez les Capucins et les Récollets, où les effectifs sont comparables à ceux du XVIIe siècle, on ne compte guère plus de dix-huit individus. En tout, Toulon compte à la Révolution 37 réguliers et congréganistes contre 113 religieuses, soit un rapport de un religieux pour trois religieuses. Cela s'observe également à Lyon, puisque l'on compte 223 religieux pour 15 communautés, soit une moyenne de quinze religieux par maisons ; et plus de 400 religieuses, c'est-à-dire approximativement le double de femmes. A cet égard, nos 30 000 religieuses ne représentent pas la totalité des effectifs des maisons de femmes en 1790, puisque seuls 1182 couvents sur 1433 identifiés sont renseignés : si l'on considère que les 251 couvents manquants sont conformes à la moyenne nationale (25 religieuses environ), on peut estimer qu'il faut ajouter aux 29 760 religieuses énumérées quelques 6275 autres. On atteint ainsi un nombre de 36 000 religieuses environ. Enfin, si l'on estime que les effectifs mentionnés par l'enquête nationale de 1790-1791 ne couvrent que 65 à 70% des effectifs réels – rapport vérifié à Lyon, notamment, comme à Paris –, alors on atteint bien le nombre de 55 000 religieuses avancé par Sophie Hasquenoph dans son *Histoire des Ordres et Congrégations religieuses*⁵⁹.

Les couvents de femmes, typologie et répartition

L'ensemble de nos sources nous ont permis d'identifier 1433 couvents de femmes en 1790. 324 d'entre eux appartiennent à des congrégations, les 1109 autres relevant d'ordres religieux. Rappelons à cet égard que le Droit canonique reconnaît en effet trois sortes de communautés religieuses : les ordres, les congrégations et les confréries. L'ordre religieux, *ordo religiosus*, est une communauté volontaire de personnes du même sexe qui a été autorisée comme ordre par le pape. Ses membres se soumettent à une règle (*regula*, d'où le terme de *regulares*, ou réguliers) et émettent un triple vœu solennel de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Il semblerait que l'émission de vœux solennels ne soit pas toujours systématique, pourvu que certains membres de l'ordre s'y soumettent ; elle constitue néanmoins la règle dans les ordres religieux. Elle permet notamment de différencier les ordres des congrégations. Celle-ci est en effet reconnue par le

⁵⁷ CHOLVY, Gérard, « Le recrutement des religieux dans le diocèse de Montpellier (1830-1956) », in *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 44, n°141, 1958. p. 58.

⁵⁸ FOESCHLE-CHOPARD, Marie-Hélène, « Les bibliothèques des maisons religieuses des Toulon, Mémoire et identité des couvents : un test, la théologie », in *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 83, n°210, 1997, p. 26.

⁵⁹ HASQUENOPH, Sophie, *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France : du Moyen-âge à nos jours*, Paris, Champ Vallon, 2009.

pape ou par l'évêque, mais ses membres n'émettent que des vœux simples, dont les effets sont moins étendus que les vœux solennels. Ainsi, ils ne sont qu'un empêchement prohibant au mariage, mais non dirimant comme le sont les vœux solennels⁶⁰. Enfin, les confréries -auxquelles nous ne nous intéresserons pas-, se caractérisent par l'absence de règle définie ; en outre, leurs membres ne vivent pas en commun et ne prononcent que des vœux secrets, intérieurs.

Nous nous intéresserons essentiellement aux ordres religieux. Parmi ces derniers, la tradition ecclésiastique distingue trois grandes familles : les ordres mendiants, les ordres monastiques et les ordres canoniaux. Les mendiants (Dominicaines, Carmélites, Annonciades, Trinitaires, sans compter les différentes branches de la famille franciscaine : Clarisses, Récollettes, Tiercelines...), d'après l'esprit de leur règle, ne peuvent posséder quelques bénéfices que ce soit et doivent vivre de l'aumône. Depuis le Concile de Trente (1545-1563), cette règle a cependant été assouplie, les autorisant à acquérir des biens. Les moniales (Bénédictines, Cisterciennes, Chartreuses, Brigittines), quant à elles, se consacrent à la solitude et à la pénitence et promeuvent la gloire de Dieu. Les chanoinesses régulières, enfin, observent principalement la règle de saint Augustin et sont liées par les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Traditionnellement, les chanoines se distinguent des moines par le fait qu'ils assument la charge pastorale d'âmes au sein d'une église paroissiale, alors que les moines vivent retirés du monde. Dans le cas des femmes, leur situation au Moyen-Age était, en quelque sorte, comparable à celles des moniales cloîtrées, puisqu'elles étaient assujetties à la clôture et aux trois vœux solennels de religion. Ce n'est qu'à partir du concile de Trente que les chanoinesses régulières de Saint Augustin ont pu mener une vie plus canoniale, en intégrant à la dimension contemplative une orientation apostolique, principalement dans les domaines hospitalier et éducatif. A ces trois grandes familles, nous ajouterons les ordres enseignants que sont les Ursulines et les Visitandines, que nous ne saurions placer dans aucune des trois familles précédentes. S'inspirant de saint Augustin, elles se vouent à l'éducation des filles et au service des malades, dans l'esprit du mouvement post-tridentin qui a vu se multiplier les instituts séculiers.

Les ordres enseignants, quoique moins diversifiés, sont les plus nombreux, avec 345 communautés. Viennent ensuite les ordres monastiques, avec 335 couvents, puis les ordres mendiants, avec 306 établissements. Les chanoinesses ne représentent que 73 communautés, mais nous verrons que leur place dans le paysage féminin de cette fin de siècle n'est pas négligeable, que ce soit au niveau de leur patrimoine livresque ou de leur poids démographique.

Les communautés les plus représentées sont en effet les Ursulines, avec 242 communautés. Les Visitandines sont également nombreuses, avec 104 couvents répertoriés, même si elles demeurent loin derrière les Bénédictines et leurs 185 communautés. Viennent ensuite les Clarisses (99 communautés) et les Cisterciennes (97 communautés), les Chanoinesses régulières (73 communautés), principalement de la Congrégation Notre-Dame, les Carmélites (65 communautés), les Annonciades (45 communautés) et les Dominicaines (44 communautés). Notons, à cet égard, qu'il n'est pas toujours facile de différencier les différentes branches d'un même ordre : ainsi, les Franciscaines et les Augustines se divisent en branches multiples dont l'identité n'est pas toujours renseignée. Dans un autre

⁶⁰ PONTAS, Jean, *Dictionnaire des cas de conscience: ou décisions par ordre alphabétique des plus considérables difficultés touchant la morale et la discipline ecclésiastique*, tome 1, Paris : l'éditeur, 1847, p. 336.

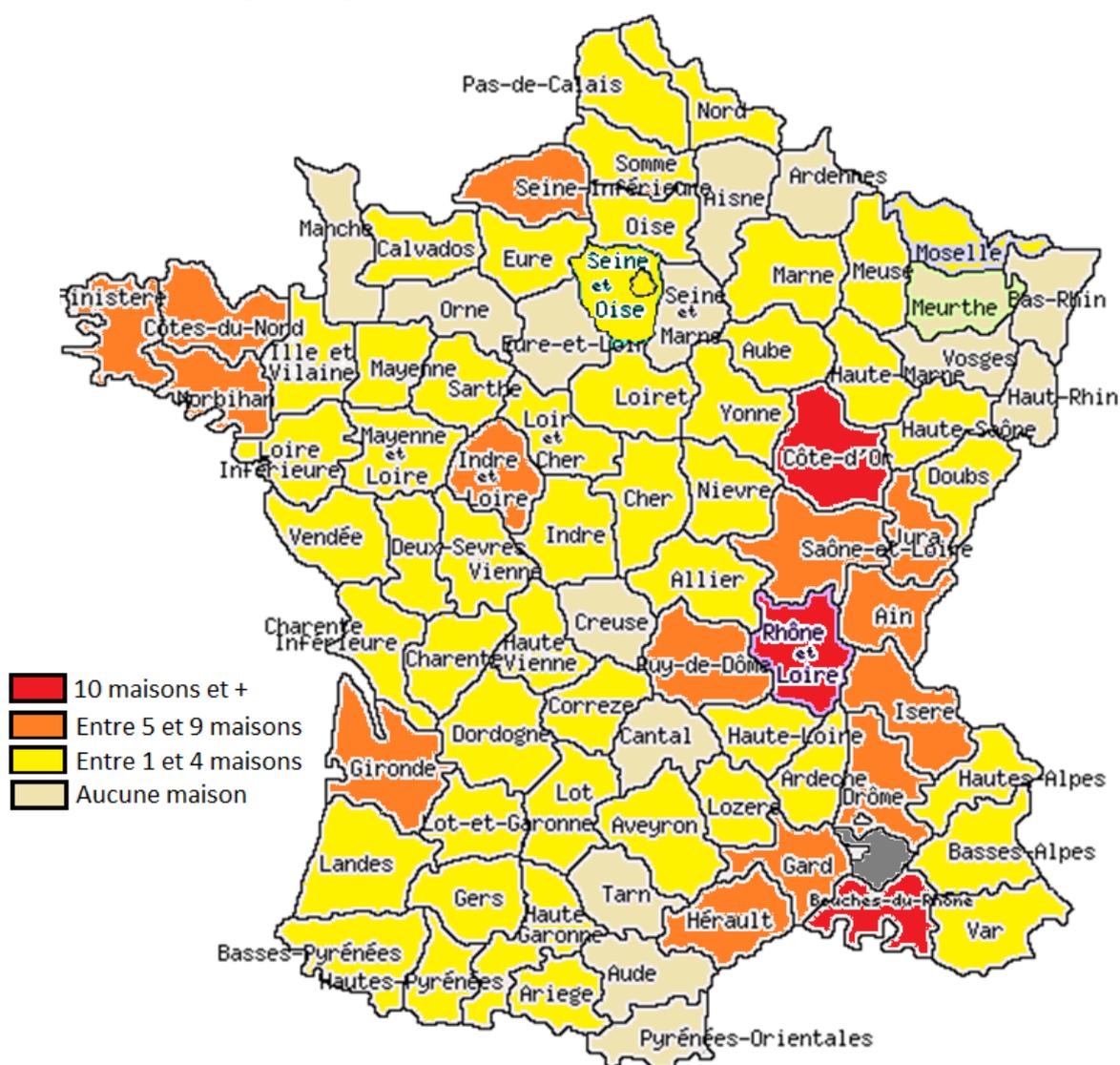
registre, nous avons été contraints de rassembler sous la même étiquette les Annonciades rouges, fondées à Bourges en 1501 par Jeanne de France, et les Annonciades célestes, originaires de Gênes, et fondées un siècle plus tard par Marie Fornari, aux instituts quelque peu différents, pour la simple raison que la seule mention d'« Annonciades » ne nous permettait pas toujours de les différencier.

Règle	Ordre	Nombre d'établissements	Nombre moyen de religieuses par couvents	Pourcentage calculé sur la population totale de régulières
Règle de saint Augustin	Augustines non spécifiées	29	25	2,07%
	Chanoinesses régulières	73	29	7,63%
	<i>Dont religieuses de la Congrégation Notre-Dame</i>	43	30	4,75%
	Dominicaines (2 nd et tiers ordre)	48	22	3,54%
	Annonciades célestes et annonciades rouges	46	26	3,83%
	Visitandines	104	34	13,64%
	Ursulines	242	28	24,28%
	Verbe Incarné	2	28	0,24%
Règle des Trinitaires	Mathurines	2	-	-
Règle de saint Benoît	Bénédictines	185	24	14,83%
	Cisterciennes ou Bernardines	97	18	6,27%
	Fontevristes	40	22	3,26%
	Feuillantines	2	29	0,24%
	Célestines	2	-	-
Règle de saint Bruno	Chartreuses	1	36	0,15%
Règle d'Albert de Verceil	Carmélites	65	25	6%
Règle de sainte Claire	Franciscaines non spécifiées	12	19	0,63%
	Clarisses	99	26	8,92%
	Elisabéthines du Tiers Ordre de saint François	39	23	3,17%
	Capucines	6	30	0,62%
	Récollettes	3	32	0,13%
	Cordelières	5	16	0,28%

Règle de sainte Brigitte	Brigittines ou religieuses de l'Ordre de Saint Sauveur	4	27	0,22%
Règle de Grandmont	Grandmontaines ou religieuses de l'Ordre de Grandmont	1	15	0,06%
	Non identifiées	4	-	-

Ces divers ordres sont implantés très différemment sur le territoire, et ne jouissent pas tous du même dynamisme. Nos sources nous permettent ainsi d'esquisser une petite typologie des ordres religieux féminins à la Révolution.

Les Ursulines, avec 242 communautés, sont présentes sur la majeure partie du territoire, à l'exception de quelques départements du Nord-Est (Aisnes, Ardennes, Meurthe, Vosges, Haut et Bas-Rhin), du Sud (Tarn, Aude, Pyrénées-Orientales), ainsi qu'en région normande (Manche, Orne).



Répartition géographique des maisons d'Ursulines

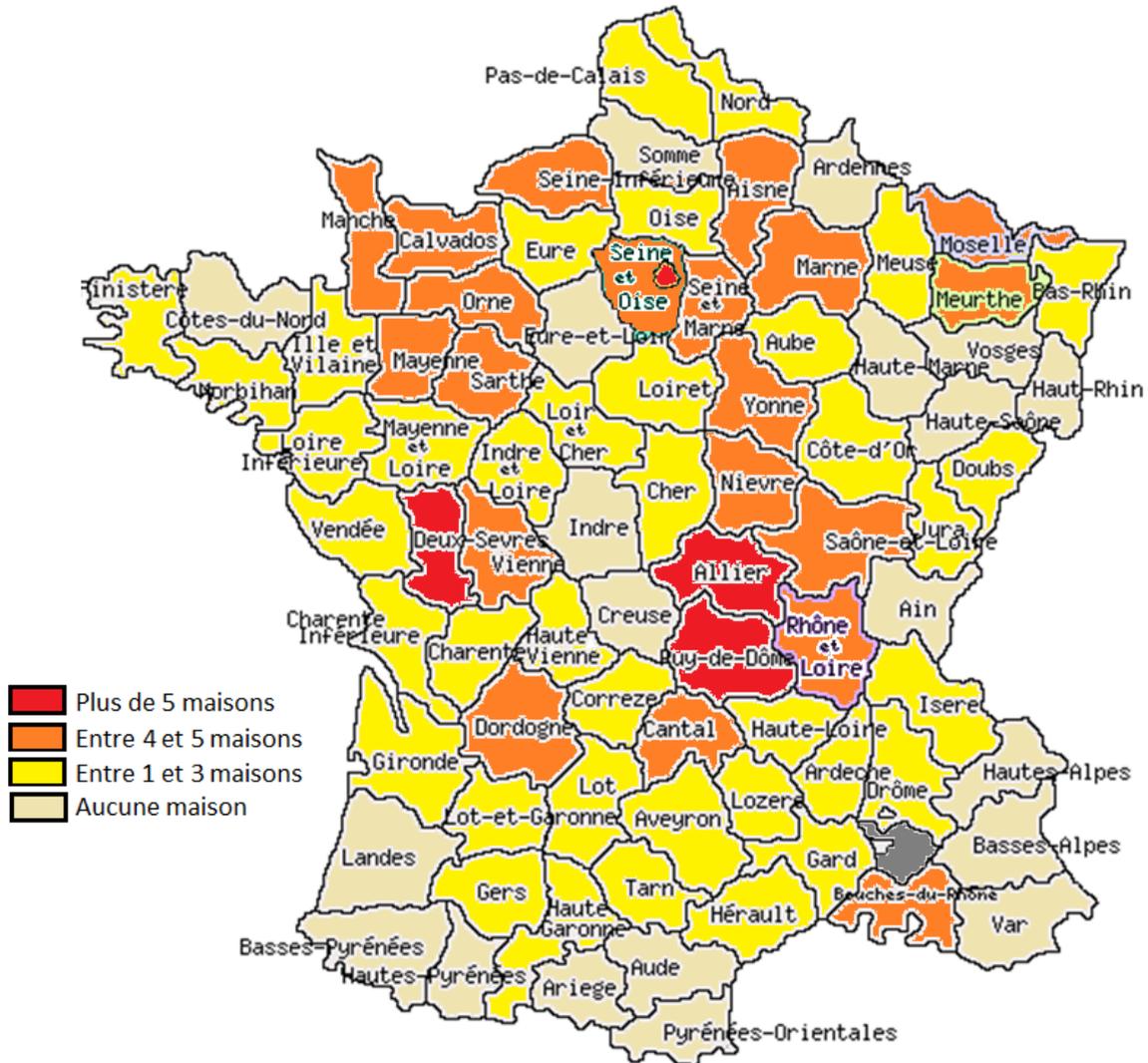
L'Est et le Sud-Est sont les plus pourvus en maisons de cet ordre, avec des foyers particulièrement denses dans les Bouches-du-Rhône, en Rhône-et-Loire et en Côte-d'Or, où l'on dépasse les dix maisons par département. La pointe de la Bretagne, également, n'est pas en reste, avec une moyenne de 7 communautés.

Cela tient, d'une part, aux densités de population de ces départements, mais également aux origines géographiques de l'ordre et à sa diffusion. Fondé en 1535 à Brescia, en Lombardie italienne, l'ordre passe ensuite en Provence à la fin du XVI^e siècle; à l'instigation de Françoise de Bermond, fondatrice des Ursulines en France, elles s'installent d'abord dans le Comtat Venaissin en 1596, puis à Aix et à Marseille. La mère de Bermond fonde ensuite un couvent à Paris en 1604, puis, à son retour, établie une communauté à Lyon. Sans doute que cet axe de diffusion primitif Marseille-Paris explique en partie les résultats constatés plus haut. Entre 1620 et 1660, l'ordre connaît une formidable phase d'expansion ; certaines années fastueuses voyant s'ouvrir jusqu'à 15 maisons. L'ordre se répand dans tout le royaume, de sorte que l'on en vient à distinguer quatre branches, ou quatre congrégations, à Paris, Lyon, Toulouse et Bordeaux. L'implantation bretonne, quant à elle, relève surtout d'une spécificité régionale. D'après Georges Provost, qui a étudié les Ursulines du Léon et de Cornouailles au XVII^e et XVIII^e siècle, l'ordre de sainte-Ursule passe pour l'ordre féminin le plus caractéristique de la Réforme catholique en Bretagne⁶¹. La vigueur du sentiment religieux breton et l'appui des pouvoirs ecclésiastiques y ont favorisé son implantation et son développement. En 1790, l'ordre rassemble 5867 religieuses dans 207 communautés, soit près du quart de la population régulière féminine. Ce sont des communautés de bonne taille, qui comptent en moyenne 28 religieuses par couvent. Avec 121 novices et postulantes, soit un tiers de la population totale de novices, l'ordre des Ursulines apparaît donc comme particulièrement vivace. Doté de communautés de belle taille, il semble avoir survécu aux désordres du siècle. A Lyon, on nous avons recensés pas moins de trois couvents, la seule novice identifiée est une Ursuline. De même, en Bretagne, Georges Provost montre même que le recrutement des novices repart en force dans les toutes dernières années de l'Ancien Régime. Ainsi, entre 1785 et 1789, le nombre des professions dépassent, dans certains couvents, les meilleurs chiffres des premières années de l'ordre, comme à Saint-Pol-de-Léon⁶² ; partout, les communautés d'Ursulines semblent prises d'un élan nouveau, auquel la Révolution mettra brutalement fin.

Le second ordre le plus répandu est celui de Saint-Benoît. En 1790, nous dénombrons ainsi 185 maisons de Bénédictines. Comme leurs homologues masculins, la famille des religieuses bénédictines est très vaste : certaines sont dites mitigées (1 communauté), d'autres anglaises (1 communauté), on compte également plusieurs congrégations, telles que la Congrégation de Saint-Maur (3 communautés), de Saint-Vanne (1 communauté) ou la Congrégation de l'Adoration perpétuelle du Très Saint-Sacrement (1 communauté). Comme l'indique les unités données ci-dessus, nos sources précisent rarement à quelle branche les diverses communautés appartiennent. Nous parlerons donc principalement de Bénédictines au sens large. La plupart sont réparties dans le Centre et le Nord-Ouest de la France. Le Sud est en général très peu desservi, et les régions montagneuses désertées.

⁶¹ PROVOST Georges, « Les Ursulines en Léon et Cornouaille aux XVII^e et XVIII^e siècles », in *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, tome 96, numéro 3, 1989, p. 248.

⁶² Ibid., p. 263.



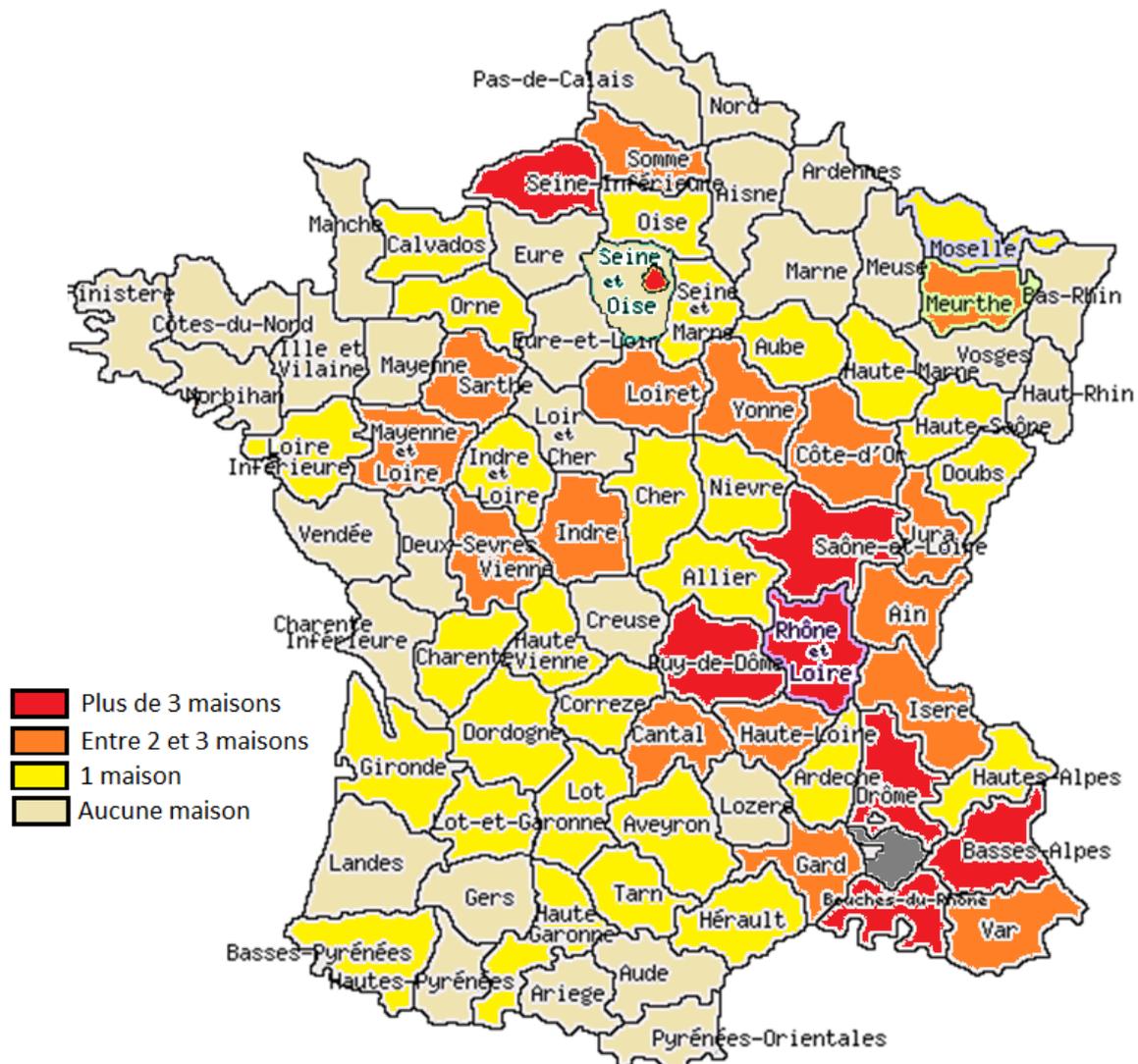
Répartition géographique des maisons de bénédictines

La raison d'une telle répartition n'est guère aisée à expliquer. Ordre monastique fondé au VI^e siècle de notre ère par saint Benoît de Nursie (480-547), il s'établit en France à partir de 543. Si l'apparition des premières communautés masculines est relativement bien documentée, il est cependant plus difficile de fixer l'époque de l'origine des premières fondations féminines. Saint-Benoît n'en fait aucunement mention dans sa règle, ce qui suppose que c'est probablement après sa mort que des communautés de femmes voulurent se placer sous sa règle. La première fondation attestée en France est celle de Sainte-Croix de Poitiers, en 544, même si les religieuses de cette maison observèrent d'abord la règle de Césaire⁶³. Il semblerait donc qu'il existe un foyer poitevin, et peut-être un foyer auvergnais, probablement autour de fondations anciennes comme Sainte-Croix à Poitiers. Les 149 couvents renseignés par DXIX élève cette population bénédictine à 3583 âmes, ce qui représente un peu moins de 15% de la population totale de régulières. Avec 24 religieuses en moyenne, ils se placent un peu en dessous de la population moyenne des couvents en 1790. Les disparités sont grandes, puisque

⁶³ HELYOT, Pierre, *Dictionnaire des ordres religieux ou Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires et des congrégations séculières de l'un et de l'autre sexe, qui ont été établies jusqu'à présent*, volume 1, Paris, 1860, p.439

nous comptons 13 communautés de moins de 10 membres et 14 communautés de plus de 40. 40% des couvents bénédictins possèdent moins de 20 membres ; en comparaison, seules 2 maisons d’Ursulines ont moins de 10 membres et les communautés de moins de 20 membres ne représentent qu’un quart des couvents. De même, nous ne relevons que 33 novices, un chiffre plutôt dérisoire comparativement au nombre de religieuses. Ces quelques statistiques sont bien entendues insuffisantes pour faire le constat d’un ordre aussi polymorphe que l’ordre millénaire de Saint-Benoît, sans prendre en compte les particularismes régionaux et sans comparaison avec les époques antérieures ; néanmoins, nous croyons y voir quelques indices d’une perte de vitalité des communautés bénédictines, concomitante avec un ralentissement généralisé de l’institut de vie contemplative. La comparaison avec les Ursulines illustre, à cet égard, la scission qui s’opère au sein du monde religieux dès le milieu du XVIIe siècle.

Les chiffres des Visitandines semblent confirmer cette observation. Avec 104 communautés, la Visitation est le troisième ordre le plus représenté à la Révolution.



Répartition géographique des maisons de Visitandines

La grande majorité des communautés se concentre au Sud-Est de la France, région qui correspond historiquement au berceau de l'Ordre. Fondé à Annecy en 1610, l'ordre instaure son second monastère à Lyon en 1615, puis à Moulins en 1616, à Grenoble et à Bourges en 1618, à Paris en 1619, à Orléans, Marseille, Nevers et Montferrand en 1620. A partir de 1630 et jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, l'ordre se répand à partir de ces centres à la demande des populations locales, essentiellement dans l'Est et le Centre de la France. Fort de 3296 religieuses (13,64% de la population pour moins de 10% de l'ensemble des couvents de régulières, ce qui témoigne de l'importance démographique de cet ordre), la Visitation aligne des communautés très importantes de 34 religieuses environ. Seules quatre maisons ont moins de 20 membres, soit à peine 5%. Même si le nombre de novices et de postulantes n'est guère remarquable (26), et malgré qu'elle ait dû fermer certains de ces couvents entre temps⁶⁴, la Visitation semble donc conserver un certain dynamisme.

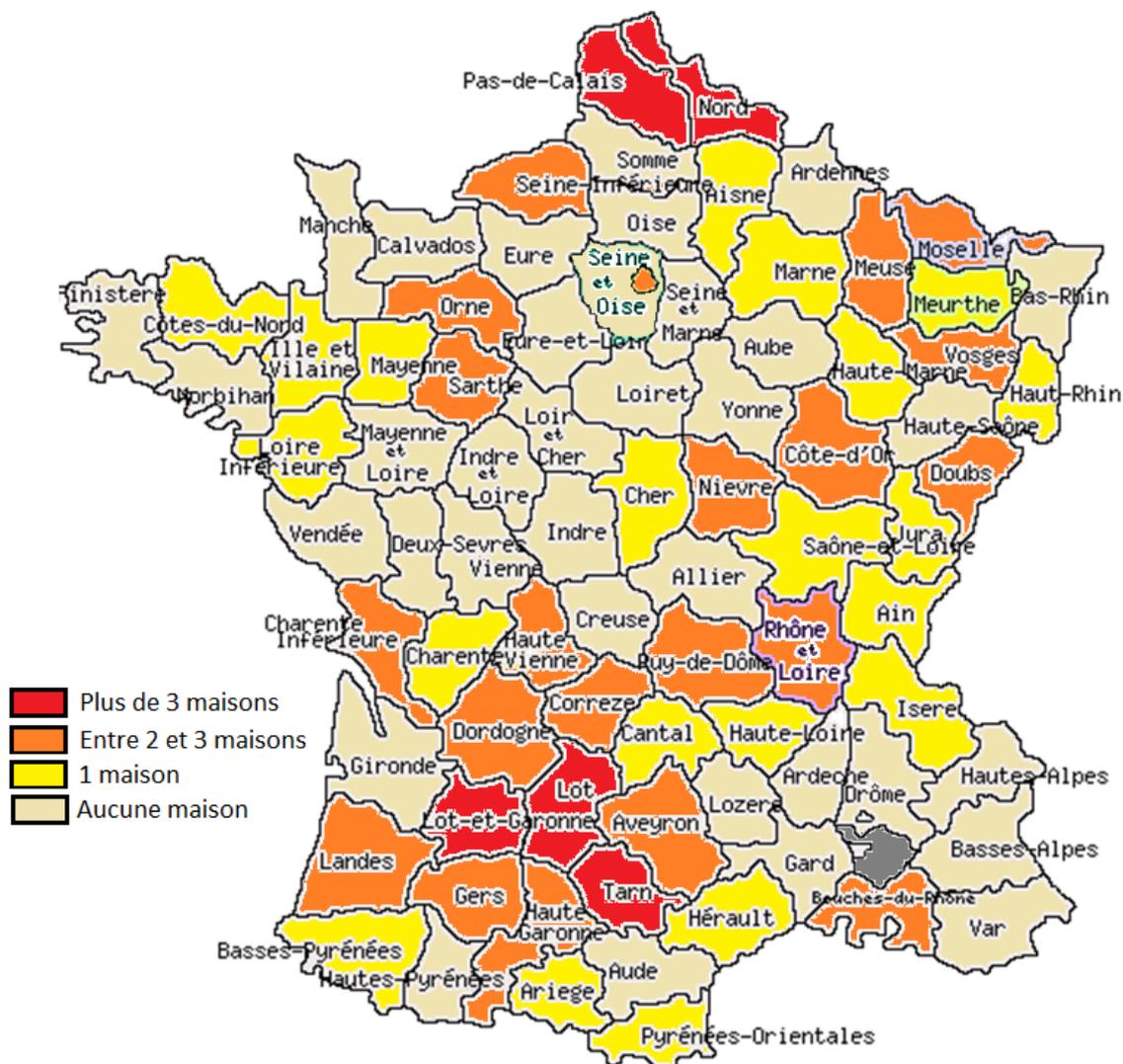
Viennent ensuite les Clarisses, riches de 99 communautés. Selon la règle suivie, on distingue les clarisses urbanistes, les clarisses colettines et les clarisses capucines. Mais de même que nous avons traité les Bénédictines d'après l'acceptation la plus large, nous ne nous pencherons guère sur ces différentes branches, trop peu documentées (seules les communautés urbanistes font l'objet d'une mention un peu plus systématique puisque nous en dénombrons 10 en 1790). On observe sans surprise l'implantation méridionale du second ordre de Saint-François, notamment dans les anciennes provinces de Guyenne et de Gascogne. Fondé à Assise, en Italie, en 1212, il gagne l'Espagne, puis se répand assez vite en France. Bien que la première communauté française semble avoir été fondée à Reims, en 1220, le Sud-Ouest reste un haut-lieu de la diffusion de l'ordre franciscain, puisque le Père Agathange recense pas moins de 14 monastères fondés au XIVe siècle⁶⁵. Le Nord et le Nord-Est sont également historiquement bien pourvus. Cela correspond à 2126 religieuses clarisses, réparties dans 83 communautés de taille moyenne : on compte en effet environ 26 religieuses par couvent. 22% de ces maisons ont moins de 20 religieuses, et nous n'avons recensé que 17 novices. Le constat est celui d'un XVIIIe siècle sinon prospère, du moins paisible, l'ordre étant parvenu à maintenir des effectifs corrects malgré la désaffection croissante qui touche la vie contemplative et les difficultés financières, ce que semble confirmer les études menées à l'occasion du VIIIe centenaire de la naissance de sainte Claire⁶⁶.

Les cisterciennes talonnent les clarisses de très près, avec 97 établissements. Sous cette appellation, nous comprenons également les Bernardines, nom que prirent les Cisterciennes après que leur branche eut été réformée par saint Bernard.

⁶⁴ En 1664, l'ordre comptait ainsi 133 communautés, d'après les chiffres communiqués par Dominique Dinet, et tirés de l'œuvre de l'Abbé E. Bougaud, *Histoire de sainte Chantai et des origines de la Visitation*, Paris, 1863.

⁶⁵ AGATHANGE DE PARIS, « Les monastères de Clarisses fondés au XIV^e siècle dans le Sud-ouest de la France », in *Études Franciscaines*, n° 9 (1958-59), Blois, 1958.

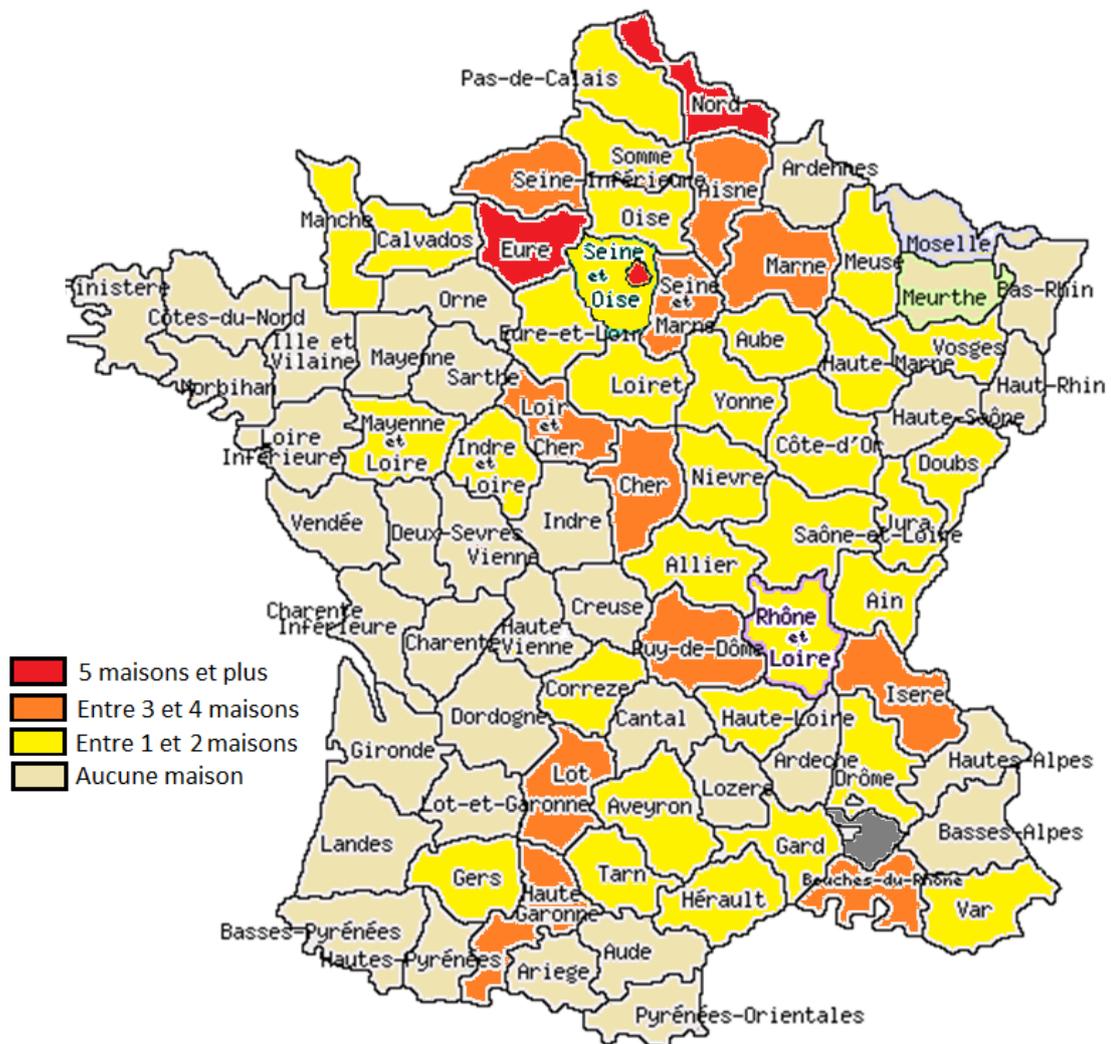
⁶⁶ BRUNEL-LOBRICHON, Geneviève, *Sainte Claire d'Assise et sa postérité: actes du Colloque international organisé à l'occasion du VIIIe Centenaire de la naissance de sainte Claire : U.N.E.S.C.O., 29 septembre-1er octobre 1994*, Association Claire Aujourd'hui, 1995.



Répartition géographique des maisons de clarisses

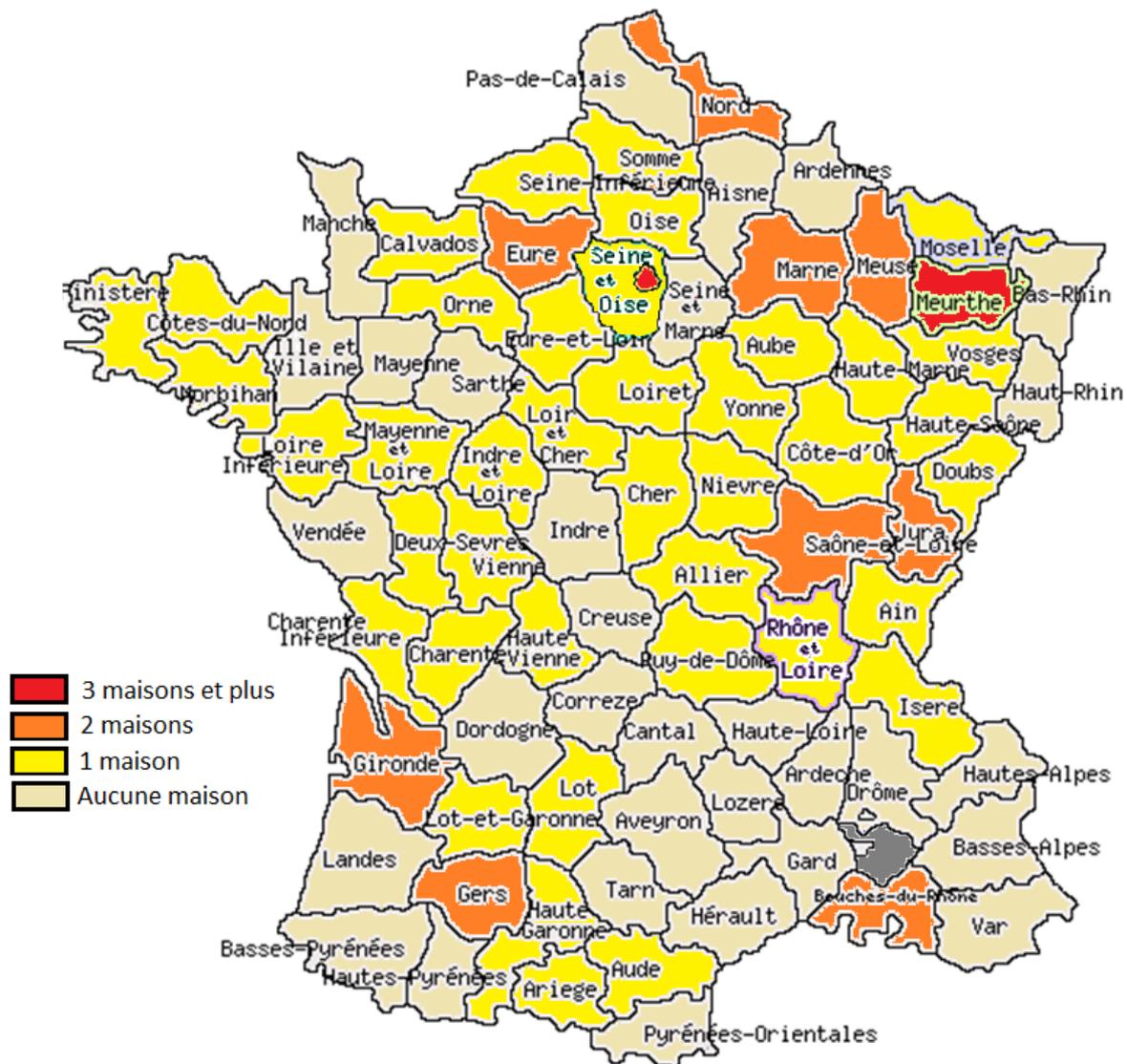
Ces moniales se concentrent essentiellement dans le Nord et le Centre-Est de la France ; on note également un foyer toulousain de moindre importance et quelques concentrations plus marquées dans l'Orléanais et le Berry. Historiquement, en effet, l'ordre cistercien a des assises bourguignonnes : Cîteaux a été établi en 1098 près de Saint-Nicolas-lès-Cîteaux, en Côte-d'Or, tandis que les premières abbayes-filles ont été fondées à La Ferté, dans le diocèse de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), à Pontigny et à Morimond dans le diocèse de Langres (Haute-Marne). L'ordre a ensuite gagné le Dauphiné et la Marne. La branche féminine de l'ordre partage cette origine bourguignonne, puisque la première fondation de ce sexe a été établie à Tart (Côte-d'Or) en 1132 (d'autres diront qu'il s'agit plutôt de l'abbaye de Jully-les-Nonnains, dans l'Yonne, mais nous ne nous pencherons pas sur cette question). Il a ensuite essaimé en Champagne (les abbayes de Belmont et de Poulangy en Haute-Marne), en Franche-Comté, en Bourgogne, mais aussi dans le Cher (la communauté de Bussièrès à Bourges), dans l'Aisne (Montreuil-les-Dames) et en Haute-Garonne (Fabas). Ainsi retrouve-t-on les principaux foyers féminins de l'ordre repérés sur la carte. En 1790, cela représente 1516 religieuses cisterciennes (81 couvents renseignés), soit une population moyenne de 18 religieuses par couvent. Les communautés de petite taille sont la norme : plus de la moitié de ces maisons n'excèdent pas la vingtaine de membres et 17 en ont même moins de dix. L'abbaye de Molaise, à Écuellès, est réduite à 5 religieuses, celle de Benoîtevaux, à 7 religieuses et celle de l'Étanche, à 8 religieuses; elles se placent pourtant parmi les premières fondations de l'ordre, établies dans le courant du XII^e siècle et jouissant d'une certaine renommée. Celle

de Saint-Antonin-Noble-Val, que nous avons déjà mentionnée, n'est plus habitée que par l'abbesse. Seules les communautés parisiennes conservent des effectifs importants, comme Port-Royal de Paris qui compte encore 53 occupantes. Malgré une histoire tumultueuse, la situation de ces moniales au XVIII^e siècle semble avoir été relativement prospère : les études menées par Dominique Dinet dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon montrent que les effectifs tendent à repartir à la hausse avec un recrutement qui s'opère essentiellement dans l'aristocratie locale ; les biens fonciers sont considérables, et les finances suffisantes dans la plupart des cas pour permettre des travaux de réparation, comme à l'Etanche ou à Tart. Mais c'est un ordre élitiste, voué à recevoir des personnes de qualité selon les vœux des fondateurs, qui, en cette fin de siècle, semble vivre sur une gloire passée. Les communautés sont âgées, et semblent avoir du mal à se régénérer. Seules 5 maisons ont reçu des novices, ce qui correspond à 9 nouvelles religieuses.



Répartition géographique des maisons de cisterciennes

L'ordre du Carmel ne représente que 65 communautés en 1790. Le Nord, et plus particulièrement le Nord-Est de la France, sont les mieux desservis, notamment dans la Meurthe, seul département à compter, avec Paris, plus de 3 couvents ; on note également quelques bassins de population dans le Gers, en Gironde et dans les Bouches-du-Rhône.



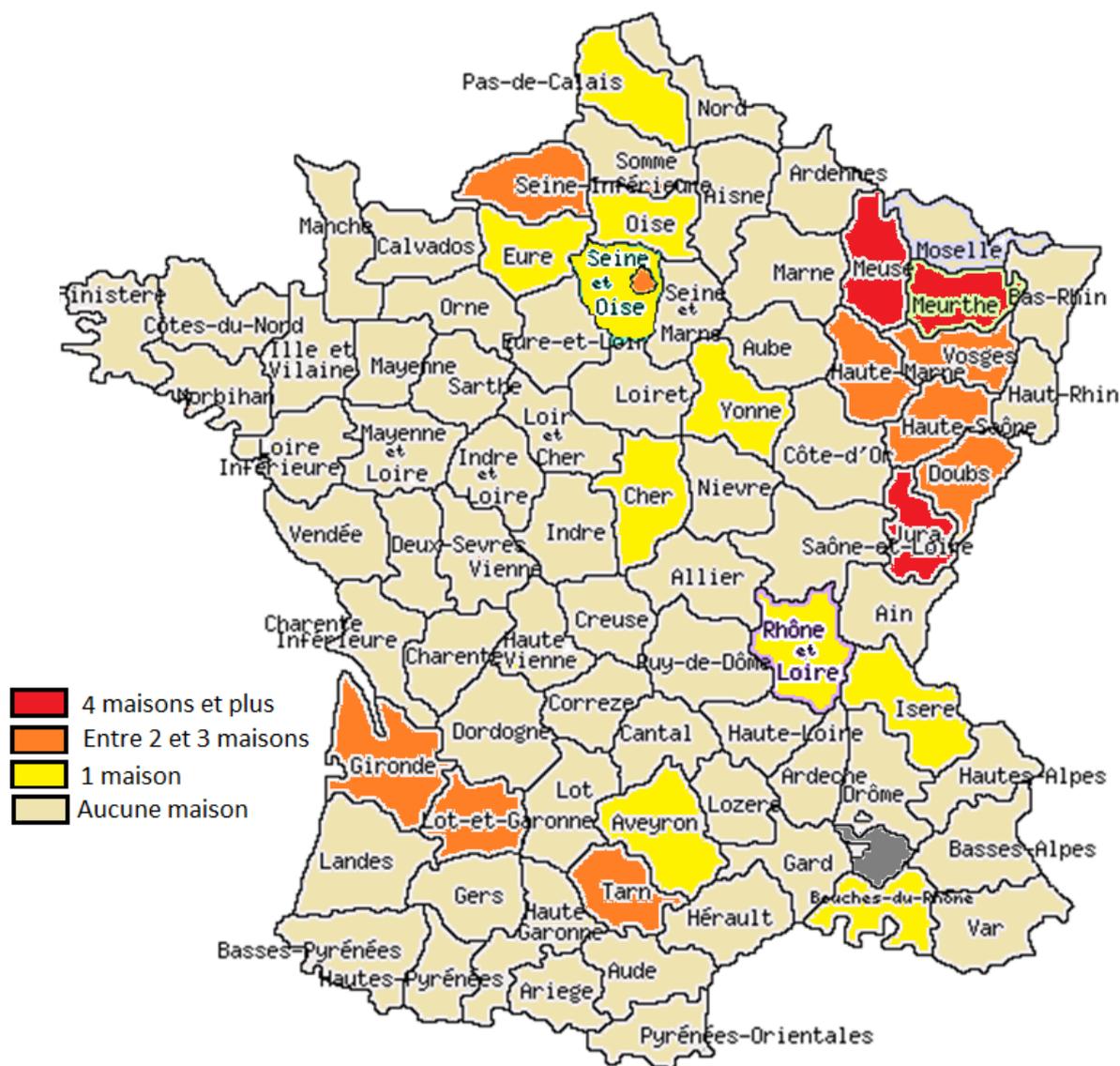
Répartition géographique des maisons de carmélites

Quoique l'ordre du Carmel existe depuis le XIIe siècle, la branche féminine des Carmélites, ou second ordre du Carmel, n'a été fondé qu'à la fin du Moyen-Age, par le carme Jean Soreth en 1452. En France, c'est dans le sillage de la réforme de sainte Thérèse –grande réformatrice de l'ordre, partisane d'un retour à la règle primitive- qu'un premier couvent de Carmélites, Notre-Dame des Champs, est fondé à Paris en 1604. L'ordre se répand ensuite à Pontoise, Amiens, Rouen ; Lyon, en 1616, est la quatorzième fondation⁶⁷. L'ordre a donc observé en France une diffusion plus ou moins concentrique à partir d'un centre parisien, l'estime dans lequel il était tenu favorisant son implantation dans les régions de haute

⁶⁷ VACHET, Adolphe, *Les anciens couvents de Lyon*, Lyon, E. Vitte, 1895, p. 214

catholicité comme la Bretagne ainsi que dans la plupart des grandes capitales de province. En 1790, il compte 1449 religieuses réparties dans des communautés de taille moyenne, de 25 religieuses environ. L'ordre, quoique en perte de vitesse, ne semble pas menacé : aucune communauté ne compte moins de 15 membres, mais les vocations ne sont guère nombreuses, puisqu'on ne recense que 15 novices et postulantes. Bernard Hours a pu ainsi montrer que la vie spirituelle des Carmélites au XVIII^e siècle n'avait rien à envier à celle du siècle précédent⁶⁸, signe que l'ordre est certes diminué mais toujours vivace.

Les derniers grands ordres réguliers féminins de cette fin de siècle sont les Annonciades et les Dominicaines.



Répartition géographique des maisons d'Annonciades

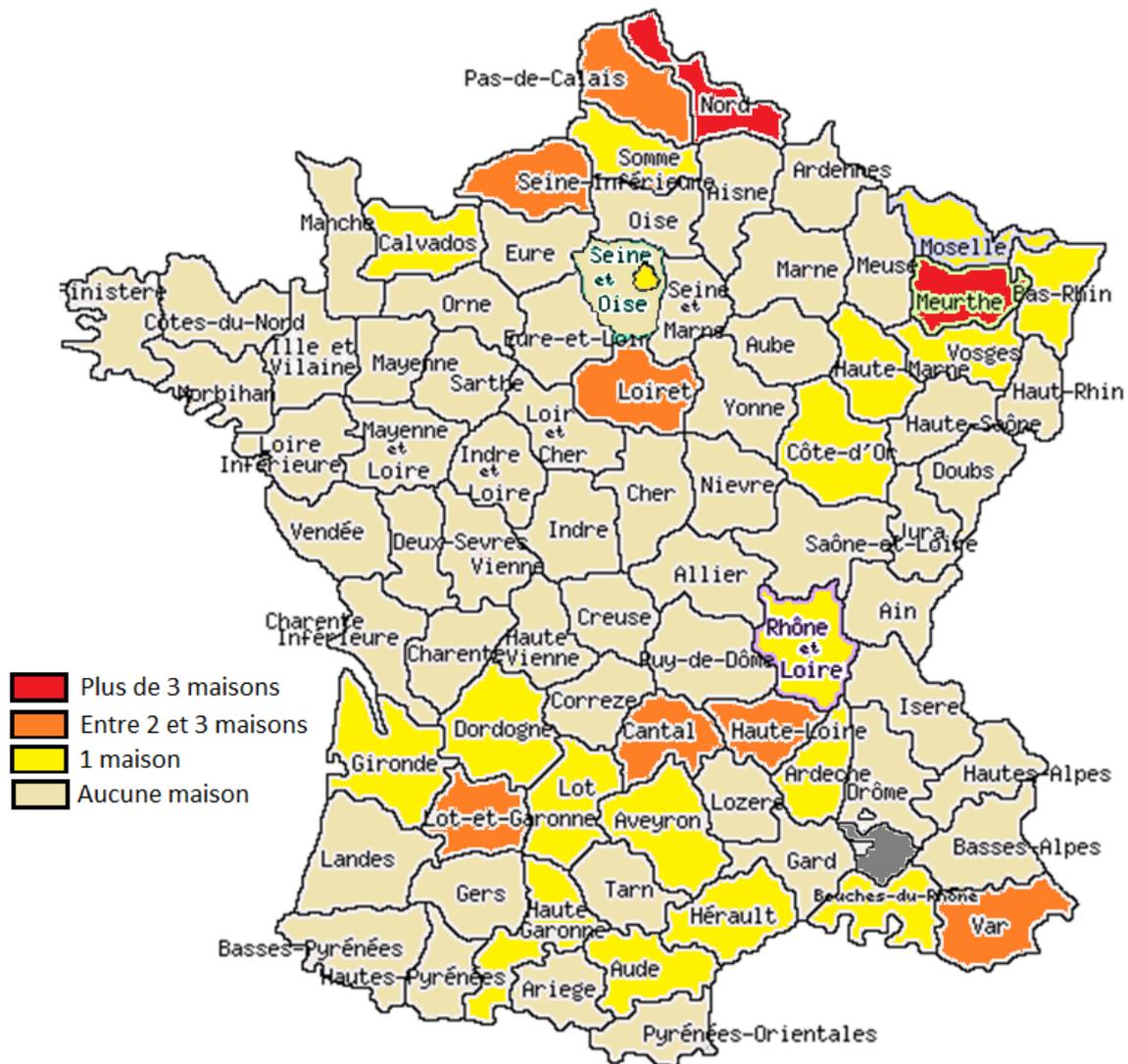
Les premières comptent 46 couvents, bien qu'il faille distinguer les Annonciades célestes, créées à Gênes en 1604 par Marie-Victoire Fornari, dites Bleues célestes en référence à leur habit, et les Annonciades royales, fondées à Bourges en 1501 par Jeanne de Valois, reine de France, et que l'on appelle

⁶⁸ HOURS, Bernard, « Les Carmélites françaises et la vie mystique », in *Revue Mabillon*, 1990, p. 297-318.

également rouges de la couleur de leur scapulaire ; deux ordres nés à un siècle d'intervalle, mais que nos sources ne distinguent guère. La plupart des couvents sont en effet identifiés sous l'appellation générale d' « Annonciades », et quoique qu'on entende par-là plus couramment les Annonciades rouges que célestes, rien ne dit que les agents municipaux aient été au courant de ces subtilités. C'est au cours du XVIIe siècle que des communautés de tertiaires franciscaines se sont transformées en conceptionnistes ou annonciades : si les annonciades rouges, françaises, sont restées attachées à la famille franciscaine, les annonciades célestes, italiennes, ont adopté la règle de saint Augustin. Les Bleues célestes ont ainsi 16 couvents répartis en Lorraine, en Bourgogne et en Franche-Comté essentiellement, origine géographique de l'ordre en France. Les Annonciades rouges, qui possèdent probablement une vingtaine de communautés, peut-être plus, semblent avoir connu une diffusion plus nationale : le second monastère fut fondé à Albi (Tarn) en 1506, puis l'ordre s'installa à Rodez (Aveyron) et à Bordeaux (Gironde), avant de revenir s'établir en Lorraine et à Paris⁶⁹. Nous retrouvons ces foyers sur la carte. Les couvents d'Annonciades célestes comptent en moyenne 31 religieuses, tandis que les annonciades rouges forment des communautés de 23 membres environ. Malgré leur infériorité numérique, les premières ont également plus de novices que les secondes, ce qui semble indiquer un dynamisme plus sensible chez les unes que chez les autres.

Les Dominicaines, ou religieuses du second ordre de saint Dominique, comptent quant à elles 44 couvents. Elles se concentrent dans le Sud, essentiellement, à l'extrémité nord de la France (Pas-de-Calais, Nord) et en Alsace et Lorraine. Cet ordre a en effet une assise méridionale, puisqu'il fut fondé à Prouilhe, dans l'Aude, en 1206 par saint Dominique. Parmi les fondations primitives, on compte également Aix, et Montfleury en Isère. Au XVIIe siècle, Paris se dote de deux communautés, rue Saint-Thomas et rue Charonne. En 1790, on compte 815 religieuses pour 36 communautés renseignées, soit des communautés de 22 religieuses environ. C'est un peu moins que la moyenne des ordres, et avec seulement 4 novices et postulantes, les Dominicaines semblent en perte de vitesse.

⁶⁹ HELYOT, Pierre, *Dictionnaire des ordres religieux ou Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires et des congrégations séculières de l'un et de l'autre sexe, qui ont été établies jusqu'à présent*, volume 1, Paris, 1860, p. 235.



Répartition géographique des maisons de dominicaines

Nous achèverons cette typologie par le cas des chanoinesses régulières, tout particulièrement celles de la Congrégation Notre-Dame, qui, avec 43 communautés, sont de loin les plus nombreuses et les mieux renseignées. Sous l'appellation chanoinesses, en effet, nous distinguons également les hospitalières de la Congrégation de la Miséricorde de Jésus (2 couvents), les chanoinesses du Saint-Sépulcre (1 couvent), les chanoinesses dites anglaises (1 couvent) et les chanoinesses de Sainte-Perrine et de la rue de Picpus, à Paris, qui ne sont rattachées à aucune congrégation. Il reste en outre 23 communautés de « chanoinesses » non spécifiées. Nous ne traiterons ici que des chanoinesses de la Congrégation Notre-Dame ; au nombre de 43 communautés, elles se localisent essentiellement dans le Nord-Est de la France, en Champagne et en Lorraine, où l'ordre fut fondé en 1603 par Pierre Fourier et Alix Le Clerc. La première fondation fut Saint-Mihiel (Meuse), la seconde Nancy (Meurthe) puis l'ordre se répandit en Champagne, avec Châlons-en-Champagne en 1613. L'ordre atteint Paris en 1615, et de là, rayonne dans le Centre et l'Ouest, même si son noyau historique reste la Lorraine. Malgré la concurrence des Ursulines, la Congrégation Notre-Dame aurait comptée, à la fin du XVIII^e siècle, une centaine de maisons en France et dans l'Empire⁷⁰. Avec 1147 religieuses pour 39 couvents renseignés, les

⁷⁰ MARTIN, Philippe, « La congrégation de Notre-Dame face aux livres », in l'ouvrage collectif de DOMPNIER Bernard et FROESCHLE-CHOPARD Marie-Hélène, *Les Religieuses et leurs livres à l'époque moderne*, Clermont-Ferrand,

anciennes (Bénédictines, Dominicaines, Clarisses...) qui fondent et réforment tout à la fois, le nombre de maisons religieuses féminines se révèle légèrement supérieur aux fondations des ordres masculins⁷¹. Au siècle suivant, les fermetures des années 1740-1780 touchent certes principalement les communautés de femmes, et notamment les ordres anciens, mais ce mouvement est compensé par l'expansion des instituts séculiers à vœux simples, sans clôture et principalement féminins, telles que les Filles de la Charité, de saint Charles, de la Croix... Il semblerait donc que l'on puisse parler, au XVIIe et XVIIIe siècle, d'une féminisation de la population religieuse française ; à tout le moins, on observe une progression de la population féminine au sein de la population totale des religieux, particulièrement sensible depuis une trentaine d'année et proportionnelle à la diminution des effectifs masculins. Quoique les communautés de femmes ne soient pas épargnées par la crise des vocations, ce phénomène les touche moins durement que leurs confrères. Les communautés les plus mal en point sont, pour la plupart, des rescapées de la Commission des Réguliers ; nombre de couvents, notamment parmi les ordres enseignants moins stigmatisés, affichent encore des effectifs certes amoindris mais relativement conséquents. Pour certains ordres, la Révolution intervient au moment où l'institut commençait à se relever. Il n'en demeure pas moins qu'en cette fin de siècle le monde régulier dans son ensemble, hommes et femmes mêlés, est vieillissant, et sensiblement moins dynamique qu'aux premières heures de la réforme tridentine.

LES BIBLIOTHEQUES DES COUVENTS DE FEMMES A LA REVOLUTION

Nombre de ces communautés de femmes sont nées dans le sillage de la Contre-Réforme. Or, ce mouvement de réforme et de renouveau religieux se traduit aussi par l'essor de la culture livresque. Le livre, traditionnellement objet d'oraison, devient le moyen de former les esprits. Les catéchismes à l'usage des fidèles se répandent sur le modèle établi par Charles Borromée. Parce que l'école devient « un enjeu confessionnel et un ferment régénérateur de la chrétienté⁷² », l'enseignement féminin se généralise. Le mouvement part en premier lieu des Ursulines, introduites en France en 1612, puis est repris et prolongé par la création de la Congrégation Notre-Dame, exclusivement consacrée à l'enseignement des filles. Le livre y occupe une place fondamentale car il est instrument d'apprentissage. Il y a donc bien une culture du livre chez les religieuses françaises, mais il est vrai que ses caractères et ses formes sont peu connus. L'existence de bibliothèques féminines est longtemps restée sous-évaluée, pour partie en raison de sources fragmentaires, pour partie aussi par désintérêt.

Etat des lieux en 1790

Les *Relevés des bibliothèques des religieux faits sur les inventaires des municipalités* mentionnent l'existence de 386 bibliothèques féminines en France à la Révolution. Nous avons vu combien la source était incomplète à leur sujet :

⁷¹ DINET, Dominique, « Ouvertures et fermetures des maisons religieuses de Bourgogne et de Champagne (fin XVIe - fin XVIIIe s.) : un révélateur des rapports entre la société et le monachisme ? », in *Journal des savants*, 1998, n°2, p. 159-182.

⁷² TAVENEAUX, René, « Les prémices de la réforme tridentine », in *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 75, n°194, 1989. p. 205-213.

seules 33% des communautés ont été renseignées. Il n'est pas impossible que certains de ces établissements aient été réellement dépourvus de livres ; pour la plupart néanmoins, la bibliothèque n'a pas été énumérée, soit qu'elle ait été dans un état qui la rendait impropre à l'inventoriage, soit qu'elle ait été jugée trop petite ou trop importante, soit que les préposés aux inventaires n'aient pas dénié accomplir leur travail. Certaines communautés ont pu également refuser de livrer leur bibliothèque, qu'elles les aient dissimulées ou qu'elles aient simplement déniées l'entrée aux officiers municipaux : ce fut le cas des Carmélites de Poitiers qui refusèrent d'ouvrir les portes de leur couvent et observèrent un silence absolu aux demandes de la municipalité jusqu'au 15 septembre de l'année 1792⁷³. Des tableaux ont pu être perdus ou non communiqués par la province, à dessein ou par étourderie. A Lyon, nous l'avons vu, quatre bibliothèques recensées par la municipalité –certes succinctement- n'ont pas été transmises à Paris. On a pu tout simplement juger que les communautés de femmes étaient dépourvues par essence de livres et recentrer l'essentiel de l'activité sur les bibliothèques des couvents masculins, autrement plus conséquentes. Quelle qu'en puisse être la cause, il serait fâcheux d'interpréter cette absence de documentation comme une absence de livres.

Cette faiblesse des données se retrouve bien évidemment dans le pourcentage de livres détenus par chacun des deux sexes. Sans surprise, les couvents de femmes possèdent seulement 187 232 volumes des 4 millions confisqués à la Révolution, soit à peine 4,8% du total des confiscations. Même en prenant en compte les communautés non renseignées, il est très peu probable que la part des possessions féminines dépasse les 10%. Cela souligne la grande pauvreté des bibliothèques de religieuses, dans la mesure où la population féminine représente au moins la moitié des effectifs des réguliers en France à la Révolution. Il ne s'agit donc pas seulement d'un défaut de communautés, mais bien d'une particularité propre aux maisons de femmes, liée à un rapport particulier et ambigu au livre. Ainsi, en 1790, une bibliothèque conventuelle féminine compte en moyenne 485 volumes. Et encore cette moyenne est-elle légèrement gonflée par la présence, dans notre échantillon, de très grandes bibliothèques de plus de 2000 volumes, figurées par le pic à l'extrémité du graphique, dont le nombre n'est pas représentatif de la réalité des collections: les bibliothèques de cette taille restent rares. Sur les 11 concernées, 9 sont en outre localisées à Paris ou dans sa proche banlieue, aire géographique qui échappe à la tendance nationale, la taille moyenne de collections conventuelles féminines y étant de 1182 volumes. En règle générale, la grande majorité des bibliothèques féminines possèdent moins de 400 volumes. A cet égard, les 1019 livres des Dominicaines de Dijon observés il y a une vingtaine d'années par Dominique Dinot semblent donc bien exceptionnels⁷⁴.

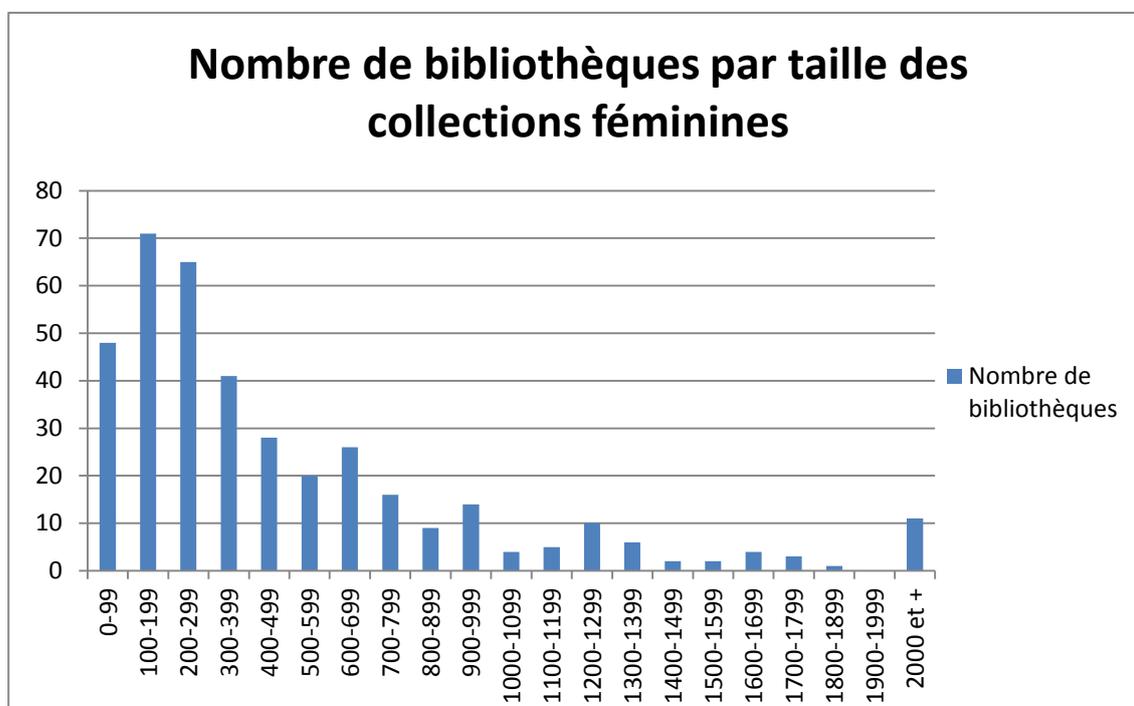
La comparaison avec les collections masculines est d'autant moins flatteuse. Nous sommes loin des 1485 volumes par maison observés chez les mendiants par Fabienne Henryot⁷⁵. Et encore ces collections mendiante elles-mêmes appartiennent-t-elles aux collections médiocres si l'on s'en tient à la typologie proposée par Claude Jolly, selon laquelle les bibliothèques masculines de taille

⁷³ MURPHY, Gwenaël, *Les religieuses dans la Révolution française*, Paris, Bayard, 2005, p.61.

⁷⁴ DINOT, Dominique, « Les bibliothèques monastiques de Bourgogne et de Champagne au XVIIIème siècle », in *Histoire, économie et société*, 1983, 2^e année, n°2, p. 281-302.

⁷⁵ HENRYOT, Fabienne, « Le livre dans les couvents mendiants à la fin de l'Ancien Régime, d'après l'enquête nationale de 1790-1791 », in *Histoire & Mesure*, XXVIII-2, 2013.

moyenne possèdent 2000 ouvrages⁷⁶. En comparaison, les bibliothèques bénédictines détiennent en moyenne plus de 4000 volumes, et même les ordres masculins les plus appauvris comme les Cordeliers sont toujours mieux équipés que les communautés de femmes, avec plus 900 volumes environ⁷⁷. Au sein de ce paysage livresque, les collections féminines, il est vrai, ne pèsent pas lourd.



L'amplitude des collections féminines, quoiqu'importante, n'est guère comparable à celle des bibliothèques masculines : les communautés les plus démunies ont autour d'une quinzaine d'ouvrages (15 pour les Clarisses de Chateauvillain, 19 pour celles de Neufchâteau), les plus importantes autour de 3000, telles les Cisterciennes de Notre-Dame des Champs ou les Carmélites de la rue Saint-Jacques à Paris. Chez les hommes, les très grandes bibliothèques peuvent compter jusqu'à 50 000 volumes, comme pour les Cisterciens de Clairvaux, voire davantage. Même chez les mendiants, parents pauvres de la famille des réguliers où les bibliothèques de moins de 500 volumes représentent tout de même près d'un tiers des collections, les bibliothèques les plus importantes ont plus de 8000 volumes⁷⁸. A Paris, les Augustins de Notre-Dame des Victoires atteignent même les 35 000 volumes. Les bibliothèques de femmes, quant à elles, sont très loin d'approcher de telles valeurs.

Nous qualifierons de petites les collections de moins de 300 volumes, et de très petites celles qui n'atteignent pas même la centaine. Les collections de taille moyenne comptent en général entre 300 et 700 ouvrages, tandis que les bibliothèques de belle taille oscillent entre 700 et 1400 ouvrages. Au-delà, il s'agit de collections plutôt exceptionnelles, situées dans des villes à forte densité de population où les fondations religieuses abondent, telles que Paris, Rouen, La

⁷⁶ HENRYOT, Fabienne, « Le livre dans les couvents mendiants à la fin de l'Ancien Régime, d'après l'enquête nationale de 1790-1791 », in *Histoire & Mesure*, XXVIII-2, 2013

⁷⁷ Ibid.

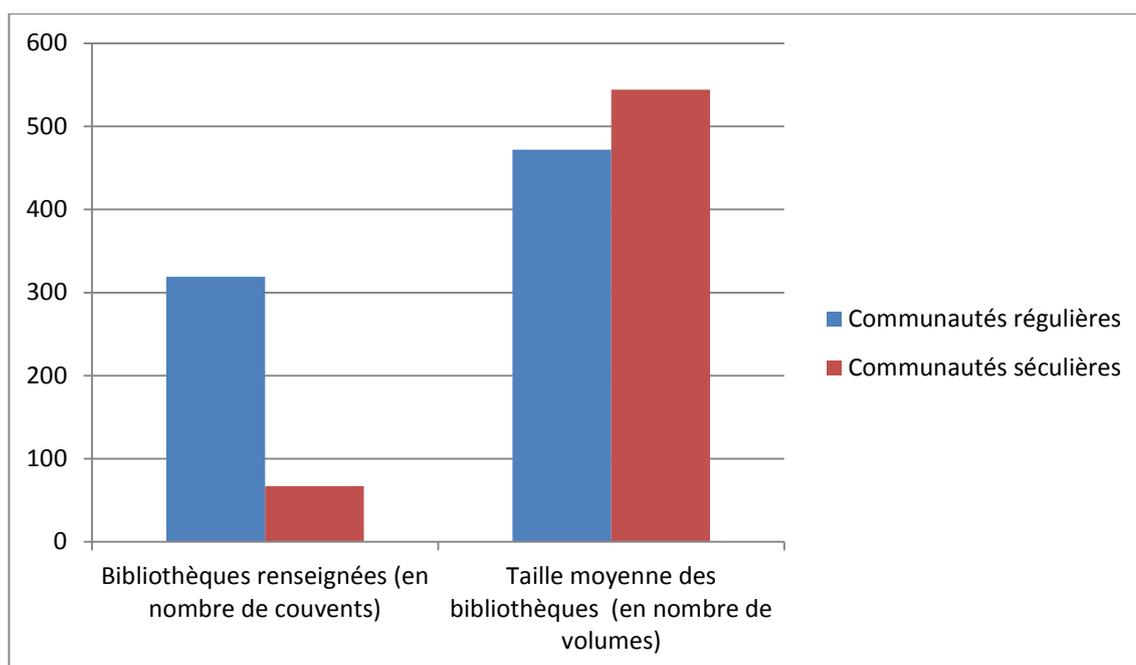
⁷⁸ Ibid.

Rochelle ou Orléans. Notre échantillon est donc largement dominé par les bibliothèques de petite taille.

Nombre de livres	Moins de 300	Entre 300 et 700	Entre 700 et 1400	Plus de 1400
Nombre de couvents	184	115	64	23
Pourcentage	47,67%	29,79%	16,58%	5,96%

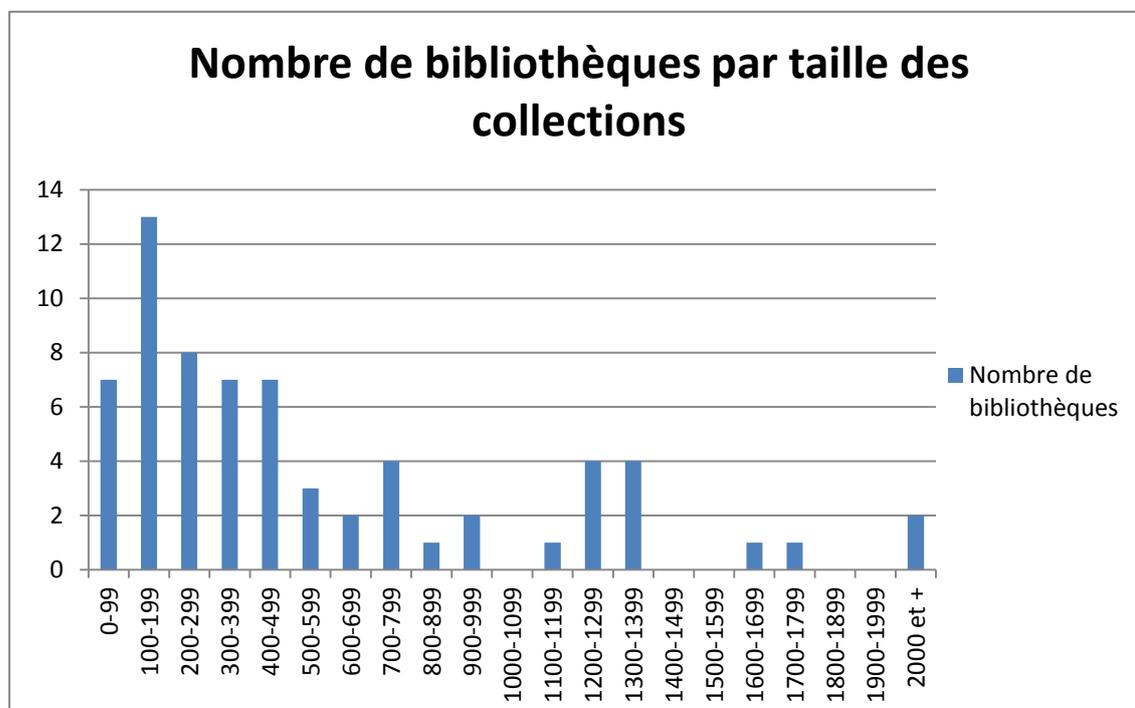
Typologie des bibliothèques conventuelles féminines

Ces résultats sont cependant à nuancer selon que la bibliothèque est tenue par des séculières ou des régulières. A cet égard, notons que les bibliothèques les mieux renseignées sont celles des ordres religieux, ce qui va dans le sens des constatations précédentes : elles sont au nombre de 319, contre seulement 67 pour les communautés séculières. Nous remarquons surtout que quoique plus nombreuses, elles sont aussi de plus petite taille que les secondes : les ordres religieux possèdent en moyenne 472 volumes, les instituts à vœux simples 544.



Cela tient en partie au faible nombre de bibliothèques renseignées chez les séculières : celles qui ont fait l'objet d'un dénombrement sont en général de taille importante. Ainsi, la seule bibliothèque recensée chez les Filles de la Charité, à la Rochelle, compte 1300 volumes ; chez les Filles de la Croix, la communauté de la rue Saint-Antoine à Paris est la seule à avoir été renseignée, et elle détient 1324 livres. Du fait de la taille plus restreinte de l'échantillon, le poids des collections parisiennes se fait d'autant plus sentir : sur les 67 bibliothèques de séculières, 16 sont localisées dans le département de la Seine (soit près du quart des collections) et elles comptent 1085 volumes en moyenne. L'étude des congrégations les mieux renseignées semble cependant diminuer légèrement ce résultat : l'Union chrétienne

possède en moyenne 360 volumes (7 communautés renseignées sur 12 identifiées), les Nouvelles Catholiques 475 volumes (6 communautés renseignées sur 9 identifiées). Les écarts, du reste, sont conséquents au sein du même institut : les Nouvelles Catholiques de Nérac ne possèdent que 100 volumes, tandis que les possessions de ces mêmes religieuses à Paris s'élève à 1354 livres.

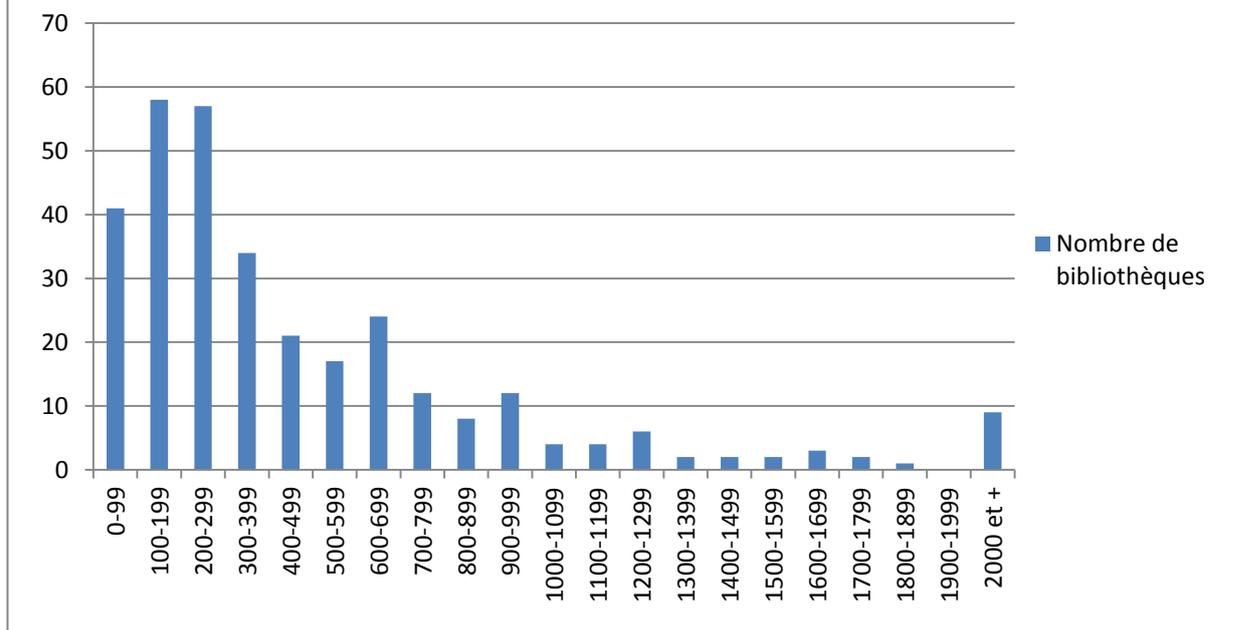


Bibliothèques des communautés séculières

Le graphique illustre bien ce phénomène : si on dénombre quelques bibliothèques de belle taille, la majorité des collections des établissements séculiers comptent moins de 500 volumes, et les bibliothèques de moins de 300 volumes représentent même 41% de l'échantillon.

Chez les régulières, les bibliothèques de province sont autrement plus nombreuses, ce qui dilue l'importance quantitative des collections parisiennes : elles ne représentent que 26 établissements sur 319, soit seulement 8,15% de l'ensemble des collections. Ainsi, les bibliothèques très importantes qui s'y concentrent (la moyenne y est de 1240 ouvrages) ne pèsent que très marginalement sur le patrimoine livresque des régulières. La plupart des bibliothèques monastiques de cette fin de siècle comptent moins de 400 volumes. Certaines collections sont très démunies : à Châteauvillain, les Clarisses n'ont que 15 ouvrages, à Neufchâteau, elles en possèdent seulement 20. Nous remarquons ainsi que parmi les 13 collections les plus petites, de moins de 50 volumes, les Clarisses sont les plus représentées avec 5 établissements. L'observance religieuse semble donc influencer sur le patrimoine livresque des couvents : dans ce cas précis, l'extrême pauvreté prêchée par la règle de sainte Claire rend sans doute suspecte la trop grande possession de livres.

Nombre de bibliothèques par taille des collections



Bibliothèques des communautés régulières

Cela se vérifie au niveau des 28 bibliothèques énumérées de Clarisses, qui possèdent en moyenne 197 volumes : il s'agit là du résultat le plus faible parmi l'ensemble des ordres. Si les Annonciades semblent observer la même pauvreté en matière de livres, avec une moyenne de 246 volumes par couvents, toutes les mendiante n'y sont pas sujettes: les Dominicaines et les Carmélites possèdent ainsi des collections étoffées de plus de 600 volumes. Chez les ordres monastiques, les bibliothèques sont également de bonne taille, excédant en règle générale les 500 volumes : les Bénédictines possèdent 611 volumes en moyenne, les Cisterciennes 511, les Feuillantines 500 volumes également, et les Fontevristes à peine moins. Les Brigittines font exception à la règle, avec 200 volumes, mais une seule communauté a été renseignée, ce qui n'est guère représentatif du patrimoine de l'ordre, si peu répandu qu'il puisse être en France⁷⁹. Les communautés enseignantes ne sont pas homogènes : si les Visitandines possèdent parmi les plus importantes bibliothèques de religieuses (644 volumes en moyenne), les bibliothèques d'Ursulines sont plutôt médiocres⁸⁰. Leur grand nombre, néanmoins, cache de grandes disparités : la collection des Ursulines de Rouen, avec ses 2000 volumes, s'affiche au nombre des très grandes bibliothèques conventuelles féminines, tandis que les Ursulines de Parthenay (Deux-Sèvres) possèdent seulement 41 ouvrages. Enfin, les chanoinesses régulières possèdent également des collections de belle taille, même si cette moyenne cache là encore des écarts

⁷⁹ L'ordre de Saint-Sauveur, fondé en Suède par sainte Brigitte en 1344, s'est essentiellement établi dans les Etats du Nord, ainsi qu'en Flandre (Belgique actuelle) et en Allemagne. Au début du XVII^e siècle, une branche de l'ordre, appelée de la Récollection, fonda quatre couvents en Espagne. A la Révolution, il existait en France quelques couvents. Nos sources en identifient quatre, à Lille, Arras, Valenciennes et Perpignan.

⁸⁰ Cela va dans le sens des études menées sur la Visitation par Marie-Hélène Froeschlé-Chopard dans DOMPNIER, Bernard, JULIA, Dominique (dir.), *Visitation et visitandines aux XVII^e et XVIII^e siècles : actes du Colloque d'Annecy, 3-5 juin 1999*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2001, p. 338.

importants. La plupart des communautés canoniales détiennent en moyenne 800 volumes ; le poids de Paris y est notable, avec 4 communautés, mais pas déterminant puisque l'on trouve des grandes bibliothèques à Lançon (1338 volumes) et Beaulieu (900 volumes) ; les religieuses de la Congrégation Notre-Dame, en revanche, possèdent des collections de taille médiocre, de 320 volumes environ. A Chatel-sur-Moselle, Aurillac et Château-Thierry, elles comptent moins de 50 volumes. A Verdun, où se trouve la bibliothèque de la Congrégation la plus importante de notre échantillon, elle ne dépasse pas les 800 ouvrages.

Règle	Ordre	Nombre d'établissements	Nombre de volumes	Taille moyenne des collections
Règle de saint Augustin	Augustines	11	3910	355 volumes
	Chanoinesses régulières	29	15199	524 volumes
	• <i>Dont</i> <i>Congrégation</i> <i>Notre-Dame</i>	19	5763	320 volumes
	Dominicaines	10	6069	607 volumes
	Annonciades	23	5663	246 volumes
	Visitandines	27	17387	644 volumes
	Ursulines	69	26888	389 volumes
	Verbe Incarné	1	300	300 volumes
Règle des Trinitaires	Mathurines	1	974	974 volumes
Règle de saint Benoît	Bénédictines	38	23245	612 volumes
	Cisterciennes bernardines	26	13301	512 volumes
	Fontevristes	6	2884	481 volumes
	Feuillantines	2	1000	500 volumes
Règle d'Albert de Verceil (Règle du Carmel)	Carmélites	28	17764	634 volumes
Règle de sainte Claire	Clarisses	28	5522	197 volumes
	Elisabéthines du Tiers Ordre de saint François	9	6026	670 volumes
	Capucines	2	1400	700 volumes
	Récollettes	1	629	629 volumes
	Cordelières	4	836	209 volumes

Règle de sainte Brigitte	Brigittines	1	200	200 volumes
	Non identifiées	3	1574	525 volumes

Contrairement aux bibliothèques masculines, les écarts quantitatifs entre les différentes familles religieuses ne sont guère remarquables. En moyenne, les ordres monastiques possèdent cependant les collections les plus fournies, tandis que les mendiantes sont les moins équipées en livres. Les bibliothèques des enseignantes s'inscrivent dans la moyenne des couvents, et les chanoinesses sont bien pourvues également, bien que ce dernier résultat cache, nous l'avons vu, quelques imperfections.

Familles religieuses	Nombre de volumes possédés	Nombre de communautés	Volume moyen de la bibliothèque
Mendiantes (Dominicaines, Annonciades, Carmélites, Clarisses, Elisabethines, Cordelières)	41880 volumes	102 communautés	410,5 volumes
Moniales (Bénédictines, Cisterciennes, Fontevristes, Feuillantines)	40430 volumes	72 communautés	561,5 volumes
Chanoinesses	524 volumes	29 communautés	524 volumes
Enseignantes (Visitandines, Ursulines)	44275 volumes	96 communautés	461,2 volumes

N.B. : Nous n'avons pas pris en compte les chiffres des communautés non identifiées, ni ceux des Augustines qui, sous cette appellation générique, peuvent dissimuler des communautés de dominicaines autant que des annonciades ou des chanoinesses régulières. Nous avons également mis de côté les résultats du Verbe Incarné, des Mathurines, des Capucines, des Récollettes, des Cordelières, des Brigittines, dans la mesure où le faible nombre de bibliothèques renseignées était susceptible de fausser la représentativité de la source. Nous savons ainsi que les religieuses Capucines, dites aussi Filles de la Passion, avaient des couvents à Marseille et Amiens⁸¹ : nous n'avons retrouvé pour notre part que les communautés de Paris et de Tours. Dans la même démarche, les Récollettes auraient eu plusieurs autres couvents en France, mais nous n'en avons retrouvé que trois, à Dunkerque, Philippeville et Paris, et une seule bibliothèque a été renseignée.

⁸¹ *La vie des premières religieuses capucines du monastère de Marseille*, Marseille, Sibié, 1754, p.17. Plusieurs dictionnaires indiquent que l'ordre ne comptait que deux couvents à la Révolution, à Paris (place Vendôme) et à Marseille. Il semblerait pourtant que deux autres fondations aient vu le jour, à Amiens et Tours. Si nous n'avons pas retrouvé celle d'Amiens, nous avons identifié la communauté de Tours. Notons également qu'il ne faut pas confondre ces Capucines avec les Capucines pénitentes, tertiaires de saint François, réformées par Françoise de Saint-Omer.

L'ancienneté seule de l'ordre ne semble pas pouvoir expliquer ces résultats. Les Bénédictines comme les Cordelières appartiennent toutes deux à des instituts anciens, et pourtant leurs moyennes sont très différentes. Les ordres plus récents ne sont pas nécessairement moins bien pourvus, la Visitation en étant même un contre-exemple. L'observance partagée d'une règle monastique ne peut non plus expliquer ces variations, puisqu'au sein d'une même famille, les écarts sont importants : ainsi les Annonciades ne possèdent-elles que 246 volumes en moyenne, contre 606 pour les Dominicaines, quoique ces deux instituts suivent la règle de saint Augustin. C'est le rapport particulier que ces ordres entretiennent avec le livre qui, pour la plupart, peut permettre d'expliquer ces différences. Ainsi chez les Carmélites, la spiritualité thérésienne se transmet d'abord par les livres, et les bibliothèques sont plutôt bien fournies. Les Bénédictines ont une longue tradition livresque, bien que cette érudition se retrouve surtout dans les branches masculines de l'ordre, moins susceptibles d'être tentées par le pêché de curiosité. Leurs bibliothèques sont cependant de belle taille, pour la plupart résultantes d'une suite de dons et de legs, principal mode d'acquisition des couvents féminins. Les Dominicains, théologiens et prédicateurs, sont connus pour être les plus intellectuels des ordres mendiants⁸² : la branche féminine, si elle ne peut aspirer aux mêmes ambitions, semble avoir hérité de cet intellectualisme, au moins en ce qui concerne la taille de leurs bibliothèques. Nous verrons que leurs compositions brouillent quelque peu ces caractérisations. En outre, nos sources ne révèlent rien sur l'usage réel de ces collections. Enfin, la famille franciscaine semble avoir eu un rapport plutôt controversé au livre : si les Clarisses paraissent se défier de tout excès, les Tiercelines se révèlent moins sensibles à ces considérations morales ; les deux communautés de Capucines identifiées sont également bien pourvues.

Une mise en regard avec les bibliothèques masculines, cependant, lisse considérablement ces moyennes. Davantage qu'un particularisme affiché, elles traduisent une certaine homogénéité des possessions féminines, massivement de petite taille.

Bibliothèques et espace

Le classement par départements des *Relevés* permet également de mesurer la pénétration des livres dans les différents territoires. Le premier constat que l'on puisse faire, c'est bien sûr une dichotomie saisissante entre un Nord massivement doté, avec une forte concentration de livres dans le bassin parisien et des taux respectables au nord et au nord-ouest, et un Sud qui accuse un sérieux retard, notamment avec un Massif Central particulièrement pauvre, et des massifs pyrénéens et alpins peu fournis.

Au nord de la Loire, de l'Anjou à la Champagne, en passant par la Bretagne, la Normandie, la Picardie, l'Ile-de-France et les Flandres, les communautés féminines ont su rassembler des collections importantes, avoisinant ou excédant nettement la moyenne nationale. Dans ces régions où se recoupe densité de peuplement et population conventuelle⁸³, les bibliothèques sont nombreuses et

⁸² HENRYOT, Fabienne, « Le livre dans les couvents mendiants à la fin de l'Ancien Régime, d'après l'enquête nationale de 1790-1791 », in *Histoire & Mesure*, XXVIII-2, 2013.

⁸³ Se référer aux cartes de la population totale en 1790 (page 41) et de la population conventuelle féminine (page 44).

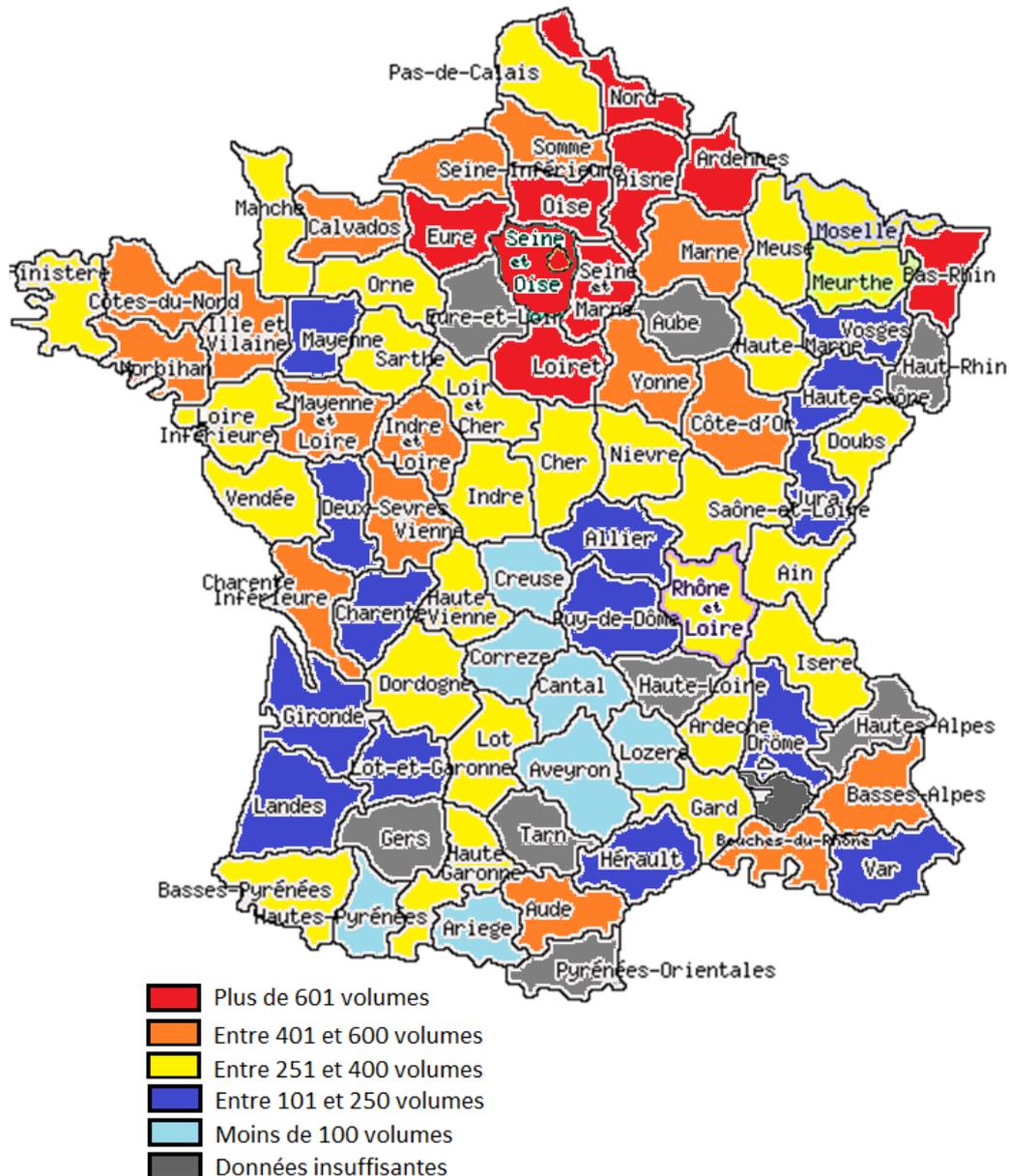
volumineuses. Paris, qui polarise vie religieuse et population, présente des valeurs très élevées (1182 volumes en moyenne), prolongées en Seine-et-Oise (798 volumes en moyenne) et dans l'Aisne (702 volumes) jusqu'en Ardennes (777 volumes). La Champagne et la Bourgogne septentrionale, qui ont vu naître et s'épanouir la branche féminine de l'ordre cistercien ainsi que la Congrégation Notre-Dame, concentrent des collections plus restreintes mais toujours de belle taille : 594 volumes en moyenne dans la Marne, 541 en Côte-d'Or. En Picardie, région densément peuplée, les valeurs sont également très bonnes, avec 600 volumes en moyenne dans le Calvados et 531 en Seine-Inférieure ; seule la pointe du Cotentin, plus rurale et également peu documentée, est relativement démunie (232 volumes pour 2 communautés identifiées). En Bretagne, urbanisation et fort peuplement ont là encore accouché de bibliothèques de taille respectable : dans les Côtes-du-Nord, les collections comptent 548 volumes en moyenne, dans le Morbihan, 422.

Au sud de la Loire, néanmoins, la façade atlantique présente un semis de bibliothèques modestes, à peine galvanisées par la présence de capitales provinciales telles que Bordeaux, La Rochelle ou Nantes: en Charente-inférieure, les bibliothèques féminines atteignent péniblement les 450 volumes en moyenne, mais le reste du littoral atlantique n'excède pas les 314 volumes. Le bassin aquitain accuse également son éloignement avec Paris et affiche des taux inférieurs à la moyenne nationale. Dans le Languedoc et en Provence, les densités de population sensiblement plus faibles et la présence d'un lacis plus clairsemé d'établissements religieux n'ont pas permis l'émergence de collections remarquables. Même les collections plus importantes de Marseille (456 volumes en moyenne pour la cité phocéenne), ou de Lyon dans la vallée du Rhône (496 volumes), ne suffisent à compenser les chiffres très bas de l'Hérault (200 volumes en moyenne), du Var (151 volumes), et de la Drôme (132 volumes). Les 600 ouvrages des Ursulines de Narbonne peuvent donner l'illusion que l'Aude échappe à la pauvreté générale du sud ; c'est surtout le seul couvent répertorié dans le département. De même pour les Basses-Alpes, tirées vers le haut par les 703 ouvrages des religieuses de Digne, qui tempèrent la faible collection des Visitandines de Castellane (200 volumes). Dans l'ensemble, les régions de hautes et moyennes montagnes ne sont guère favorables aux bibliothèques, peu nombreuses et chétives. Le Massif Central, tout particulièrement, affiche les valeurs les plus basses : 72 volumes en moyenne dans l'Aveyron, département le plus démuné du royaume, 80 en Lozère et en Corrèze. Un recouplement avec la carte des données manquantes révèle à cet égard que les régions les moins dotées en livres sont également, pour la plupart, celles pour lesquelles les bibliothèques ont été le moins renseignées. Faible nombre de couvents et collections restreintes ont pu donc pousser les officiers municipaux à faire preuve d'un zèle marqué dans ces départements.

Remarquons également que les régions frontalières ne sont pas particulièrement plus dotées en livres que le reste du territoire, ce qui montre sans doute que les bibliothèques féminines sont loin d'être des bibliothèques « de combat », et que les femmes ne sont guère mobilisées dans la lutte contre l'hérésie, comme ont pu l'être les couvents d'hommes (quoique cette constatation puisse être réfutée par certains historiens⁸⁴). Ainsi, s'il est vrai que les frontières

⁸⁴ HENRYOT, Fabienne, « Le livre dans les couvents mendiants à la fin de l'Ancien Régime, d'après l'enquête nationale de 1790-1791 », in *Histoire & Mesure*, XXVIII-2, 2013.

septentrionales du Royaume, Flandres et Ardennes notamment, présentent des bibliothèques de belle taille, cela ne se vérifie pas dans les autres grands bassins du protestantisme : la Gascogne, le Béarn et le Languedoc sont démunis, le Cotentin n'est guère mieux doté. L'Anjou possède des collections respectables, mais cela tient davantage à la présence d'un fort patrimoine religieux qu'à une volonté de défense du catholicisme.



Taille moyenne des bibliothèques féminines par département en 1790

A l'échelle du territoire national, nous observons ainsi la domination incontestée de la plaine sur la montagne, prolongement, en un sens, du rapport ville-campagne. Le lien entre urbanisation et taille des bibliothèques religieuses est en effet évident, tant à l'échelle du territoire national (l'exemple le plus abouti, quoique sans doute extrême, en serait Paris) que des régions. Ainsi, l'étude des grandes bibliothèques révèle que les collections de plus de 2000 volumes se concentrent toutes dans des villes de grande taille, à Paris massivement, mais

également à Orléans et Rouen, capitales provinciales dynamiques comptant plus de 50 000 habitants en 1793. Entre 1500 et 2000 volumes, l'influence de Paris est encore déterminante ; à l'exception de Lyon, ces bibliothèques se retrouvent dans les villes de la couronne parisienne (Argenteuil, Pontoise), où dans la proche Picardie (Beauvais, Château-Thierry). En-deçà, les localisations se diversifient nettement au profit des chefs-lieux de département, principaux pôles urbains de leur région. La France du Nord reste cependant largement surreprésentée. En règle générale, les bibliothèques de plus de 1000 volumes se localisent donc dans les villes moyennes et grandes, centres de pouvoir central ou épiscopal pour la plupart, à l'exception de quelques fondations monastiques anciennes, issues des observances cisterciennes ou bénédictines -comme Pont-aux-Dames, établie dans le petit village de Couilly, près de Meaux- qui en dépit d'une implantation rurale, ont su, par la pratique des dons et la permanence de réseaux, développer et maintenir des collections importantes.

Taille de la bibliothèque	Villes de résidence (par taille des collections)
Bibliothèques de plus de 2000 volumes	Paris, Meaux (Pont-aux-Dames), Orléans, Rouen
Bibliothèques possédant entre 1500 et 2000 volumes	Paris, Lyon, Beauvais, Argenteuil, Rouen, Château-Thierry, Pontoise
Bibliothèques possédant entre 1000 et 1500 volumes	Soissons, Châlons-sur-Marne, Versailles, Lançon, Poitiers, Tours, Amiens, Pont-À-Mousson, La Rochelle, Gisors, Loudun, Saint-Brieuc, Marseille, Châlons-sur-Marne, Alençon, Trévoux

Numériquement, la majorité des fondations conventuelles féminines sont en outre urbaines : les établissements fondés dans la première moitié du XVIII^e siècle l'ont principalement été dans les villes, espace géographique qui concentre richesses et population, et où la ferveur religieuse se montre la plus généreuse. Par conséquent, au sein d'un même département, les villes principales drainent ainsi l'essentiel du patrimoine livresque de la région : dans le Rhône-et-Loire, Lyon concentre huit des onze bibliothèques féminines répertoriées, ne laissant, sur 4753 livres identifiés, que 161 volumes aux Ursulines de Charlieu, 300 aux Chanoinesse de Salève et 350 aux Fontevristes de Beaulieu près Roanne. Communes de petite taille, ne dépassant pas les 2000 habitants, elles témoignent d'une implantation au plus près du peuple, qui n'est néanmoins pas la norme. Dans la Meurthe, Nancy (2 bibliothèques), Pont-à-Mousson (6 bibliothèques) et Toul (4 bibliothèques) accueillent 12 des 17 collections recensées dans le département, soit 81% du total des livres. Les autres bibliothèques sont installées à Vergaville, Gerbéviller, Vézelize, Charmes et Vic ; à l'exception de Vic, qui compte 2500 habitants en moyenne en 1793, ce sont davantage des bourgs que de véritables villes, et la taille des bibliothèques s'en ressent : aucune n'aligne plus de 250 ouvrages. Plus on s'éloigne des villes principales, et plus le nombre et la taille des collections féminines diminuent, signe d'une moins bonne pénétration du livre dans les campagnes. Les raisons en sont multiples : la richesse propre du couvent peut jouer dans les logiques d'acquisition, tout autant que l'observance ou l'ancienneté de la fondation, mais c'est bien l'éloignement avec les circuits traditionnels du livre qui seul peut permettre d'expliquer un phénomène étendu à l'ensemble du monde religieux. Autant, en ville, les collections peuvent bénéficier

de la générosité de nombreux bienfaiteurs, autant en campagne, la donation initiale est plus rarement renouvelée. La présence d'une activité éditoriale dans les grandes villes favorise également les acquisitions de livres : à Lyon, grand centre de production du livre religieux, les Bénédictines de Saint-Pierre pouvaient ainsi faire imprimer un *Jardin spirituel* auprès d'imprimeurs-libraires en 1613, et les Annonciades célestes une *Histoire de l'établissement et du progrès du premier monastère des religieuses Annonciades célestes de la ville de Lyon* en 1699⁸⁵.

A l'échelle du territoire, on observe ainsi le même constat : des villes principales qui concentrent un grand nombre de bibliothèques, des villes de moindre importance plus faiblement pourvues, et des villages ruraux accueillant rarement plus de deux communautés. Les bibliothèques situées dans les premières sont généralement plus conséquentes que celles localisées dans les deux autres ; celles des villes secondaires et des bourgs se caractérisent à l'inverse par leur petitesse. Ainsi, en Seine Inférieure, sur les treize bibliothèques répertoriées, huit se concentrent à Rouen, une autre à Dieppe. Villes importantes tant sur un plan économique que politique, elles possèdent des bibliothèques pareillement conséquentes : 800 volumes en moyenne à Rouen, 500 à Dieppe. On trouve à côté les villes secondaires de Fécamp et de Neufchâtel, où les trois bibliothèques recensées possèdent en moyenne 113 volumes, et des villes de plus petite taille, comme Gaillefontaine et Saint-Saëns, possédant 210 volumes en moyenne. Dans le cas des bibliothèques de femmes, peu documentées, il est ainsi difficile d'aller au-delà d'une simple différenciation entre les villes principales, d'une part, et les autres villes : les différences de richesse entre les villes de plus petite envergure sont infimes, voire peu déterminantes. Dans la Meurthe, Nancy, Pont-à-Mousson et Toul, qui, par leur rayonnement, pèsent fortement sur la région, possèdent en moyenne des bibliothèques de 378 ouvrages. Les collections de Vergaville, Gerbéviller, Vézelize, Charmes et Vic, sont quant à elle relativement homogènes dans leur médiocrité. Elles comptent à peine plus de 200 volumes, avec une amplitude très limitée : si les Dominicaines de Vic n'ont que 150 volumes, les Bénédictines de Vergaville qui sont les mieux dotées n'en possèdent que 257. Faute de données, réaliser une typologie des bibliothèques en fonction de leur implantation géographique n'est donc guère possible dans le cas des femmes : le département de la Meurthe, qui est le mieux documenté de l'enquête, à l'exception de Paris, ne compte jamais que 17 bibliothèques. La plupart n'atteint même pas la dizaine.

Cette géographie des bibliothèques religieuses féminines révèle ainsi l'existence d'une véritable fracture entre le Nord et le Sud de la France. Au nord de la Loire, les bibliothèques sont abondantes et relativement bien fournies, avec quelques variations locales : en Lorraine, les bibliothèques sont plus petites que la moyenne nationale mais très nombreuses, principalement implantées dans les anciennes villes libres de Toul, Metz et Verdun, sièges du pouvoir épiscopal ; en Seine-Inférieure, Rouen, avec 19 communautés identifiées, et Dieppe dans une moindre mesure, trônent sur un arrière-pays autrement peu dotés. Au sud de la Loire, quelques grandes villes concentrent la majorité des collections, telles que Toulouse, Narbonne, Montpellier, Marseille ou Lyon, soit que les communautés religieuses soit peu fréquentes dans ces régions, comme dans les zones de

⁸⁵ MERAT Alix, *Le livre et la lecture dans les couvents de femmes à Lyon à la Révolution, à travers le spectre des inventaires révolutionnaires*, Lyon, Université de Lyon 2 (mémoire de Master 1), 2013, p. 98.

montagne, soit que l'existence d'une multitude de diocèses de petite taille⁸⁶ se disputant la primauté ait abouti à l'émergence d'un semis lâche de couvents relativement pauvres en livres.

PROFIL MOYEN D'UNE BIBLIOTHEQUE FEMININE

Les *Relevés* permettent une étude quantitative des bibliothèques féminines à la Révolution, dont nous avons étudié les différents aspects. Ils permettent également, dans une moindre mesure malheureusement, une approche qualitative du sujet, puisqu'ils mettent à notre disposition les catalogues et inventaires de bibliothèques, rédigés à l'occasion des visites domiciliaires et transmis à Paris. Ces listes de livres, détaillés avec plus ou moins de précision et de soin, constituent une porte d'entrée dans l'univers intellectuel et spirituel des religieuses françaises, encore peu exploré à ce jour et dont il ne reste aujourd'hui guère de traces.

Les inventaires révolutionnaires : analyse, apports et limites

Les *Relevés* contiennent en tout 38 catalogues et inventaires de bibliothèques féminines. La plupart ont été rédigés dans les premiers mois de l'année 1790, principalement dans le courant de février: le 14 février pour les Ursulines de Thouars, ou encore le 28 pour les Ursulines de Toulouse et les Carmélites de Pamiers. Les documents datés de cette période ont donc été probablement rédigés en exécution du décret du 13 février : ce sont des déclarations de biens et revenus des communautés, dans lequel on trouve mention de la bibliothèque. Certains sont cependant antérieurs à cette date, comme la déclaration des religieuses de Notre-Dame de Poitiers datée du 28 janvier, et d'autres plus récents, puisque le catalogue de la bibliothèque des religieuses d'Orsan a été rédigé entre le 1^{er} et le 3 Juin 1791.

Il ne s'agit donc pas, pour la plupart, de catalogues, mais plutôt d'inventaires généraux des établissements. Nous distinguons ces deux documents à leur forme, et à l'usage auquel ils sont destinés : les inventaires sont des outils de repérage ; ce sont des instruments administratifs qui recensent non seulement la bibliothèque mais surtout l'intégralité des possessions matérielles et immatérielles du couvent, telles que les officiers municipaux les ont trouvées. Chez les Bénédictines du Calvaire de Morlaix, la bibliothèque, signalée par la mention « Livres », fait ainsi suite aux rubriques « Chapitre » et « Réfectoire », et appartient elle-même à la rubrique « Appartement au-dessus du chœur ». Dans la déclaration des religieuses de Notre-Dame du Charme, la bibliothèque est citée après vaches, chevaux et mulets. Ainsi, se retrouve-t-elle souvent reléguée à la fin de l'inventaire et ne fait-elle pas toujours objet d'un signalement spécifique. Chez les Carmélites de Pamiers, l'inventaire est constitué d'un unique feuillet couvert d'une écriture ininterrompue et serrée, dépourvue du moindre retour à la ligne : les titres sont énumérés à la suite de « deux chenets de laiton et la paille avec ses pincettes », sans qu'il en soit précisé le nombre exact de volumes. Dans la grande majorité des cas, ces documents ne détaillent guère le contenu des bibliothèques, se contentant souvent d'une simple mention du titre de chaque ouvrage et du nombre de volumes.

⁸⁶ DUBOIS, Jacques, « La carte des diocèses de France avant la Révolution », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 20^e année, N° 4, 1965, p. 680-691.

Les catalogues, à l'inverse, ont un usage interne. S'ils constituent également un outil de gestion, à l'instar des inventaires, en informant sur l'ordonnancement des livres et sur leur cadre de classement, ils constituent aussi un outil de réflexion sur la bibliothèque. Ils supposent une certaine construction bibliographique. Ils sont de fait plus complets que les inventaires, mentionnant par exemple les dates d'édition ou le format des volumes. Certains ont pu être rédigés à l'occasion des visites domiciliaires ; il arrive également que les officiers municipaux aient simplement annexé un catalogue déjà existant, ou s'en soient servis comme base pour la rédaction d'un nouveau. Le catalogue des livres de la bibliothèque des religieuses d'Orsan a ainsi été confectionné par un bibliographe spécialement appointé pour l'occasion par les administrateurs du district. Le document ne nous informe pas sur la raison d'une telle démarche : peut-être n'existait-il pas au préalable de catalogue de la bibliothèque, peut-être a-t-on jugé que l'on ne pouvait s'y fier, ou qu'une collection aussi ancienne nécessitait un traitement approprié. Quoiqu'il en soit, le catalogue a été conçu, semble-t-il, par un spécialiste de la question. S'est-il référé à sa propre conception de la bibliothèque pour établir son plan de classement ? S'est-il appuyé sur un catalogue existant, ou sur la disposition topographique des ouvrages dans la bibliothèque ? Rien ne permet de le savoir, quoiqu'il soit fort probable que le classement soit de son cru, étant donné la forte proportion de termes latins. La plupart du temps, nous n'avons ainsi pas connaissance du contexte dans lequel ces documents ont été rédigés. Le catalogue des religieuses d'Aramon, par exemple, se compose de deux feuillets sur lesquels les ouvrages ont été très sommairement énumérés par ordre alphabétique. Nous ignorons qui l'a rédigé et à quelle occasion, ni même s'il s'agit bien d'un catalogue au sens premier du terme.

Cette différenciation entre catalogue et inventaire, en effet, n'est pas si évidente, dans la mesure où un catalogue peut également faire un état des biens du couvent et se confondre alors avec l'inventaire. Au sein d'un inventaire, il arrive en outre que la partie réservée à la description de la bibliothèque soit appelée « catalogue », quoiqu'il ne s'agisse souvent guère plus que d'une simple liste d'ouvrages, sans mention bibliographique quelconque. C'est le cas par exemple du « Catalogue des livres composant la bibliothèque du monastère des religieuses du premier et ancien ordre de saint Dominique de la ville de Toul » : partie d'un inventaire plus large, il s'agit d'une simple énumération de titres, à laquelle fait suite la description des archives du couvent. Les derniers titres ne sont même pas cités, le « catalogue » mentionnant seulement l'existence de « cent cinquante-cinq tomes détachés, de differens ouvrages spirituels ».

Nous distinguons 4 catalogues à proprement parler : le « catalogue des livres de la bibliothèque des religieuses d'Orsan » (405 volumes, 157 titrés), le « catalogue des livres des dames religieuses ursulines de la ville d'Aramon par rang alphabétique » (599 volumes), le « catalogue des livres de la bibliothèque de l'abbaye royale d'Essay » (410 volumes), et « l'état des livres formant la bibliothèque de madame l'abbesse de Saint-Martin de la Villedieu » (305 volumes, 255 titrés). Les 34 autres documents sont des inventaires, soit qu'ils s'intitulent « déclaration », « état » ou simplement « inventaire » (ainsi, la « déclaration des biens mobiliers et immobiliers des Dames bénédictines du Calvaire de Morlaix » (266 volumes), ou les « Etats des Biens et Rentes du monastère du Calvaire de Chinon » (202 volumes)), soit qu'en dépit de l'appellation « catalogue », la forme et le niveau de description des documents les apparentent davantage à des inventaires.

Département - Municipalité	Ordre ou Congrégation	Nature du document	Nombre de volumes	Mentions bibliographiques			
				Cadre de classement	Dates d'édition	Format	Reliure
Ain - Seyssel	Bernardines	Inventaire	60 volumes	Non	Non	Non	Non
Aisne – Château- Thierry (Notre- Dame du Charme)	Fontevristes	Inventaire	1551 volumes (797 titrés)	Oui (Par lieux de rangement et type de reliures)	Non	Oui	Oui
Allier - Montluçon	Ursulines	Inventaire	117 volumes	Non	Non	Oui	Non
Ardèche – Aubenas (Saint-Martin de Villedieu)	Bénédictines	Catalogue	305 volumes (255 titrés)	Non	Non	En Partie	Non
Ariège - Pamiers	Carmélites	Inventaire	76 volumes	Non	Non	Non	Non
Cher – Maisonnais (Prieuré d'Orsan)	Fontevristes	Catalogue	405 volumes (155 titrés)	Oui (Catégories bibliothéco nomiques)	Oui	Oui	Oui
Corrèze - Argentat	Clarisses	Inventaire	89 volumes (81 titrés)	Non	Non	Non	Non
Corrèze - Argentat	Ursulines	Inventaire	355 volumes (74 titrés)	Non	Non	Non	Non
Côtes-du-Nord - Lamballe	Ursulines	Inventaire	224 volumes (147 titrés)	Non	Non	Oui	Non
Eure – Abbaye royale du Bourg	Non identifiées	Inventaire	271 volumes (213 titrés)	Non	Non	En partie	Non
Finistère - Morlaix	Religieuses du Calvaire	Inventaire	266 volumes	Non	Non	Non	Non
Finistère - Quimper	Religieuses du Calvaire	Inventaire	204 volumes	Non	Non	Non	Non
Gard - Aramon	Ursulines	Catalogue	599 volumes	Oui (Ordre alphabétiq ue)	Non	Non	Non
Haute- Garonne - Toulouse	Ursulines	Inventaire	143 volumes	Non	Non	Non	Non
Ille-et-Vilaine – Saint-Servan	Bon Pasteur	Inventaire	382 volumes	Non	Non	En Partie	Non

Les bibliothèques des couvents de femmes en 1790

Ille-et-Vilaine – Saint-Servan	Religieuses du Calvaire	Inventaire	110 volumes	Non	Non	Non	Non
Indre-et-Loire - Chinon	Religieuses du Calvaire	Inventaire	202 volumes	Non	Non	Non	Non
Landes - Dax	Ursulines	Inventaire	261 volumes	Non	Non	En partie	Non
Landes – Saint-Vincent de Xaintes	Clarisses	Inventaire	171 volumes (121 titrés)	Non	Non	Non	Non
Loir-et-Cher – Les Roches- l'évêque (La Virginité)	Bernardines	Inventaire	121 volumes	Non	Non	Non	Non
Loiret – Orléans (Saint- Loup)	Bénédictines	Inventaire	262 volumes	Non	Non	Oui	Non
Loiret – Orléans (Lieu Notre-Dame)	Bernardines	Inventaire	147 volumes	Oui (Biblio- thèque abbatiale/ Bibliothèq ue de la communau té)	Non	Non	Non
Lot-et- Garonne - Nérac	Clarisses	Inventaire	100 volumes	Non	Non	Non	Non
Lozère - Malzieu	Ursulines	Inventaire	80 volumes	Non	Non	Oui	Non
Mayenne - Mayenne	Religieuses du Calvaire	Inventaire	122 volumes	Non	Non	Non	Non
Meurthe - Toul	Dominicaines	Inventaire	472 volumes (260 titrés)	Non	Non	Non	Non
Meurthe - Vergaville	Bénédictines	Inventaire	257 volumes (158 titrés)	Non	Non	Oui	En partie
Meuse - Gondrecourt	Chanoinesses de Notre-Dame	Inventaire	380 volumes	Non	Non	Non	Non
Morbihan – Le Faouët	Ursulines	Inventaire	332 volumes	Non	Non	Non	Non
Nièvre - Nevers	Visitandines	Inventaire	211 volumes	Non	Non	Oui	Non
Orne - Essay	Augustines	Catalogue	410 volumes	Non	Non	Non	Non
Basses- Pyrénées - Pau	Ursulines	Inventaire	285 volumes	Non	Non	Non	Non
Seine-et- Marne -	Augustines	Inventaire	968 volumes	Oui (Ordre	Non	En	Non

Coulommiers			(818 titrés)	alphabétique)		Partie	
Seine-et-Marne - Montpiété	Mathurines	Inventaire	974 volumes (300 titrés)	Non	Non	Non	Non
Deux-Sèvres - Thouars	Ursulines	Inventaire	248 volumes	Non	Non	Non	Non
Deux-Sèvres - Saint-Jean de Bonneval-les-Thouars	Bénédictines	Inventaire	375 volumes	Non	Non	Non	Non
Vienne - Poitiers	Religieuses-Filles de Notre-Dame	Inventaire	1023 volumes (749 titrés)	Non	Non	Non	Non
Vienne - Poitiers	Chanoinesses de Notre-Dame	Inventaire	376 volumes	Non	Non	Non	Non

La qualité de l'information bibliographique n'est donc guère brillante. Non seulement la mention du nombre de volumes par titre n'est-elle pas systématique⁸⁷, mais elle constitue très souvent l'unique indication fournie par les inventaires. Seuls huit d'entre eux renseignent sur le format des ouvrages, deux à peine évoquent les reliures, et quant aux dates d'édition, si importantes pour étudier la constitution d'une bibliothèque, le catalogue d'Orsan est le seul à en faire mention. Cela tient, d'une part, au fait qu'il ne s'agit que d'inventaires : la méthodologie y est sensiblement moins rigoureuse, les enjeux plus pécuniaires qu'intellectuels. Ainsi, l'inventaire des religieuses de Coulommiers, s'il ne s'embarrasse guère de dates ou de formats, prend néanmoins la peine de noter le prix estimé de chaque ouvrage ou ensemble d'ouvrages, fixant ainsi la valeur financière de cette collection à 594 livres⁸⁸. D'autre part, les bibliothèques de femmes, petites et souvent médiocres en apparence et en contenu, devaient susciter un enthousiasme modéré chez les préposés aux inventaires : ces livres étant peu susceptibles d'être vendus ou de se retrouver dans les grandes collections parisiennes, il leur semblait probablement peu utile de fournir autant d'informations bibliographiques. Autre difficulté pour l'analyse du contenu, ces inventaires ne sont guère précis et très souvent incomplets. Dans bien des cas, les officiers municipaux n'ont pas achevé ce qu'ils avaient commencé, de sorte qu'une partie seulement de ces collections est inventoriée : chez les Mathurines de Montpiété, seuls 300 volumes ont été identifiés, l'inventaire s'achevant par l'indication suivante : « une quantité de bouquins reliés en parchemin, papier et autres qui comptés avec ceux désignés cy-dessus forment le nombre de 974 volumes. ». De la même manière, la collection des Fontevristes de Notre-Dame du Charme, riche de plus de 1500 volumes, n'a été recensée qu'à moitié, laissant de côté 754 ouvrages « reliés en parchemin de même genre que les précédents », jugés de toute évidence redondants et de peu d'importance. En tout, un tiers de nos inventaires et catalogues est ainsi incomplet, de sorte qu'en réalité, la vision que nous avons de ces bibliothèques féminines est

⁸⁷ C'est par défaut que nous avons établi le nombre de volumes des Cisterciennes de la Virginité, des Bénédictines du Calvaire de Mayenne, des religieuses du Bourg dans l'Eure, des Ursulines d'Argentat et des Carmélites de Pamiers, étant donné que seuls les titres étaient renseignés.

⁸⁸ Nous ne sommes pas certains de l'unité de mesure utilisée, étant peu familiers des abréviations en usage.

en partie tronquée. Elle ne recoupe que les ouvrages qui ont sans doute trouvé grâce aux yeux des officiers municipaux. Invariablement, la monotonie des collections (les ouvrages de « piété » ou de « dévotion » étant les plus stigmatisés) ainsi que le triste état matériel des volumes sont invoqués pour justifier de ces lacunes : chez les Ursulines de Lamballe, l'inventaire ne se donne pas la peine de décrire une « quantité d'autres livres de piété », tandis que chez les Calvairiennes de Quimper, on précise l'existence d'une « quantité de vieux autres livres dans une armoire, dont le détail serait trop long ». Chez les Dominicaines de Toul, 155 « tomes détachés, de différents ouvrages spirituels, tant reliés qu'en brochures, la plupart fort vieux » n'ont pas été jugés dignes d'être inventoriés, alors que chez les Augustines de Coulommiers, on mentionne l'existence de 150 « vieux livres dans les bas d'armoires », « livres de dévotion partie dépareillés et déchirés ». Chez les Bénédictines de Vergaville, le constat est plus sévère encore : « Enfin, une centaine de vieux livres reliés en parchemin et dans le même genre qui méritent encore moins d'être nommés. » Par ailleurs, la moindre difficulté de transcription est prétexte aux officiers municipaux pour ne pas cataloguer. Ainsi, un ensemble de livres en latin ou des livres « dont les initiales sont déchirés [sic] », comme chez les Filles de Notre-Dame, sont autant de volumes qu'il ne sera pas nécessaire d'inventorier. La lassitude des préposés aux inventaires est d'autant plus flagrante lorsqu'il s'agit de livres traitant du même sujet ou de même nature, telles que les 78 « œuvres diverses spirituelles et ascétiques » des bénédictines de Vergaville. Enfin, la lassitude semble frapper jusqu'aux officiers municipaux les plus appliqués, puisque plusieurs inventaires mentionnent dans un premier temps les formats, avant de se rétracter, jugeant sans doute l'effort inconsidéré au regard de la tâche. C'est ainsi le cas chez les Augustines de Coulommiers, où l'effort n'aura pas dépassé la lettre « C ». Chez les Ursulines de Dax, seuls les in-folio sont renseignés, sans doute parce qu'ils recèlent une certaine valeur.

Incomplets, approximatifs, les inventaires n'indiquent en outre que rarement le nom des auteurs, d'où la difficulté à identifier certains volumes et l'impossibilité d'effectuer des recoupements. A cela s'ajoutent la qualité de l'écriture et du papier –souvent déficiente-, les fautes d'orthographe, ainsi que les erreurs de transcription des titres qui ont cependant le mérite de nous éclaircir sur le mode de rédaction de ces inventaires: un greffier devait probablement noter les titres et les indications qu'un officier municipal, chargé de tirer les livres de leurs étagères, lui donnaient à haute voix. Cela justifierait les erreurs phonétiques que l'on observe dans certains inventaires. Ainsi, chez les Bénédictines de Saint-Jean de Bonneval, est mentionné une « Histoire de La Rianisme » : une telle erreur ne peut s'expliquer que si le rédacteur n'a pas posé une seule fois les yeux sur l'ouvrage, et trahit en outre le peu de culture religieuse de ces personnes.

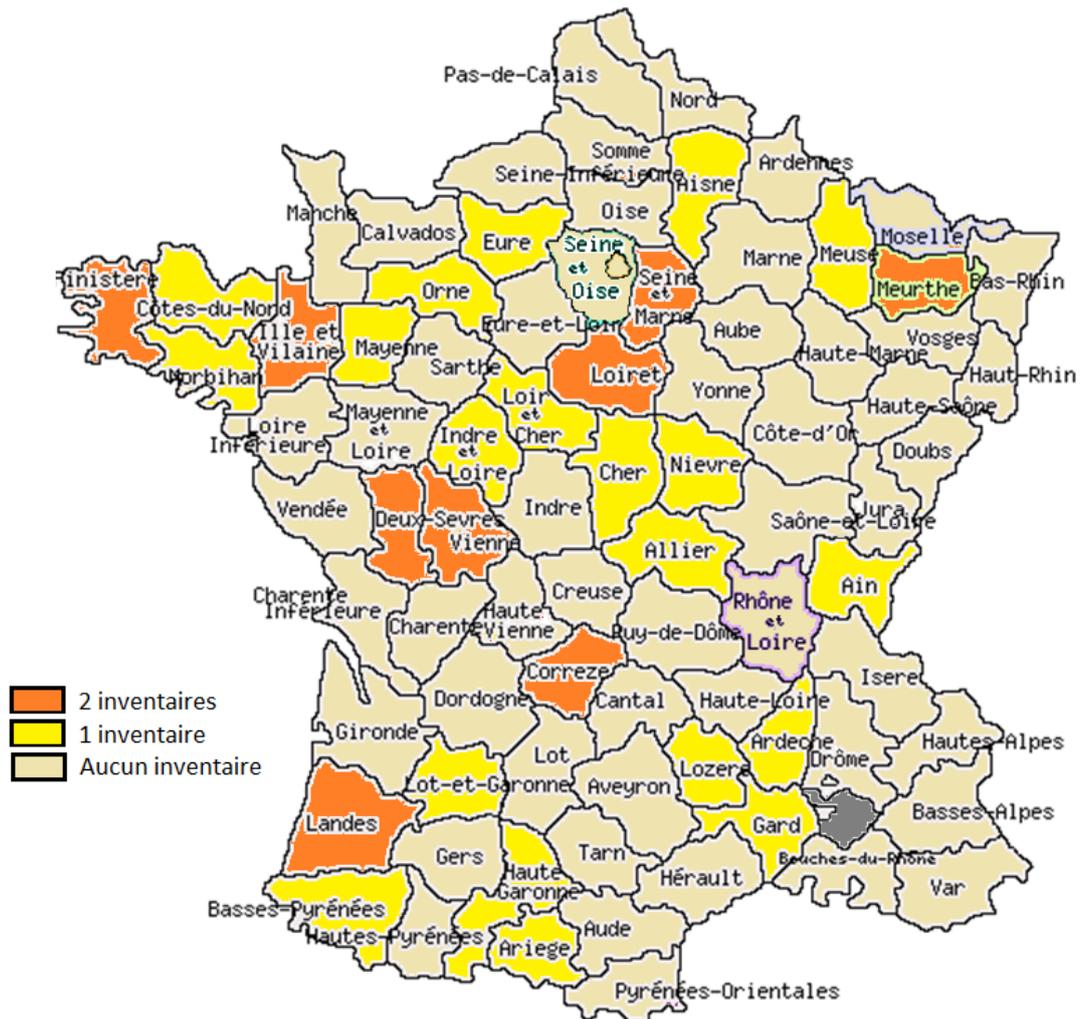
En ce qui concerne la représentativité de la source, rappelons que nous ne détenons que trente-huit inventaires de bibliothèques, soit 10% à peine de l'ensemble des bibliothèques renseignées par les *Relevés*, et moins de 3% de l'ensemble des couvents de femmes identifiées par nos sources. C'est à la fois peu, et beaucoup. Peu, car ils ne donnent qu'une vision très restreinte des bibliothèques de femmes à la Révolution ; beaucoup, car c'est toujours plus que ce que des études régionales seraient en mesure de rassembler. Lors de notre étude des bibliothèques lyonnaises, nous nous sommes ainsi vite rendus compte de l'impossibilité de la démarche, n'ayant retrouvé sur Lyon que trois inventaires révolutionnaires de bibliothèques, dont un seul utilisable. A Toulouse, tous les procès-verbaux de séquestration et d'estimation des biens, jusqu'aux baux et créances, ont brûlé lors de l'incendie de 1942, rendant même une telle analyse

impossible dans ce département⁸⁹. Quoique limitée, l'opportunité offerte par les *Relevés* ne doit donc pas être sous-estimée. Observons ainsi que nos inventaires couvrent une grande partie du territoire. Trente départements sur 83 sont concernés, le Nord plus que le Sud, certes, mais de peu. Il ne semble donc pas pertinent d'y voir un lien avec la répartition des livres en 1790 : l'Aquitaine et les Pyrénées sont plutôt bien pourvues, avec six inventaires, de même que le Languedoc septentrional, régions qui pèsent pourtant très peu dans le paysage livresque féminin. La Corrèze, autrement dépourvue, fournit ainsi deux inventaires. L'importance de la Bretagne, du Poitou et de l'Orléanais, riches en livres comme en couvents, est plus aisément explicable, mais l'absence des collections parisiennes, picardes et champenoises appauvrit sensiblement cette France du Nord que nous connaissions plus dynamique. Peut-être les directoires de ces départements faisaient-ils preuve d'un peu plus de zèle que leurs confrères lorsqu'il s'agissait de transmettre les dossiers à Paris : si on y superpose la carte des données manquantes⁹⁰, on se rend compte que les régions concernées, pour la plupart, sont également celles pour lesquelles le taux de perte est le moins important.

Quoique notre étude s'intéresse aux bibliothèques des couvents de femmes dans leur grande diversité, il nous faut également préciser que, dans les faits, elle ne portera que sur quelques ordres et congrégations. Nos trente-huit inventaires et catalogues ne couvrent pas, en effet, l'ensemble des observances et des instituts existants en France à la Révolution. L'échantillon est cependant relativement diversifié : nous possédons des inventaires d'Augustines, de Bénédictines, de Calvairiennes, de Carmélites, de Cisterciennes bernardines, de Clarisses, de Dominicaines, de Fontevristes, de Mathurines ou Trinitaires, d'Ursulines, de Visitandines, ainsi qu'un inventaire de Chanoinesses de la Congrégation Notre-Dame. Parmi les instituts séculiers, nous ne disposons que de deux inventaires, l'un pour les Filles du Bon Pasteur, le second pour les Filles de Notre-Dame. Sans surprise, l'ordre de sainte Ursule, qui est le plus répandu, est aussi le mieux représenté, avec pas moins de 10 inventaires. Les Calvairiennes (5 inventaires), les Bénédictines (4 inventaires), les Cisterciennes et les Clarisses (3 inventaires) sont également bien renseignées. Eu égard au nombre de couvents, les Carmélites et les Visitandines, pour lesquelles nous ne possédons qu'un seul inventaire, sont comparativement sous-représentées.

⁸⁹ De la série Q des Archives départementales de la Haute-Garonne, il ne demeure que les documents relatifs aux liquidations, soumissions et adjudications (3^e session), aux liquidations (4^e session) et aux contentieux (5^e session). Des procès-verbaux de séquestration et d'estimation des biens (1^{ère} session), seuls subsistent quelques documents relatifs aux biens des émigrés, ainsi que quelques documents communs aux biens de première et de seconde origine, en outre indisponibles car en très mauvais état. Les documents regardant les Baux et Créances (2^e session) ont été pareillement touchés, quoique nous nous y soyons que peu intéressés.

⁹⁰ Se référer à la carte des données manquantes par départements, p.28.



Répartition géographique des inventaires de bibliothèques

fournis par F¹⁷

Il ressort de ces divers constats que les inventaires révolutionnaires, quoique très précieux pour l'étude des bibliothèques de femmes, et plus encore à si vaste échelle, comportent également leur part d'imperfection. Lorsqu'ils ne recensent que les ouvrages jugés les plus importants par les officiers municipaux -tel l'inventaire d'Orsan, qui, en dépit de son grand intérêt, ne recense que 155 ouvrages parmi 405 existants⁹¹- ils ne peuvent plus être tenus pour représentatif des lectures des religieuses. Et même lorsqu'ils se veulent fidèles à la réalité, ils ne révèlent rien sur l'usage réel qui pouvait en être fait : aucun ex-libris, aucune annotation ne sont signalés qui pourraient nous éclairer sur la part des ouvrages lus et ceux qui ne constituaient que des faire-valoir de la bonne orthodoxie. Il n'en demeure pas moins, comme le disait Marie-Hélène Froeschle-Chopard, qu'ils « livrent la photographie instantanée de fonds de provenance diverse⁹² ». Ils

⁹¹ Dans le même esprit, l'inventaire des Bénédictines de Saint-Loup observe la même démarche : « six armoires grillée [Sic] remplie [Sic] en majeure partie de livres dont les principaux sont ceux dont la déclaration suit ». Ainsi sont détaillés 262 volumes ; quant aux autres livres, il est indiqué qu'« ils ne consistent que dans des livres de dévotions, et dépareillés », sans que le nombre exact en soit donné.

⁹² FROESCHLE-CHOPARD, Marie-Hélène, « Une porte ouverte sur les lectures des religieuses. Les catalogues des bibliothèques à l'époque révolutionnaire », in *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 83, n°210, 1997, p. 15-24.

couvrent en outre une bonne partie des observances et instituts séculiers existants à la veille de la Révolution, et sont suffisamment répartis sur le territoire pour ne pas être anecdotiques. Tachons donc de découvrir que pouvait être la photographie type de la bibliothèque religieuse féminine à la Révolution.

Importance et physiologie des collections

Département - Municipalité	Ordre	Nombre de volumes
Ain – Seyssel	Bernardines	60 volumes
Ariège – Pamiers	Carmélites	76 volumes
Lozère – Malzieu	Ursulines	80 volumes
Corrèze – Argentat	Clarisses	89 volumes (81 titrés)
Lot-et-Garonne – Nérac	Clarisses	100 volumes
Ille-et-Vilaine – Saint-Servan	Calvairiennes	110 volumes
Allier – Montluçon	Ursulines	117 volumes
Loir-et-Cher – La Virginité	Bernardines	121 volumes
Mayenne – Mayenne	Calvairiennes	122 volumes
Haute-Garonne – Toulouse	Ursulines	143 volumes
Loiret – Orléans	Bernardines	147 volumes
Landes – Saint-Vincent de Xaintes	Clarisses	171 volumes (121 titrés)
Indre-et-Loire – Chinon	Calvairiennes	202 volumes
Finistère – Quimper	Calvairiennes	204 volumes
Nièvre – Nevers	Visitandines	211 volumes
Côtes-du-Nord – Lamballe	Ursulines	224 volumes (147 titrés)
Deux-Sèvres – Thouars	Ursulines	248 volumes
Meurthe – Vergaville	Bénédictines	257 volumes (158 titrés)
Landes – Dax	Ursulines	261 volumes
Loiret – Orléans	Bénédictines	262 volumes
Finistère – Morlaix	Calvairiennes	266 volumes
Eure – Abbaye royale du Bourg	Non identifiées	271 volumes (213 titrés)
Basses-Pyrénées – Pau	Ursulines	285 volumes
Ardèche – Aubenas	Bénédictines	305 volumes (255 titrés)
Morbihan – Le Faouët	Ursulines	332 volumes
Corrèze – Argentat	Ursulines	355 volumes (74 titrés)
Deux-Sèvres – Saint-Jean de Bonneval	Bénédictines	375 volumes
Vienne – Poitiers	Chanoinesses	376 volumes
Meuse – Gondrecourt	Chanoinesses	380 volumes
Ille-et-Vilaine – Saint-Servan	Bon Pasteur	382 volumes
Cher – Prieuré d'Orsan	Fontevristes	405 volumes (155 titrés)
Orne – Essay	Augustines	410 volumes

Meurthe – Toul	Dominicaines	472 volumes (260 titrés)
Gard – Aramon	Ursulines	599 volumes
Seine-et-Marne – Coulommiers	Augustines	968 volumes (818 titrés)
Seine-et-Marne – Montpiété	Mathurines	974 volumes (300 titrés)
Vienne – Poitiers	Filles de N.-D.	1023 volumes (749 titrés)
Aisne – Notre-Dame-du-Charme	Fontevristes	1551 volumes (797 titrés)

C'est là un échantillon plutôt varié, qui reflète plutôt bien la diversité des bibliothèques féminines. Les collections de moins de 300 volumes y sont cependant surreprésentées (cela concerne 23 des 38 inventaires, soit un peu plus de la moitié de l'échantillon), ce qui contribue à abaisser la moyenne à 340 volumes par couvent (contre 485 volumes, rappelons-le, pour la moyenne nationale). A l'exception de ce détail, on retrouve les grandes tendances observées à l'échelle du territoire : de très petits ensembles (60 volumes à Seyssel), de très grandes collections (1551 volumes pour Notre-Dame du Charme), et un noyau fort constitué par des bibliothèques comprenant entre 100 et 400 volumes. Les départements de la couronne parisienne et du Nord-Est de la France sont toujours les mieux dotés, le Sud reste bon dernier (seul le département du Gard affiche plus de 400 volumes).

Pour autant, rien de tout cela n'est nouveau. Là où les inventaires sont véritablement innovants, c'est en ce qu'ils permettent de se pencher sur la composition même de ces bibliothèques. Huit catalogues et inventaires nous renseignent ainsi sur la part occupée par les divers formats au sein des collections.

	In-Folio	In-4	In-8	In-12	In-16	In-18
Bibliothèque du Prieuré d'Orsan (Ordre de Fontevraud)	21,79%	21,15%	7,05%	32,69%	17,31%	-
Bibliothèque de Notre-Dame du Charme (Ordre de Fontevraud)	5,36%	26,14%	27,44%	39,12%	1,95%	-
Bibliothèque des Bénédictines de Vergaville	20%	33,3%	46,67%	-	-	-
Bibliothèque des Bénédictines de Saint-Loup près Orléans	10,69%	27,48%	10,69%	51,15%	-	-
Bibliothèque des Visitandines de Nevers	13,33%	32,86%	-	58,81%	-	-
Bibliothèque des Ursulines de Lamballe	12,93%	12,24%	12,24%	62,59%	-	-

Bibliothèque des Ursulines de Malzieu	8,75%	8,75%	2,5%	80%	-	-
Bibliothèque des Ursulines de Montluçon	1,71%	16,24%	18,8%	61,54%	-	1,71%
TOTAL	9,98%	24,29%	17,14%	46,12%	2,35%	0,12%

L'in-douze domine largement la sélection, loin devant l'in-quarto et l'in-octavo. Format le plus répandu et probablement le plus commode à l'usage, il est caractéristique des bibliothèques récentes et modestes –ce que sont la plupart des bibliothèques de femmes-. On repère cependant deux schémas : les bibliothèques d'ordres récents tels que la Visitation ou Sainte-Ursule sont majoritairement dominés par les moyens et petits-formats (in-octavo, in-douze, in-seize), tandis que les collections des ordres plus anciens comme Saint-Benoît ou Fontevraud affichent encore une part non négligeable d'in-folio et d'in-quarto. Plutôt rare dans les autres bibliothèques, l'in-folio est ainsi bien présent parmi les livres des Fontevristes d'Orsan et des Bénédictines de Vergaville ; les grands formats y représentent plus de 40% des collections. A Orsan, fondé en 1107 par Robert d'Arbrissel, le phénomène est d'autant plus parlant que ces volumes sont principalement rédigés en latin : on rejoint ici les bibliothèques d'hommes où la part des in-folio, quoique déclinante au XVIIIe siècle, est toujours importante. Il y a lieu de penser, néanmoins, que la plupart des bibliothèques conventuelles féminines, massivement fondées dans la première moitié du XVIIe siècle et de taille modeste, possédaient des petits formats, et très peu d'ouvrages en latin. Dans la déclaration des Filles du Clavaire de Chinon, les formats ne sont pas renseignés, mais l'on mentionne ainsi « plusieurs petits tomes détachés ». A cet égard, seul Orsan affiche autant de titres dans la langue d'Ovide, ce qui est sans doute à mettre en relation avec la richesse et la prospérité du couvent, la communauté ayant longtemps constitué l'une des têtes de pont de l'ordre de Fontevraud.

Les indications de reliure sont nettement plus éparses. Seuls les inventaires d'Orsan et de Notre-Dame du Charme en font mention, mais la diversité des termes utilisés ne nous permet pas d'établir un tableau comparatif. Le catalogue d'Orsan distingue trois types de matière : le veau (cuir lisse d'excellente facture, il est parfois confondu avec la basane, peau de mouton de médiocre qualité, mais nous serions étonnées que le bibliographe appointé ne soit pas au fait de ces subtilités), le parchemin (plus commun, il est néanmoins naturellement souple et résistant) et le « broché ». Le broché désigne normalement un livre qui n'a pour toute reliure que le fil utilisé par l'imprimeur et qui n'est recouvert que d'une simple couverture : c'est ce que l'on appelait une couverture d'attente, utilisée en attente d'une meilleure reliure. Sous l'Ancien Régime, c'était sous cette forme que les livres sortaient des ateliers d'imprimerie, l'acheteur ayant à sa charge de les faire couvrir. Là encore, nous sommes cependant bien incapables de dire si l'exemplaire d'Orsan était effectivement broché, ou s'il ne s'agissait pas plutôt d'une désignation approximative.

	Veau	Parchemin	Broché
Nombre de volumes	89	65	1
Pourcentage	57,42%	41,94%	0,65%

L'inventaire du prieuré de Notre-Dame du Charme, plus prudent, mentionne des « veaux et basanes », et des « parchemins et autres mauvaises reliures ».

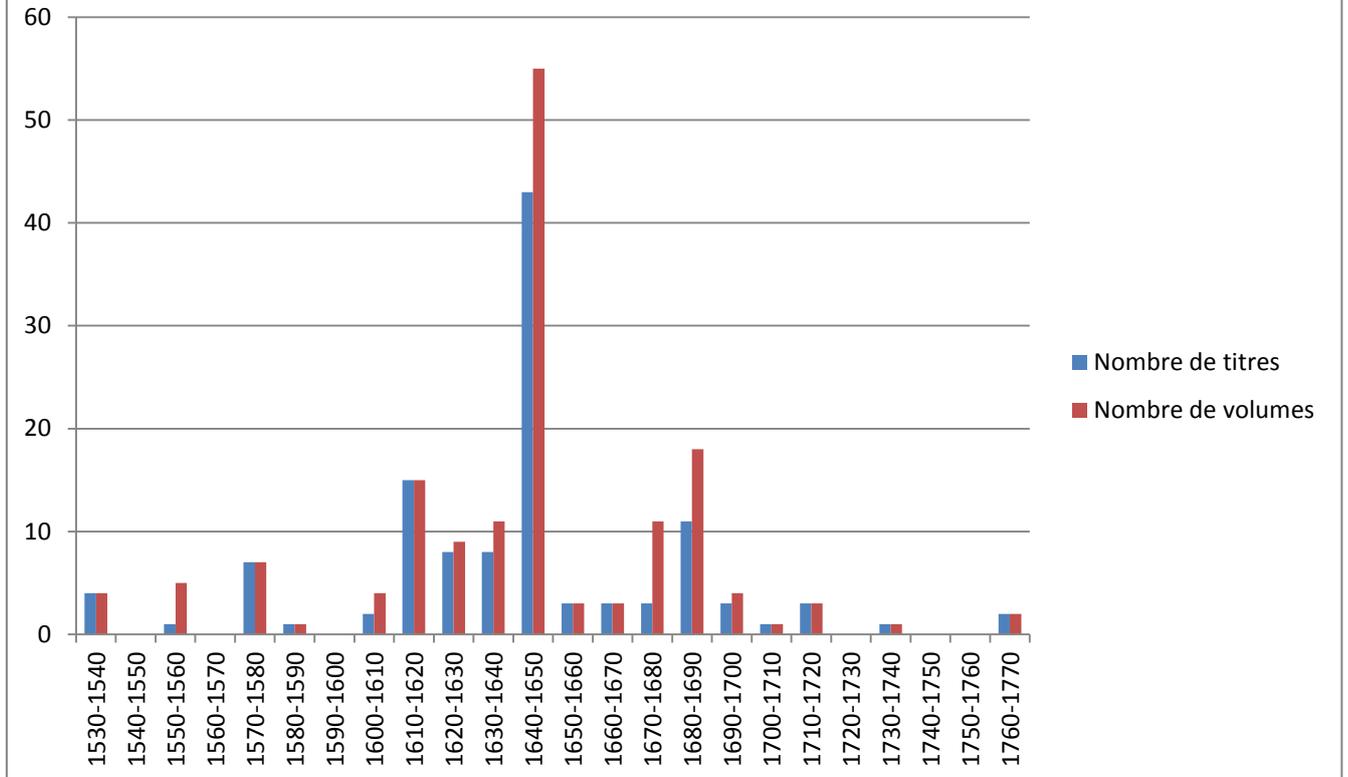
	Veaux et Basanes	Parchemins
Nombre de volumes	555	996
Pourcentage	35,78%	64,22%

A Orsan, le veau est donc dominant, surtout parmi les in-folio et les in-quarto : reliure de qualité, on le réserve plus volontiers aux grands formats dans lesquels sont souvent édités les ouvrages de valeur, telles les Saintes Ecritures. A Notre-Dame du Charme, le parchemin est en revanche nettement majoritaire, signe d'une certaine pauvreté de la bibliothèque: si le parchemin –résistant et bon marché- est en effet caractéristique des bibliothèques ecclésiastiques, il l'est d'autant plus des collections petites et modestes. Quant aux livres « brochés », ils semblent également avoir été relativement courants : on les retrouve ainsi dans l'inventaire des Dominicaines de Toul, qui mentionne l'existence de livres « tant reliés qu'en brochures ».

Avec un échantillon si mince, il est certes difficile d'établir des généralités, mais étant donné le nombre de volumes de « mauvaise qualité », « dépareillés », « déchirés », qui ne sont pas listés et que l'on retrouve en bas de nombre d'inventaires, on peut supposer que le parchemin devait être dominant dans beaucoup de couvents. Ainsi en est-il de la « centaine de vieux livres reliés en parchemins » des Bénédictines de Vergaville, ou des « autres [livres] en parchemin et vieux langage » des Carmélites de Pamiers. Chez les Chanoinesses de Notre-Dame de Poitiers, on précise également que « ces livres sont couverts la plupart en parchemin écrits en gaulois ». La qualité des volumes de la bibliothèque d'Orsan – de par son ancienneté et son prestige sans doute- faisait donc plutôt figure d'exception.

Quant aux dates d'édition, nous ne pouvons qu'entrevoir la richesse d'une telle donnée bibliographique, sans pouvoir en jouir réellement, puisque seul l'inventaire d'Orsan les mentionne. Ayant déjà constaté la particularité de cette bibliothèque, nous ne saurions la prendre comme référence.

Dates d'impression de la bibliothèque du Prieuré de Notre-Dame d'Orsan



La majeure partie des volumes (76 titres sur 119, soit 63,87% de l'ensemble) sont des éditions de la première moitié du XVIIIe siècle : certaines dates semblent ressortir tout particulièrement, telles 1642 qui cumule 29 titres à elle seule, ou 1619 avec 14 titres. Le reste de la bibliothèque est constitué d'ouvrages de la seconde moitié du siècle (23 titres, soit 19,33% de l'ensemble). Le XVIe siècle est remarquablement bien représenté, avec pas moins de 17 volumes : le plus vieil ouvrage est un in-folio latin daté de 1532. Cela confirme l'ancienneté de la bibliothèque, alors que l'édition la plus récente –le volume broché– date de 1769 : passée l'année 1720, les acquisitions sont rares et épisodiques. Bien sûr, connaître la date d'édition des livres ne permet pas de savoir quand ils ont été acquis, c'est à dire, par extension, quand la bibliothèque s'est construite, une édition ayant pu être obtenue bien plus tard, par un legs notamment. D'autres études, cependant, ont montré que les bibliothèques religieuses étaient majoritairement constituées d'éditions du XVIIIe siècle : qu'il s'agisse de celle des Minimes de Dole, où de telles éditions représentent 67% de la collection⁹³, ou de celle des Capucins de Lure, avec plus de la moitié des ouvrages imprimés entre 1600 et 1700⁹⁴, les collections monastiques ont été fortement marquées par cette grande période de

⁹³ VERNUS, Michel, « La bibliothèque des Minimes de Dole en Franche-Comté », in l'ouvrage collectif de DOMPNIER Bernard et FROESCHLE-CHOPARD Marie-Hélène, *Les Religieux et leurs livres à l'époque moderne*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2000, p 77.

⁹⁴ VARRY, Dominique, « La bibliothèque des capucins de Lure en 1790 », in *Les Religieux et leurs livres à l'époque moderne*, op. cit., p. 61.

production du livre religieux qu'est le XVIIIe siècle, surtout sa deuxième moitié. Les collections féminines n'y dérogent pas, comme le prouve, en dépit de sa spécificité, le catalogue d'Orsan, même si la première moitié du siècle semble y être plus à l'honneur que la seconde, probablement parce que le renouveau du prieuré s'est opéré au début du XVIIIe siècle. Beaucoup de collections, du reste, se sont constituées durant les deux décennies qui ont suivies la création et le développement de leur couvent. De nombreuses communautés de femmes ayant été établies dans la première moitié du XVIIIe siècle, il ne serait pas si étonnant que leur bibliothèque ait été constituée dans le courant du siècle. Comme pour les bibliothèques d'hommes, ces collections féminines semblent donc tournées vers le passé. Mais est-ce par attachement envers cet âge d'or de la Réforme catholique, comme cela a été observé pour les communautés masculines⁹⁵ ? Ou est-ce davantage en raison d'une certaine inertie des collections, constituées au XVIIIe mais guère embellies par la suite ?

Les enseignements des inventaires révolutionnaires : organisation intellectuelle et topographique des bibliothèques de femmes

Outre ces aspects purement matériels, les inventaires apportent également d'autres enseignements, notamment en matière d'organisation de ces bibliothèques. Organisation intellectuelle, d'une part, mais également topographique.

En premier lieu, le cadre de classement –ou son absence- renseigne sur la conception et l'usage que les religieuses avaient de leurs bibliothèques. Il constitue ainsi l'un des moyens les plus aisés pour cerner le contenu et la nature d'une collection : outre qu'il rend la compréhension de l'inventaire plus aisée à l'historien, il traduit toujours une intention. Il témoigne d'une construction intellectuelle, de l'orientation théologique ou simplement pratique donnée à la collection. Il peut s'agir d'un classement thématique, respectant les cinq grandes catégories généralement admises que sont la Théologie, le Droit, l'Histoire (qui englobe également la Géographie et les dictionnaires), les Sciences et Arts et les Belles Lettres, établies par les grands libraires parisiens et depuis incontournables. Il peut également s'agir d'un simple classement alphabétique, par nom d'auteurs ou par nom d'ouvrages. Malheureusement, nos inventaires révolutionnaires ne sont guère ordonnés : seuls les catalogues d'Orsan, des Ursulines d'Aramon et des Augustines de Coulommiers ont été classés de la sorte, le premier par ordre thématique, les deux derniers par ordre alphabétique. Cette réflexion, en outre, n'est pertinente que s'il s'agit d'un catalogue fourni par les religieuses du couvent, ou si l'inventaire a été rédigé conformément à la disposition topographique des livres, ce qui est malheureusement très difficile à estimer. Ainsi, dans le cas du catalogue des religieuses d'Orsan, le fait qu'il ait été conçu par un bibliographe indépendant rend son interprétation particulièrement délicate : renvoie-t-il à la disposition interne de la bibliothèque ? La sélection au préalable des titres les plus intéressants et le rejet de deux cent cinquante volumes (c'est-à-dire 61% de l'ensemble des livres tout de même), « la plus grande partie imparfaits et les autres de peu de valeur desquels [il n'a] pas cru devoir faire une description », supposent

⁹⁵ FROESCHLE-CHOPARD, Marie-Hélène, « Les bibliothèques des maisons religieuses de Toulon. Mémoire et identité des couvents. Un test, la théologie », in *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 83, n°210, 1997, p.32

déjà qu'il n'en est rien, que le classement mis en œuvre résulte de choix qui n'ont probablement rien à voir avec les intentions réelles des religieuses. Quant aux inventaires d'Aramon et de Coulommiers, il nous est difficile de savoir si l'ordre alphabétique suivi reflète le classement réel, ou s'il a été mis en place pour faciliter le travail des officiers municipaux : au vu des constatations précédentes, il est néanmoins peu probable que ces derniers aient pris la peine d'ordonner des collections qu'ils tenaient pour vieilles et de peu d'intérêt. Nous les estimons par conséquent relativement fidèles à la réalité du couvent.

Examinons le catalogue d'Orsan. Il comprend neuf catégories : « Écriture Sainte et Commentateurs de Théologie », « Saints Pères », « Théologie scolastique », « Sermonnaires », « Théologie mystique », « Belles Lettres », « Voyages », « Sciences », « Histoire ». Le recoupement des cinq premières catégories sous la désignation Théologie permet de retrouver les catégories classiques, à l'exception du Droit. Comme dans beaucoup de bibliothèques féminines, la « Théologie mystique » est la plus importante (31%), en partie parce qu'elle recoupe, outre les grands noms de la mystique espagnole et française, des exercices de piété, des œuvres de dévotion, des méditations et des ouvrages d'hagiographie. Plus étonnante est la part occupée par les « Belles-Lettres », traditionnellement plus limitée et qui est la preuve de l'appartenance du couvent à une culture haute, élitiste, ouverte aux œuvres classiques : on y retrouve de la poésie, des œuvres incomplètes de Cicéron, des tragédies de Sénèque, plusieurs ouvrages de rhétorique, des traités de grammaire, un dictionnaire et une méthode d'apprentissage des langues française et espagnole. Autre indice de cette ancienneté de la bibliothèque, « l'Écriture Sainte et les Commentateurs » dominent « les Sermonnaires » et la « Théologie ascétique », pourtant plus accessibles. « L'Histoire » ne compte que neuf volumes, ce qui est étonnamment peu ; « les Sciences » deux, et la catégorie « Voyage » n'a qu'un seul titre. En cela, elle rejoint la plupart des bibliothèques de femmes, peu ouvertes sur le monde extérieur. En somme, la catégorie agrandie Théologie, avec 113 volumes, représente 72,4% de la bibliothèque, loin devant les « Belles-Lettres » (19,9%), l'« Histoire » (5,8%) ou les Sciences et Arts (1,9%). En dépit de ses particularités internes, la bibliothèque du prieuré d'Orsan rejoint donc la grande majorité des bibliothèques de femmes, très largement dominées par le livre religieux, et notamment les ouvrages de mystique et de piété.

Partant du principe -énoncé plus haut- que les livres ont été probablement couchés sur le papier dans l'ordre où on les a trouvés, l'absence d'ordre dans les autres inventaires n'est pas non plus sans enseignement. Les ouvrages y sont disposés en désordre dans les rayonnages, sans regroupement thématique apparent. Il existe certes quelques recoupements –les sermonnaires sont souvent disposés à la suite, les hagiographies également-, mais c'est là ce à quoi se résume l'effort de classement. Dans nombre d'inventaires, le profane se mêle au sacré sans distinction aucune, même s'il est vrai que la faible part d'ouvrages non religieux rend ce mélange peu évident. L'Histoire, les Belles-Lettres et les Sciences voisinent ainsi avec les ouvrages de mystique et les exercices de piété. Lorsque les catalogues comportent peu de titres, comme celui des Bernardines de Seyssel (60 volumes), des Carmélites de Pamiers (74 volumes) ou des Ursulines de Montluçon (117 volumes), cette tendance au regroupement est plus marquée, ou du moins plus repérable. Mais dans les inventaires comportant plus d'une centaine de titres, le désordre est nettement plus prononcé. Le fait que 86% de nos inventaires soient dépourvus de classement est révélateur, en un sens, de la place occupée par la bibliothèque dans la vie du couvent. Instrument de dévotion, favorisant l'oraison,

elle se doit d'être utilitaire mais non esthétique ; en outre de petite taille, elle ne nécessite pas un classement rigoureux. L'habitude suffit probablement à s'y repérer. La cause en est aussi probablement matérielle : nombre de ces bibliothèques, nous le verrons, sont conservées dans quelques armoires, meubles souvent grillagés, probablement exigus, pourvus d'une visibilité minimale, qui n'encouragent guère au rangement. Cela révèle aussi l'ignorance des femmes en matière de bibliothéconomie : nous n'avons retrouvé aucun traité sur les bibliothèques, aucun manuel de bibliographie. Si les mendiants y sont peu initiés⁹⁶, les femmes sont, pour leur part, clairement ignorantes –ou indifférentes- de ces réalités.

Quoique ces désordres apparents ne soient pas sans intérêt, il n'en demeure pas moins que si nous devons nous contenter des cadres de classement fournis par nos inventaires pour établir le profil moyen d'une bibliothèque féminine, nous serions bien marris, n'ayant que le catalogue d'Orsan pour tout indice. A défaut de travailler sur des classements préexistants, nous pouvons cependant les provoquer, en classant nous-même les ouvrages dans les grandes catégories de la bibliothéconomie d'alors. Cette démarche n'est pas sans imperfection ; il faut ainsi rappeler quelques notions de bon sens. D'une part, il n'est guère évident de placer tel titre dans telle ou telle catégorie, même en recourant au *Manuel du libraire et de l'amateur de livres* de Brunet : tous les titres n'y figurent pas ; certains, incomplets ou approximatifs, sont difficilement identifiables. Malgré tout notre bon vouloir, le choix opéré conserve donc une grande part d'arbitraire. Aussi ne faut-il pas lire les pourcentages établis avec une rigueur toute mathématique ; ils traduisent des tendances davantage que des vérités. Par ailleurs, l'analyse statistique a ses limites, que nous connaissons bien. La classification n'a ainsi pas la même signification selon la taille de la bibliothèque : 10% de livres dédiés à l'Histoire dans une bibliothèque de 300 volumes n'a pas la même signification que 10% de ces mêmes ouvrages dans une bibliothèque qui en compte 3000. En outre, la classification en cinq catégories que nous avons retenue n'est pas parfaite, car elle ne distingue par le livre religieux et le livre profane pour toutes les catégories : le Droit comporte ainsi du droit canon autant que du droit ecclésiastique, et l'Histoire regroupe tout à la fois des ouvrages sur l'arianisme que sur l'histoire de France. Dans le cas des bibliothèques de femmes, cela tend à surestimer très nettement la part des livres profanes : en réalité, si l'on devait retirer le droit ecclésiastique et les titres d'histoire religieuse, il ne resterait plus guère d'ouvrages « profanes ». En gardant en tête ces écueils, étudions la composition de nos bibliothèques féminines.

	Nombre de volumes titrés	Théologie	Histoire	Droit	Sciences et Arts	Belles-Lettres
Coulommiers (Augustines)	818 volumes	80,56%	17,36%	-	1,22%	0,86%
Essay (Augustines)	410 volumes	76,83%	20,73%	1,95%	0,49%	-
Vergaville (Bénédictines)	158 volumes	77,85%	21,52%	0,63%	-	-
Saint-Martin de Villedieu	255 volumes	44,71%	47,06%	-	5,1%	3,14%

⁹⁶ HENRYOT, Fabienne, « Classement des livres et représentations des savoirs dans les couvents mendiants (XVIIe – XVIIIe siècles), in *Revue française d'histoire du livre*, n°133, 2012, p. 49-85.

Les bibliothèques des couvents de femmes en 1790

(Bénédictines)						
Saint-Jean de Bonneval (Bénédictines)	375 volumes	73,6%	25,6%	0,27%		0,53%
Saint-Loup (Bénédictines)	262 volumes	65,65%	33,97%	-	0,38%	-
Quimper (Calvairiennes)	204 volumes	81,31%	17,7%	-	-	1%
Chinon (Calvairiennes)	202 volumes	86,14%	9,9%	-	-	3,96%
Morlaix (Calvairiennes)	266 volumes	97,74%	2,26%	-	-	-
Mayenne (Calvairiennes)	122 volumes	54,1%	45,9%	-	-	-
Saint-Servan (Calvairiennes)	110 volumes	80,91%	19,09%	-	-	-
Pamiers (Carmélites)	76 volumes	73,68%	26,32%	-	-	-
Lieu Notre-Dame (Cisterciennes)	147 volumes	57,14%	41,5%	-	1,36%	-
Seysse (Cisterciennes)	60 volumes	65%	31,67%	-	-	3,33%
La Virginité (Cisterciennes)	121 volumes	74,38%	18,8%	0,83%	2,48%	4,13%
Saint-Vincent de Xaintes (Clarisses)	121 volumes	95,04%	4,96%	-	-	-
Argentat (Clarisses)	81 volumes	91,36%	8,64%	-	-	-
Nérac (Clarisses)	100 volumes	88%	11%	-	1%	-
Toul (Dominicaines)	260 volumes	80%	20%	-	-	-
Notre-Dame-du-Charme (Fontevristes)	797 volumes	80,8%	15,06%	1,63%	0,75%	1,76%
Orsan (Fontevristes)	157 volumes	66,88%	9,55%	3,18%	1,27%	19,11%
Montpiété (Mathurines)	300 volumes	79%	17%	3%	-	1%
Lamballe (Ursulines)	229 volumes	55,46%	44,54%	-	-	-
Malzieu (Ursulines)	80 volumes	80%	20%	-	-	-
Aramon (Ursulines)	599 volumes	69,28%	17,03%	11,69%	0,67%	1,34%
Le Fauët (Ursulines)	332 volumes	93,67%	6,33%	-	-	-
Dax (Ursulines)	261 volumes	82,76%	17,24%	-	-	-
Toulouse (Ursulines)	143 volumes	79,02%	20,98%	-	-	-

Argentat (Ursulines)	74 volumes	72,97%	27,03%	-	-	-
Montluçon (Ursulines)	117 volumes	79,49%	18,8%	-	-	1,71%
Pau (Ursulines)	285 volumes	69,82%	29,47%	0,35%	0,35%	-
Thouars (Ursulines)	248 volumes	86,29%	12,9%	0,81%	-	-
Nevers (Visitandines)	211 volumes	52,61%	47,39%	-	-	-
Poitiers (Congrégation N-D)	376 volumes	81,38%	14,36%	1,06%	-	3,19%
Gondrecourt (Congrégation N-D)	380 volumes	64,21%	6,58%	29,21%	-	-
Poitiers (Compagnie N-D)	749 volumes	91,46%	7,48%	0,13%	0,4%	0,53%
Saint-Servan (Bon Pasteur)	382 volumes	71,47%	13,09%	13,35%	1,57%	0,52%
Abbaye du Bourg (Non identifiées)	213 volumes	63,85%	32,39%	2,35%	-	1,41%
TOTAL	10081 volumes	74,17%	18,51%	5,72%	0,56%	1,05%

A la lumière de cette catégorisation, les bibliothèques de femmes semblent donc largement dominées par la Théologie, avec 74% des volumes. L'Histoire arrive ensuite en deuxième position avec un peu moins de 20% des volumes, bien que la plupart des titres relèvent de l'histoire ecclésiastique. Le Droit est très modestement représenté, à hauteur de 5% : là encore, le droit religieux est dominant. Les Sciences et Arts et les Belles-Lettres sont pratiquement inexistantes. Dans les collections de petite taille, de moins de deux cents volumes essentiellement, ces trois dernières catégories ont même tendance à s'effacer au profit des deux premières : la part de la Théologie peut ainsi grimper à 97%, comme chez les Calvairiennes de Morlaix. La Théologie et l'Histoire se disputent alors l'essentiel des titres, avec quelques surprises chez les Calvairiennes de Mayenne, les Ursulines de Lamballe et les Visitandines de Nevers, où elles se répartissent presque équitablement les volumes de la bibliothèque. Le livre religieux est donc omniprésent dans les bibliothèques des couvents de femmes, légèrement plus que dans les collections masculines où la Théologie n'occupe que 45 à 55% des fonds lorsqu'il s'agit de collections moyennes⁹⁷ (2000 à 7000 volumes). Dans les collections de plus petite taille, on retrouve cependant les chiffres observés chez les femmes, ce qui tend à prouver l'existence d'une corrélation entre modestie des bibliothèques et part du livre religieux.

Seule la collection de Saint-Martin de Villedieu s'écarte de cette constante : parmi les 255 volumes identifiés, 120 sont des ouvrages d'Histoire, et seulement

⁹⁷ FROESCHLE-CHOPARD, Marie-Hélène et SINICROPI, Gilles, « Lire pour croire : Etude de quelques bibliothèques de Carmes Déchaux », in l'ouvrage collectif de DOMPNIER Bernard et FROESCHLE-CHOPARD Marie-Hélène, *Les Religieux et leurs livres à l'époque moderne*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2000, p. 119-120.

114 des livres de Théologie. L'importance quantitative de la catégorie Histoire tient essentiellement à la présence de quelques titres comprenant de nombreux volumes : on ne compte en effet que 8 titres, parmi lesquels l'*Histoire ecclésiastique* de Claude Fleury en 36 volumes, ou une *Histoire de France* (auteur non mentionné) en 24 volumes. Les Belles-Lettres et les Sciences et Arts sont comparativement plutôt bien représentés, puisque l'on dénombre treize volumes portant sur la nature et les mathématiques, et huit œuvres littéraires parmi lesquelles les *Lettres* de Mme de Sévigné. La Théologie s'en trouve reléguée à la deuxième position, constat peu commun pour une bibliothèque de femmes. Cela tient sans doute au fait qu'il s'agissait de la bibliothèque personnelle de l'abbesse, davantage vouée à l'enrichissement personnel qu'à l'enseignement collectif. Nous ne savons cependant rien sur l'usage réel qui était fait de cette collection, ni s'il existait dans l'abbaye une bibliothèque commune accessible aux sœurs. Il est possible que la bibliothèque de l'abbesse constituait la seule collection du couvent, car l'inventaire n'en mentionne aucune autre : la mettait-elle à disposition des sœurs ? Parmi les livres de Théologie, les sermons et homélies dominent nettement avec près de 60% des volumes, ce qui suggère qu'il s'agissait là davantage d'une bibliothèque de prédication que de dévotion. Les Ecritures Saintes représentent également près de 10% du fonds. Les quelques ouvrages que l'on retrouve habituellement entre les mains des sœurs sont l'*Année chrétienne*, disponible en 12 volumes, et les œuvres de François de Sales et de Grenade (8 et 10 volumes respectivement), ce qui nous fait douter de l'accessibilité de cette bibliothèque au commun des religieuses. Mais il est également tout à fait possible que les sœurs lisent couramment les sermons de Bourdaloue (16 volumes) ou de Massillon (13 volumes), ce qui justifierait leur nombre important. De fait, il est difficile d'établir des pratiques de lecture à la seule lumière de ces inventaires.

Ce cas particulier illustre cependant l'intérêt d'une catégorisation plus fine de ces collections religieuses, notamment au sein de la Théologie. En s'appuyant sur le manuel de Brunet, nous avons ainsi divisé cette catégorie en onze ensembles : les Ecritures saintes et les commentateurs, la Liturgie, les Conciles, les Ecrits des Saints Pères, et les ouvrages de Théologie proprement dite, c'est à dire la Théologie scolastique et dogmatique, la Théologie morale, la Théologie catéchétique ou Catéchismes, la Théologie parénétiq ue ou Sermons, les ouvrages de spiritualité, les livres de piété et enfin la Théologie polémique. Nous avons volontairement scindé la catégorie « Théologie ascétique ou mystique » de Brunet en deux ensembles distincts, spiritualité et piété, dans la mesure où cette unique catégorie n'apporterait que peu de détails, puisqu'elle concentre la grande majorité des écrits religieux présents dans les bibliothèques de femmes : ainsi, nous distinguons la théorie, d'une part, et la pratique d'autre part ; les grandes œuvres de la mystique espagnole ou française, d'un côté, et les méditations et les exercices de piété de l'autre. La piété représente également la base de la spiritualité, le degré zéro si l'on peut dire, tandis que les ouvrages ascétiques et mystiques permettent de progresser plus avant dans la vie intérieure de l'âme.

Catégories	Nombre de volumes	Part en pourcentage
Ecritures saintes et Commentateurs	1279	16,31%
Liturgie	409	5,22%

Concile	23	0,29%
Ecrits des saints Pères	526	6,71%
Théologie	5604	71,47%
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Scolastique et dogmatique</i> • <i>Morale</i> • <i>Catéchistique</i> • <i>Parénétiq</i> • <i>Théologie ascétique et mystique</i> <ul style="list-style-type: none"> * <i>Livres de spiritualité</i> * <i>Livres de piété</i> • <i>Polémique</i> • <i>Catégories exceptionnelles</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • 158 • 304 • 212 • 1006 • 3727 * 1722 * 2005 • 34 • 163 	<ul style="list-style-type: none"> • 2,02% • 3,88% • 2,7% • 12,83% • 47,53% * 21,96% * 25,57% • 0,43% • 2,08%
<u>TOTAL</u>	<u>7841</u>	<u>100%</u>

Répartition de la catégorie Théologie

Parmi les livres religieux, la part de la Théologie proprement dite est déterminante puisqu'elle représente 71,47% du fonds. Cet ensemble est largement dominé par l'ascétique et la mystique, qui, à eux seuls, totalisent 47,53% de l'ensemble des ouvrages religieux. On y retrouve la plupart des auteurs post-tridentins : Louis de Grenade et Alphonse Rodriguez connaissent un très grand succès; spirituels et mystiques également sont fort nombreux avec quelques grands noms comme saint François de Sales, sainte Thérèse d'Avila, Saint-Jure, Pierre Nicole ; dans une moindre mesure, Rancé, ou encore le jésuite Croiset, s'illustrent également. Les bibliothèques sont tout particulièrement riches en méditations, en instructions chrétiennes et en diverses préparations à la mort. Les sermons constituent le troisième pilier de cette Théologie, avec des auteurs particulièrement présents comme Bourdaloue ou Massillon. La scolastique et la polémique sont, en revanche, très peu représentés : les grands théologiens franciscains et dominicains du Moyen-âge ne semblent guère fasciner les religieuses. Thomas d'Aquin n'est présent qu'à hauteur de quelques unités. Saint Bonaventure est absent. On distingue certes quelques ouvrages de Gerson ou de Suarez, mais c'est bien la théologie nouvelle de Louis Bail qui l'emporte dans la plupart des collections. Les bibliothèques féminines apparaissent ainsi davantage comme des bibliothèques de dévotion que comme des instruments d'érudition. On y cultive sa foi et sa piété, mais les voies du Seigneur et les hautes vérités théologiques, pour leur part, doivent rester impénétrables.

Outre la Théologie, l'Écriture sainte est relativement bien représentée. Il s'agit plus souvent de textes sacrés que de commentateurs. Le Nouveau Testament est plus fréquent que l'ancien ; les Bibles essentiellement en langue vulgaire, très rarement en latin et jamais en grec. Les vies de Jésus et de quelques autres personnages bibliques ponctuent cette rubrique.

La Liturgie est probablement moins importante qu'elle ne l'est réellement, car beaucoup de bibliothèques conservaient les livres de la sacristie dans le lieu en question. Les officiers municipaux ne se sont pas toujours donné la peine de regrouper ces volumes avec ceux de la bibliothèque. Il s'agit pour la plupart de

bréviaires et de diurnaux –tant romains qu’augustiniens, quoique plus souvent romains-, de missels, de rituels, plusieurs livres d’Office de diverses natures en fonction des observances, des livres de plein chant, l’ensemble autant en français qu’en latin. On y trouve également quelques traités sur la messe ou sur les diverses cérémonies de l’Eglise.

La section des Conciles est pratiquement inexistante et concerne quasi exclusivement le Concile de Trente. Celle des Pères de l’Eglise n’est guère étoffée et ne représente jamais que quelques dizaines de volumes, rarement plus, même dans les bibliothèques de grande taille. Elle n’est du reste guère diversifiée: les principaux auteurs représentés sont saint Augustin, saint Bernard, et à moindre égard, Jean Cassien (*Les Conférences*) et Jean Chrysostome (*Homélies*).

La catégorie Histoire est très largement dominée par les vies de saints -et de saintes- et les ouvrages relatifs à l’histoire de l’ordre ou des couvents qui y sont rattachés. Les traités sur l’histoire de l’Eglise sont également assez fréquents, notamment avec l’incontournable *Histoire ecclésiastique* de l’abbé Fleury, mais également avec *l’Histoire du Peuple de Dieu* de Joseph Berruyer. Les ouvrages portant sur les schismes et les hérésies, ainsi que sur l’histoire des Juifs remportent également un certain succès. L’Histoire profane porte plus volontiers sur l’Europe, mais un certain nombre de titres révèlent une certaine fascination pour les peuples lointains d’Asie, notamment le Japon (*Histoire du Japon* du père Grasset, ou *Relation du voyage fait au Levant*). L’Histoire de l’Antiquité est quasiment absente. Les ouvrages généraux sont principalement représentés par *l’Histoire universelle* de Bossuet. Les livres de géographie se comptent également sur les doigts d’une main. Quant aux dictionnaires (Moréri, Furetière et Ferrière pour le droit), on les retrouve essentiellement chez les Bénédictines.

Le Droit est presque intégralement ecclésiastique, mais il se compose essentiellement d’ouvrages regardant les règles, constitutions et statuts des divers ordres religieux. Les traités de droit ecclésiastique pur sont de fait très rares.

Les Sciences et Arts sont les grands absents de ces bibliothèques de femmes. Parmi le peu de titres identifiés, on repère des œuvres de philosophie, des ouvrages sur l’agriculture ou sur la bonne tenue d’un jardin, des traités de blasonnement ainsi que des livres portant sur la pharmacopée et les remèdes. La physique, les mathématiques (à l’exception de quatre volumes des *Recréations mathématiques* chez l’abbesse de Saint-Martin de Villedieu) et les sciences naturelles sont absentes. L’*Encyclopédie*, présente dans les grandes bibliothèques masculines, n’a jamais ici franchie les portes des couvents.

Les Belles-Lettres, enfin, forment une catégorie également très limitée. Ce sont essentiellement des lettres d’ecclésiastiques ou de prélats (l’Archevêque de Cambrai notamment) et de personnes lettrées (Mme de Sévigné, Mme de Maintenon). Seules les Augustines de Coulommiers et les Fontevristes d’Orsan possèdent une collection plus diversifiée : quelques œuvres de Boccace, les *Pensées* de Pascal, les *Caractères* de Théophraste, le *Paradis perdu* de Milton pour les unes ; Aristote, Cicéron, Sénèque, Alde Manuce pour les secondes, la plupart de ces titres en latin, et des auteurs plus contemporains comme le dramaturge Robert Garnier (1545-1590). Là où les premières semblent plus résolument ancrées dans leur époque, les secondes cultivent un certain attachement à l’Antiquité. Néanmoins, au vu de nos inventaires, aucun de ces deux schémas ne semble être la règle.

Les inventaires révolutionnaires révèlent ainsi l'existence, à la Révolution, de bibliothèques féminines majoritairement constituées d'ouvrages de piété et de dévotion : ce sont surtout des sermonnaires, des livres de retraite spirituelle, des ouvrages d'édification. Chez les Ursulines de Montluçon, les sermons représentent, avec 47 volumes pour 6 titres, 40% de la bibliothèque, les Vies de saints, un peu plus de 8%. Chez les Bernardines de Seyssel, *l'Année chrétienne* et les *Sermons* de Bourdaloue, avec respectivement 12 et 14 volumes, représentent à eux deux près de la moitié d'une bibliothèque qui n'en compte que 60. Constituées principalement de petits formats en langue vulgaire, édités pour la majeure partie avant 1700, ces bibliothèques de religieuses semblent en retard sur leur temps : à l'exception de quelques ouvrages d'agriculture ou de médecine, rien n'indique une ouverture aux progrès scientifiques de leur époque. Là où les moines s'efforcent de maintenir, voire de mettre à jour, leur fonds religieux, afin de se tenir au courant des controverses de leurs temps⁹⁸, les religieuses semblent clairement coupées du reste du monde. Même au sein de la Théologie, les œuvres contemporaines sont rares : constaté par d'autres, ce phénomène se vérifie chez les religieuses d'Orsan, où seul 10% des titres à peine est postérieur à 1700. En littérature et en sciences, le décalage avec les bibliothèques contemporaines est abyssal. Les auteurs du XVIII^e siècle tels que Rousseau ou Montesquieu, sont absents ; ceux du XVI^e et du XVII^e sont à peine mieux représentés. Pour la plupart, ces collections reflètent une certaine vision de la bibliothèque féminine, et, par extension, de l'instruction que l'on entend réserver aux femmes : les Ursulines, par exemple, ne disposent que de l'instruction traditionnellement dispensée à leur sexe, c'est-à-dire sans langues anciennes ni humanités classiques⁹⁹.

Les inventaires renseignent également sur la disposition topographique de la bibliothèque, dans la mesure où ils sont relativement fidèles à l'état dans lequel les officiers municipaux les ont trouvés. Nous y avons associé (lignes grisées), les informations récoltées dans les inventaires révolutionnaires retrouvés aux archives départementales du Rhône.

Nom du Couvent	Nombre de volumes	Localisation	Meubles	Rubrique de l'inventaire
Lyon (Annonciades)	110 volumes		Deux armoires de sapin	-
Coulommiers (Augustines)	818 volumes	-	Armoires grillées	-
Saint-Loup (Bénédictines)	262 volumes	-	Six armoires grillées	-
Saint-Pierre de Lyon (Bénédictines)	1749 volumes	une grande pièce du bâtiment servant pour la bibliothèque	Six grandes et petites armoires	-

⁹⁸ DINET, Dominique. « Les bibliothèques monastiques de Bourgogne et de Champagne au XVIII^e siècle », in *Histoire, économie et société*, 1983, 2^e année, n^o2, p. 296.

⁹⁹ *Histoire des bibliothèques françaises, Tome 2, les bibliothèques sous l'Ancien Régime (1530-1789)*, Nouvelle édition, Paris, Cercle de la Librairie, 2009, p. 19.

Chazeaux Lyon (Bénédictines)	400 volumes	A la salle de la communauté	Une armoire à bibliothèque	-
Morlaix (Calvairiennes)	266 volumes	Appartement au-dessus du chœur	Six armoires dont trois pour la bibliothèque	-
Saint-Servan (Calvairiennes)	110 volumes	-	Livres renfermée dans une armoire à quatre battants	-
Pamiers (Carmélites)	76 volumes	-	-	« Librairie »
Lieu Notre- Dame (Cisterciennes)	147 volumes	-	-	Bibliothèque abbatiale/ bibliothèque de la communauté
Seysssel (Cisterciennes)	60 volumes	Dans les dortoirs Dans la chambre du noviciat	Autre petite armoire Une autre garde robe	-
Nérac (Clarisses)	100 volumes	Dans le dortoir	Une armoire	-
Notre-Dame- du-Charme (Fontevristes)	797 volumes	- Sacristie et Chœur	- -	Bibliothèque commune Livres de la Sacristie et du Chœur
Saint-Just - Lyon (Ursulines)	10 volumes	Dans un des dortoirs	Deux gardes robes en sapin	-
Poitiers (Congrégation N-D)	376 volumes	Eparpillée dans la maison	-	-
Saint-Servan (Bon Pasteur)	382 volumes	(Salle ou chambre)	Dans deux grandes bibliothèques	-
Abbaye du Bourg (Non identifiées)	213 volumes	-	Une bibliothèque portative au placage avec deux battants en grillage et deux petits rideaux	-

Quoique tous les inventaires admettent volontiers l'usage du terme « bibliothèque » pour désigner les collections de ces couvents féminins, l'existence de bibliothèques au sens propre du terme n'est guère évidente. La bibliothèque, terme polysémique qui désigne autant le contenu et le mobilier que le lieu où l'on entrepose les livres, recouvre également autant de réalités au sein du couvent. Ainsi, le lieu-dit « bibliothèque », pièce dévolue à ce seul usage, ne semble pas avoir été la norme. Seules les Bénédictines de Saint-Pierre à Lyon et les

Calvairiennes de Morlaix possèdent une salle réservée, les unes dans « une grande pièce du bâtiment », les secondes dans l' « appartement au-dessus du chœur ». Pour les premières, il est probable qu'il ne pouvait en être autrement, la bibliothèque totalisant pas moins de 1749 volumes qu'il aurait été sans doute malaisé d'entreposer dans une pièce du couvent déjà vouée à un autre usage. Le cas des Calvairiennes rappelle quant à lui la disposition de la bibliothèque dans les établissements capucins de province, où elle était souvent aménagée au-dessus du chœur de l'église, ce qui s'expliquait, selon Bernard Dompnier, par « l'impossibilité de donner une destination profane à un tel lieu.¹⁰⁰ » Mais la plupart des collections féminines semblent avoir été conservées dans les dortoirs ou à la salle de la communauté, lieux de passage et de fréquentation qui révèlent l'usage quotidien qui en était fait. La chose peut paraître curieuse lorsque l'on sait la surveillance étroite qui entoure alors le livre et les pratiques de lecture en général. La plupart des *Constitutions*, en effet, placent les livres sous la garde étroite de la Supérieure ou de la sœur Assistante: chez les Chanoinesses de Notre-Dame, les sœurs ne pouvaient consulter plus d'un ouvrage à la fois ; la plupart des régulières recevaient en outre les livres de la main même de la Supérieure et ne pouvaient y lire à loisir. Il faut sans doute y voir l'incidence des contraintes matérielles, lesquelles ne permettaient pas toujours d'adapter les lieux aux besoins : un exemple parfait de cette adaptation réfléchie est sans doute la bibliothèque de la Congrégation Notre-Dame de Metz qui se trouvait près de l'ouvroir, afin que les livres ne soient pas emportés dans les chambres, et à proximité du bureau de la Supérieure, laquelle pouvait ainsi veiller au grain¹⁰¹. Mais c'est là une disposition bien rare. Le dortoir reste le lieu d'entrepôt le plus répandu, sans doute parce qu'il constitue l'endroit de la communauté où le besoin de surveillance se révèle le plus superflu : toute éventuelle lectrice s'exposerait, en effet, au regard de ses compagnes. Le mode de rangement le plus communément répandu semble donc avoir été l'armoire, à battants pleins ou grillagés, parfois agrémentés de rideaux, tenue fermée afin que les livres ne soient pas exposés à la vue de toutes. Le fait que les bibliothèques lyonnaises aient une certaine préférence pour les meubles en sapin –bois peu coûteux- traduit également une certaine pauvreté de ces communautés ou, à défaut, une certaine indifférence esthétique. Quoiqu'il en soit, aucun de nos inventaires ne fait mention de pièces pourvues de ais pour y mettre les livres –consignes que l'on retrouve pourtant dans les *Constitutions* des Ursulines de Tours¹⁰²-. Même à Saint-Pierre, les armoires demeurent le seul mode de rangement retenu, en dépit du nombre d'ouvrages qui s'accommoderait davantage d'un aménagement linéaire.

L'inventaire des Chanoinesses de Poitiers fait également une remarque intéressante lorsqu'il précise que « la Bibliothèque n'étant pas ce qui s'appelle précisément en ordre, étant au contraire éparpillée dans la maison, il peut se faire qu'il soit échappé à notre recherche quelques livres, s'il s'en trouve nous les déclarerons sans peine. » La dispersion apparaît ainsi comme une autre constante de ces bibliothèques de femmes, conseillée même par certains *Cérémoniaux*,

¹⁰⁰ DOMPNIER, Bernard, « Entre possession collective et usage individuel : le livre chez les Capucins français des XVIIe et XVIIIe siècles », in l'ouvrage collectif de DOMPNIER Bernard et FROESCHLE-CHOPARD Marie-Hélène, *Les Religieux et leurs livres à l'époque moderne*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2000, p. 216-217.

¹⁰¹ MARTIN, Philippe, « La congrégation de Notre-Dame face aux livres », in *Les Religieux et leurs livres à l'époque moderne*, op. cit., p. 241.

¹⁰² *Les Constitutions et Statuts pour les Religieuses Ursulines du Diocèse de Tours, à Chinon, écrite par la Mère Anne Cesvet dite de Ste Thérèse Rse du Monastère de ladite ville*, Chinon, 1749, p. 269-270.

comme celui à l'usage des Carmélites déchaussés¹⁰³. Partagée entre le dortoir, le chœur, le réfectoire, le noviciat ou l'infirmerie, la bibliothèque conventuelle apparaît donc comme une réalité plurielle que les officiers municipaux n'ont pas toujours appréhendée dans sa totalité. Même lorsque la majeure partie de la collection est entreposée dans les dortoirs, il n'est pas rare de retrouver quelques ouvrages au Chœur, comme chez les Fontevristes de Notre-Dame-du-Charme, ou au noviciat pour les Bernardines de Seyssel. Cela suppose que certains inventaires soient incomplets, les officiers municipaux s'étant souvent contentés de la bibliothèque commune. D'autres ont cependant pris cette variable en compte lorsqu'ils ont dressé le catalogue des livres, en différenciant la « bibliothèque commune » des ouvrages qui se trouvent à la Sacristie et au Chœur. L'inventaire du Lieu Notre-Dame mentionne même une « bibliothèque abbatiale » et « une bibliothèque de la communauté » afin de différencier la collection personnelle de l'abbesse, probablement située dans ses appartements et uniquement accessible à une minorité cultivée, et celle à l'usage de toutes les sœurs, sans doute entreposée dans les parties communes du couvent.

La bibliothèque apparaît donc commune et rarement particulière, à l'exception des collections abbatiales: la bibliothèque appartient ainsi à la communauté et les religieuses ne peuvent pas posséder de volumes en propre, contrairement aux établissements d'hommes. Les acquisitions personnelles sont proscrites. Conservaient-elles pour autant des livres dans leur cellule, ainsi que les hommes étaient loïsibles de le faire ? Cette réalité est malheureusement largement sous-estimée par les inventaires, qui n'en font que rarement mention. L'inventaire des religieuses Filles de Notre-Dame mentionne en fin de page « plusieurs heures et diurnaux et livres de prières et de méditations à l'usage de chaque religieuse », ce qui laisse supposer, à défaut d'une possession en propre, à tout le moins un usage personnel.

En 1790, les communautés de femmes concentrent un peu plus de la moitié des effectifs des réguliers. La plupart d'entre elles ont su résister aux désordres du siècle, à la mutation de l'idéal religieux, aux diverses commissions toutes enclines à en réduire le nombre, aux difficultés financières et aux querelles théologiques ; quoique moins partagée, la ferveur de ces femmes est toujours aussi forte qu'aux premières heures de leur institut. Et pourtant, elles n'ont jamais plus dénigré le support de cette foi -le livre- qu'en cette fin de siècle. Alors que les religieux, moines et chanoines en tête, alignent encore de belles collections et s'appliquent à maintenir leurs bibliothèques dans le siècle, avec les variations que l'on connaît, les communautés de religieuses semblent, à l'unanimité, ou si peu, se satisfaire des fonds constitués aux premières années de leur fondation. De petite taille, massivement composées de vieux volumes de piété et de dévotion, ces bibliothèques féminines ne représentent ainsi qu'un infime fragment du patrimoine livresque des religieux d'Ancien Régime. Ces collections, dont la composition redondante et quasiment stéréotypée ne traduit rien de la grande diversité des dévotions féminines, portent cependant en elles un certain nombre d'enseignements. Elles représentent surtout l'une des rares portes d'accès à l'univers intellectuel des religieuses françaises et, bien que très homogènes en apparence, elles dissimulent une certaine diversité.

¹⁰³ *Cérémonial pour l'usage des carmélites déchaussées de Giovanni Agostino Gallicio* : il y est fait notamment mention de livres conservées dans la salle des novices (« on mettra en ce lieu un ou deux bancs, pour y tenir divers livres propres à l'Instruction des Novices ») ainsi qu'à la salle du réfectoire, « La chaire de la Lectrice (...) ». Dans cette chaire il y aura un siege stable pour la Lectrice ; et dessous le siege une tablette pour la garde des livres. »

HOMOGENEITE ET DIVERSITE DES COLLECTIONS FEMININES : LA BIBLIOTHEQUE EN PRATIQUE

LA BIBLIOTHEQUE REELLE

D'après nos trente-huit inventaires retrouvés, il est indéniable que les religieuses françaises lisaient. Peu, il est vrai, et selon des modalités très strictes qui tenaient autant de contraintes matérielles et intellectuelles –toutes ne savaient pas lire- que d'un certain regard porté sur la femme –sexe faible, aisément tenté et porté à tous les excès. Ces listes de livres attesteraient ainsi de cette réalité de la lecture féminine. Et pourtant, une telle interprétation reste sujette à caution. Comme toute image figée, les inventaires et catalogues révolutionnaires ne traduisent guère que des tendances, et non des pratiques réelles de lecture. Ces livres étaient-ils réellement lus ? Sont-ils fidèles au véritable visage de la bibliothèque, celle que les religieuses consultaient fréquemment ? Quel était la part des fonds morts et des fonds utilisés ? Les inventaires et catalogues sont bien peu diserts sur la question. Il est néanmoins possible de déterminer quels ouvrages étaient susceptibles d'être davantage consultés que les autres.

Possession et usage

Le premier indice est celui du nombre : un ouvrage possédé dans une vingtaine d'exemplaire –hors toison, c'est-à-dire que nous ne prenons pas en compte les titres qui comportent plusieurs tomes, comme *l'Histoire ecclésiastique* de Fleury ou les *Écritures saintes* en général- devait certainement répondre à un besoin de lecture. Il pouvait ainsi être lu par l'ensemble de la communauté lors des assemblées, ou emporté dans la cellule en vue de l'oraison du lendemain, comme nombre de *Constitutions* le préconisaient. Bien entendu, si nous partons du principe que la plupart de ces titres ont été acquis dans les premiers temps de la communauté, il est possible que l'orientation donnée initialement à la bibliothèque se soit révélée ultérieurement inadaptée aux pratiques réelles de piété et de dévotion, et que les ouvrages acquis en grand nombre n'aient en réalité jamais quitté les rayonnages. Ils n'en traduisent pas moins des intentions de lecture. Ainsi, chez les Augustines de Coulommiers, *l'Année chrétienne* (auteur inconnu, peut-être Croiset ou Abelly) est possédée en 23 volumes, et l'inventaire précise qu'elle est « pour les tourières ». Ajouté aux *Instructions chrétiennes pour toute l'année et considérations*, au nombre de 16 volumes, cela témoigne de l'importance de la lecture de piété. Le phénomène est particulièrement notable chez les Ursulines de Thouars, où les seuls titres qui existent en plus de cinq exemplaires sont des ouvrages de piété : *Année chrétienne*, *Exercices de piété pour tous les jours de l'année*, *Exercices de piété pendant tous les dimanches et fêtes de l'année*, *Préparation à bien mourir*, et des livres de retraite. Chez les Ursulines d'Aramon, il est aisé de repérer les livres les plus consultés, car leur grand nombre et leur orientation fonctionnelle les distinguent très nettement du reste de la collection: *l'Année chrétienne* (12 exemplaires), *le Directoire des Ursulines* (13 exemplaires), un diurnal (15 exemplaires), *l'Imitation de Jésus Christ* (15 volumes), des *Offices de sainte Ursule et de saint Augustin* (16 exemplaires), les *Règles et Constitutions* (20 exemplaires) et une *Semaine sainte* (44 exemplaires,

donc 20 en latin). Il s'agit là d'ouvrages de « travail », ceux que l'on consulte le plus fréquemment, qui ponctuent la journée d'une professe : ils constituent souvent les premières lectures du noviciat, puis accompagnent les religieuses durant toute leur vie. Dans certains ordres, les religieuses étaient ainsi autorisées à conserver ces titres dans leur cellule, ce qui explique en outre leur grand nombre. Ainsi la *Conduite* des Bernardines du précieux sang de Jésus-Christ, à Paris, faisait la prescription suivante : « Outre les Livres des Règles, Constitutions, Coutumiers, etc., et le Livre assigné par la Supérieure pour la lecture ordinaire ; les Sœurs pourront avoir un Gerson, et outre l'heure de la lecture, étant retirées dans leurs Cellules, il leur est permis de lire un Chapitre de ces Livres, pour se recueillir, et aider à l'occupation intérieure pendant le silence. » Les *Règlements* des Ursulines de Paris prévoyaient également que chaque religieuse de chœur pourrait avoir à son usage bréviaire, missel, Heures, *Constitutions*, quelques livres de dévotion, outre celui donné par la Supérieure, et l'incontournable *Imitation de Jésus Christ*. Même les sœurs converses pouvaient garder *l'Imitation* dans leur cellule. Nous ne saurions donc douter de l'usage répandu qu'il était fait de ces titres : directoires, coutumiers, règles, livres de piété et *l'Imitation de Jésus Christ* n'étaient ainsi probablement pas de ces ouvrages oubliés dans les recoins obscurs d'une armoire. Du reste, la plupart d'entre eux figurent au nombre des livres « vieux » et « dépareillés » cités en fin d'inventaire, état de déliquescence qui résulte souvent d'une consultation fréquente –et usante– des ouvrages en question.

Ce phénomène est tout particulièrement lisible dans les bibliothèques de Clarisses, d'Ursulines ou de chanoinesses de Notre-Dame, où la part du livre de piété est considérable (jusqu'à 56% de l'ensemble des livres religieux pour les premières, 38% pour les secondes et 35% pour les dernières, contre 25% pour la moyenne des bibliothèques). Chez les Bénédictines ou les Carmélites, où l'Écriture sainte et les Commentateurs représentent plus de 20% de la Théologie, les titres en plusieurs volumes tendent à noyer quelque peu le poids des ouvrages de piété, sans qu'il soit possible de savoir si les 73 volumes de la Bible et de l'Ancien Testament des Bénédictines de Saint-Loup quittaient souvent leurs armoires.

La part des Écritures saintes est, en effet, un autre sujet d'interrogation. Traditionnellement, la lecture de la Bible était déconseillée aux femmes. Lire n'est pas un acte anodin, c'est un acte symbolique fort, porteur d'une charge spirituelle considérable. Il doit se pratiquer selon un rituel prédéfini, avec soin et humilité. La lecture est ainsi souvent précédée d'une prière, afin de placer l'âme dans une bonne disposition d'esprit. La lecture solitaire, plus que la lecture collective, est d'autant plus sujette aux écarts qu'elle se fait sans médiation, sans la surveillance bienveillante des autres sœurs. Très tôt, les législateurs ont mesuré la dangerosité d'une telle activité, et se sont employés à en diminuer la portée. Ainsi, les religieuses clarisses, franciscaines et carmélites n'avaient que rarement accès aux Saintes Écritures, considérées comme des lectures délicates, prêtant à confusion. Fabienne Henryot nous apprend notamment que les Carmélites du XVIII^e siècle n'avaient accès qu'aux évangiles dans la traduction du père Amelote, surtout les Béatitudes, la Passion du Christ, quelques passages de l'Écclésiastique, qui sont des sujets d'édification¹⁰⁴. Dans l'idéal, la bonne religieuse ne devait pas chercher à acquérir une connaissance plus poussée du mystère religieux, dans la mesure où la vertu s'obtient davantage par la dévotion que par l'étude. Elle devait se garder

¹⁰⁴ HENRYOT, Fabienne, « Les carmes et carmélites déchaussées face aux livres au XVIII^e siècle », in *le Défi de l'Intériorité, le carmel réformé en France (1611-2011)*, Paris, Institut catholique de Paris, 2011.

du pêché de vanité qui « se trouverait à dire à lire dans le dessein de paraître savante, et de pouvoir citer les Pères et les Conciles, et choses semblables, ce qui serait opposé non seulement à l'humilité de notre profession, mais même à la modestie de notre sexe¹⁰⁵. » Ainsi n'encourage-t-on guère l'apprentissage du latin ou du grec. Jean Marie Le Gall disait très justement que la quête des sens de l'Écriture était une affaire d'hommes, non de femmes¹⁰⁶. De fait s'étonne-t-on de la part importante des Saintes Écritures dans nos inventaires. Ainsi, seules les Clarisses d'Argentat ne possèdent pas au moins un tome de la Bible, et cela tient pour beaucoup à la taille très restreinte (81 volumes titrés) de leur bibliothèque. Même les Carmélites possédaient la Bible, le *Nouveau Testament* ainsi qu'une explication des Psaumes. En moyenne, les Écritures saintes et les Commentateurs représentent 16% de l'ensemble des livres religieux, ce qui les place tout de même en quatrième place après les livres de piété, de spiritualité et les sermonnaires. Comparativement, la théologie scolastique, dogmatique ou morale est bien plus rare que les textes anciens, alors qu'aucune restriction ne les concerne. Les Bénédictines et les Calvairiennes sont les plus pourvues en textes sacrés : en moyenne plus de 22% de l'ensemble de la Théologie. Chez les Bénédictines de Saint-Loup et les Calvairiennes de Chinon, cette part dépasse même les 40%. Cette catégorie est constituée en grande partie de volumes de la Bible, ce qui pourrait encore se justifier par la nécessité de posséder le texte pour s'y référer, mais on distingue également de nombreuses explications, comme celle de Monmorel ou de l'abbé Duquesne. Le livre des Rois, déconseillé par la règle de saint Benoît¹⁰⁷ –sumum du conservatisme–, est ainsi détenu par les Augustines de Coulommiers, par les Cisterciennes de la Virginité ainsi que par les Ursulines de Pau. De même, peut-on retrouver certains des sept premiers livres de la Bible, pourtant complexes, dans diverses bibliothèques : *la Genèse* chez les Ursulines d'Aramon, *Josué* chez les Mathurines de Montpiété, *le Deutéronome* (ou plutôt une explication) chez les chanoinesses de la Congrégation Notre-Dame de Poitiers. Dans un autre registre, le *Cantique des cantiques*, livre plutôt controversé, est possédé par les Augustines de Coulommiers, et les *Explications* les concernant foisonnent. Rien ne dit, bien entendu, que ces ouvrages étaient consultés. Ils peuvent symboliser la norme, possédée plus par conformation que par un désir propre de lecture. Ils révèlent néanmoins une certaine rupture avec le discours traditionnel sur la lecture des religieuses.

Dans la même veine, nous rencontrons dans nos inventaires des titres que nous ne nous serions pas attendus à trouver. Il s'agit, dans un premier cas, d'auteurs peu accessibles aux communs des fidèles, destinés à un public cultivé et doté d'un certain bagage théologique. Ainsi, les œuvres du cardinal de Bérulle, fondateur de la Société de l'Oratoire, principal représentant de la nouvelle école de spiritualité française, introduisent une mystique nouvelle qui a pour cadre l'oraison mentale et qui est sensiblement marquée par le christocentrisme inspiré de saint Augustin. Ce sont des textes complexes tant dans le propos que par la langue. Yves

¹⁰⁵ *La Règle du B. Père saint Benoît avec les Constitutions pour les religieuses bénédictines de Notre-Dame de Consolation, de la rue du Cherche-midi*, par Marie-Éléonor de Rohan, Paris, 1687, Constitution sur le chapitre 48, p. 281-283.

¹⁰⁶ LE GALL, Jean-Marie, *Les moines au temps des réformes : France, 1480-1560*, Seyssel, Champ-Vallon, 2001, p. 187.

¹⁰⁷ Au chapitre 42, la Règle prescrit : « (...) l'un deux lira les Conférences de Cassien, les Vies des Pères du Désert ou autre chose qui édifie les auditeurs, mais non les sept premiers livres de l'Ancien Testament ni les livres des Rois, car il ne serait pas profitable aux esprits faibles d'entendre à cette heure-là cette partie de l'Écriture : on la lira à d'autres moments. »

Krumenacker parle d'une écriture baroque et d'un style « flamboyant », difficile d'accès qui aura valu à ces œuvres de sombrer progressivement dans l'oubli, alors que des textes tout aussi contemporains et tout aussi mystiques comme ceux de François de Sales connaîtront un succès durable. En dépit de ces difficultés, s'il est vrai que Bérulle n'est guère fréquent dans les bibliothèques de femmes, il n'en est pas pour autant absent : les Carmélites possèdent ainsi ses œuvres au format in-folio –significatif de l'estime dans lequel il était tenu-, les Fontevristes de Notre-Dame-du-Charme ont deux volumes de ses *Discours* et même les Ursulines de Dax détiennent un in-folio. Dans le même esprit, le père Surin, représentant de ce courant mystique français de la première moitié du XVII^e siècle, n'est pas des plus lisibles. Pourtant, son *Catéchisme spirituel*, ses sermons et ses lettres sont particulièrement appréciés des Ursulines (4 bibliothèques sur 10 le possèdent) des religieuses du Bon Pasteur et des religieuses-filles de Notre-Dame, qui les détiennent en plusieurs exemplaires.

Enfin, interrogeons-nous sur la présence de titres interdits. En toute logique, il s'agirait d'ouvrages absents des collections, ou, au pire, peu voire jamais consultés. Leur nombre est faible, mais on en trouve dans un certain nombre de bibliothèques. La plupart ont été mis à l'*Index des livres prohibés* pour affiliation au jansénisme, principale querelle théologique de ce temps : c'est le cas des œuvres de Quesnel, d'Antoine Arnauld ou de Duguet, des *Lettres* de Pierre Nicole, du *Catéchisme dit de Montpellier* du père Pouget. Les collections féminines n'y sont pas fermées : ainsi, 18 des 38 inventaires retrouvés, soit un peu moins de la moitié, possèdent le *Catéchisme*. Antoine Arnauld se retrouve dans trois collections ; la *Prière publique* de Duguet est également mentionnée dans quatre inventaires, notamment chez les Augustines, les Bénédictines et les Chanoinesses de Notre-Dame. Il est en outre commun de rencontrer la Bible de Sacy dans les bibliothèques féminines (9 inventaires la possèdent), sans que l'on puisse y voir un certain attachement au jansénisme, dans la mesure où elle se révèle plutôt répandue dans les couvents d'hommes¹⁰⁸. Ces livres étaient-ils cachés ? On en doute assez. Le *Catéchisme de Montpellier*, présent en général entre trois et cinq exemplaires, devait probablement être lu, quoique peut-être réservé à l'élite de la communauté.

Tradition, conformité et influences

La présence d'ouvrages janséniste dans les collections féminines est-elle révélatrice d'une certaine porosité de ces bibliothèques ou d'une conformation à une tendance partagée par l'ensemble du monde religieux ? Ces inventaires sont-ils, en outre, conformes à la tradition intellectuelle, celle qui a été établie par les *Règles* et *Constitutions* ? Nous avons déjà commencé à aborder ces questions dans la partie précédente ; nous les mènerons ici à leur terme.

Les inventaires révolutionnaires présentent des bibliothèques religieuses en fin de vie : à la fois sur un plan strictement temporel, mais également sur un plan intellectuel. La bibliothèque représente en effet la cristallisation de l'intention et des besoins ; si les Règles, les Constitutions et l'ensemble des conseils de lecture constituent l'amont de la chaîne, la bibliothèque, dans sa matérialité, dans sa réalisation, se situe en aval. Il existe en effet, dans la plupart des ordres, des prescriptions à l'égard des bibliothèques. La plupart des observances s'accordent

¹⁰⁸ HENRYOT, Fabienne, « Les bibliothèques ecclésiastiques, fabrique de l'orthodoxie (XVII^e - XVIII^e siècles) », in COTTRET, Monique et GALLAND, Caroline (dir.), *Croire ou ne pas croire*, Paris, Kimé, 2013, p. 213-235.

ainsi sur l'importance de *l'Imitation de Jésus Christ*, œuvre de piété anonyme de la fin du XIV^e siècle, attachée pendant longtemps au nom de Jean Gerson (1363-1429) puis attribuée depuis le XX^e siècle à Thomas à Kempis (1380-1471). Outre le fait qu'il fut, après la Bible, l'ouvrage le plus édité et le plus traduit, ce recueil de maximes qui enjoint à vivre selon les enseignements du Christ a guidé dans la foi des générations de religieux, de religieuses, et même de laïcs. Chez les Bénédictines, les Cisterciennes, les Ursulines et les Visitandines, il s'agissait du seul ouvrage que les religieuses pouvaient posséder dans leur cellule, outre le livre donné par la Supérieure et les habituelles *Constitutions*. Dans certaines communautés, sa lecture faisait même l'objet d'un traitement particulier : chez les Bénédictines de Saint-Sulpice de Rennes, les autres livres « se doivent lire tout de suite, commençant toujours sa lecture au même endroit où on l'aura fini le jour précédent », mais *l'Imitation* pouvait être lue « à l'ouverture du livre », car quel que soit la page sur laquelle on tombait, on y trouvait toujours « quelque chose qui a du rapport à l'état présent de son âme¹⁰⁹. » Il s'agirait donc là d'un incontournable de la lecture féminine, consacré par les textes. Pourtant, à peine un quart des inventaires mentionne ce titre, soit seulement neuf bibliothèques sur les trente-huit renseignées : Bénédictines et Cisterciennes s'en désintéressent ; les Ursulines en revanche sont relativement fidèles aux textes normatifs avec cinq établissements sur dix concernés. Les Augustines et les Fontevristes restent également passablement attachées à *l'Imitation*, ce qui ne semble pas être le cas des Carmélites ou des Clarisses.

S'il existe des références communes, beaucoup d'ordres font également leurs propres recommandations. Chez les Carmélites réformées par sainte Thérèse, le poids des mystiques espagnols est déterminant : influencée par les grands auteurs de son temps, comme par les écrits de saint Augustin et de saint Grégoire, la sainte conseillait de lire « spécialement les Chartreux, la vie des Saints, le mépris du monde, l'Oratoire des Religieux, ceux de frère Luis de Grenade et de frère Pierre d'Alcantara¹¹⁰. » A ces grands noms de la tradition carmélitaine s'ajoutent bien entendu les œuvres laissées par sainte Thérèse elle-même, tels *le Chemin intérieur*, *le Château de l'âme* ou *les Pensées sur l'Amour de Dieu*, ouvrages didactiques qui connurent un grand succès dans les monastères du Carmel et qui furent donc souvent adjoints aux bibliothèques. Chez les Dominicaines, les grands personnages de l'ordre constituent le fondement de la bibliothèque. Le père Jean Mahuet, frère dominicain, écrivait ainsi dans les *Constitutions* à l'usage des religieuses de son ordre qu'il leur fallait lire « des Vies des Saints et des Saintes de notre Ordre, et des Opuscules spirituelles [...] de S. Vincent Ferrier », infatigable prédicateur dominicain du XIV^e siècle, « du B. Louis de Grenade », également dominicain quoique espagnol, ainsi que « la Vie de notre Mère sainte Catherine de Siene¹¹¹ [Sic] », qui fut elle-même une tertiaire de saint Dominique. Pour ses filles de la Visitation nouvellement créée, Jeanne de Chantal conseillait quelques grands auteurs mystiques des XVI^e et XVII^e siècles, le « Père Grenade ; la Perfection

¹⁰⁹ *Constitutions des religieuses bénédictines de l'Abbaye de Saint-Sulpice dans le diocèse de Rennes*, 1685, Première partie, p. 79.

¹¹⁰ « Constitutions des Religieuses Carmélites de la première observance, nommées les Déchaussées, faites et ordonnées avec esprit divin par la mère Thérèse de Jésus, première fondatrice dudit ordre (...) » in *L'image de la religieuse réformée (...)* par feu M. Guillaume Gazet, Arras, 1616, p. 114-116.

¹¹¹ *La règle de Saint Augustin et les constitutions des religieuses de l'ordre de Saint Dominique avec les déclarations...recueillies et mises en français par le R. P. Jean Mahuet O.P.*, Offray, 1689, p. 50.

Chrétienne du Père du Pont ; les premiers tomes de Rodriguez¹¹²», ainsi que le *Combat spirituel* de Lorenzo Scupoli, qui fut, dit-on, le livre de chevet de saint François de Sales, ce même livre qui lui aurait inspiré *l'Introduction à la vie dévote*. Associés aux œuvres des fondateurs, se dessine là le noyau de la spiritualité visitandine. Certains ordres nouveaux ne bénéficient cependant pas d'une telle tradition spirituelle, ni d'une telle unité. C'est le cas des Ursulines qui se divisent en plusieurs congrégations –Paris, Lyon, Toulouse, Bordeaux-, chacune observant ses propres règlements. Chez les Ursulines de la Congrégation de Paris, on recommandait des lectures pieuses, essentiellement des méditations : « Les Méditations du père Louis du Pont, de Busée, de Molina, du P. Hayneuve, du père Nouet, de M. Abelli [Sic], l'Année chrétienne de P. Suffren¹¹³. » A Chinon, les Ursulines devaient lire de préférence des œuvres de spiritualité classique, tels que « Le Catéchisme de Bellarmin, l'Instruction pour bien traiter et méditer, le premier et le second Traité de l'oraison et de la méditation de Grenade, le grand Guide des pêcheurs, la Mortification d'Arias, (...) l'Imitation de Jésus, et la Perfection religieuse¹¹⁴ ». Aussi, si certaines spécificités émergent, notamment chez les ordres anciens possédant une identité marquée, comme les Dominicaines, les textes normatifs traduisent également une certaine uniformité de la norme appliquée aux femmes. Les communautés féminines sont appelées à lire des textes souvent très semblables, qui participent d'une tradition spirituelle plus large que la simple appartenance à un ordre, et surtout plus récente. La spiritualité post-tridentine, espagnole et française mêlée, constitue le socle de toute bibliothèque féminine : Grenade et Rodriguez en constituent le noyau dur, autour des textes réinterprétés de saint Augustin. Les grands théologiens du Moyen-âge, tels que Thomas d'Aquin ou saint Bonaventure, sont uniformément évacués. Au XVII^e siècle, avec le renouveau de la spiritualité et la réintroduction d'une vie contemplative axée notamment sur la pénitence et l'exercice des vertus, de nouveaux ouvrages à l'usage des religieuses se répandent : exercices de piété, vies de saints et méditations deviennent ainsi la référence en matière de lecture féminine. Pour beaucoup, les bibliothèques de religieuses qui se normalisent dans le sillage de la Réforme catholique s'érigent en rupture avec le passé.

Ces prescriptions dessinent une bibliothèque idéale, voulue par les fondateurs et les pères spirituels pour les communautés de leur ordre. Mais il ne s'agit jamais que de conseils, dont la pénétration n'a été ni uniforme ni parfaite. Nous avons tenté une comparaison entre ces collections idéalisées et la réalité des bibliothèques de femmes. La pauvreté de certains ordres en matière d'inventaires retrouvés –pour les Carmélites et les Dominicaines, nous n'en possédons qu'un seul – rend néanmoins la tentative délicate : il ne s'agit jamais que d'une ébauche, sans prétention aucune. Chez les Carmélites de Pamiers, nulle trace de Pierre d'Alcantara (1499-1562), pas plus que des *Chartreux*, du *Mépris du Monde* de saint Isidore ou de *l'Oratoire des Religieux* d'Antonio de Guevara. L'orientation carmélitaine de la collection se réduit aux œuvres de sainte Thérèse, de saint Jean de la Croix (1542-1591) et du cardinal de Bérulle (1575-1629), qui introduit en France les Carmélites réformées. Alphonse Rodriguez et Louis de Grenade sont

¹¹² *Vive Jésus. Response de nostre Très-Honorée et digne Mère Jeanne Françoise Frémiot. Sur les règles, constitutions et coutumier de nostre Ordre de la Visitation Sainte-Marie*, Paris, 1632, p. 525.

¹¹³ *Règlements des religieuses ursulines de la congrégation de Paris, divisés en trois livres*, seconde partie, Paris, Chez Louis Josse, 1705, p. 8-9.

¹¹⁴ *Les Constitutions et Statuts pour les Religieuses Ursulines du Diocèse de Tours, à Chinon, écrite par la Mère Anne Cesvet dite de Ste Thérèse Rse du Monastère de ladite ville*, Chinon, 1749, p. 158.

également à l'honneur, quoique cela ne soit pas propre au Carmel. Le reste de la bibliothèque est constituée de grandes références de la spiritualité post-tridentine: saint François de Sales, Saint-Jure (1588-1657), Nicole (les *Essais de morale*), Fénelon, Bourdaloue. Des Saints Pères, les Carmélites de Pamiers ne retiennent que saint Augustin et Cassien, comme beaucoup d'autres bibliothèques féminines. La spécificité carmélitaine de la bibliothèque n'est donc guère affirmée, même si elle reste toujours perceptible. A Toul, les Dominicaines ne possèdent aucun ouvrage des grands théologiens du Moyen-âge, pas plus saint Bonaventure que sainte Catherine de Sienna. Vincent Ferrier (1350-1419) leur est pareillement inconnu. Elles possèdent cependant plusieurs œuvres de Grenade, ce qui, encore une fois, ne traduit aucun attachement particulier à la tradition dominicaine, filiation seulement perceptible à travers les quelques exemplaires de *l'Année dominicaine* et les nombreux diurnaux de l'ordre de saint Dominique. Les Visitandines, à Lyon comme à Nevers, sont, elles-aussi, fidèles à Grenade selon le vœu de leur fondatrice, mais ignorent le *Combat Spirituel*. A Lyon, l'identité visitandine et enseignante du couvent est néanmoins clairement perceptible à travers les 22 volumes des œuvres du père fondateur, les vies de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal, et les 62 volumes des *Vies édifiantes des religieuses de la Visitation*, l'ensemble représentant pas moins de 28% du fond de la bibliothèque. A Nevers, en revanche, la bibliothèque est la plus impersonnelle qui soit : les fondateurs sont évacués au profit de Massillon et Bourdaloue. La spiritualité est négligée, les sermons représentant la moitié des livres religieux, ce qui explique en partie ce résultat. Marie-Hélène Froeschlé-Chopard avait pu, à cet égard, supposer que les ouvrages signalés devaient résulter d'un choix opéré parmi un plus grand nombre de livres, ce qui est en effet fort possible¹¹⁵. Chez les Ursulines, la *Perfection chrétienne* de Rodriguez est une référence incontournable, que l'on retrouve dans l'ensemble des inventaires. Sans surprise, Louis de Grenade, essentiellement son *Guide des Pécheurs* et son *Catéchisme*, est également un grand succès. Robert Bellarmin (1542-1621) et le père Arias (1533-1605) sont en revanche absents des collections. En ce qui concerne les prédicateurs, Louis Dupont (1554-1624) est le plus répandu, suivi de Julien Hayneuve (1588-1663) et Jean Suffren (1571-1641). Seules les Ursulines de Thouars possèdent les *Méditations* de Jean Busée (1547-1611), autrement peu fréquent. L'esprit de sainte Ursule ne semble donc pas résider dans ces quelques noms : comparativement, saint François de Sales, sainte Thérèse, et dans un autre registre Bourdaloue, sont bien mieux représentés.

Appréhender cette bibliothèque idéale à travers les seules *Règles* et *Constitutions* n'est cependant pas chose aisée, dans la mesure où la plupart n'en font qu'une brève mention. Seuls les ordres les plus récents réservent un chapitre à la lecture des livres spirituels, le terme « bibliothèque » lui-même n'étant guère fréquent. Les textes relatifs aux Clarisses, par exemple, n'évoquent les livres que très brièvement à l'occasion des dévotions et ne proposent aucun texte édifiant. En outre, nombre de *Constitutions* les mentionnent dans les chapitres traitant du réfectoire ou du chœur, de sorte que le discours sur la lecture spirituelle se retrouve partagé –et donc dilué– entre les divers lieux où elle est appelée à s'exercer. Les rares règlements à réserver un chapitre à la bibliothèque s'adressent

¹¹⁵ FROESCHLE-CHOPARD, Marie-Hélène, « Les bibliothèques des monastères de la Visitation : Images d'un ordre religieux », in DOMPNIER, Bernard, JULIA, Dominique (dir.), *Visitation et visitandines aux XVIIe et XVIIIe siècles : actes du Colloque d'Annecy, 3-5 juin 1999*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2001, p. 340.

pour la plupart à des instituts nouveaux, soit qu'ils s'appuient tout particulièrement sur le livre dans la pratique de leur institut, comme les Ursulines ou les Chanoinesses de Notre-Dame vouées à l'enseignement, soit que les usages nouveaux du livre aient été pris en compte. C'est pourquoi l'opportunité offerte par les *Règles et constitutions des religieuses de Notre-Dame*, rédigées par leur fondatrice Jeanne de Lestonnac, est aussi rare qu'intéressante : elles proposent en effet un « Catalogue des Livres propres pour les Filles de Notre-Dame », comportant plus d'une trentaine de titres. Nous n'avons pu résister à la tentation de les comparer à l'inventaire des Filles de Poitiers. Ci-dessous, les livres conseillés par la fondatrice :

« Catalogue des Livres propres pour les Filles de Notre-Dame :

- la Bible en Français
- Le Nouveau Testament
- Toutes les œuvres spirituelles de Grenade, avec le Catéchisme
- La Vie des Saints, par Ribadeneira
- La Vie de Saint Ignace
- La Vie des Pères et Frères de la Compagnie de Jésus
- La Vie de Saint Charles Borromée
- La Vie du père Ange de Joyeuse
- La Vie et les Œuvres de Sainte Thérèse, et semblables vies, pleines de ferveur et de zèle
- Stella*, de l'Amour de Dieu, et de la Vanité du Monde
- De l'Imitation de Jésus Christ
- Les Confessions et Méditations de Saint Augustin
- Les Lettres de Saint Jérôme
- Quelques opuscules de Saint Bernard et de Saint Bonaventure en français, comme l'Aiguillon de l'Amour Divin
- Les Lettres de Sainte Catherine de Sienne
- Les Chroniques de l'Ordre de Saint François, de Saint Dominique, de Saint Benoît
- L'Histoire de la Compagnie de Jésus
- Albert le Grand, des Vertus (...)
- Les Opuscules de Denis le Chartreux
- Toutes les Œuvres du Père Dupont
- Les Œuvres du père Alvarez de Paz
- La Perfection chrétienne, du père Alphonse Rodriguez
- Les Œuvres du père François Arias
- Les Méditations du père Vincent Bruno
- La Science des saints, du père Brieci
- Saint François de Sales, de l'Amour de Dieu, son Introduction à la vie dévote, ses Entretiens et ses Lettres
- Les Œuvres spirituelles du père Etienne Binet
- Le Père Platus, du Bonheur de l'Etat religieux
- Les Œuvres spirituelles de Jean d'Avila
- L'Histoire des Indes, du père Jarric
- Monsieur Labal, sur les Psaumes
- L'Oratoire du Religieux, de Guevarre [Sic]
- Les Opuscules du cardinal Bellarmin
- Les Vies des Pères du Désert, par saint Jean Climaque

Tous les livres les plus spirituels, composés par les Révérends Pères de la Compagnie de Jésus, et autres semblables. ¹¹⁶»

Nous repérons immédiatement la plupart des ouvrages cités plus haut : Grenade, Rodriguez, saint François de Sales, sainte Thérèse pour les grands auteurs spirituels post-tridentins ; Thomas à Kempis, Arias, Antonio de Guevara pour les grandes références du bas Moyen-âge ; saint Augustin, saint Bernard, saint Bonaventure, sainte Catherine de Sienne en ce qui concerne les Saints Pères et docteurs de l'Église ; Dupont pour les prédicateurs. Véritablement, il semble donc que nous ayons ici le noyau de la tradition religieuse à l'usage des femmes : la bibliothèque féminine idéale. Même l'importance toute particulière que Jeanne de Lestonnac semble accorder aux auteurs jésuites participe d'une tendance plus large : Dupont est également une référence chez les Visitandines ; Nouet et Hayneuve se retrouvent chez les Ursulines. Si certains auteurs, comme Vincent Bruno (jésuite, 1532-1594) ou Étienne Binet (jésuite, 1569-1639), sont plus anecdotiques, cette bibliothèque dans son ensemble ne traduit aucune identité particulière mais bien un désir de conformité aux canons de la pensée religieuse du siècle.

Se retrouve-t-elle dans la collection des Filles de Poitiers ? En partie seulement. Le grand nombre d'ouvrages de la bibliothèque –plus d'un millier– tend à noyer quelque peu ces titres, mais certains d'entre eux sont bien présents. Les religieuses de Poitiers possèdent ainsi Grenade, sainte Thérèse, saint Augustin, Dupont, Rodriguez, *la Tyrannie du péché* du père Arias, saint François de Sales, *Du Bonheur de l'État religieux* du père Platus, ainsi que la vie de saint Ignace. Cela ne représente cependant que 133 volumes, soit à peine 10% de l'ensemble des livres. En outre, il s'agit des titres les plus communs aux bibliothèques de femmes : leur possession n'indique pas nécessairement que les religieuses aient suivi les prescriptions de leur fondatrice au moment de constituer leur collection. Les autres auteurs, fort divers, sont essentiellement jésuites –une trentaine d'auteurs, dont une bonne partie de prédicateurs et de directeurs de conscience tels que Hayneuve, Nouet, Croiset, Cheminais, La Colomnière, Guilloché, Pinamonti, Bussière et d'auteurs ascétiques ou mystiques proposant des exercices de piété ou des retraites, comme Vatié (1591-1659) ou Médaille (1610-1669)–, mais également capucins –les prédicateurs Jean François de Reims (1615-1660) et Alexis de Salo essentiellement–, carmes –Maur de l'Enfant Jésus (1617-1698), Jean de Jésus Maria (1564-1615) – ou minimes –Antoine Avrillon (1652-1729) et Louis de la Rivière (15..-1653 ?)– et mettent autant à l'honneur la mystique carmélitaine que la prédication dans la pure tradition jésuite. Les méditations et exercices spirituels divers représentent un peu plus de 30% du fonds religieux de la bibliothèque, les sermonnaires un peu moins de 20%. L'Histoire, à l'exception des vies édifiantes –essentiellement de pères jésuites ou de religieuses–, tient une part négligeable. Surtout, l'importance des écrits de la Compagnie de Jésus, elle-même héritière du bérollisme, traduit un retour à la mystique du siècle des saints. Dans l'ensemble, l'esprit de la bibliothèque voulu par Jeanne de Lestonnac semble donc plutôt respecté, sinon par les auteurs, au moins dans le contenu.

La question de la conformité à la tradition pose également celle des influences extérieures. Le taux de pénétration des courants spirituels divergents,

¹¹⁶ Règles et constitutions des religieuses de Notre-Dame par madame de Lestonnac, fondatrice de l'ordre, Bordeaux, 1722, p. 182-183.

c'est-à-dire qui diffèrent quelque peu de l'orthodoxie classique, tels que le molinisme, le jansénisme ou le quiétisme, permet ainsi de mesurer l'ouverture de ces communautés féminines au reste de la catholicité. Le molinisme est une doctrine théologique développée principalement par le jésuite espagnol Luis Molina (1536-1600), et reprise dans ses points essentiels par la Société de Jésus. Il vise à concilier la liberté de l'homme avec la Grâce de Dieu, celle-ci influençant mais ne contraignant pas le libre-arbitre. Il fonde son système sur deux points principaux : Dieu veut sauver tous les humains et donne à tous les secours nécessaires et suffisants pour opérer leur salut, quoiqu'il en donne à certain plus qu'à d'autres (Jésus). Mais cette grâce suffisante n'est véritablement efficace que par l'effet du consentement de l'homme : efficace si sa volonté s'y applique, inefficace si elle s'en détourne. Selon ce système, la grâce efficace et suffisante ne font qu'une : il n'y a qu'une grâce, suffisante pour tous quoique plus efficace pour certains que pour d'autres selon leur coopération ou leur résistance et le bon plaisir de Dieu, mais non par l'effet de cette coopération ou de cette résistance. Ainsi Molina souligne-t-il l'importance du bon plaisir de Dieu pour neutraliser les critiques de ses détracteurs qui l'accuseraient de pélagianisme en mettant trop l'accent sur le rôle de l'homme. De ce point de vue, le molinisme s'oppose à l'idée de prédestination des thomistes menés par le dominicain Bañez, ainsi qu'aux tenants de la *sola gratia*—le salut par la seule grâce de Dieu— défendue par les réformés et reprise ensuite par les jansénistes qui l'utilisèrent dans leur conflit contre les jésuites. L'œuvre majeure de Molina, *De concordia liberi arbitrii cum gratiae donis, divina praescientia, providentia, praedestinatione, et reprobatione*, ou *Concordia*, est absente de nos bibliothèques féminines. Elles ne possèdent, du reste, aucun autre ouvrage de cet auteur. Il est probable que la querelle fut trop ancienne pour qu'on puisse en trouver des traces dans les bibliothèques des communautés féminines : à partir de 1607, par injonction du pape Paul V, la querelle fut enterrée, les deux partis ayant reçu l'interdiction de censurer les opinions adverses ou de tenir des propos malveillants. En outre, la querelle du jansénisme, qui, quelques décennies plus tard, devait critiquer tout à la fois les thomistes et les molinistes comme étant des adversaires de la doctrine augustinienne de la grâce, par l'importance et la longévité qu'elle revêtait, contribua à diluer quelque peu les anciennes querelles.

Le jansénisme, issu de la doctrine de Jansénius sur la grâce et le libre arbitre, est un système théologique élitiste et par bien des aspects pessimiste. Poussant à l'extrême l'austère spiritualité béruillienne, les jansénistes nient la responsabilité de l'homme dans l'atteinte du salut : seule la grâce efficace, ou grâce gratuite dispensée par Dieu y concourt. Toute action ne peut aboutir qu'avec l'aide de Dieu, « par l'efficacité de sa grâce », sans laquelle « nous ne pouvons rien¹¹⁷ ». L'homme seul n'est capable d'aucun bien ; s'il est libre, c'est uniquement dans le péché : nul ne peut être sauvé, sinon par le bénéfice d'une disposition spéciale, la grâce efficace, gratuite, que nulle vertu ne peut provoquer, mais qui soutient l'écu dans son œuvre. Ainsi les religieuses de Port-Royal, au cœur de la querelle, attachaient-elles beaucoup d'importance à la lutte contre l'orgueil et à la reconnaissance de l'impuissance de l'homme. Parce qu'elle atténue la valeur des œuvres, cette doctrine n'a jamais été acceptée par l'Église ; elle fut en outre immédiatement attaquée par les jésuites, partisans de la grâce suffisante—présente en chacun et que l'on peut faire fructifier— et défenseurs du libre arbitre. Ce

¹¹⁷ TISSOT, Alain, « Une abbaye de renom à l'époque moderne : l'abbaye aux Dames de Saintes (fin du XVe siècle - début du XIXe siècle) », Doctorat de l'Université Bordeaux 3, Philippe Loupez (dir.), 2012.

courant de pensée a eu une diffusion plus large, ou du moins plus marquée que le molinisme, parmi les communautés de femmes. Les abbesses de Port-Royal en sont l'exemple le plus extrême et le plus accompli, mais il n'est pas rare, nous l'avons déjà dit, de rencontrer un certain nombre d'ouvrages dans nos bibliothèques féminines. La Bible de Sacy et le *Catéchisme* de Montpellier, mis à l'index en raison de l'affiliation janséniste de leurs auteurs, sont ainsi des plus répandus, sans que cela ne puisse être interprété comme un signe d'adhésion des communautés au jansénisme. Arnould, Quesnel, Saint-Cyran, chefs de file des jansénistes, sont déjà moins fréquents. Plus mitigées, les œuvres de Duguet, essentiellement les *Lettres sur divers sujets de morale et de piété*, les *Conférences ecclésiastique*, le *Traité de la prière publique* et *l'Explication de l'ouvrage des six jours*, ainsi que les *Essais de morale* de Nicole sont présents dans un peu plus d'un tiers des bibliothèques, mais ils relèvent d'un jansénisme plus diffus que ne condamne pas toujours le *Dictionnaire des livres jansénistes*¹¹⁸. Les bibliothèques qui affichent plus de trois auteurs sont peu nombreuses : les Chanoinesses de la Congrégation Notre-Dame de Poitiers alignent ainsi quatre volumes des œuvres de Saint-Cyran, le *Bonheur de la Mort chrétienne* de Quesnel, des *Lettres* ainsi que *la perpétuité de la foi de l'Église catholique touchant l'eucharistie* d'Antoine Arnould. Les Augustines d'Essay possèdent *la Conduite canonique de l'Église pour la réception des filles dans les monastères* d'Arnould, *Jésus Christ pénitent* et *le Bonheur de la mort chrétienne* de Quesnel, des *Lettres* et la *Prière publique* de Duguet ; tandis que les Bénédictines de Saint-Loup près d'Orléans détiennent la *Perpétuité de la Foi*, et les Fontevristes de Notre-Dame du Charme *la Tradition de l'Église sur le sujet de la pénitence* d'Antoine Arnould. Les Visitandines, les Ursulines, les Mathurines et les religieuses séculières du Bon Pasteur et la Compagnie Notre-Dame ne détiennent aucun auteur janséniste ; Calvairiennes, Carmélites, Cisterciennes, Clarisses et Dominicaines se contentent principalement du *Catéchisme du Montpellier* et de Nicole. Ainsi, si les religieuses françaises ne sont pas fermées aux auteurs jansénistes, les titres qu'elles détiennent ne figurent pas parmi les plus hérétiques qu'ils aient écrits : les ouvrages de Duguet qu'elles possèdent, à l'exception peut-être de *l'Explication de l'ouvrage des six jours*, font partie de ses œuvres les plus orthodoxes. Elles ne possèdent pas Jansénius, ni la *Fréquente communion* d'Arnould. Aucune bibliothèque n'affiche le *Nouveau Testament* de Quesnel, publication du texte de l'Écriture sainte parmi les plus suspectes de l'époque, mais il est vrai que la seule mention « Nouveau testament » dont nous gratifient les inventaires ne permet pas d'être aussi catégorique. Dans nombre de cas, l'imprécision des inventaires a pu nous faire manquer certains titres : ainsi, nous ne savons pas si les *Homélies morales sur les Évangiles* des Dominicaines de Toul correspondent aux *Homélies morales sur les Évangiles de tous les dimanches de l'année* de Floriot, confesseur des religieuses de Port-Royal, condamné notamment pour sa *Morale du Pater*. Nous ne sommes pas davantage en mesure de dire si les *Réflexions morales sur le Nouveau Testament* des Calvairiennes de Morlaix sont de Quesnel ou non. Dans ces conditions, il nous est difficile de mesurer la pénétration réelle du jansénisme dans les couvents de femmes. Pour la plupart, les écrits des principaux jansénistes ne leur étaient pas étrangers, cela est certain. Mais quel degré d'intérêt leur portaient-elles ? Cela n'est guère aisé à estimer. Néanmoins, le faible nombre de volumes jansénistes dans les collections

¹¹⁸ FROESCHLE-CHOPARD, Marie-Hélène, « Le jansénisme dans les bibliothèques des couvents de Toulon au XVIII^e siècle », in *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 83, n°210, 1997, p. 70.

révèle davantage une curiosité tempérée –et probablement sélective- qu’un intérêt brûlant pour la question.

L’impact du quiétisme, enfin, est quasiment nul. Apparu dans la seconde moitié du XVII^e siècle, il s’agit d’une méthode particulière d’oraison qui devait déboucher, aux termes des méditations, sur un état d’ « abandon » et de totale union à Dieu. Cette doctrine relève à la fois d’un sentiment mystique exalté – inspiré par l’expérience thérésienne entre autres- et d’une volonté de faciliter l’oraison, de rendre accessible à tous la plus haute piété afin que l’ « oraison extraordinaire » cesse d’être réservée aux âmes les plus élevées et devienne la forme commune d’échange avec Dieu. Elle disparut cependant très rapidement après son apparition : Molinos qui en fut le principal représentant se rétracta très vite, Innocent XI ayant condamné *la Guide spirituelle* dès 1687. Le Quiétisme était donc déjà bien affaibli lorsque Mme Guyon et Fénelon l’introduire en France. Il ne devait pas résister aux assauts passionnés de Bossuet. Les ouvrages qui posent les bases du Quiétisme et le défendent sont : la *Pratique facile pour élever l’âme à la contemplation*, de Malaval ; les *Maximes spirituelles pour la conduite des âmes* du père Guilloché ; la *Guide spirituelle pour dégager l’âme des objets sensibles et la conduire à la contemplation parfaite et à la paix intérieure* de Molinos, et enfin *l’Analyse de l’Oraison mentale* du père Lacombe, qui fut l’ami et l’inspirateur de Mme Guyon. De ces quatre ouvrages fondateurs, nous n’avons retrouvé que les *Maximes spirituelles* de Guilloché, présent dans six inventaires, essentiellement chez les Ursulines, les Dominicaines et les religieuses de Notre-Dame. Sa possession était cependant plutôt répandue, et il n’a pas été classé au rang des ouvrages sur le quiétisme par Brunet, ce qui nous fait dire qu’il n’était probablement pas tenu comme tel. Nulle occurrence, en revanche, des œuvres de madame Guyon, pas plus les *Lettres* que les *Discours*. Fénelon est à peine plus courant, mais la plupart des inventaires ne donnent pas le détail de ses œuvres, ce qui limite sensiblement notre analyse : nous n’avons relevé pour seul titre que *l’Education des filles* et *les Sentiments de piété*. Si les bibliothèques de femmes possèdent les *Explications des maximes des saints sur la vie intérieure*, c’est au rang des œuvres non détaillées.

A la lumière de ces divers éléments, il apparaît que les bibliothèques féminines sont restées fidèles à une certaine vision de la lecture à l’usage des femmes : une lecture spirituelle, guidée, soigneusement calibrée, sensible aux courants théologiques du siècle, qui doit favoriser l’oraison et la méditation sans verser dans un mysticisme débridé ni susciter de dangereuses réflexions. Le siècle des saints reste la référence incontournable, portée par les grands noms de la nouvelle école de spiritualité française et par les mystiques espagnols ; il est renouvelé au XVIII^e siècle par les auteurs jésuites, partisans d’une spiritualité modérée, et porteurs de christocentrisme et de dévotion au Sacré Cœur.

IDENTITÉ D’ORDRE OU HOMOGENEITE DES LECTURES FEMININES ?

Fidèle à la tradition, sensible aux influences, la bibliothèque féminine est une réalité multiple. Si l’ensemble des collections féminines restent fidèles à une même tradition, si elles présentent des caractéristiques fortes qui les individualisent au sein du monde religieux –notamment vis-à-vis des bibliothèques masculines-, il n’existe pas moins des variations sensibles entre les ordres. De même que les bibliothèques mendiantes semblent plus pauvres, en nombre de volumes, que les

bibliothèques moniales, de même est-il possible d'envisager des disparités dans la composition de ces bibliothèques, selon les instituts et l'orientation donnée à la collection.

Ordres et bibliothèques

Étudions la répartition des livres selon les grandes catégories généralement admises que sont la Théologie, le Droit, l'Histoire, les Sciences et Arts et les Belles Lettres.

	Nombre de volumes titrés	Théologie	Histoire	Droit	Sciences et Arts	Belles-Lettres
Augustines (Coulommiers, Essay)	1228 volumes	79,32%	18,49%	0,65%	0,98%	0,57%
Bénédictines (Vergaville, Saint-Jean-de-Bonneval, Saint-Martin-de-Villedieu, Saint-Loup)	1050 volumes	65,24%	32,29%	0,19%	1,33%	0,95%
Calvairiennes (Chinon, Mayenne, Morlaix, Quimper, Saint-Servan,)	904 volumes	81,31%	17,7%	-	-	1%
Carmélites (Pamiers)	76 volumes	73,68%	26,32%	-	-	-
Cisterciennes (Orléans, Seyssel, La Virginité)	328 volumes	64,94%	31,1%	0,3%	1,52%	2,13%
Clarisses (Argentat, Nérac, Xaintes)	302 volumes	91,72%	7,95%	-	0,33%	-
Dominicaines (Toul)	260 volumes	80%	20%	-	-	-
Fontevristes (Orsan, Notre-Dame-du-Charme)	954 volumes	78,51%	14,15%	1,89%	0,84%	4,61%
Mathurines (Montpiété)	300 volumes	79%	17%	3%	-	1%
Ursulines (Aramon, Argentat, Dax, Le Faouët, Lamballe, Malzieu, Montluçon, Pau, Thouars, Toulouse)	2368 volumes	76,27%	20,02%	3,08%	0,21%	0,42%
Visitandines (Nevers)	211 volumes	52,61%	47,39%	-	-	-
Congrégation Notre-Dame (Gondrecourt, Poitiers)	756 volumes	72,75%	10,45%	15,21%	-	1,59%
Compagnie Notre-Dame (Poitiers)	749 volumes	91,46%	7,48%	0,13%	0,4%	0,53%
Le Bon Pasteur (Saint-Servan)	382 volumes	71,47%	13,09%	13,35%	1,57%	0,52%
Non renseignées (Bourg dans l'Eure)	213 volumes	63,85%	32,39%	2,35%	-	1,41%

TOTAL	10081 volumes	74,17%	18,51%	5,72%	0,56%	1,05%
--------------	---------------	---------------	--------	-------	-------	-------

La part de la théologie, toujours dominante, varie sensiblement selon les ordres. C'est chez les Clarisses et les Filles de Notre-Dame qu'elle est la plus importante, puisqu'elle concerne plus de 90% des volumes de la bibliothèque. A l'inverse, les Visitandines de Nevers possèdent une importante collection d'ouvrages historiques et notamment profanes : les nombreux tomes de *l'Histoire ancienne*, de *l'Histoire romaine* et de *l'Histoire de France* représentent ainsi 18,5% de l'ensemble des livres. Augmentés de *l'Histoire ecclésiastique* en 36 volumes de Fleury et de deux exemplaires des *Vies de saints* en 25 volumes, la part de l'Histoire atteint les 47%, ce qui reste un résultat plutôt exceptionnel pour une bibliothèque de femmes, et va plutôt dans le sens des suppositions de Marie-Hélène Froeschlé-Chopard. Les ordres les moins dotés en livres pieux sont les Bénédictines et les Cisterciennes : la part de la Théologie y représente autour de 65%, ce qui les rapproche des chiffres observés chez les bibliothèques d'hommes. Cela révèle surtout l'existence de tendances partagées par les membres d'une même famille religieuse : les moniales semblent ainsi accordées davantage d'importance à l'Histoire et aux Lettres, là où les mendiante privilégient essentiellement les livres pieux et l'histoire ecclésiastique. Les enseignantes et les Augustines possèdent des collections plus équilibrées, situées dans la moyenne des collections féminines : la religion garde toute son importance, mais leur vocation éducative exige certaines connaissances historiques, et notamment profanes. Les séculières, vouées à des œuvres charitables et davantage préoccupées par les dévotions que par l'érudition, détiennent des collections très proches de celles des mendiante, massivement dominées par le livre religieux ; les Sciences et Arts, du fait de leur implication plus marquée dans le siècle, sont cependant mieux représentés que chez les Carmélites ou les Dominicaines. Les Chanoinesses de Notre-Dame de Gondrecourt se distinguent par l'importance du Droit : il s'agit en réalité exclusivement de journaliers (24 volumes), des *Constitutions* de la congrégation (26 volumes) et de formulaires divers (50 à 60 exemplaires) qui soulignent l'importance de ces textes normatifs dans la vie quotidienne d'une religieuse. Outre ces menus détails, les chanoinesses se rapprochent sensiblement de l'ensemble des enseignantes, dont elles partagent l'apostolat.

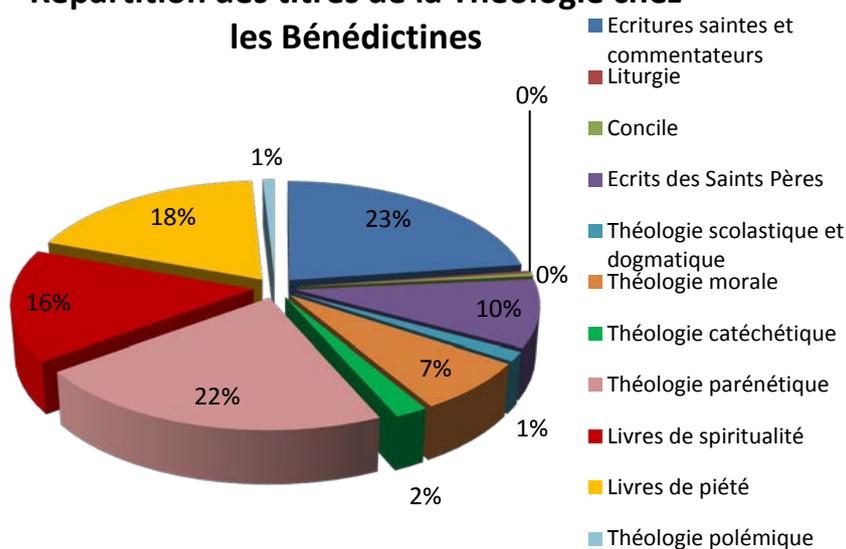
Familles religieuses	Nombre de volumes titrés	Théologie	Histoire	Droit	Sciences et Arts	Belles-Lettres
Mendiante (Dominicaines, Carmélites, Clarisses)	638 volumes	84,8%	15,24%	-	0,16%	-
Moniales (Bénédictines, Calvairiennes, Cisterciennes, Fontevristes)	3236 volumes	73,61%	22,74%	0,65%	0,83%	2,16%
Chanoinesses de Notre-Dame	756 volumes	72,75%	10,45%	15,21%	-	1,59%
Enseignantes et Augustines						

(Visitandines, Ursulines, Mathurines, Augustines non spécifiées)	4107 volumes	76,16%	20,75%	2,19%	0,41%	0,49%
Séculières (Bon Pasteur, Filles de N-D)	1131 volumes	84,7%	9,37%	4,6%	0,8%	0,53%

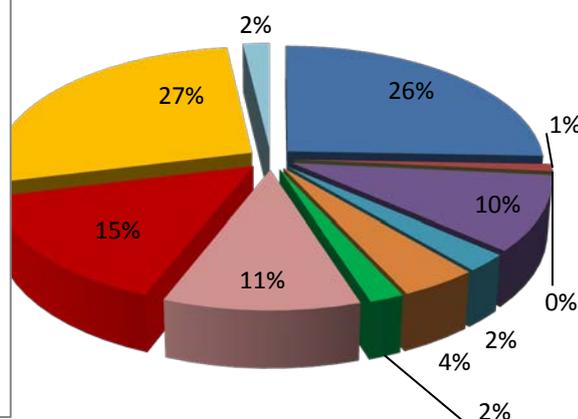
Les variations de la Théologie

Etant donné la part prépondérante du livre religieux dans les bibliothèques des couvents de femmes, c'est donc surtout par l'analyse de la composition de cette catégorie que l'on peut cerner plus précisément les particularités de chaque ordre. Nous avons retenu, pour cet exercice, la répartition détaillée en seconde partie, aménagée d'après la classification de Brunet.

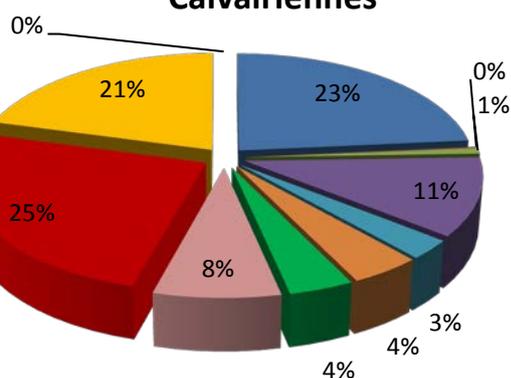
Répartition des titres de la Théologie chez les Bénédictines



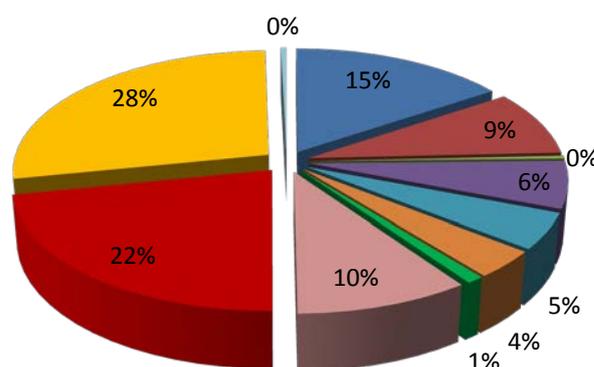
Répartition des titres de la Théologie chez les Cisterciennes



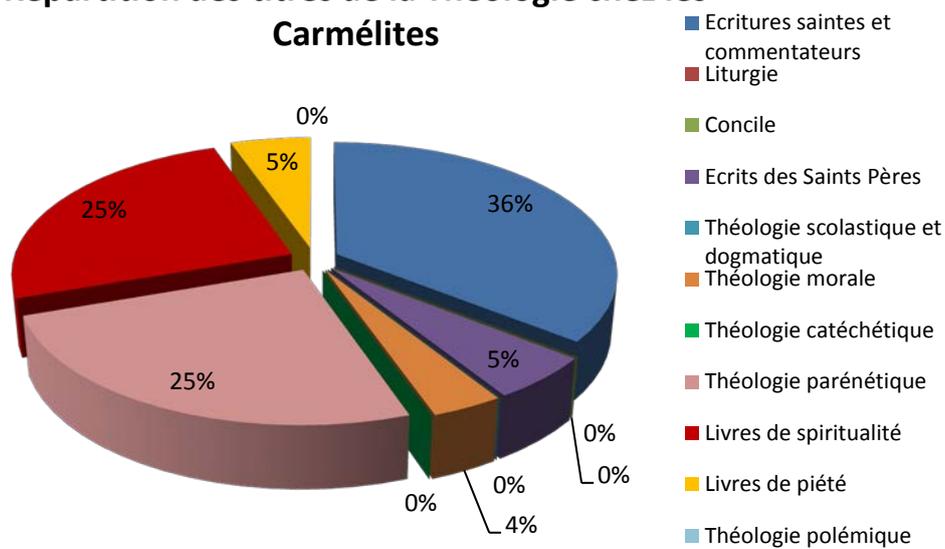
Répartition des titres de la Théologie chez les Calvairiennes



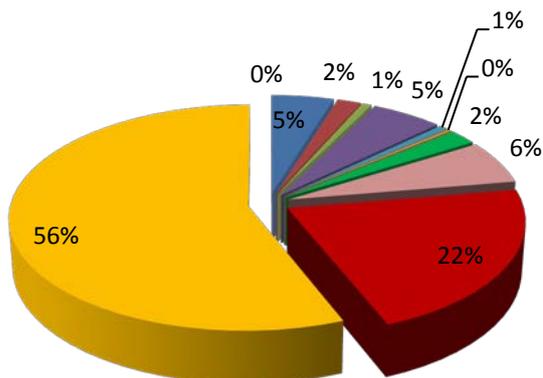
Répartition des titres de la Théologie chez les Fontevristes



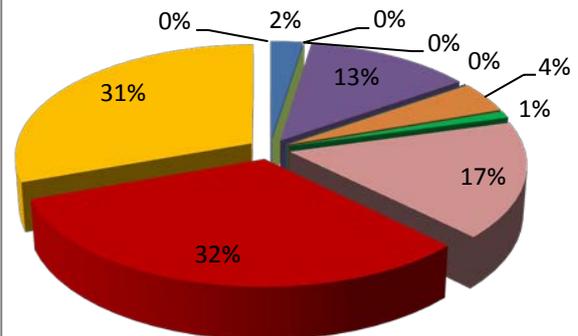
Répartition des titres de la Théologie chez les Carmélites



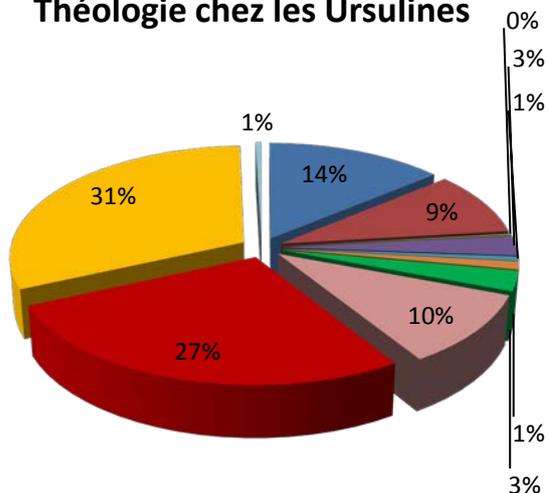
Répartition des titres de la Théologie chez les Clarisses



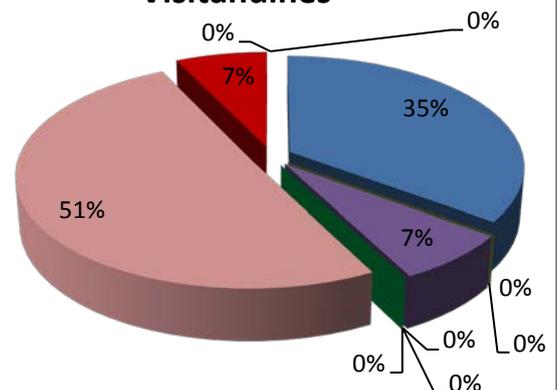
Répartition des titres de la Théologie chez les Dominicaines



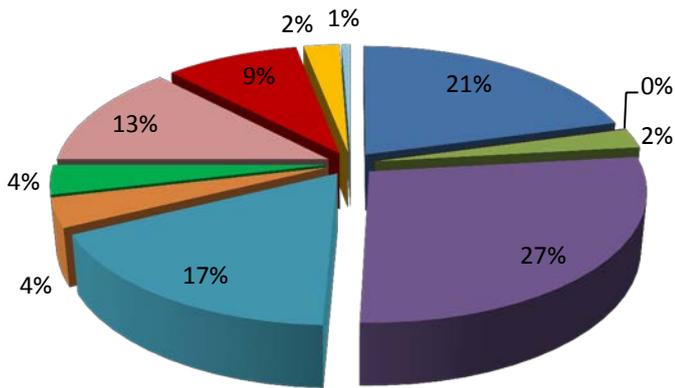
Répartition des titres de la Théologie chez les Ursulines



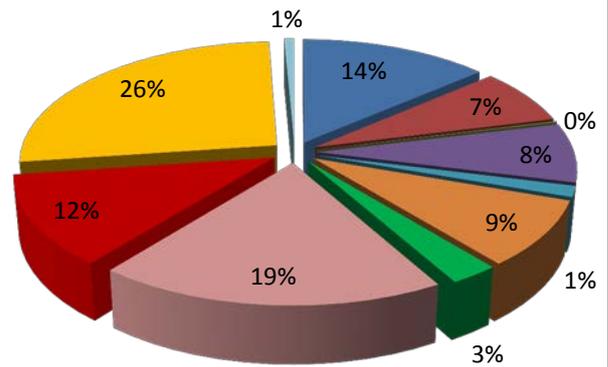
Répartition des titres de la Théologie chez les Visitandines



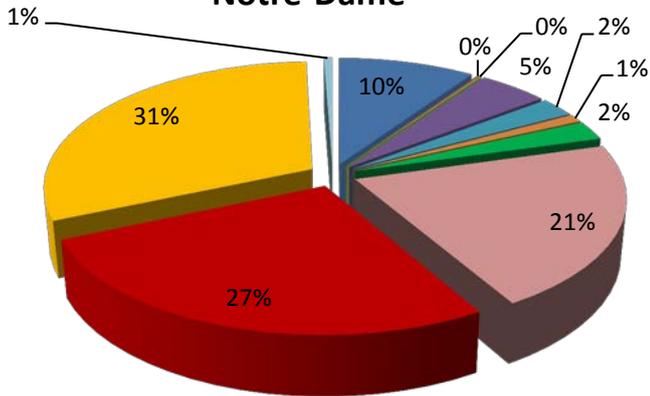
Répartition des titres de la Théologie chez les Mathurines



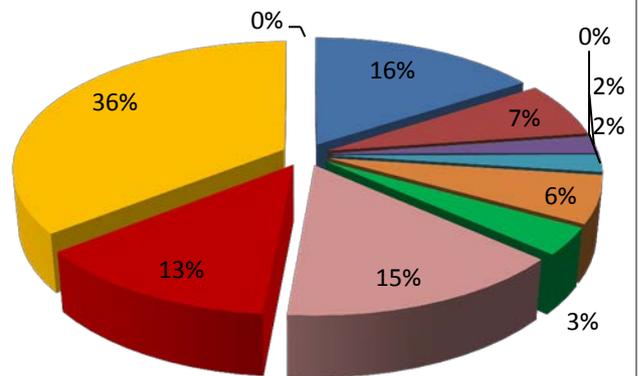
Répartition des titres de la Théologie chez les Augustines



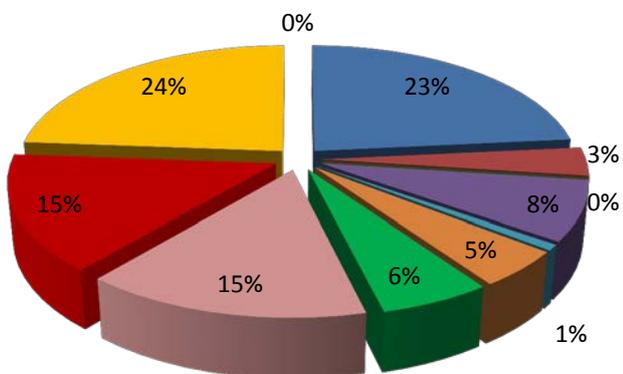
Répartition des titres de la Théologie chez les Filles de Notre-Dame



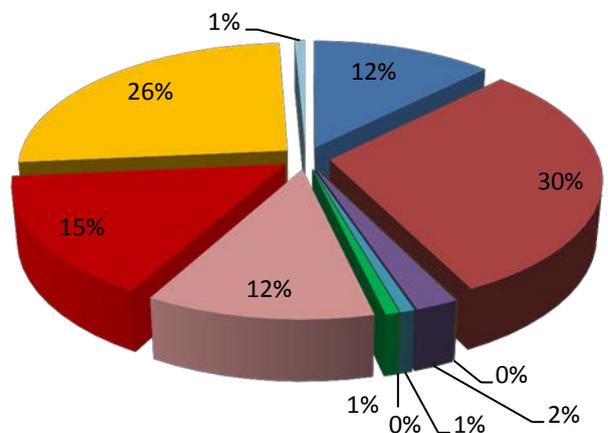
Répartition des titres de la Théologie chez les Chanoinesses de Notre-Dame



Répartition des titres de la Théologie chez les religieuses du Bon Pasteur



Répartition des titres de la Théologie chez les religieuses du Bourg dans l'Eure



Un bref survol de l'ensemble des données révèle déjà la grande diversité des bibliothèques féminines, sinon dans les auteurs, au moins dans les proportions dévolues à chaque catégorie.

Le livre de piété (qui comprend des exercices de piété, des méditations autant que des préparations à la mort) domine dans la plupart des ordres, notamment chez les religieuses qui suivent la règle de saint Augustin, qu'il s'agisse des Ursulines cloîtrées (31% de l'ensemble des livres religieux) ou des séculières du Bon Pasteur (24%). Les Visitandines semblent faire figure d'exception, mais nous ne possédons que l'inventaire de Nevers et celui de Lyon, étudié durant notre mémoire de première année. Rien n'indique qu'ils constituent la norme en matière de collections. Les livres spirituels, ascétiques et mystiques, tiennent la deuxième place, qu'ils disputent parfois avec les livres de piété, comme chez les Dominicaines ou les Carmélites. Viennent ensuite l'Écriture sainte et les commentateurs, majoritaires chez les Carmélites (36%), souvent en seconde place dans les bibliothèques de moniales : chez les Cisterciennes, ils représentent 26% du fonds religieux, 23% chez les Bénédictines. Peu nombreux dans les bibliothèques de mendiante -à l'exception des Carmélites de Pamiers où le décompte des livres se fait quelque fois en titres et quelque fois en volumes, ce qui fausse les calculs-, leur part reste acceptable chez les Augustines et les séculières en général. Les sermonnaires représentent le dernier pilier de la théologie: leur nombre varie considérablement selon les ordres, sans que l'on puisse y voir une logique identitaire. Cela révèle l'usage très répandu qu'il en était fait : ouvrages très communs, ils représentent en général plus de 10% des fonds. Les autres catégories de la Théologie atteignent rarement ce chiffre. Les Écrits des Saints Pères et la théologie scolastique et dogmatique se retrouvent particulièrement chez les moniales, ainsi que chez les Mathurines. La théologie morale est assez répandue, mais peu développée, quoiqu'elle se maintienne autour de 5% des fonds. Les Conciles et la théologie polémique sont toujours négligeables et souvent absents ; les Catéchismes, peu nombreux, ont cependant le mérite d'être présents dans la majorité des collections, dont ils constituent souvent une référence incontournable : c'est le cas des *Catéchismes de Grenade* et de *Montpellier*, particulièrement répandus.

Il est intéressant de constater que les bibliothèques de moniales forment un ensemble plutôt homogène : les livres de spiritualité et de piété représentent toujours plus de 30% du fonds, suivi des Écritures saintes, des Sermonnaires et des Saints pères. La morale et la scolastique trouvent également leur place dans la bibliothèque, quoique à plus petite échelle. À cet égard, il est probable que les religieuses non identifiées du Bourg se rattachent à ces observances, dans la mesure où leur bibliothèque présente le même profil que les collections cisterciennes ou bénédictines, à l'exception de la liturgie, dont l'impact est somme toute peu déterminant.

Les mendiante se distinguent par la part écrasante des livres spirituels et de dévotion : jusqu'à 78% chez les Clarisses, 63% chez les Dominicaines, valeur que l'on ne retrouve dans aucun autre ordre ou institut. Le cas des Carmélites est particulier en raison du mode de rédaction particulièrement ambigu de l'inventaire : le nombre d'ouvrages n'est mentionné que pour les Écritures saintes et les sermonnaires ; pour le reste des livres, seuls les titres sont renseignés. En conséquence, le poids de l'Écriture sainte et des Sermonnaires s'en trouve gonflé tandis que d'autres catégories, comme les livres de piété, souvent détenus en

plusieurs exemplaires, en sont considérablement amoindries. Nous n'accorderons aussi que peu de crédits aux valeurs de la bibliothèque des Carmélites de Pamiers.

La plupart des Augustines possèdent un fonds d'œuvres de spiritualité et de pitié plutôt étoffé, qui représente entre 38% et 58% de l'ensemble des livres religieux. Les religieuses enseignantes – Ursulines, Chanoinesses de Notre-Dame – sont davantage pourvues dans ces matières que les autres instituts, mais les variations sont minimales. Les Saints pères, les sermonnaires et la liturgie complètent la plupart des collections. La scolastique est toujours négligeable, tandis que la théologie morale est inégalement répandue, quoique toujours en faible quantité.

Il serait cependant inexact de mettre sur le même plan les collections des Dominicaines et des Clarisses, des Bénédictines et des Cisterciennes. Même au sein de ces grandes familles religieuses, des distinctions existent, en rapport avec la tradition de l'ordre et l'histoire du couvent. Elles ne sont pas aisément repérables, car elles suggèrent une excellente connaissance des œuvres conservées dans ces bibliothèques, qui malheureusement nous fait défaut. Chez les Bénédictines, nous repérons cependant une présence moins marquée des écrits ascétiques et mystiques du siècle des saints : Grenade, Rodriguez, Saint François de Sales et sainte Thérèse, entre autres, ne sont présents que dans deux bibliothèques sur quatre. Les religieuses font preuve d'une plus grande ouverture au siècle, avec des auteurs controversés : Fénelon, Nicole, Duguet, Arnauld d'Andilly et Antoine Arnauld sont présents dans la plupart des inventaires. Les sermons et les œuvres de piété des pères jésuites, Bourdaloue en tête, sont particulièrement appréciés. Chez les Cisterciennes, l'attachement aux Saints Pères est sensible ; saint Bernard tout particulièrement, qui réforma leur ordre, est présent dans toutes les bibliothèques. Jean Chrysostome, Cassien et Jérôme sont également fréquents. Les Écritures saintes sont commentées et expliquées : le Nouveau Testament, avec la dévotion au Christ, est particulièrement mis à l'honneur, mais l'on retrouve également l'Ancien Testament chez les Cisterciennes d'Orléans et la Virginité, lesquelles possèdent aussi les Psaumes de David. La Virginité conserve en outre le *Livre des Rois*. Tout comme les Bénédictines, Grenade et Rodriguez semblent quelque peu dépassés (une seule occurrence), seul saint François de Sales se maintient dans deux collections. Les bibliothèques de Calvairiennes sont marquées par l'attachement aux dévotions et aux vies exemplaires de quelques religieuses : les *devoirs* et les *réflexions* sur la vie monastique sont présents dans toutes les bibliothèques ; trois collections sur cinq proposent également les *Dames Illustres* (auteur indéterminé) ou la *Vie des personnes illustres du Cloître* (de même). *L'année chrétienne* et *l'année bénédictine* sont des références incontournables. Chez les Fontevristes, spiritualité et pitié représentent la moitié du fonds religieux, même si l'Écriture sainte reste une préoccupation centrale. A Orsan, bibliothèque ancienne en partie constituée d'ouvrages en latin, comme à Notre-Dame-du-Charme, les commentaires sur la Bible et les textes expliqués des Saints Pères sont nombreux. La théologie scolastique et dogmatique, peu développée dans les autres ordres, représente en moyenne 5% des fonds, et elle est particulièrement développée à Orsan (15%). Si *l'année chrétienne* et le *directeur pacifique* se retrouvent dans les deux communautés, c'est à Notre-Dame du Charme que les exercices spirituels et les méditations sont particulièrement prisés, Orsan étant davantage orientée vers la spiritualité des XVI^e et XVII^e siècles, avec le jésuite Acquaviva notamment.

Les bibliothèques de Clarisses présentent la plus forte concentration de livres pieux et dévots : ces ouvrages atteignent 65% du fonds à Saint-Vincent de Xaintes, 57% à Argentat et 43% à Nérac. Les retraites et les instructions dominent : la *Retraite* du père Bourdaloue, *La parfaite religieuse* (peut-être du minime Michel-Ange Marin), *l'Instruction chrétienne* (non déterminée) et la *Vie des religieux et des religieuses* (probablement de Jean Girard de Villethierry, dont les religieuses de Nérac possèdent également *la Vie des vierges*) se retrouvent ainsi à Nérac et à Argentat. Chaque bibliothèque comporte également plusieurs méditations, la plupart ne faisant pas mention d'auteurs : on repère néanmoins quelques noms comme Louis Abelly (1603-1691) et Jean Croiset (1656-1738). Le reste des collections est constitué majoritairement d'écrits des grands auteurs mystiques du siècle des saints, qu'il s'agisse de l'école espagnole avec sainte Thérèse, Marie d'Agreda, Grenade et Rodriguez, ou de l'école française, avec saint François de Sales et Léger Soyer, prédicateur des Clarisses et des Cisterciennes. Chez les Clarisses de Nérac, la pénétration du jansénisme est perceptible à travers la *Conversion du pécheur* de Jan Opstraet (1651-1720), connu pour son attachement à Jansénius et Quesnel, ainsi que par le *Catéchisme de Naples* de Pierre-Etienne Gourlin (1695-1775), vif opposant à la bulle *Unigenitus*. Notons aussi la présence du *catéchisme d'Agen*, de Claude Jolly, qui traduit l'importance de la littérature locale dans les bibliothèques de province. Chez les Dominicaines de Toul, la part des livres de spiritualité est plus importante, mais l'on y retrouve la plupart des titres mentionnés plus haut : Grenade, Rodriguez, saint François de Sales, Soyer, auxquels il faut ajouter Saint-Jure et Claude Judde (en qui Bourdaloue voyait son successeur). En matière de sermonnaires et d'œuvres de piété, les pères jésuites dominent largement : Bourdaloue, Jean Croiset, François Nepveu, Hayneuve et Busée voisinent ainsi avec Abelly et Massillon. Les Saints pères -saint Augustin, saint Bernard, saint Martin et Cassien- sont plus fréquents que chez les Clarisses ; les Dominicaines possèdent également la *Théologie affective* de Louis Bail, ce qui traduit un souci d'ouverture à l'ensemble de la théologie.

Les bibliothèques d'Ursulines sont les plus nombreuses de notre étude : nous en comptons dix. Cela rend plus difficile toute perception d'une identité d'ordre. Du fait du grand nombre de titres concernés, ces collections semblent plutôt équilibrées. La piété et la spiritualité constituent toujours le cœur des collections, dominées par Rodriguez (10 occurrences), François de Sales et Grenade (9 occurrences). Sainte Thérèse, Saint-Jure et Thomas à Kempis apparaissent dans un inventaire sur deux. Les exercices de piété pour tous les jours de l'année, les dimanches et les fêtes, sur lesquels règnent Croiset (*Considérations pour tous les jours de l'année*), Nepveu (*Réflexion chrétienne pour tous les jours de l'année*) et Abelly (*Couronne de l'année chrétienne*) ; les méditations (essentiellement Boissieu, Dupont, Nouet, Hayneuve et Bourdaloue), les retraites (notamment Bourdaloue, La Colombière et Croiset) et les préparations à la mort sont une constante. La dévotion au Sacré Cœur de Jésus et au Saint Sacrement sont en outre au cœur des pratiques de piété. Les Saints Pères se limitent presque exclusivement à saint Augustin (sa *Cité de Dieu* et ses *Confessions* principalement), à Cassien et à saint Jérôme. Le Nouveau Testament, notamment dans la traduction du père Amelote, est conservé dans six établissements ; seules les Ursulines de Thouars détiennent des exemplaires de l'Ancien. La sainte Bible, quant à elle, n'est une référence que dans trois communautés d'Ursulines. La lecture des livres spirituels, davantage que la connaissance des écritures, semble ainsi constituer la norme : partagée par un grand nombre d'individus, elle justifie l'existence d'ouvrages en plusieurs exemplaires. Au Faouët, l'inventaire mentionne 166 volumes de « divers

livres spirituels pour les lectures » et 84 « livres spirituels pour la lecture », ce qui révèle autant la désinvolture des officiers municipaux que l'importance de l'acte de lecture pour les religieuses. Étonnamment, l'importance du livre de pitié ne se retrouve pas chez les Visitandines. Les inventaires de Lyon et de Nevers révèlent au contraire le poids des sermons, surtout, et à moindre égard de la mystique dans les bibliothèques de l'ordre : à Nevers, l'identité visitandine du couvent est complètement gommée au profit de Bossuet, Massillon et Bourdaloue ; à l'exception de Grenade, de l'Écriture sainte et de quelques « ouvrages antiques », le fonds religieux est ainsi principalement composé de sermons. A Lyon, l'Écriture sainte représente 30% de l'ensemble des livres ; Rodriguez, Bourdaloue, Massillon et saint François de Sales constituent l'essentiel de la Théologie. La littérature de piété est quasiment absente, à l'exception des 62 *Vies édifiantes des religieuses de la Visitation*.

Les ordres et instituts religieux féminins, du fait de leur implantation géographique, de leur richesse et de leur apostolat variables selon leur histoire propre et les attentes des populations qu'ils côtoient, ont donc développé un rapport au livre qui leur est propre. Il est ainsi possible de différencier les bibliothèques de moniales, plus volumineuses et diversifiées, de celles des mendiants, où les collections, souvent de petite taille, sont massivement dominées par le livre de piété. Mais ces variations restent infimes au regard de celles que l'on observe chez les ordres masculins. Le rapport au livre reste fondamentalement le même, dans les branches féminines réformées des ordres anciens comme dans les ordres nouveaux issus de la Réforme Catholique : contrôlé, encadré, fidèle à l'esprit tridentin et à une certaine vision de la lecture féminine, il ne laisse guère de place aux initiatives personnelles. Contrairement aux maisons d'hommes, l'individualisme n'existe pas dans les communautés de femmes, de sorte que la possession de livres est toujours collective et les possibilités d'accroissement et de diversification des collections limitées. Les références, communes à tous les ordres, ont l'immutabilité du roc, et toute collection s'érigeant à partir de ces repères porte ainsi en elle une unité fondamentale et irréductible. Ainsi, la « standardisation des pratiques¹¹⁹ », déjà observée par Fabienne Henryot chez les carmes, gomme en partie les particularités de chaque ordre. Il en résulte des bibliothèques féminines relativement homogènes et par le contenu et par la forme.

LA FEMME ET LE LIVRE EN RELIGION : CARACTÈRES DE LA LECTURE FÉMININE

Dans leur rapport au livre et à la lecture, comment les religieuses françaises se positionnent-elles par rapport aux religieux, d'une part, et aux laïcs, d'autre part ? Quels sont les caractères de la bibliothèque religieuse féminine ? Forment-elles un groupe homogène, doté de caractéristiques propres, ou n'existent-t-elles qu'au croisement de deux tendances, en dehors desquelles elles perdent toute intelligibilité ?

¹¹⁹ HENRYOT, Fabienne, « Les carmes et carmélites déchaussées face aux livres au XVII^e siècle », in *le Défi de l'Intériorité, le carmel réformé en France (1611-2011)*, Paris, Institut catholique de Paris, 2011.

Le livre de piété, composant fondamental de la bibliothèque féminine

La confrontation entre les textes normatifs et les inventaires révolutionnaires conservés dans la série F17 a mis en évidence un composant différenciant de ces bibliothèques féminines : le livre de piété. Pratiquement absent de la bibliothèque idéale des religieuses de Notre-Dame, il constitue pourtant en moyenne un quart du fonds religieux des communautés de femmes à la fin du XVIII^e siècle. Ces *Considérations chrétiennes sur la mort*, *Réflexion chrétienne pour tous les jours de l'année* (Nepveu) et autres *Instruction de la Jeunesse en la piété chrétienne* (Gobinet) relèvent d'un aspect de la littérature religieuse à la fois incontournable et inclassable. Doté d'un statut ambigu, le livre de piété ne fait pas l'objet d'une classification en propre, il est toujours partie d'un ensemble plus vaste dans lequel il se retrouve souvent dissout. Non seulement la plupart des bibliothèques religieuses ignorent cette catégorie, mais encore n'est-elle guère visible dans la classification établie par les libraires et éditeurs parisiens. Brunet, dans son *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, situe les « pratiques et exercices de piété » à la fin de la théologie ascétique ou mystique¹²⁰, mais cette appellation ne recoupe que les méditations, pensées et instructions chrétiennes et les préparations à la mort. Les romans pieux, tel que *Virginie* de Michel-Ange Marin, sont absents. Les œuvres du père Baudrand (*l'Âme élevée à Dieu, l'Âme fidèle...*) qui passent pour être des best-sellers de la littérature de piété, figurent parmi les œuvres des grands auteurs mystiques français, à côté de Fénelon et du père Judde. Protéiforme, cette littérature si particulière est ainsi difficile à classer. Les diverses appellations dont on la gratifie – dévotions, livres spirituels, de piété, ascétiques – révèlent une grande variété d'ouvrages, ainsi que des exigences mystiques plus ou moins élevées qui expliquent qu'on la confonde avec l'ascétique et la mystique. Les bibliothèques des religieux et des religieuses n'ont guère fait preuve de plus d'originalité. Le catalogue d'Orsan – seul, parmi nos inventaires, a proposé un cadre de classement thématique – les rangent indifféremment sous la théologie mystique. Chez les hommes, ils se retrouvent parfois avec les prédicateurs, parfois complètement à la fin¹²¹. On les retrouve également parmi les ouvrages de la sacristie, à l'image des *Considérations chrétiennes pour tous les jours de l'année* de Jean Crasset, ce qui témoigne d'usages variés rendant leur classification d'autant plus difficile.

Cette littérature, difficile à cerner, difficile à définir, possède pourtant des caractéristiques propres. Essentiellement en langue vulgaire et en petit format, c'est une littérature de « médiation et d'adaptation », du « populaire savant » pour reprendre l'expression de Philippe Martin¹²². Ni livres de clercs (sermonnaires), ni ouvrages liturgiques (bréviaires, processionnaires, missels...), ni traités dogmatiques adressés aux élites ecclésiastiques, ce sont des ouvrages destinés à des populations moins savantes mais non ignorantes, souhaitant s'initier aux voies du Salut ou découvrir les auteurs spirituels du siècle des saints. Ce ne sont pas les textes fondateurs présentés dans leurs plus austères atours, mais des compilations et des adaptations rendant intelligible au plus grand nombre la pensée de tel ou tel

¹²⁰ BRUNET, Jacques-Charles, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres. Tome VI, table méthodique*, Paris, Firmin Didot, 1860-1865.

¹²¹ HENRYOT, Fabienne, « Classement des livres et représentations des savoirs dans les couvents mendiants (XVII^e – XVIII^e siècles) », in *Revue française d'histoire du livre*, n° 133, 2012, p. 49-85.

¹²² MARTIN, Philippe, *Une religion des livres (1640-1845)*, Paris, Les Editions du Cerf, 2003, p. 16.

auteur spirituel ou mystique. Ainsi, autant les écrits de saint François de Sales, du cardinal de Bérulle, de Surin, ou d'Ignace de Loyola ne sont-ils pas accessibles au commun des fidèles, autant les œuvres de Barthélémy Baudrand, qui empruntent largement à ces auteurs, par des simplifications stylistiques et un propos moins fleuri, popularisent la pensée des plus grands auteurs spirituels des siècles passés. Ces textes sont « à l'intersection de la théologie et de la spiritualité¹²³ », permettant la dévotion autant que l'apprentissage. Par ce terme, nous regroupons les recueils de prières, les instructions et pensées chrétiennes qui forment sur les principes de la foi et guident le fidèle dans l'exercice de ses dévotions, les méditations et les préparations à la mort qui favorisent le développement personnel et l'oraison intérieure, ainsi que les romans pieux qui offrent des parcours initiatiques et des modèles de vie. Née au début du XVII^e siècle, cette littérature de piété se répand rapidement dans toutes les couches de la société, d'abord à l'intention de quelques groupes d'individus (les jeunes filles, les personnes mariées... comme *l'Instruction de la Jeunesse en la piété chrétienne, tirée de l'Écriture sainte et des saints Pères, divisée en cinq parties* de Charles Gobinet, paru en 1665), avant de s'ouvrir progressivement à un plus large lectorat. À partir de 1720, la production éditoriale d'œuvres de piété explose. Les thèmes s'élargissent, avec l'introduction de règle de vie, de modèle de retraite et de guide pour la confession.

L'exemple type de l'auteur de piété est Barthélémy Baudrand, qui fut particulièrement prolifique entre 1762 et 1787, mais l'on distingue également d'autres auteurs phares, tel Jean Girard de Villethierry, à qui l'on doit la *Vie des Vierges, la Vie des Justes* ou encore *le Véritable pénitent*. Michel-Ange Marin promulgua le « roman dévot », inventé au début du XVII^e siècle : sa *Virginie ou la Vierge chrétienne* se conçoit ainsi comme un catéchisme destiné aux jeunes filles. Les auteurs dévots s'inspirent des auteurs spirituels et mystiques, mais également des Écritures saintes, telles les *méditations ecclésiastiques tirées des évangiles* de Joseph Chevassu (1674-1752).

Ces livres de piété caractérisent la littérature des laïques à la veille de la Révolution¹²⁴. Ils sont également l'un des composants majeurs de nos bibliothèques religieuses féminines. Cela peut étonner, mais ils traduisent en réalité les mutations du regard porté sur la femme. En rupture avec les siècles précédents, la nécessité d'une médiation en faveur des religieuses se fait en effet de plus en plus sentir. Si, pendant le Moyen-âge, la méfiance des confesseurs et la médiocrité de la formation des moniales tinrent ces dernières loin du livre, le XVII^e marque une expansion de la littérature spirituelle. Thomas à Kempis et saint François de Sales, tenus pour des références en terme de spiritualité, sont repris et commentés. À partir de la seconde moitié du XVII^e siècle essentiellement, les textes reprennent et commentent la Bible. Il demeure encore nombre de théologiens et de directeurs spirituels – tels que Rancé chez les Cisterciens – pour estimer que la lecture de l'Écriture Sainte doit être réservée à des âmes excellentes possédant déjà de solides connaissances, quitte à les interdire à la plupart des laïcs ainsi qu'aux religieuses, mais ce n'est plus là la position dominante. La Bible contient la seule et vraie parole de Dieu, et ses enseignements ne peuvent être que bénéfiques à l'âme humaine. Les jansénistes prônent un accès direct aux textes et,

¹²³ Ibid., p. 16.

¹²⁴ Ce thème a été longuement et consciencieusement développé par Philippe Martin dans *Une religion des livres (1640-1845)*, op. cit.

à cet effet, traduisent la Bible. Au XVIII^e siècle, fleurissent les recueils de maximes et les réflexions tirées de l'Écriture sainte. Progressivement, les jésuites et les autres auteurs d'ouvrages de piété rejoignent la scène biblique. La seconde moitié du XVII^e siècle voit également l'enseignement féminin se généraliser. Les instituts religieux enseignants, telle que la Congrégation Notre-Dame ou les Ursulines, tiennent des écoles ouvertes aux jeunes filles. Chez les Chanoinesse de Notre-Dame, les sœurs mettent également à disposition des laïques quelques ouvrages pieux tirés de leur bibliothèque¹²⁵. La nécessité d'une littérature dévote, édifiante entraîne par conséquent une production éditoriale orientée vers l'instruction des jeunes filles, et pousse des auteurs comme Michel-Ange Marin à écrire des modèles de vie pieuse à l'usage des femmes.

Nous distinguons cependant certaines spécificités de la lecture pieuse à l'usage de nos religieuses. Les *Instructions*, les pratiques de piété pour les différents jours et mois de l'année ecclésiastique et les *Méditations* constituent l'essentiel des collections. Les romans dévots sont rares : nous n'avons retrouvé que *Virginie ou la vierge chrétienne* chez les Ursulines d'Aramon et de Malzieu et les chanoinesse de Notre-Dame de Gondrecourt, ce qui traduit la faible diffusion de ces ouvrages en dehors des instituts enseignants. Pour beaucoup, ces bibliothèques ne conservent que la première vague des ouvrages de piété décrite par Philippe Martin, ceux produits entre 1640 et 1698¹²⁶ ; outre que cela correspond à la période de constitution des collections féminines, on retrouve dans ces ouvrages les préoccupations majeures de ces auteurs : appel à la réformation intérieure et importance des vies édifiantes et des dévotions christocentriques. Ce sont ainsi les œuvres du jésuite Luc Vaubert (1645-1716), parmi lesquels *les Exercices de piété pour l'adoration perpétuelle du S. Sacrement* chez les Ursulines du Faouët et *la dévotion à Jésus-Christ dans l'Eucharistie* chez celles de Thouars. Les œuvres de Charles Gobinet (1613-1690) sont particulièrement appréciées, toujours chez les Ursulines : celles de Pau conservent l'*Instruction de la Jeunesse en la piété chrétienne*, celles d'Aramon l'*Instruction des jeunes filles*. Le modèle de spiritualité proposé est celui du cloître et les publics auxquels s'adressent ces titres restent très limités : les textes s'adressent aux dames, aux religieuses, aux novices. Les auteurs jansénistes ne sont pas en reste, avec notamment les œuvres d'Agnès Arnauld (1593-1672), l'*Image d'une religieuse parfaite et d'une imparfaite* possédée par les Ursulines de Thouars et d'Aramon. A l'extrême limite de la période, alors que le livre de piété se modifie en profondeur, prône la solitude et le rejet du monde et s'attache à instruire plus étroitement les fidèles en la volonté de Dieu plutôt qu'à livrer des conseils de vie, Jean Girard de Villethierry (1641-1709) produit encore une dizaine d'ouvrages sur les devoirs d'état. Nos religieuses en sont particulièrement friandes, puisque nous retrouvons sa *Vie des vierges* chez les Fontevristes de Notre-Dame du Charme, les Clarisses de Nérac et les religieuses du Bon-Pasteur de Saint-Servan, sa *Vie des veuves* chez les chanoinesse de Notre-Dame de Poitiers ainsi que sa *Vie des religieux et des religieuses*, plus répandue, dans une demi-douzaine d'inventaires ; enfin, les Ursulines de Thouars possèdent un *Traité de la vie des justes* qui est peut-être de sa plume. Le message véhiculé par ces volumes est assez austère, et encore largement élitiste, en ce qu'il s'adresse encore à des individus déjà bien engagés sur la voie du salut. En cela, ils correspondent assez aux attentes des

¹²⁵ Ibid., p. 465.

¹²⁶ Ibid., p. 404.

religieuses et de leurs directeurs spirituels, préoccupés d'une certaine qualité de lecture. Du siècle suivant, nous repérons sensiblement moins de titres, quoique beaucoup soit anonymes et difficiles à identifier. *La parfaite religieuse* de Michel-Ange Marin est une référence dans neuf inventaires, essentiellement chez les Ursulines (3 occurrences), les Clarisses (2 occurrences), les Bernardines (2 occurrences) et les Augustines (une occurrence). Si les inventaires d'Ursulines, de Clarisses et de religieuses de Notre-Dame présentent des fonds de piété parmi les plus diversifiés, la plupart des bibliothèques de moniales se contentent d'œuvres plus classiques des pères jésuites : Jean Crasset (1618-1692), Jean Croiset (1656-1738), François Guilloré (1615-1684) ou encore Jean-Pierre Pinamonti (1632-1703) constituent ainsi le fonds de nombreuses collections.

Si les religieuses françaises s'inscrivent dans cette formidable expansion du livre de piété qui s'opère au milieu du XVII^e siècle et se prolonge, avec quelques variations, bien après la Révolution, elles restent néanmoins ancrées dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Les vies édifiantes, parfois inspirées de religieuses de l'ordre, les dévotions christocentriques et les devoirs d'état constituent souvent l'essentiel des sujets de piété des religieuses.

La bibliothèque des couvents de femmes : entre collection laïque et collection ecclésiastique

Au croisement des collections ecclésiastiques masculines et des collections laïques, les bibliothèques religieuses féminines se cherchent une identité. Dominique Dinet avait pu écrire, au sujet des bibliothèques des couvents masculins de Bourgogne et de Champagne qu'elles se rapprochaient –au-delà de leur spécialisation religieuse marquée- de celles d'autres élites provinciales, telles que la noblesse et la bourgeoisie de Savoie¹²⁷. Il ne niait pas, pour autant, la spécificité de ces bibliothèques masculines : de taille importante, constituées autour de fonds religieux maintenus et réactualisés, plus ou moins ouvertes aux sciences profanes, ces collections traduisent une volonté des religieux de maintenir une tradition de culture face aux attaques extérieures issues de divers front (les Lumières, entre autres).

On ne serait en dire autant des bibliothèques de femmes. Massivement dominées par le livre religieux dont la plupart datent du siècle dernier, elles ne partagent ni la relative vitalité de leurs consœurs masculines, ni la contemporanéité des bibliothèques laïques. Elles se situent, à l'inverse, dans un entre-deux, où elles peinent à se démarquer. Les religieuses lisent, à bien des égards, comme les laïques, ainsi que la part du livre de piété le montre assez. Leurs intentions de lecture, en un sens, ne sont guère différentes. Cependant, leurs collections sont moins diversifiées que celles des femmes du monde, captives d'un décalage temporel particulièrement marqué. Les nouveautés y pénètrent avec une extrême lenteur, voir n'y pénètrent pas. La nature et l'état de leurs fonds les apparentent davantage à des parents pauvres des bibliothèques ecclésiastiques masculines qu'à des entités propres.

Le traitement que les *Relevés* en font illustre bien ce regard porté sur les collections féminines. Elles ne sont jamais une évidence. Elles ne sont pas traitées pour elles-mêmes, mais toujours en regard des collections masculines, et souvent

¹²⁷ DINET, Dominique, « Les bibliothèques monastiques de Bourgogne et de Champagne au XVIII^e siècle », in *Histoire, économie et société*, 1983, 2^e année, n°2, p. 297.

dans leurs ombres. Les religieuses lisent peut-être, mais leurs bibliothèques n'apparaissent que comme une variante dégénérée des collections masculines qui ne nécessite pas que l'on s'y intéresse : petite, poussiéreuse, vieillie, pleine d'ouvrages de piété en mauvais état. Les révolutionnaires ne s'y sont que peu intéressés. Les historiens se sont heurtés à la faiblesse des sources et à la médiocrité des collections : en Champagne et en Bourgogne, Dominique Dinet n'a retrouvé, pour seul catalogue, que celui des Dominicaines de Dijon qui, avec plus d'un millier d'ouvrages, n'est même pas représentative des bibliothèques féminines. Il s'agit donc là d'une réalité qui s'appréhende difficilement.

Pour autant, il serait réducteur de ne voir dans ces collections que le pâle reflet des collections masculines : ces bibliothèques, ainsi que nous l'avons vu, partagent des caractéristiques fortes qui les individualisent au sein du monde religieux. Elles sont apparues à un moment particulier de l'histoire de l'Église occidentale, se sont développées avec l'essor du livre religieux et notamment de piété. Elles ont tenté de faire la synthèse de deux tendances, honorant, d'une part, le modèle de vie régulière légué par les anciens et magnifié par les textes, tout en intégrant les nouveaux aspects de la dévotion religieuse, qui s'affranchit du cloître et promet une union personnelle de l'âme à Dieu. Cela, il est vrai, ne leur a guère réussi. Mais cela reste, pour beaucoup, imputable à la société, ainsi qu'à la permanence, paradoxalement, d'une certaine image de la religieuse, dirigée dans ses lectures et qui ne doit se préoccuper de rien d'autre que du salut de son âme.

CONCLUSION

Le principal souci posé par les études locales, outre leur trop grande rareté, résidait dans le fait que l'histoire particulière d'un couvent, sa richesse ou encore sa vocation, si elles permettaient de cerner au mieux le mode de constitution d'une bibliothèque, représentaient également autant d'obstacle à une étude comparative des collections de religieuses sur un vaste espace. Malgré ses défauts et ses imperfections, l'enquête nationale de 1790 conservée aux Archives nationales a l'avantage de gommer ces particularités, de mettre sur un même plan une grande partie des collections de livres détenues par les couvents de femmes à la Révolution. F17 permet ainsi d'appréhender la possession de livres à l'échelle de la France, et selon des critères qui se veulent relativement objectifs.

Cette source permet ainsi d'en tirer les enseignements suivants. En premier lieu, la bibliothèque est une réalité observable sur l'ensemble du territoire et partagée par la quasi-totalité des ordres et instituts religieux féminins : cela est certain en ce qui concerne les établissements réguliers et les principales congrégations, moins évident pour une grande partie de la population séculière largement ignorée par l'enquête. Le Nord est certes mieux équipé que le Sud ; le poids de Paris, notamment, est déterminant, quoique la Champagne, la Picardie et les Flandres concentrent également des collections importantes. Le Sud est dégarni, à l'exception des capitales de province qui polarisent la vie religieuse dans ces régions. Cela révèle l'importance de l'implantation urbaine dans le développement d'une bibliothèque religieuse : la ville concentre les élites, les moyens et les besoins en œuvres charitables, et la plupart de nos communautés féminines s'y concentrent.

Second enseignement de cette enquête : l'extrême homogénéité des bibliothèques féminines, caractérisées par leur petite taille. Au sein du monde religieux, les régulières, et à moindre égard les séculières, présentent les bibliothèques les plus petites. Les variations sont minimes : la plupart possèdent entre 100 et 400 volumes, aucune n'excède les 3000 ouvrages. L'orientation apostolique de la maison ne joue que très peu sur la taille de ces collections : entre les bibliothèques de moniales, de mendiante et d'enseignantes, on ne compte guère plus d'une centaine d'ouvrages de différence. Cette homogénéité se prolonge jusque dans l'intérieur de ces collections, massivement dominées par le livre religieux et notamment par le livre de piété. L'ouverture au siècle est limitée, les Sciences et Arts et les Lettres ne perçant quasiment pas. Ces collections accusent ainsi un retard culturel important par rapport aux élites locales et à l'état général des connaissances ; pour beaucoup, elles restent attachées à la grandeur du siècle des saints et à une certaine idée de la lecture à l'usage des femmes. Saint François de Sales, Grenade, Rodriguez et Saint-Jure chez les mystiques et les ascétiques, saint Augustin et saint Bernard chez les Saints Pères et Bourdaloue pour les sermons représentent ainsi le cœur de toute collection, indifféremment des observances particulières auxquelles se soumettent chaque communauté. Il en ressort que toute bibliothèque féminine, avant même son rattachement à une règle, partage une ascendance commune, que l'on ne retrouve pas dans les collections masculines et qui explique leur grande homogénéité : la lecture féminine naît dans le sillage de la Contre-Réforme et lui emprunte la plupart de ses caractères et de ses ambitions. C'est là l'origine commune dans laquelle tous les ordres, nouveaux ou réformés, puisent uniformément. Il ne faut donc pas s'étonner de retrouver des

références communes : elles forment le noyau d'une tradition spirituelle féminine que chaque ordre a ensuite aménagé selon sa vocation ou ses aspirations spirituelles, sans parvenir à en gommer les aspects les plus fondamentaux.

Ces aménagements divers dessinent des parentés et des spécificités entre les ordres : ils justifient la présence de fonds plus ouverts à l'Histoire et aux Sciences chez les Bénédictines, et plus largement chez la plupart des moniales ; de collections massivement religieuses chez les mendiante et notamment les Clarisses. Ces bibliothèques ne sont cependant pas fermées aux influences extérieures : les enseignantes et les séculières, les Ursulines tout particulièrement, s'ouvrent très largement au livre de piété qui apparaît au début du XVIIe siècle et prend son essor dans le courant du siècle. Le jansénisme pénètre les couvents de manière plus ou moins marqué, même s'il reste très discret : si les femmes ont accès à des champs de la littérature religieuse de plus en plus vastes, les disputes théologiques et les questions dogmatiques dans leur ensemble restent la prérogative des hommes.

Les établissements féminins s'ouvrent ainsi de plus en plus au siècle ; délaissant les traités les plus austères de la spiritualité du siècle des saints, elles ont accès à des œuvres de dévotion de plus en plus diverses. Les exercices de piété et les évangiles médités peuplent les étagères, les romans dévots pénètrent certains couvents : la littérature féminine observe ici l'une de ses plus grandes mutations. La frontière entre la femme laïque, vivant dans le siècle, et la femme cloîtrée, morte au monde, se brouille. Il en résulte qu'il devient de plus en plus difficile de positionner les religieuses face au groupe des religieux et celui des laïcs. A la frontière entre deux tendances, elles souffrent de l'influence des premiers et de la supériorité des seconds. Leurs bibliothèques, ni aussi respectables que celles des ordres religieux plusieurs fois centenaires comme les Bénédictins ou les Dominicains, ni aussi contemporaines que celles des élites locales, ont été largement ignoré par les révolutionnaires et par la plupart de leurs contemporains. Elles méritent aujourd'hui d'être, si ce n'est réhabilitées, au moins reconnues comme parties prenantes de ce paysage livresque si divers d'Ancien Régime.

Cette étude n'est ni exhaustive, ni sans faille. Elle s'appuie sur des données statistiques et sur des inventaires hélas peu nombreux. En cela, elle traduit des tendances générales et doit être prise pour telle. Nous ne nous sommes guère intéressées aux autres sources écrites que sont les archives des couvents, les correspondances ; nous n'avons fait qu'effleurer le vaste univers des *Constitutions* et autres textes normatifs, infiniment plus nombreux que les quelques titres que nous avons cité. Il est possible, en outre, qu'une meilleure connaissance des auteurs spirituels et des courants théologiques de XVIIe et XVIIIe siècle révèlent bien d'autres aspects de ces bibliothèques de femmes que ce que nous avons été en mesure d'en tirer dans le bref temps qui nous était imparti.

Sources

ARCHIVES NATIONALES PEYREFITTE-SUR-SEINE

F¹⁷ 1168-1179^B : Relevé des bibliothèques des religieux fait sur les inventaires des municipalités (1790-1791).

-F¹⁷ 1168 : Ain, Aisne, Allier, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Ardèche.

----» *Catalogue des Bernardines de Seyssel (AIN)*

----» *Catalogue du Prieuré de Notre Dame du Charme, district de Château Thierry (AISNE).*

----» *Catalogue des Ursulines de Montluçon, Déclaration que donnent les Religieuses ursulines de la ville de Montluçon de tous leurs biens meubles et immeubles (ALLIER).*

----» *Etat des livres formant la bibliothèque de Madame l'abbesse de St Martin de la Villedieu, ordre de St Benoît, congrégation de Cluny, transféré dans la ville d'Aubenas (ARDECHE).*

-F¹⁷ 1169 : Ardennes, Ariège, Aube, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Calvados, Cantal.

----» *Déclaration des Religieuses Carmélites de Pamiers (ARIEGE)*

-F¹⁷ 1170 : Charente, Charente Inférieure, Cher, Corrèze, Côte d'Or.

----» *Catalogue des livres de la bibliothèque des religieuses d'Orsan (CHER)*

----» *Déclaration des Religieuses de Sainte-Claire de la Ville d'Argentat (CORREZE).*

----» *Déclaration des Ursulines d'Argentat (CORREZE).*

-F¹⁷ 1171^A : Côtes du Nord, Creuse, Dordogne.

----» *Déclaration des Ursulines de Lamballe (COTES-DU-NORD)*

-F¹⁷ 1171^B : Doubs, Drôme, Eure.

----» *Inventaire de l'Abbaye Royale du Bourg (EURE)*

-F¹⁷ 1172 : Eure-et-Loir, Finistère, Gard, Haute Garonne, Gers, Gironde.

----» *Déclaration des biens mobiliers et Immobiliers des Dames bénédictines du Calvaire de Morlaix (FINISTERE).*

----» *Etat des Biens des Dames Religieuses Bénédictines du Calvaire de Quimper (FINISTERE).*

----» *Catalogue des Dames religieuses ursulines de la ville d'Aramon par rang alphabétique (GARD).*

----» *Inventaire des Ursulines de Toulouse (HAUTE-GARONNE).*

-F¹⁷ 1173 : Hérault, Indre-et-Loire, Ille-et-Vilaine, Indre, Isère, Jura, Landes, Loir-et-Cher.

----» *Etat des Biens du Monastère du Calvaire de Chinon (INDRE-ET-LOIRE).*

----» *Inventaire de la Communauté des Bénédictines du Calvaire (ILLE-ET-VILAINE).*

- » *Inventaire de la Communauté du Bon-Pasteur* (ILLE-ET-VILAINE).
- » *Inventaire des religieuses de Sainte-Claire de Saint Vincent de Xaintes* (LANDES).
- » *Inventaire des religieuses de Sainte-Ursule de la ville d'Ascq* (LANDES).
- F¹⁷ 1174** : Haute-Loire, Loire inférieure, Loiret, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Maine-et-Loire, Manche, Marne.
- » *Etat du Mobilier de l'Abbaye des Dames du Lieu Notre-Dame, Ordre de Cîteaux, Diocèse d'Orléans* (LOIRET).
- » *Déclaration des religieuses de Saint Loup, Ordre de Saint-Benoît* (LOIRET).
- » *Inventaire du Mobilier des Clarisses de Nérac* (LOT-ET-GARONNE)
- » *Déclaration des Biens des Dames Religieuses ursulines de la ville de Malzieu du 23 février 1790* (LOZERE).
- » *Inventaire du Mobilier de l'Abbaye Royale de la Virginité* (MAINE-ET-LOIRE, normalement dans le LOIR-ET-CHER).
- F¹⁷ 1175** : Haute-Marne, Mayenne, Morbihan, Meurthe.
- » *Inventaire des religieuses bénédictines du Calvaire de Mayenne* (MAYENNE).
- » *Déclaration des Dames Ursulines du Faouët* (MORBIHAN).
- » *Déclaration des Dames Bénédictines de Vergaville* (MEURTHER).
- » *Catalogue des livres composant la bibliothèque du monastère des religieuses du 1er et ancien ordre de Saint-Dominique de Toul* (MEURTHER).
- F¹⁷ 1176** : Meuse, Moselle, Nièvre.
- » *Inventaire des Religieuses de la Congrégation de Gondrecourt* (MEUSE).
- » *Déclaration des religieuses de la Visitation de Nevers* (NIEVRE).
- F¹⁷ 1177** : Nord, Oise, Orne, Paris.
- » *Catalogue de l'Abbaye royale d'Essey à Essay* (ORNE)
- F¹⁷ 1178** : Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales.
- » *Catalogue de la Bibliothèque des Ursulines de Pau, Déclaration des Biens mobiliers et immobiliers des Dames Religieuses de Ste Ursule, établies en la Ville de Pau* (BASSES-PYRENEES).
- F¹⁷ 1179^A** : Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône et Loire, Haute Saône, Saône et Loire, Sarthe.
- F¹⁷ 1179^B** : Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Seine-Inférieure, Deux-Sèvres, Somme, Tarn, Var, Vendée, Vienne, Haute-Vienne, Vosges, Yonne.
- » *Inventaire des Dames Religieuses Augustines de Coulommiers, Mai 1790* (SEINE-ET-MARNE).
- » *Catalogue des Mathurines de l'Hospice de Montpiété, dirigé par deux religieuses* (SEINE-ET-MARNE).
- » *Catalogue des Ursulines de Thouars, 1790* (DEUX-SEVRES).
- » *Catalogue de l'Abbaye royale bénédictine de St Jean de Bonneval, en Poitou* (DEUX-SEVRES).

----» *Déclaration des religieuses de Notre-Dame, diocèse de Poitiers* (VIENNE).
----» *Catalogue de la Bibliothèque des Filles de Notre-Dame de Poitiers, 1790* (VIENNE).

F17 1237 : *Etat alphabétique des communautés religieuses féminines dans les départements (1790).*

Tous départements, à l'exception de l'Aisne, de l'Ardèche, de l'Aude, de l'Aveyron, des Bouches-du-Rhône, du Calvados, du Cantal, de la Corse, de la Dordogne, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre, du Jura et des Pyrénées-Orientales.

D XIX 1-9 : *Etat des religieuses par diocèse (1790).*

-D XIX 1 : Agen, Aix, Alès, Amiens, Angoulême, Arles, Auch, Auxerre, Bazas, Castres, Chartres, Dijon, Angers, Autun, Apt, Avignon.

-D XIX 2 : Belley, Bordeaux, Bayeux, Bayonne, Besançon, Boulogne, Dax, Agde, Aire, Albi.

-D XIX 3 : Béziers, Comminges, Condom, Die, Digne, Dol-de-Bretagne, Fréjus, Grenoble, Lavaur, Vaison, Bourges, Cahors, Cambrai, Châlons-sur-Saône, Clermont-en-Auvergne.

-D XIX 4 : Clermont-en-Auvergne (suite), Coutances, Embrun, Evreux, Grasse, Laon, Mende, Langres, Meaux, Metz, Lyon, Mâcon.

-D XIX 5 : Montauban, Nantes, Narbonne, Lectoure, Lombez, Montpellier, Nevers, Oloron-Sainte-Marie, Pamiers, Quimper, Rieux, Saint-Claude, Saint-Pol-de-Léon, Sarlat-la-Canéda, Senlis, Tarbes, Toul, Tours, Troyes.

-D XIX 6 : Limoges, Lisieux, La Rochelle, Luçon, Le Mans, Le Puy-en-Velay, Marseille, Nancy, Nîmes, Orléans.

-D XIX 7 : Paris, Poitiers, Saint-Dié, Saint-Malo.

-D XIX 8 : Tulle, Saint-Flour, Rouen, Rodez, Perpignan, Périgueux, Reims, Soissons, Noyon.

-D XIX 9 : Saint-Omer, Sées, Sens, Sisteron, Toulouse, Tréguier, Uzès, Valence, Verdun, Vienne, Viviers.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU RHONE :

Annonciades :

-1 Q 494 : Religieuses de l'Annonciade de Lyon (1790-1791)

Bénédictines :

-1 Q 486 : État de consistance des biens nationaux, Abbaye de Saint-Pierre (1790-1792)

-1 Q 492 : Abbaye de la Déserte de Lyon (1790-1791)

-1 Q 498 : Abbaye de Chazaux, Lyon, (1790-1791)

Bernardines :

-1 Q 500 : Religieuses Bernardines de Lyon, 1791

Carmélites :

-1 Q 493 : Religieuses Carmélites de Lyon, 1791

Clarisses :

-1 Q 495 : Abbaye de St Claire de Lyon, 1790-1792

Franciscaines tiercelines :

-1 Q 496 : St Elisabeth des Deux Amants (1ER monastère), 1790-1791

Ursulines :

-1 Q 489 : Ursulines de la Rue Vielle Monnaie (1er Monastère), 1790-1792

Ursulines de St-Just (deuxième monastère), 1790-1792

Visitandines :

-1 Q 488 : Visitation de Sainte-Marie de Bellecour (1er monastère), 1790-1793

Visitation de Sainte-Marie de l'Antiquaille (2e monastère), 1790-1793

Visitation de St Marie des Chaînes (3e monastère), 1791

Verbe Incarné :

-1 Q 490 : religieuses du Verbe Incarné, 1790-1791

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE HAUTE-GARONNE :

-1 L 1093 : Etat nominatif des ex-chanoinesses, sœurs converses et congréganistes des districts de Mont-Sarrasin, Beaumont, Muret, Rieux - Saint-Gaudens, état nominatif des religieuses de Saint-Laurent ordre de Fontevraud, de Notre-Dame de Saint-Gaudens, et des religieuses Bernardines de Fabas. Etat nominatif des ex-chanoinesses, sœurs converses et congréganistes (12 décembre 1792) - Villefranche, Etat nominatif des ex-chanoinesses, sœurs converses et congréganistes (27 Juillet 1794)

-1 L 1094 : Culte catholique, Déclarations (district de Toulouse) de religieux et de religieuses de divers ordres portant qu'ils veulent bénéficier de la liberté qui leur est donnée pour quitter leurs communautés et vivre en particulier.

-1 L 1098 : Etats relatifs aux traitements et pensions des membres du Clergé séculier et régulier (département), Tableau des pensionnaires ecclésiastiques du département.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LYON :

Textes normatifs (Règles, Constitutions...)

Seuls les textes cités dans ce mémoire sont mentionnés.

Bénédictines :

-*Constitutions des religieuses bénédictines de l'Abbaye de Saint-Sulpice dans le diocèse de Rennes, 1685.*

- *La Règle du B. Père saint Benoît avec les Constitutions pour les religieuses bénédictines de Notre-Dame de Consolation, de la rue du Cherche-midi*, par Marie-Éléonor de Rohan, Paris, 1687.

Dominicaines : *La règle de Saint Augustin et les constitutions des religieuses de l'ordre de Saint Dominique avec les déclarations...recueillis et mises en français par le R. P. Jean Mahuet O.P, Offray, 1689.*

Carmélites :

-« Constitutions des Religieuses Carmélites de la première observance, nommées les Déchaussées, faites et ordonnées avec esprit divin par la mère Thérèse de Jésus, première fondatrice dudit ordre (...) » in *L'image de la religieuse réformée, tirée au modèle des SS. Dames fondatrices des ordres réformés, avec les règles et constitutions des Claristes, Brigittines, Annonciades, Carmelines & Cappucines par feu M.Guillaume Gazet, Arras, 1616.*

- *Cérémonial pour l'usage des Carmélites déchaussées de l'Ordre de Notre-Dame du Mont Carmel érigé en France selon la première règle, composé conformément aux usages de l'ordre par le Révérend Père Dom Augustin Galice, Paris, 1659.*

Ursulines :

- *Règlements des religieuses ursulines de la congrégation de Paris, divisés en trois livres, seconde partie, Paris, Chez Louis Josse, 1705..*

- *Les Constitutions et Statuts pour les Religieuses Ursulines du Diocèse de Tours, à Chinon, écrite par la Mère Anne Cesvet dite de Ste Thérèse Rse du Monastère de ladite ville, Chinon, 1749.*

Visitandines : *Vive Jésus. Response de nostre Très-Honorée et digne Mère Jeanne François Frémiot. Sur les règles, constitutions et coutumier de nostre Ordre de la Visitation Sainte-Marie, Paris, 1632.*

Chanoinesses de la Congrégation Notre-Dame : *Les vraies constitutions des Religieuses de la congrégation de Notre-Dame faites par le Vénérable serviteur de Dieu Pierre Fourier, Seconde édition, Toul, 1694.*

Religieuses-Filles de la Compagnie Notre-Dame : *Règles et constitutions des religieuses de Notre-Dame par madame de Lestonac, fondatrice de l'ordre, Bordeaux, 1722.*

Bibliographie

GENERALITES :

Dictionnaires et grands ouvrages de référence

-BRUNET, Jacques-Charles, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres. Tome VI, table méthodique*, Paris, Firmin Didot, 1860-1865.

-GERHARDS, Agnès, *Dictionnaire historique des ordres religieux*, Paris, Fayard, 1998.

-HASQUENOPH, Sophie, *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France : du Moyen-âge à nos jours*, Paris, Champ Vallon, 2009 (Collection Les classiques)

-HELYOT, Pierre, *Dictionnaire des ordres religieux ou Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires et des congrégations séculières de l'un et de l'autre sexe, qui ont été établies jusqu'à présent*, volume 1, Paris, 1860.

-*Histoire des bibliothèques françaises, Tome 2, Les bibliothèques sous l'Ancien Régime (1530-1789)*, Paris, Promodis - Éditions du Cercle de la Librairie, 1988, Nouvelle édition, Paris, Cercle de la Librairie, 2008.

-*Histoire des bibliothèques françaises, Tome 3, Les bibliothèques de la Révolution et du XIXe siècle (1789-1914)*, Paris, Promodis - Éditions du Cercle de la Librairie, 1991, Nouvelle édition, Paris, Cercle de la Librairie, 2009.

Ouvrages généraux sur l'histoire du livre, de la lecture et des grands courants de pensées

-FAYET-SCRIBE Sylvie, CANET Cyril, « Histoire de la normalisation autour du livre et du document : l'exemple de la notice bibliographique et catalographique : De la Bibliographie générale et raisonnée de la France (1791) à la Description bibliographique internationale normalisée (1975) », *Revue Solaris*, Décembre 1999-Janvier 2000.

-KRUMENACKER, Yves, THIROUIN, Laurent, *Les écoles de pensée religieuse à l'époque moderne*, Lyon, Université Jean Moulin - Lyon III, 2006.

-MANGUEL, Alberto, *Une histoire de la lecture*, Paris, J'ai Lu, 2001 (Collection J'ai Lu, n° 5625)

-MARTIN, Philippe, *Une religion des livres 1640-1850*, Paris, les Éditions du Cerf, 2003.

ETUDES SUR LES ORDRES ET COMMUNAUTES RELIGIEUSES

-ALLAIS, Joëlle, « Partir ou rester. Le choix des religieuses à vœux solennels dans le diocèse de Bayeux entre 1789 et 1792 », in *Annales de Normandie*, 48e année n°2, 1998, p. 161-185.

-BOUSSOULADE, Jean, *Moniales et hospitalières dans la tourmente révolutionnaire. Les communautés religieuses de l'ancien diocèse de Paris*, Paris, Letouzey, 1962.

-BOUTER, Nicole, *Les Religieuses dans le cloître et dans le monde des origines à nos jours: actes du deuxième colloque international du C.E.R.C.O.R., Poitiers, 29 septembre-2 octobre 1988*, Centre européen de recherches sur les congrégations et ordres religieux, Université de Saint-Etienne, 1994.

-CHOLVY, Gérard, « Le recrutement des religieux dans le diocèse de Montpellier (1830-1956) », in *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 44, n°141, 1958. p. 58.

-DINET, Dominique, *Religion et société : les réguliers et la vie régionale dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (fin XVIe- fin XVIIIe siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, 2 vol.

-DINET, Dominique, « Ouvertures et fermetures des maisons religieuses de Bourgogne et de Champagne (fin XVIe - fin XVIIIe s.) : un révélateur des rapports entre la société et le monachisme ? », in *Journal des savants*, 1998, n°2, p. 159-182.

-DINET-LECOMTE, Marie-Claude, *Les Sœurs hospitalières en France aux XVIIe et XVIIIe siècles : la charité en action*, Paris, H. Champion, 2005.

-HOURS, Bernard, « Les Carmélites françaises et la vie mystique », in *Revue Mabillon*, 1990, p. 297-318.

-LE GALL, Jean-Marie, *Les moines au temps des réformes : France, 1480-1560*, Seyssel, Champ-Vallon, 2001

-MURPHY, Gwenaël, *Les religieuses dans la Révolution française*, Paris, Bayard, 2005.

-PROVOST, Georges, « Les Ursulines en Léon et Cornouaille aux XVIIe et XVIIIe siècles », in *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, tome 96, n°3, 1989, p. 247-268.

-REYNES, Geneviève, *Couvents des femmes : la vie religieuse contemplative dans la France des XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Fayard, 1987.

-TISSOT, Alain, « Une abbaye de renom à l'époque moderne : l'abbaye aux Dames de Saintes (fin du XVe siècle - début du XIXe siècle) », Doctorat de l'Université Bordeaux 3, Philippe Loupez (dir.), 2012.

ETUDES SUR LES BIBLIOTHEQUES ECCLESIASTIQUES

-DINET, Dominique, « Les bibliothèques monastiques de Bourgogne et de Champagne au XVIIIème siècle », in *Histoire, économie et société*, 1983, 2^e année, n°2, p. 281-302.

-DOMPNIER, Bernard, FROESCHLÉ-CHOPARD, Marie-Hélène (éd.), *Les religieux et leurs livres à l'époque moderne*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2000.

-DOMPNIER, Bernard, JULIA, Dominique (éd.), *Visitation et visitandines aux XVIIe et XVIIIe siècles : actes du Colloque d'Annecy, 3-5 juin 1999*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2001.

-FROESCHLE-CHOPARD, Marie-Hélène, « Le jansénisme dans les bibliothèques des couvents de Toulon au XVIIIe siècle », in *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 83, n°210, 1997, p. 57-79.

-FROESCHLE-CHOPARD, Marie-Hélène, MONTAGNES, Bernard, « Les bibliothèques des maisons religieuses des Toulon. Mémoire et identité des couvents. Un test, la théologie », in *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 83, n°210, 1997, p. 25-43.

-FROESCHLE-CHOPARD, Marie-Hélène, « Une porte ouverte sur les lectures des religieux. Les catalogues des bibliothèques à l'époque révolutionnaire », in *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 83, n°210, 1997, p. 15-24.

-FROESCHLE-CHOPARD, Marie-Hélène, « Les inventaires de bibliothèques ecclésiastiques, témoins de l'évolution intellectuelle et spirituelle des religieux », in *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 86, n°217, 2000, p. 493-512.

-HENRYOT, Fabienne, « Les carmes et carmélites déchaussés face au livre au XVIIe siècle », in *Le défi de l'intériorité. Le Carmel réformé en France, 1611-2011*, Institut catholique de Paris, Paris, 2011.

-HENRYOT, Fabienne, *Livres et lecteurs dans les couvents mendiants. Lorraine, XVIe-XVIIIe siècles*, Genève, Droz, 2013.

-HENRYOT, Fabienne, « Le livre dans les couvents mendiants à la fin de l'Ancien Régime, d'après l'enquête nationale de 1790-1791 », in *Histoire & Mesure*, XXVIII-2, 2013.

-HENRYOT, Fabienne, « Classement des livres et représentation des savoirs dans les couvents mendiants (XVIIe-XVIIIe siècles) », in *Revue française d'histoire du livre*, n°133, 2012, p. 49-85.

-HENRYOT, Fabienne, « Les bibliothèques ecclésiastiques, fabrique de l'orthodoxie », in Monique Cottret et Caroline Galland (éd.), *Croire ou ne pas croire*, Paris, Editions Kimé, 2013, p. 213-235.

-HUREL, Daniel-Odon, « Les mauristes de Bonne-Nouvelle d'Orléans et leur bibliothèque au XVIIIe siècle », in *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 83, n°210, 1997, p. 179-201.

-NIEPCE, Léopold, *Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon*, Lyon, Librairie générale Georg, 1876.

-SEICHEPINE, François, « Instruire les âmes et guérir les corps : les bibliothèques communes des hôpitaux de Bourgogne aux XVIIe et XVIIIe siècles », in LE PAGE, Dominique, LOISEAU, Jérôme et RAYWEL, Alain (dir.), *Urbanités : vivre, survivre, se divertir dans les villes (XVe-XXe siècle)*, Editions universitaires de Dijon, 2012.

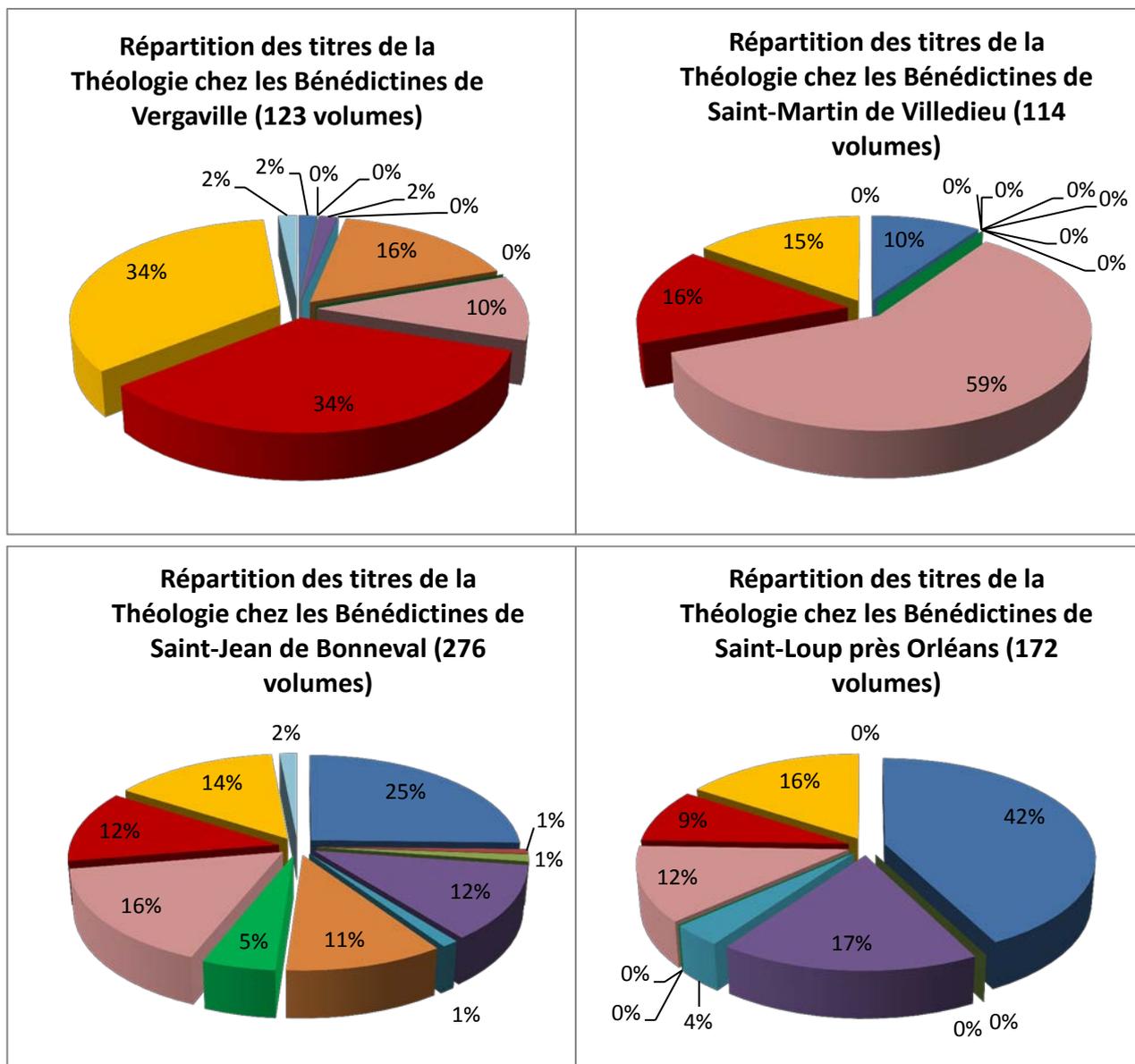
-VARRY, Dominique, « *Sous la main de la nation* ». *Les bibliothèques de l'Eure confisquées sous la Révolution française*, Ferney-Voltaire, Centre international d'études du XVIIIe siècle, 2005.

Table des annexes

REPARTITION DE LA THEOLOGIE DANS LES INVENTAIRES ET CATALOGUES DE L'ECHANTILLON TRAITE	143
TABLEAU DES BIBLIOTHEQUES FEMININES SELON F17	150

REPARTITION DE LA THEOLOGIE DANS LES INVENTAIRES ET CATALOGUES DE L'ECHANTILLON TRAITE

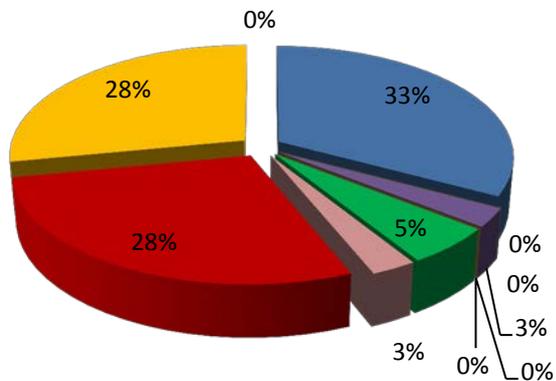
Bénédictines



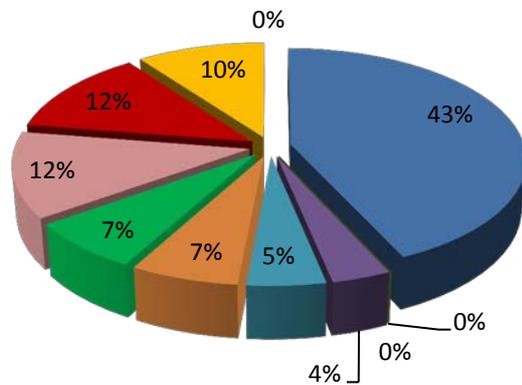
- Ecritures saintes et commentateurs
- Liturgie
- Concile
- Ecrits des Saints Pères
- Théologie scolastique et dogmatique
- Théologie morale
- Théologie catéchétique
- Théologie parénétique
- Livres de spiritualité
- Livres de piété
- Théologie polémique

Calvairiennes

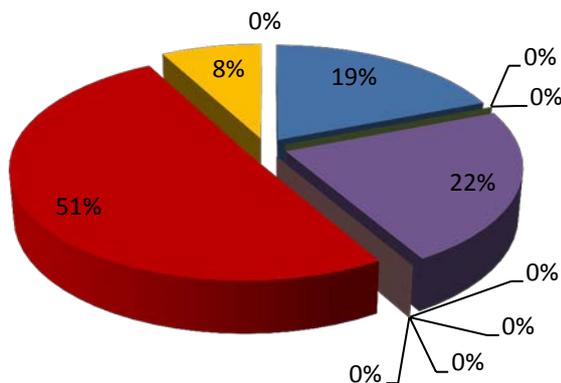
Répartition des titres de la Théologie chez les Calvairiennes de Quimper (146 volumes)



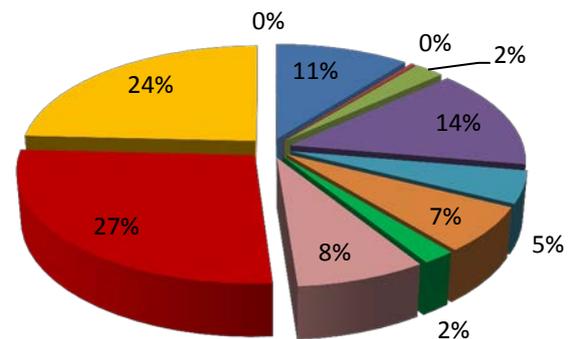
Répartition des titres de la Théologie chez les Calvairiennes de Chinon (174 volumes)



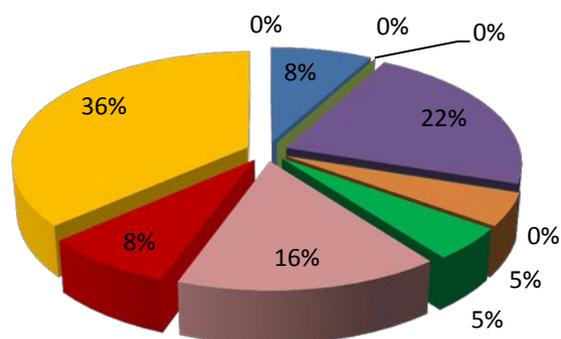
Répartition des titres de la Théologie chez les Calvairiennes de Saint-Servan (89 volumes)



Répartition des titres de la Théologie chez les Calvairiennes de Morlaix (260 volumes)

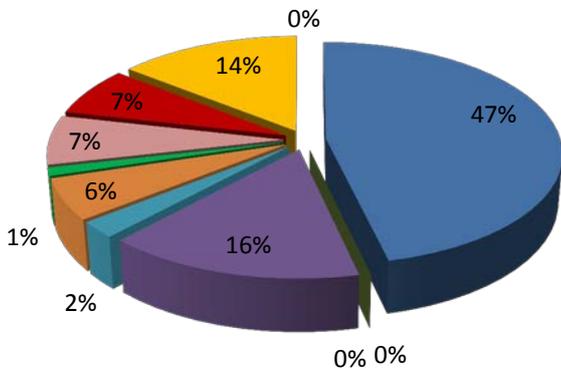


Répartition des titres de la Théologie chez les Calvairiennes de Mayenne (66 volumes)

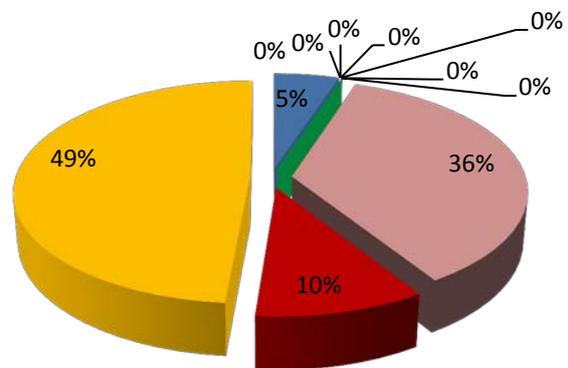


Cisterciennes/Bernardines

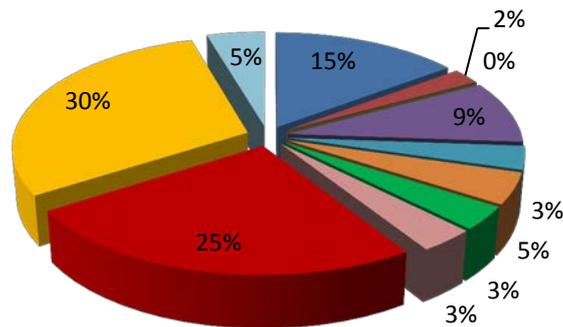
Répartition des titres de la Théologie chez les Cisterciennes du Lieu Notre-Dame, Orléans (84 volumes)



Répartition des titres de la Théologie chez les Cisterciennes de Seyssel (39 volumes)

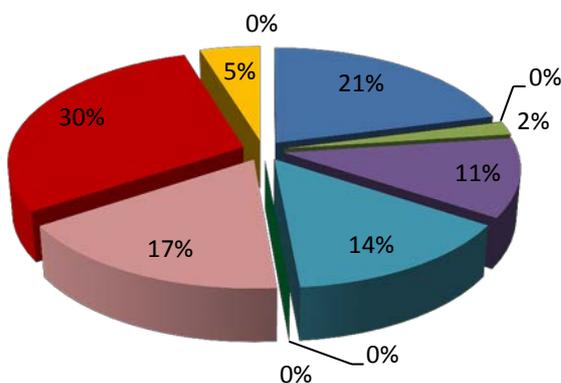


Répartition des titres de la Théologie chez les Cisterciennes de la Virginité (90 titres)

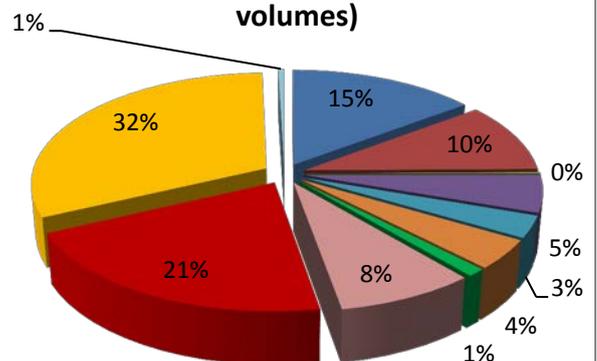


Fontevristes

Répartition des titres de la Théologie chez les Fontevristes de Notre-Dame d'Orsan (105 volumes)

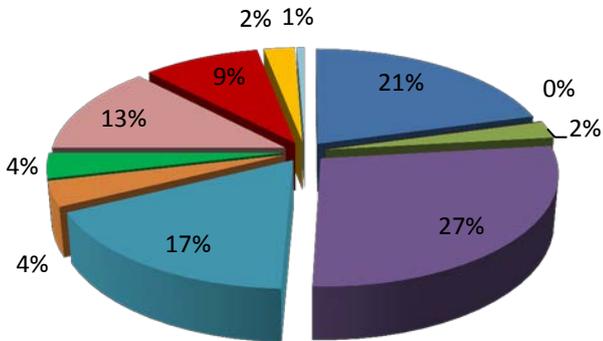


Répartition des titres de la Théologie chez les Fontevristes de Notre-Dame-du-Charme (644 volumes)



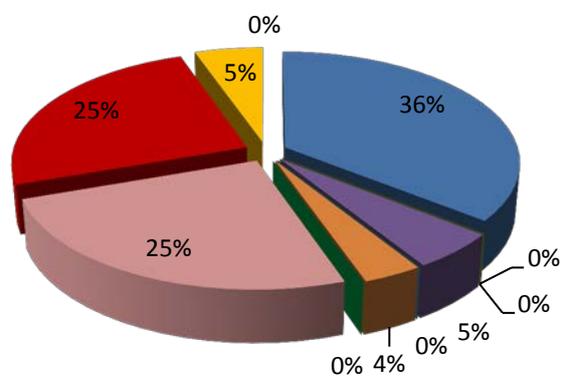
Mathurines

Répartition des titres de la Théologie chez les Mathurines de Montpiété (237 volumes)



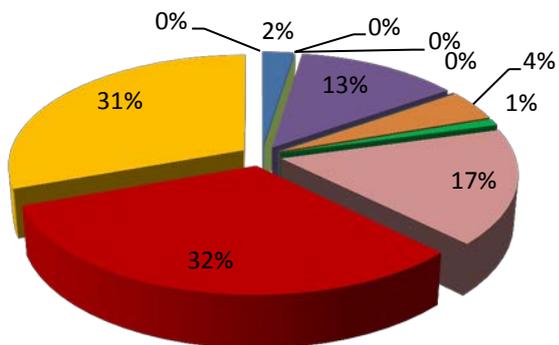
Carmélites

Répartition des titres de la Théologie chez les Carmélites de Pamiers (76 volumes)



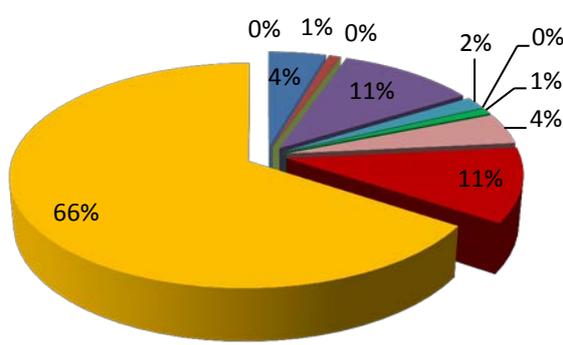
Dominicaines

Répartition des titres de la Théologie chez les Dominicaines de Toul (260 volumes)

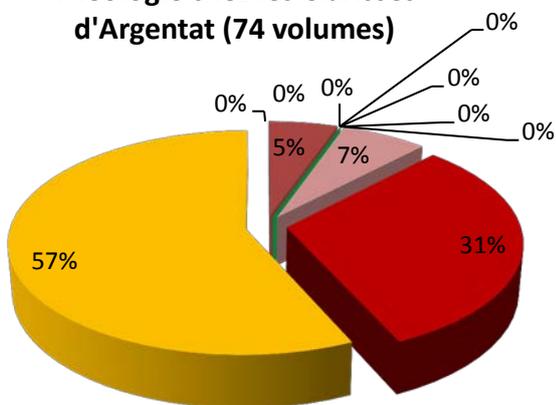


Clarisses

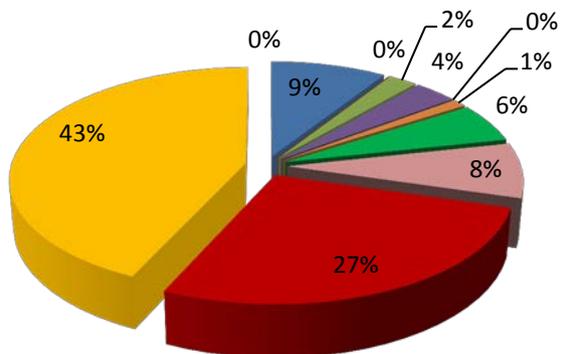
Répartition des titres de la Théologie chez les Clarisses de Saint-Vincent de Xaintes (115 volumes)



Répartition des titres de la Théologie chez les Clarisses d'Argentat (74 volumes)

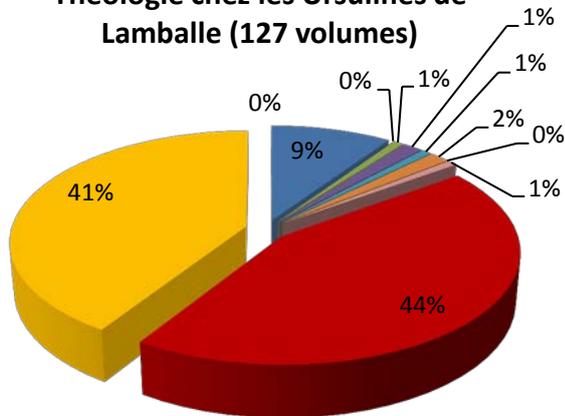


Répartition des titres de la Théologie chez les Clarisses de Nérac (88 volumes)

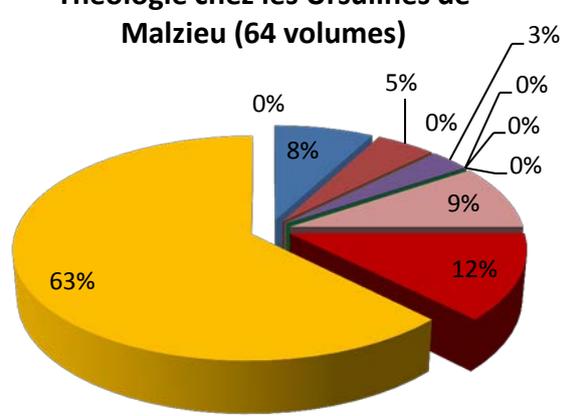


Ursulines

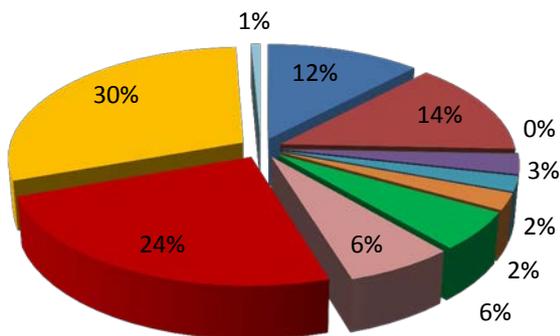
Répartition des titres de la Théologie chez les Ursulines de Lamballe (127 volumes)



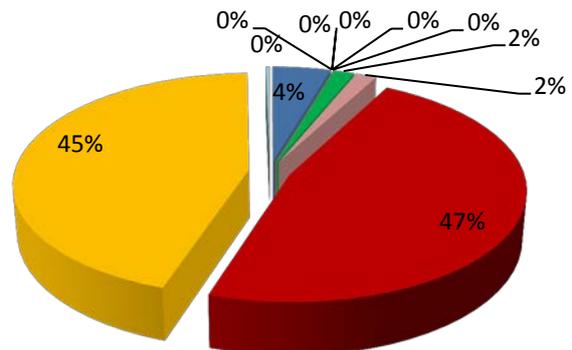
Répartition des titres de la Théologie chez les Ursulines de Malzieu (64 volumes)



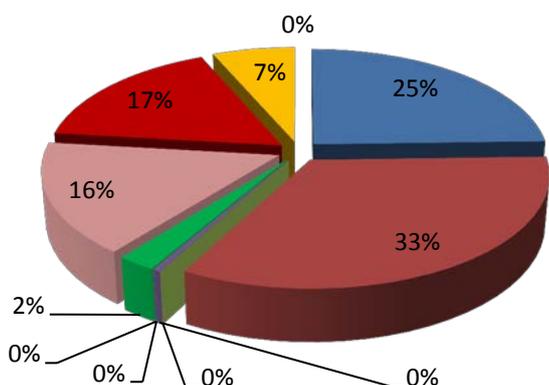
Répartition des titres de la Théologie chez les Ursulines d' Aramon (415 volumes)



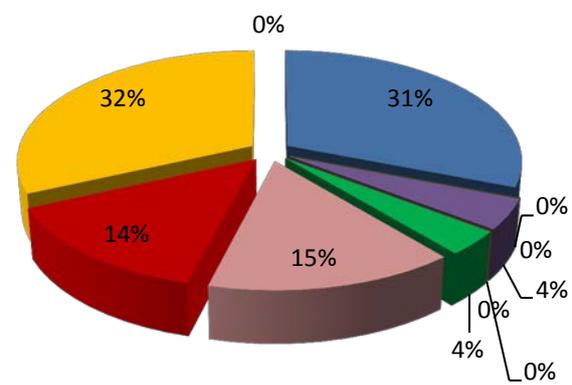
Répartition des titres de la Théologie chez les Ursulines du Fauët (311 volumes)



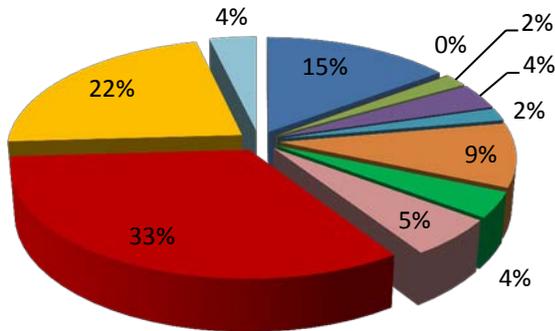
Répartition des titres de la Théologie chez les Ursulines de Dax (216 volumes)



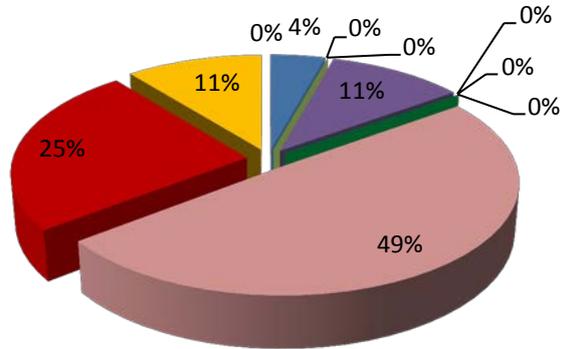
Répartition des titres de la Théologie chez les Ursulines de Toulouse (113 volumes)



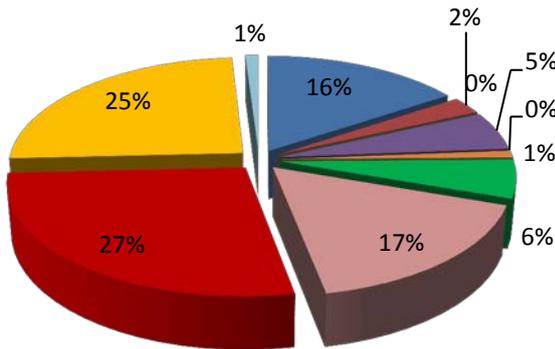
Répartition des titres de la Théologie chez les Ursulines d'Argentat (54 volumes)



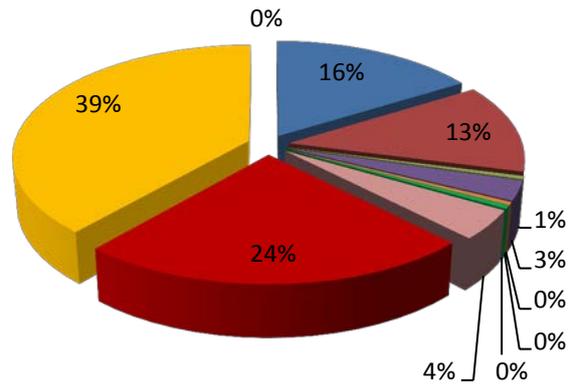
Répartition des titres de la Théologie chez les Ursulines de Montluçon (93 volumes)



Répartition des titres de la Théologie chez les Ursulines de Pau (199 volumes)



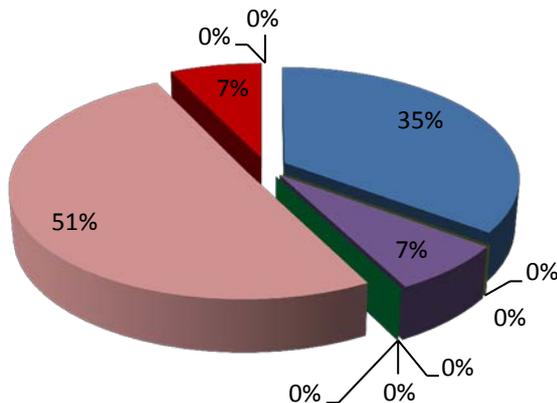
Répartition des titres de la Théologie chez les Ursulines de Thouars (214 volumes)



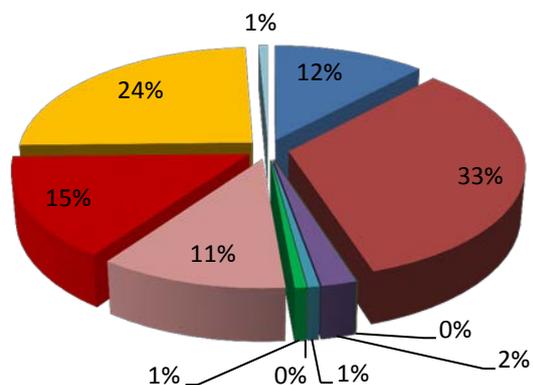
Visitandines

Non identifiées

Répartition des titres de la Théologie chez les Visitandines de Nevers (111 volumes)

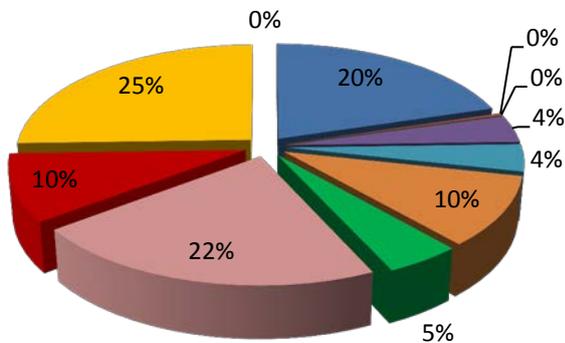


Répartition des titres de la Théologie chez les Religieuses dy Bourg dans l'Eure (136 volumes)

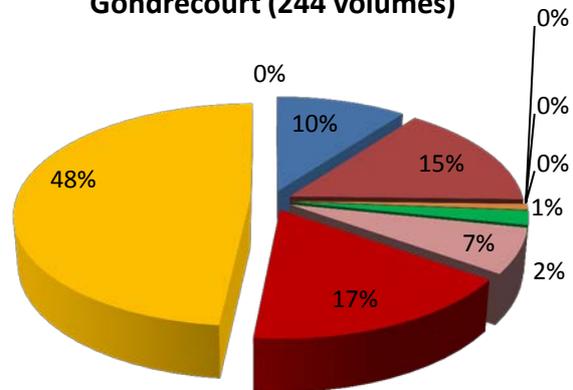


Congrégation Notre-Dame

Répartition des titres de la Théologie chez les religieuses de Poitiers (306 volumes)

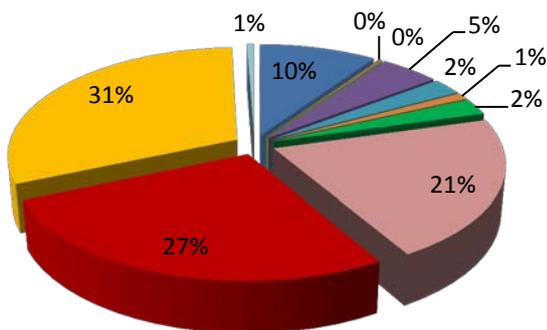


Répartition des titres de la Théologie chez les religieuses de Gondrecourt (244 volumes)



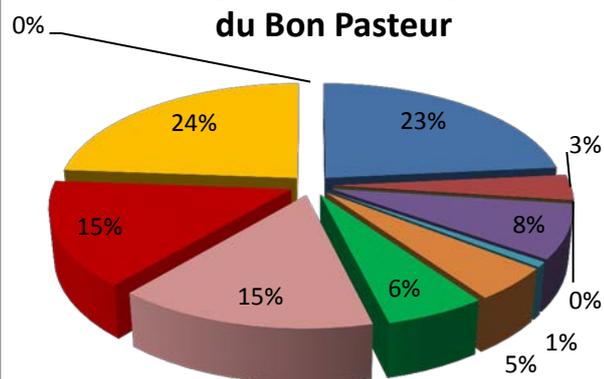
Compagnie Notre-Dame

Répartition des titres de la Théologie chez les Filles de Poitiers (685 volumes)



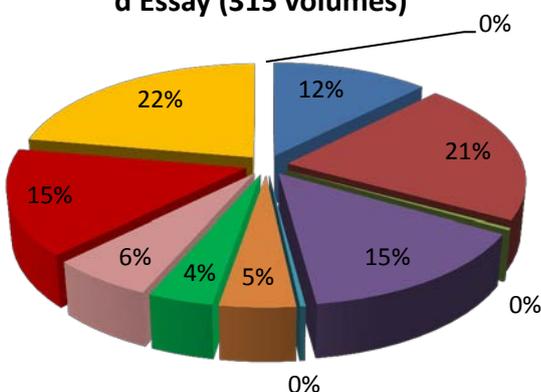
Bon Pasteur

Répartition des titres de la Théologie chez les religieuses du Bon Pasteur



Augustines

Répartition des titres de la Théologie chez les Augustines d'Essay (315 volumes)



Répartition des titres de la Théologie chez les Augustines de Coulommiers (685 volumes)

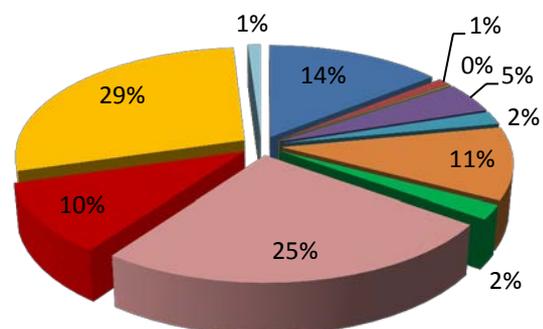


TABLEAU DES BIBLIOTHEQUES FEMININES SELON F17

Etablissements réguliers

N°	Département	Localité	Ordre	Nombre de livres	Liste de livres
01	Ain	Seysssel	Cisterciennes bernardines	60	Oui
		Bourg-en-Bresse	Ursulines	200	
		Bourg-en-Bresse	Clarisses	50	
02	Aisne	Trévoux	Franciscaines tiercelines	1000	
		Ferté-Milon	Cordelières urbanistes	200	
		Château-Thierry (N-D du Charme)	Ordre de Fontevrault	1578	Oui
		Saint-Quentin	Cordelières	336	
03	Allier	Soissons	Bénédictines	1415	
		Montluçon	Ursulines	117	Oui
04	Basses-Alpes	Montluçon	Cisterciennes bernardines	141	
		Digne	?	703	
06	Ardèche	Castellane	Visitandines	200	
		Aubenas (Saint Martin de Villedieu)	Bénédictines	305	Oui
08	Ariège	Pamiers	Carmélites	80	Oui
		Pamiers	Clarisses	100	
10	Aude	Narbonne	?	600	
11	Aveyron	Rodez	Annonciades	21	
		Villefranche	Clarisses	122	
12	Bouches-du-Rhône	Tarascon	Visitandines	300	
		Tarascon	Ursulines	550	
		(Ga ?)	Franciscaines tiercelines	767	
		Marseille	Annonciades	220	
		Marseille	Visitandines	1100	
		Marseille	Cisterciennes bernardines	50	
		Arles	Augustines	29	
13	Calvados	Cerisy	Cisterciennes bernardines	600	
		Aurillac	Clarisses	125	
15	Charente	Angoulême	Franciscaines tiercelines	20	
		Cognac	Bénédictines	300	
16	Charente-Inférieure	Saint-Jean d'Angely	Ursulines	77	
		Saintes	Carmélites	200	
		Saintes	Clarisses	71	
17	Cher	Lignières	Ursulines	130	
		Bourges	Carmélites	400	
		Maisonvais (Prieuré d'Orsan)	Ordre de Fontevrault	406	Oui
18	Corrèze	Argentat	Clarisses	89	Oui
		Argentat	Ursulines	70	Oui
20	Côte-d'Or	Auxonne	Clarisses	685	
		Arnay-le-Duc	Ursulines	300	
		Montbard	Ursulines	400	
		Semur-en-Auxois	Visitandines	650	
		Semur-en-Auxois	Ursulines	914	
		Vitteaux	Ursulines	435	
		Saint-Jean de Losne	Ursulines	400	
		Dinan	Ursulines	600	
21	Côtes-du-Nord	Saint-Brieuc	Ursulines	1100	
		Lamballe	Ursulines	130	Oui
		Guingamp	Carmélites	600	
		Guéret	Augustines	108	
24	Doubs	Pontarlier	Annonciades célestes	220	
		Pontarlier	Cisterciennes bernardines	57	
		Clerval	Ursulines	74	
		Besançon	Visitandines	800	
		Besançon	Carmélites	235	
25	Drôme	Die	Ursulines	203	
		Crest	Visitandines	60	
26	Eure	Gisors	Annonciades	300	
		Gisors	Carmélites	1197	
		Gisors	Ursulines	200	
		Radepont, Fontaine-Guépard	Cisterciennes	375	
		Pont Audemer	Carmélites	550	
		Pont Audemer	Ursulines	400	

	Radepont, Fontaine-Guérard	Cisterciennes	375
	Pont Audemer	Carmélites	550
	Pont Audemer	Ursulines	400
	(Prieuré de la Colombe)	Cisterciennes	1600
	(Abbaye royale du Bourg)	Non identifiées	271 Oui
28	Finistère	Ursulines	175
	Carhaix	Ursulines	200
	Morlaix	Ursulines	169
	Pont-Croix	Ursulines	613 Oui
29	Gard	Ursulines	300
	Aramon	Verbe Incarné	54
	Roquemaure	Cisterciennes	50
	Alès	Ursulines	400
	Alès	Ursulines	984
30	Haute-Garonne	Ursulines	143 Oui
	Toulouse	Feuillantines	150
	Toulouse	Visitandines	68
	Toulouse	Ursulines	300
	Saint-Laurent (Saint-Gaudens)	Ursulines	100
32	Gironde	Ursulines	185
	Bordeaux	Ursulines	600
	Bordeaux	Visitandines	400
	Bourg-en-Garenne	Ursulines	200
	Libourne	Ursulines	395
34	Ille-et-Vilaine	Ursulines	600
	Vitré	Bénédictines	400
	Vitré	Ursulines	200
	Hédé	Ursulines	395
35	Indre	Ursulines	600
36	Indre-et-Loire	Capucines	350
	Tours	Ursulines	700
	Tours	Carmélites	1289
	Tours	Ursulines	170
	Tours	Ursulines	69
	Amboise	Ursulines	100
	Chinon	Annonciades célestes	248
37	Isère	Ursulines	447
	Vienne	Ursulines	105
	Beauvoisin	Augustines	340
	Grenoble	Cisterciennes bernardines	180
38	Jura	Ursulines	140
	Salins	Franciscaines tiercelines	150
	Salins	Bénédictines	240 Oui
	Nozeroy	Carmélites	200 Oui
	Dôle	Cisterciennes	375
	Dôle	Ursulines	127 Oui
39	Landes	Dax	200
	Saint-Vincent de Xaintes	Ursulines	635
40	Loir-et-Cher	Vendôme	2435
	Roches-l'Evêque (La Virginité)	Carmélites	262 Oui
42	Loire-Inférieure	Guérande	60 Oui
43	Loiret	Beaugency	200
	Orléans	Ursulines	100
	Orléans (Saint-Loup)	Carmélites	95 Oui
	Orléans (Lieu Notre-Dame)	Bénédictines	80 Oui
	Orléans (Magdeleine-lès-Orléans)	Cisterciennes	250
44	Lot	Orléans (Magdeleine-lès-Orléans)	340
	Saint-Céré	Ordre de Fontevrault	500
	Figeac	Visitandines	530
	Figeac	Clarisses	100
	Leyme	Cisterciennes	100
45	Lot-et-Garonne	Nérac	95 Oui
46	Lozère	Malzieu	80 Oui
47	Maine-et-Loire	Angers	250
48	Manche	Valognes	340
49	Marne	Vitry-le-François	500
	Reims	Cisterciennes	530
	Montmirail (l'Amour-Dieu)	Clarisses	100
	Epernay	Cisterciennes	100
	Moslins (Argensolles)	Ursulines	806
	Châlons-sur-Marne	Cisterciennes	1400
	Châlons-sur-Marne	Ursulines	1015
	Châlons-sur-Marne	Bénédictines	

50	Haute-Marne	Bourmont	Annonciades célestes	201
		Chaumont	Ursulines	839
		Chaumont	Carmélites	200
		Joinville	Ursulines	313
		Joinville	Annonciades	89
		Benoîtevaux (Busson)	Cisterciennes	179
		Langres	Annonciades célestes	400
		Langres	Dominicaines	618
		Châteauvillain	Clarisses	15
51	Mayenne	Evron	Bénédictines	201
52	Meurthe	Charmes	Dominicaines	250
		Nancy	Annonciades célestes	550
		Nancy (1er couvent)	Carmélites	183
		Pont-à-Mousson	Annonciades	40
		Pont-à-Mousson	Annonciades	150
		Pont-à-Mousson	Visitandines	1207
		Pont-à-Mousson	Clarisses	189
		Pont-à-Mousson	Carmélites	100
		Toul	Dominicaines tiercelines	232
		Toul	Dominicaines	474 Oui
		Toul	Bénédictines	500
		Vergaville	Bénédictines	257 Oui
53	Meuse	Vic	Dominicaines	150
		Verdun	Carmélites	300
		Verdun	Clarisses	424
		Sainte-Hoilde	Cisterciennes	500
		Saint-Mihiel	Annonciades	550
		Saint-Mihiel	Carmélites	200
		Stenay	Annonciades célestes	562
		Marville	Bénédictines	168
		Bar-le-Duc	Annonciades	195
		Bar-le-Duc	Clarisses	350
54	Morbihan	Pontivy	Ursulines	500
		Le Faouët	Ursulines	343 Oui
55	Moselle	Saint-Avoid	Bénédictines	212
		Rambervillers	Bénédictines	350
56	Nièvre	Thionville	Clarisses	163
		Nevers	Visitandines	211 Oui
57	Nord	Nevers	Carmélites	500
		Douai	Bénédictines	600
58	Oise	Dunkerque	Récollettes	629
		Senlis (Présentation Notre-Dame)	Augustines	796
59	Orne	Beauvais	Ursulines	1642
		Boran	Bénédictines	300
		Compiègne	Carmélites	800
		Alençon	Visitandines	1012
		Alençon	Clarisses	240
60	Pas-de-Calais	Argentan	Clarisses	200
		Vimoutiers	Bénédictines	100
		Essay	Augustines	438 Oui
		Boulogne-sur-Mer	Ursulines	901
		Boulogne-sur-Mer	Annonciades	523
		Arras	Augustines	100
		Arras	Cisterciennes	150
Arras	Ursulines	200		
61	Puy-de-Dôme	Arras	Brigittines ou Ordre de Saint-Sauveur	200
		Aire-sur-la-Lys	Clarisses anglaises	500
		Arlanc	Ursulines	80
		Ambert	Ursulines	60
62	Basses-Pyrénées	Billom	Visitandines	400
		Saint-Amant-Tallende	Clarisses	200
		Pau	Ursulines	283 Oui
		Tarbes	Ursulines	100

65	Bas-Rhin	Strasbourg	Dominicaines	644		
67	Rhône-et-Loire	Charlieu	Ursulines	161		
		Lyon (Antiquaille)	Visitandines	349		
		Lyon (Saint-Just)	Ursulines	10		
		Lyon	Carmélites	712		
		Lyon	Annonciades célestes	110		
		Lyon (Deux-Amants)	Franciscaines tiercelines	600		
		Lyon (Saint-Pierre)	Bénédictines	1749		
		Lyon (Les Chazeaux)	Bénédictines	400		
		Lyon	Clarisses	12		
		Beaulieu	Ordre de Fontevrault	350		
		68	Saône-et-Loire	Montcenis	Ursulines	286
				Marcigny	Ursulines	155
				Autun	Visitandines	600
Mâcon	Carmélites			200		
69	Haute-Saône	Champlitte	Annonciades célestes	432		
		Gray	Franciscaines tiercelines	200		
		Gray	Carmélites	200		
		Gray	Ursulines	200		
		Gray	Annonciades célestes	117		
		Gray	Visitandines	200		
		Vesoul	Ursulines	206		
70	Sarthe	Mamers	Visitandines	900		
		La Flèche	Clarisses	300		
		La Flèche	Augustines	200		
		Saint-Corneille	Augustines	633		
		Jo	Visitandines	200		
		Jo	Ordre de Fontevrault	200		
71	Seine	Beaumont-le-Vicomte	Clarisses	100		
		Paris (Rue de Loursine)	Cordelières	200		
		Paris (Rue du Temple)	Franciscaines tiercelines	2244		
		Paris (La Conception N-D, Rue Saint-Honoré)	Franciscaines tiercelines	775		
		Paris (Place Vendôme)	Capucines	800		
		Paris (Rue Saint-Denis, religieuses de saint-Magloire)	Augustines pénitentes de la Madeleine	200		
		Paris (Rue Saint-Louis)	Bénédictines	990		
		Paris (Rue de l'Alouette)	Bénédictines anglaises	1000		
		Paris (Ville L'Evêque, Prieuré N-D de Grâce)	Bénédictines	1800		
		Paris (Abbaye du Val de Grâce)	Bénédictines	2850		
		Paris (Adoration perpétuelle du S.S , rue Cassette)	Bénédictines	965		
		Paris (La Présentation, Rue des Postes)	Bénédictines	1200		
		Paris (faubourg Saint-Jacques)	Feuillantines	600		
		Paris (abbaye Saint-Antoine des Champs)	Cisterciennes	3000		
		Paris (abbaye de Port-Royal)	Cisterciennes	900		
		Paris (Rue Saint-Jacques)	Carmélites	3000		
		Paris (Rue Transnonain ou Chapon)	Carmélites	1200		
		Paris (faubourg Saint-Jacques)	Ursulines	700		
		Paris (Rue Sainte-Avoye)	Ursulines	1200		
		Paris (Rue de Chaillot)	Visitandines	727		
		Paris (Rue Saint-Antoine)	Visitandines	2000		
		Paris (Rue Saint-Thomas)	Dominicaines	2152		
		Paris (Rue Saint-Denis)	Annonciades célestes	132		
72	Seine-Inférieure	Rouen	Ursulines	2000		
		Rouen	Bénédictines de l'Adoration du St Sacrem.	913		
		Rouen	Dominicaines	799		
		Rouen	Clarisses	167		
		Dieppe	Visitandines	534		
		Fécamp	Annonciades	160		
		Neufchâtel	Franciscaines tiercelines	80		
		Neufchâtel	Cordelières	100		
		Gaillefontaine	Clarisses	350		
		Saint-Saëns	Cisterciennes	71		
		73	Seine-et-Marne	Coulommiers	Augustines	968 Oui
Montpiété ?	Mathurines ou Trinitaires			974 Oui		

	Jouarre	Bénédictines	381
	Pont-aux-Dames	Cisterciennes	2864
74	Seine-et-Oise	Ursulines	1636
	Argenteuil	Augustines	190
	Boudant	Carmélites	1500
	Pontoise	Ursulines	750
	Pontoise	Ursulines	615
	Saint-Germain-en-Laye	Ursulines	218
	Meulan	Annonciades	80
	Ferté-Alais	Cisterciennes	80
75	Deux-Sèvres	Ursulines	245 Oui
	Thouars	Bénédictines	180
	Saint-Maixent	Ursulines	41
	Parthenay	Bénédictines	249
	Niort	Bénédictines	386 Oui
	Saint-Jean de Bonneval-les-Thouars	Bénédictines	386 Oui
76	Somme	Visitandines	1280
	Amiens	Carmélites	400
	Amiens	Visitandines	100
	Abbeville	Dominicaines	600
78	Var	Visitandines	179
	Draguignan	Ursulines	124
	Barjols	Ursulines	150
	Aups	Ursulines	150
	Saint-Maximin	Dominicaines	150
79	Vendée	Bénédictines (?)	314
80	Vienne	Ursulines	226
	Poitiers	Bénédictines	580
	Poitiers (Saint-Auzone?)	Bénédictines	219
	Poitiers (Sainte-Croix)	Bénédictines	416
	Poitiers (La Trinité)	Bénédictines	807
	Poitiers	Visitandines	807
	Poitiers	Carmélites	532
	Loudun	Bénédictines	1171
	Civray	Bénédictines	67
81	Haute-Vienne	Visitandines	600
	Limoges	Carmélites	400
	Limoges	Clarisses	100
	Limoges	Bénédictines	110
82	Vosges	Annonciades	73
	Neufchâteau	Clarisses	19
	Neufchâteau	Clarisses	19
	Neufchâteau	Carmélites	200
	Mirecourt	Clarisses	46
83	Yonne	Carmélites	600
	Sens	Annonciades célestes	300
	Sens	Bénédictines	400
	Saint-Fargeau	Bénédictines	400

Etablissements séculiers

N° de déj	Département	Localité	Confrérie ou Congrégation	Nombre de livres	Liste de
01	Ain	?	Nouvelles Catholiques	40	
07	Ardennes	Charleville	Filles de la Providence	737	
		Arles	Religieuses de Césaire	223	
15	Charente	Angoulême	Union Chrétienne	150	
16	Charente-Inférieure	La Rochelle	Filles de la Charité ou Sœurs de saint Vincent de Paule	1300	
		La Rochelle	Hospitalières de Notre-Dame de la Charité (dite du Refuge)	500	
		La Rochelle	Soeurs de saint Joseph	600	
21	Côtes-du-Nord	Saint-Brieuc	Religieuses du Calvaire	60	
		Dinan	Congrégation Sainte-Catherine	250	
		Bourganeuf	Religieuses de Notre-Dame	20	
		Saint-Junien	Compagnie de Notre-Dame (Religieuses Filles de Notre-Dame)	134	
23	Dordogne	Cadouin	Religieuses de Notre-Dame	387	
24	Doubs	Besançon	Hospitalières	472	
28	Finistère	Morlaix	Religieuses du Calvaire	269	Oui
		Quimper	Religieuses du Calvaire	202	Oui
		Quimper	Soeurs de saint Joseph	347	
		Carhaix	Hospitalières	982	
30	Haute-Garonne	Toulouse	Hospitalières de Notre-Dame de la Charité (dite du Refuge)	355	
32	Gironde	Bordeaux	Compagnie de Notre-Dame (Religieuses Filles de Notre-Dame)	400	
		Bordeaux	Soeurs de saint Joseph	50	
33	Hérault	Pézenas	Hospitalières	200	
34	Ille-et-Vilaine	Vitré	Hospitalières	700	
		Saint-Servan	Bon-Pasteur	115	Oui
		Saint-Servan	Religieuses du Calvaire	110	Oui
		Redon	Religieuses du Calvaire	720	
36	Indre-et-Loire	Tours	Hospitalières de Notre-Dame de la Charité (dite du Refuge)	1200	
		Tours	Union Chrétienne	400	
		Amboise	Hospitalières	100	
		Chinon	Religieuses du Calvaire	199	Oui
43	Loiret	Orléans	Nouvelles Catholiques	560	
		Orléans	Religieuses du Calvaire	300	
45	Lot-et-Garonne	Agen	Compagnie de Notre-Dame (Religieuses Filles de Notre-Dame)	150	
		Villeneuve d'Agén	Religieuses de Notre-Dame	150	
		Mézin	Religieuses de Notre-Dame	40	
		Nérac	Nouvelles Catholiques	100	
47	Maine-et-Loire	Angers	Religieuses du Calvaire	692	
48	Manche	Saint-Lô	Union Chrétienne	124	
49	Marne	Vertus	Nouvelles Catholiques	300	
51	Mayenne	Mayenne	Religieuses du Calvaire	115	Oui
59	Orne	Alençon	Compagnie de Notre-Dame (Religieuses Filles de Notre-Dame)	300	
		Alençon	Union Chrétienne	490	
70	Sarthe	La Flèche	Soeurs de saint Joseph	408	
		La Ferte-Bernard	Compagnie de Notre-Dame (Religieuses Filles de Notre-Dame)	480	
71	Seine	Paris (Place Royale)	Hospitalières de Notre-Dame de la Charité (dite du Refuge)	2194	
		Paris (Rue Saint-Antoine)	Filles de la Croix	1324	
		Paris	Société de la Croix	200	
		Paris (Rue Charonne)	Le Bon Secours	1696	
		Paris (Rue de Vaugirard)	Religieuses du Calvaire	774	
		Paris (Rue Saint-Louis)	Religieuses du Calvaire	1721	
		Paris (Saint-Chaumont)	Union Chrétienne	1200	
		Paris (Rue Saint-Honoré)	Filles de l'Assomption	200	
		Paris (Rue Sainte-Anne)	Nouvelles Catholiques	1354	
		Paris (Rue Saint-Denis)	Filles-Dieu ou Sœurs de saint Gervais	1200	
		Paris (Rue Vieille du Temple)	Filles-Dieu ou Sœurs de saint Gervais	1100	
		Paris (Quai de la Tourelle)	Filles de sainte Geneviève dites de Miramion	900	
		Paris (Rue de Sèvres)	Orphelines de l'Enfant Jésus	2000	
		Paris (Rue Saint-Dominique)	Filles de la Providence ou Sœurs de saint Joseph	200	
		Paris (Rue Tournefort)	Communauté de sainte Aure	1200	
		Paris (Rue des Fontaines du Temple)	Madelonnettes ou filles de Marie-Madeleine	100	
72	Seine-Inférieure	Rouen	Hospitalières de Notre-Dame de la Charité (dite du Refuge)	500	
		Rouen	Nouvelles Catholiques	498	
73	Seine-et-Marne	?	Congrégation ?	820	

75	Deux-Sèvres	Parthenay	Union Chrétienne	100
80	Vienne	Poitiers	Soeurs de saint Joseph	318
		Poitiers	Compagnie de Notre-Dame (Religieuses Filles de Notre-Dame)	1314 Oui
		?	Filles de la Sagesse	42
		Loudun	Union Chrétienne	78

Etablissements de chanoinesses régulières

N°	Département	Localité	Ordre	Nombre de livres	Liste de livres
02	Aisne	Laon	Congrégation Notre-Dame	647	
		Château-Thierry	Congrégation Notre-Dame	36	
07	Ardennes	Charleville	Chanoinesses	255	
		Lançon	Chanoinesses	1338	
14	Cantal	Aurillac	Congrégation Notre-Dame	50	
		Bourges	Congrégation Notre-Dame	300	
30	Haute-Garonne	Toulouse (Saint-Sernin)	Chanoinesses	345	
		Beaulieu	Chanoinesses	900	
52	Meurthe	Gerbéviller	Congrégation Notre-Dame	200	
		Pont-à-Mousson	Congrégation Notre-Dame	584	
		Toul	Congrégation Notre-Dame	332	
		Vézelise	Congrégation Notre-Dame	180	
		Verdun	Congrégation Notre-Dame	800	
		Saint-Mihiel	Congrégation Notre-Dame	200	
		Bar-le-Duc	Congrégation Notre-Dame	180	
		Gondrecourt	Congrégation Notre-Dame	380	Oui
55	Moselle	Longwy	Congrégation Notre-Dame	270	
67	Rhône-et-Loire	Salève	Chanoinesses	300	
71	Seine	Paris (Rue de Picpus)	Chanoinesses de saint Augustin (sans congrégai	950	
		Paris (Rue de Bellechasse)	Chanoinesses du Saint-Sépulcre de Jérusalem	860	
		Paris (Rue neuve Saint-Etienne)	Congrégation Notre-Dame	150	
		Paris (Rue Mouffetard)	Congrégation de la Miséricorde de Jésus	1727	
72	Seine-Inférieure	Rouen	Chanoinesses	734	
74	Seine-et-Oise	Versailles	Chanoinesses	1397	
80	Vienne	Poitiers	Congrégation Notre-Dame	431	Oui
82	Vosges	Epinal	Chanoinesses	630	
		Mirecourt	Congrégation Notre-Dame	700	
		Neufchâteau	Congrégation Notre-Dame	273	
		Chatel-sur-Moselle	Congrégation Notre-Dame	50	

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	11
INTRODUCTION	13
L'ENQUETE NATIONALE DE 1790-1791 : PRESENTATION DE LA SOURCE.....	17
Une réalisation inespérée dans un contexte de troubles révolutionnaires	17
<i>Le profane et le sacré : la crise du monde religieux au XVIIIe siècle ..</i>	<i>17</i>
<i>Les religieuses françaises dans la Révolution</i>	<i>20</i>
Genèse de la série F17.....	21
<i>Création d'un cadre législatif</i>	<i>22</i>
<i>La période des visites domiciliaires (février-mai 1790).....</i>	<i>23</i>
<i>Le Livre et la Nation : le projet de « bibliographie universelle de la France »</i>	<i>24</i>
Apports et limites de la source	26
<i>Présentation de la source.....</i>	<i>26</i>
<i>Données communiquées et représentativité.....</i>	<i>28</i>
<i>Limites et Sources complémentaires</i>	<i>35</i>
LES BIBLIOTHEQUES DES COUVENTS DE FEMMES EN 1790	40
Les communautés de religieuses en 1790.....	40
<i>La population religieuse féminine en 1790</i>	<i>40</i>
<i>Les couvents de femmes, typologie et répartition</i>	<i>52</i>
Les bibliothèques des couvents de femmes à la Révolution.....	67
<i>Etat des lieux en 1790.....</i>	<i>67</i>
<i>Bibliothèques et espace.....</i>	<i>75</i>
Profil moyen d'une bibliothèque féminine	80
<i>Les inventaires révolutionnaires : analyse, apports et limites</i>	<i>80</i>
<i>Importance et physiologie des collections.....</i>	<i>88</i>
<i>Les enseignements des inventaires révolutionnaires : organisation intellectuelle et topographique des bibliothèques de femmes</i>	<i>93</i>
HOMOGENEITE ET DIVERSITE DES COLLECTIONS FEMMINES : LA BIBLIOTHEQUE EN PRATIQUE	105
La bibliothèque réelle.....	105
<i>Possession et usage.....</i>	<i>105</i>
<i>Tradition, conformité et influences.....</i>	<i>108</i>
Identité d'ordre ou homogénéité des lectures féminines ?	116
<i>Ordres et bibliothèques.....</i>	<i>117</i>
<i>Les variations de la Théologie</i>	<i>119</i>

La femme et le livre en religion : Caractères de la lecture féminine	125
<i>Le livre de piété, composant fondamental de la bibliothèque féminine</i>	126
<i>La bibliothèque des couvents de femmes : entre collection laïque et collection ecclésiastique</i>	129
CONCLUSION	131
SOURCES	133
Archives nationales Peyrefitte-sur-Seine	133
<i>F¹⁷ 1168-1179^B : Relevé des bibliothèques des religieux fait sur les inventaires des municipalités (1790-1791)</i>	133
<i>F17 1237 : Etat alphabétique des communautés religieuses féminines dans les départements (1790)</i>	135
<i>D XIX 1-9 : Etat des religieuses par diocèse (1790)</i>	135
Archives départementales du Rhône	135
Archives départementales de Haute-Garonne	136
Bibliothèque municipale de Lyon	136
<i>Textes normatifs (Règles, Constitutions...)</i>	136
BIBLIOGRAPHIE	138
Généralités	138
<i>Dictionnaires et grands ouvrages de référence</i>	138
<i>Ouvrages généraux sur l'histoire du livre, de la lecture et des grands courants de pensées</i>	138
Etudes sur les Ordres et communautés religieuses	138
Etudes sur les bibliothèques ecclésiastiques	139
TABLE DES ANNEXES	141
Répartition de la théologie dans les inventaires et catalogues de l'échantillon traité	143
<i>Bénédictines</i>	143
<i>Calvairiennes</i>	144
<i>Cisterciennes/Bernardines</i>	145
<i>Fontevristes</i>	145
<i>Mathurines</i> <i>Carmélites</i>	146
<i>Dominicaines</i> <i>Clarisses</i>	146
<i>Ursulines</i>	147
<i>Visitandines</i> <i>Non identifiées</i>	148
<i>Congrégation Notre-Dame</i>	149
<i>Compagnie Notre-Dame</i> <i>Bon Pasteur</i>	149
<i>Augustines</i>	149
Tableau des bibliothèques féminines selon F17	150
<i>Etablissements réguliers</i>	150

<i>Etablissements séculiers</i>	155
<i>Etablissements de chanoinesses régulières</i>	156
TABLE DES MATIERES	157